LE DEVOIR

Vol. LXXV — No 160 | Dégagement en matinée. Max.: 28 (détail page 18) | Montréal, jeudi 12 juillet 1984 | Côte-Nord, Abitibi à Gaspésie: 45 cents; Nouveau-Brunswick: 50 cents; Îles-de-la-Madeleine: 90 cents | 35 CENTS

le Pirate de Laval — Dîner pour gens d'affaires — 802 boul. des Laurentides 668-0780

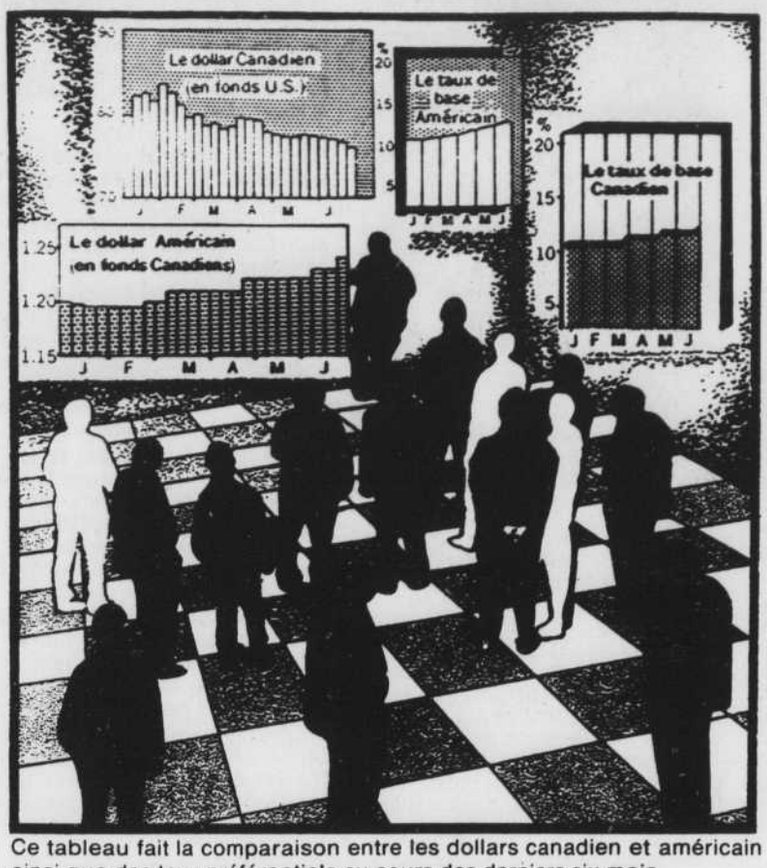

Ce tableau fait la comparaison entre les dollars canadien et américain ainsi que des taux préférentiels au cours des derniers six mois. (Photolaser CP)

LE DOLLAR FRANCHIT LA BARRIÈRE DU 75 CENTS US

La Banque du Canada ne peut freiner la glissade

JEAN-PIERRE LANGLOIS

Le dollar canadien a franchi une autre étape dans sa chute vertigineuse hier sur les marchés de changes. Il est passé sous la barrière du 75 cents US, clôturant à 74.86 cents US, une baisse de 30 centièmes par rapport au closing de la veille.

En fait, le dollar canadien n'a pas cessé de tomber hier, se transigeant en début de journée à 75.06 cents US, passant la barrière du 75 cents vers midi et déboulant vers 74.86 cents tout au cours de l'après-midi. Malgré des interventions soutenues de la part de la Banque du Canada au moment où notre devise se voyait acculée à 75 cents, les pressions à la baisse ont eu finalement raison du dollar canadien. La Banque centrale a lâché prise, une fois la barrière franchie en début d'après-midi.

Vers 16 h 45, soit quelques minutes après la fermeture du marché officiel au Canada, la devise canadienne continuait sa glissade sur les marchés du Mid-West américain, se transigeant à un point à 74.78 cents US. Dans le marché à terme à 6 mois, le dollar canadien se cotait encore plus bas hier après-midi, soit à 74.57 cents US.

Depuis que le dollar est passé dernièrement sous 76.80 cents, il ne cesse de battre des records historiques. En juin 1982, il avait aussi atteint ce niveau plancher. Au cours des derniers six mois, le dollar a perdu environ 5 cents par rapport au dollar américain.

Cette baisse intervient en dépit du relèvement anticipé du taux d'escompte de la Banque du Canada, qui devrait franchir cet après-midi le cap de 13%. Cette anticipation se base sur l'évolution des bons du Trésor à 3 mois, qui se transigeaient hier après-midi aux environs de 12.85%. Chaque semaine, la Banque du Canada établit son taux d'escompte à un quart de 1% au-dessus du taux de l'adjudication des bons du Trésor à trois mois. Une hausse du taux d'escompte est généralement interprétée comme un signe des autorités monétaires qu'elles souhaiteraient voir augmenter l'ensemble des taux d'intérêt. Jeudi dernier, le taux directeur de la banque centrale s'est fixé à 12.76%

Selon M. André Sullivan, cambiste au marché des changes à la Banque Toronto-Dominion, de Montréal, le dollar canadien pourrait avoir touché le creux de la vague à 74 cents US. «La suite dépendra de l'évolution du dollar américain, qui apparaît presque impossible à arrêter», remarque le cambiste.

Les observateurs sont d'avis que

Voir page 10: Le dollar

Le dollar US a repris sa progression en Europe

—page 17

M. Bryce Mackasey

Ottawa ne s'émeut pas des déboires de Mackasey

PAULE DES RIVIÈRES

OTTAWA - Les démêlés du futur ambassadeur du Canada au Portugal, M. Bryce Mackasey, avec la justice n'émeuvent décidément personne à Ottawa.

En effet, autant au bureau du premier ministre qu'à celui du ministre des Affaires extérieures, les porte-parole ignoraient tout hier des révélations pour le moins troublantes rapportées le jour même dans le quotidien montréalais *The Gazette* sur les activités du député de Lincoln aux Communes.

Le quotidien rapportait les notes soumises la veille devant la Cour des sessions de Montréal et dans lesquelles la Banque de Montréal, à laquelle M. Mackasey devait $225.000, relatait la situation insoutenable dans laquelle le député l'avait placée. Un des vice-présidents de la Banque, M. Robert Foster, y rapporte que le député avait fait état de son éventuelle nomination au comité des Communes chargé d'étudier les profits excessifs des banques en même temps qu'il tentait de négocier un règlement à l'amiable de sa dette à la même institution bancaire. Selon M. Foster, M. Mackasey avait proposé de ne rembourser que $50,000.

Hier, à Ottawa, un porte-parole du ministre des Affaires extérieures, M. Jean Chrétien, a déclaré que «dans notre système, les gens sont innocents jusqu'à ce qu'ils soient recon-

Voir page 10: Mackasey

«Aucun conflit avec Turner»

Monique Bégin part à son tour

PAULE DES RIVIÈRES

Surprise et mystère. Après 12 ans d'une carrière politique des plus actives, le ministre de la Santé et du Bien-être, Mme Monique Bégin, quitte la politique.

« J'ai eu du « fun » c'est épouvantable mais c'est le temps de relever un nouveau défi; ma vie politique est terminée», a-t-elle déclaré hier après-midi.

Aux journalistes qui flairaient un conflit avec le nouveau premier ministre, M. John Turner, Mme Bégin a répondu «Jamais, jamais, jamais». Le premier ministre s'est d'ailleurs montré aussi «surpris» de cette décision inattendue que les collègues de Mme Bégin.

Cette dernière, tout en reconnaissant que la politique lui a donné «les plus belles années de ma vie» a simplement invoqué hier «mon cheminement personnel».

La fougueuse Mme Bégin est identifiée à l'aile progressiste du Parti libéral du Canada.

Lorsqu'elle quittera son poste le 4 septembre, elle ajoutera son nom à la liste des députés qui, pour diverses raisons, ne font pas le pont entre M. Pierre Trudeau et M.John Turner.

Contrairement à d'autres collègues, elle n'ira toutefois pas rejoindre les bancs des sénateurs ou s'occuper des affaires du pays dans un coin ensoleillé du monde. Elle sera professeur invité à l'Université Notre-Dame d'Indiana.

Rien ne laissait prévoir le geste du député de Saint-Léonard-Anjou. Mme Bégin avait eu la satisfaction de voir son candidat de prédilection gagner la course au leadership du Paiti. Le premier ministre l'a confirmée dans ses importantes fonctions de ministre de la Santé le 30 juin dernier.

De plus, et même si hier elle a dit que la décision de changer de vie «s'impose lentement à mon esprit depuis un an et demi», il y moins de quatre mois, Mme Bégin ne tenait pas les propos de quelqu'un qui s'apprêtait à faire ses valises: elle songeait à se présenter comme candidate à la direction du Parti libéral du Canada.

«Il faut que je voie à quel point je veux être premier ministre. C'est la zone grise», avait-elle déclaré au DEVOIR en mars dernier.

Hier elle a déclaré que «cette fois-ci», elle ne voulait pas se présenter mais qu'elle y avait songé la fois précédente lors de la fausse sortie de M. Trudeau en 1979.

Le nouveau premier ministre a reçu la visite de Mme Bégin à To-

Voir page 10: Bégin part

Mme Monique Bégin, titulaire du portefeuille de la Santé nationale, a annoncé hier qu'elle se retirait de la politique et qu'elle ne serait pas candidate aux élections de septembre. Elle a souligné que son départ n'était motivé par aucun conflit avec le premier ministre, M. John Turner. Elle participera cependant à la campagne électorale, après quoi elle ira enseigner à l'université Notre-Dame, en Indiana. (Photolaser CP)

À la suite de l'expulsion du Nicaragua de dix prêtres

Jean-Paul II condamne Managua

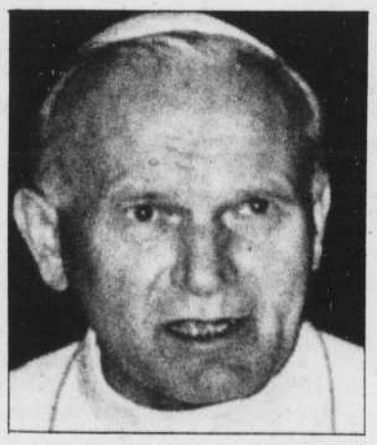

CITÉ-DU-VATICAN (AP, Reuter, AFP) — Le pape Jean-Paul II a dénoncé hier l'expulsion du Nicaragua de dix prêtres étrangers, dont un Québécois, comme un acte « douloureux et particulièrement grave ».

S'adressant à dix mille pèlerins, rassemblés place Saint-Pierre pour l'audience générale hebdomadaire, le pape a déclaré : « Pour l'archidiocèse de Managua, qui déjà ne dispose pas de prêtres suffisamment nombreux pour ses nécessités pastorales et charitables, il s'agit d'une perte grave. »

La déclaration du pape intervient au lendemain d'un article de *L'Osservatore Romano*, critiquant la décision de la junte sandiniste.

« J'exprime fermement ma désapprobation et je participe intimement aux souffrances de l'Église », a déclaré le Saint Père. Il a appelé les sandinistes à revenir sur leur décision en affirmant que l'Église sandiniste s'opposerait fermement à la violence et continuerait « sur la route du dialogue et de la réconciliation ».

Ces déclarations marquent l'importance du différend entre le Vatican et le Nicaragua où l'Église et le gouvernement se livrent depuis près de quatre ans à une partie de bras de fer sur un grand nombre de questions, depuis le service militaire obligatoire jusqu'au rôle de l'entreprise privée. L'Église est elle-même profondément divisée : alors que la hierarchie s'oppose aux autorités de Managua, certains prêtres font partie du cabinet, dont le père Miguel d'Escotto, ministre nicaraguayen des Relations extérieures.

L'expulsion de dix prêtres étrangers, dont le religieux québécois Benoît Laplante (46 ans), ayant participé lundi à une marche de protestation, a accentué la tension entre la hierarchie catholique et le Front sandiniste de libération nationale (FSLN, au pouvoir).

Mgr Jean-Paul Goebels, chargé d'affaires à la nonciature apostolique, a affirmé mardi la solidarité du Vatican avec l'Église du Nicaragua

Voir page 10: Jean-Paul II

MARCEL LÉGER

À la recherche d'un nouveau défi, il ne sera probablement pas candidat du PN

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Plutôt que de se porter candidat aux élections fédérales, le chef fondateur du Parti nationaliste (PN) songe à pousser à la roue, agissant comme organisateur, comme semeur et comme animateur en vue de remobiliser les « héros fatigués » du nationalisme québécois.

Député péquiste de Lafontaine depuis 1970, M. Marcel Léger s'accorde quinze jours de réflexion; mais il ressort clairement d'une entrevue avec LE DEVOIR qu'il est peu probable que l'ancien ministre de l'Environnement soit candidat dans le comté fédéral qui recoupe le sien, soit celui de Mercier, où le PN compterait 700 membres actifs. Certes, il s'occupera activement de la campagne qui s'amorce; mais, habitué de se battre pour gagner, il se cherche un nouveau défi intéressant, qui pourrait même être hors de la politique.

Un peu ébranlé il y a deux mois, au moment de quitter la direction du parti qu'il mijotait depuis deux ans, M. Léger a retrouvé la fougue et l'enthousiasme qui caractérisent « le dernier des Mohicans » (il est le seul des sept péquistes élus en 1970 à avoir gardé son siège sans interruption depuis lors). Pas amer pour deux sous envers quiconque, il n'en estime pas moins qu'il faut mener le vrai combat avec les adversaires réels. « La seule façon de défendre les intérêts du Québec, c'est par une action concertée et simultanée aux deux paliers de gouvernement. »

C'est pour cela, croit toujours le député, que le Québec a besoin du PN à Ottawa. Mais il n'est pas facile

Voir page 10: Marcel Léger

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

L'industrie de l'acier menacée

La décision de la Commission américaine sur le commerce extérieur de recommander au président Reagan de contingenter les importations d'acier aux États-Unis au cours des cinq prochaines années pourrait, si le président y donne suite, faire disparaître plusieurs producteurs canadiens et, avec eux, plus de 2,000 emplois. La situation inquiète d'ailleurs le nouveau ministre du Commerce extérieur Francis Fox. **Page 11.**

Traitement de choc pour l'économie?

Poursuivant leur analyse de la situation économique canadienne, les économistes Pierre Fortin et John McCallum affirment que le Canada a perdu le pari de la prudence et qu'il lui faut maintenant appliquer un traitement de choc à l'économie pour donner à la relance son second souffle. **Page 11.**

Le CN aidera les jeunes chômeurs

Le p-d-g du Canadien National, M. Maurice LeClair, a annoncé hier l'intention de la société d'État de dépenser $50 millions afin de fournir de l'emplois aux chômeurs de 16 à 25 ans et combattre ainsi ce qu'il a qualifié de problème numéro 1 de l'économie. **Page 12.**

Simpson congédie 1,600 employés

Apparamment incapable de profiter de la faible reprise des ventes au détail, Simpsons Ltée a décidé de mettre à pied 1,631 de ses 14,000 employés au Canada. Plus de 300 d'entre eux travaillent dans les cinq magasins que la chaîne possède dans la région métropolitaine. La décision sera appliquée le 3 novembre prochain. **Page 12.**

Les nominations «politiques» inquiètent le Barreau canadien

MICHEL C. AUGER

OTTAWA (PC) — Inquiet des récentes nominations «politiques» au sein de la magistrature, le Barreau canadien a annoncé hier qu'il créait deux comités pour étudier l'indépendance et le processus de nomination des juges.

En fait, selon le président du Barreau canadien, Me Robert McKercher, la création de ces comités était prévue depuis un certain temps, mais les récentes nominations de députés et d'organisateurs libéraux à la magistrature «risquent de renforcer les craintes du public quant à l'indépendance des juges».

«Le public canadien a besoin de savoir que les juges qui sont nommés sont qualifiés et qu'ils sont les meilleurs candidats que nous puissions trouver», a soutenu Me McKercher.

Au cours des dernières semaines, le premier ministre sortant, M. Pierre Trudeau, et son successeur, M. John Turner, à la demande de M. Trudeau, ont nommé six députés, un organisateur libéral bien connu et un candidat libéral défait à la magistrature.

Les ex-ministres Mark MacGuigan, Yvon Pinard et Bud Cullen ont été nommés à la Cour fédérale, les députés Paul Cosgrove et Robert Daudlin ont été nommés à des Cours de comté en Ontario. Le député Rosaire Gendron est devenu juge de la Cour de la citoyenneté, tout comme M. Léonce Mercier, l'organisateur en chef de la campagne au leadership de M. Jean Chrétien.

Quant à M. Joseph Mullally, candidat libéral défait dans Brandon-Souris, il a été nommé à la Cour du banc de la reine du Manitoba.

Le présent système de nominations politiques est en vigueur depuis 1867 au Canada, a fait remarquer Me McKercher, qui croit qu'il faut s'inspirer d'autres formules, notamment des expériences britanniques et américaines pour enlever ce pouvoir aux politiciens.

L'un des membres du comité sur la nomination des juges, Me Brian Crane d'Ottawa, soutient que le comité regardera tous les moyens de «dépolitiser» le système de nomination actuel qui fait que bien des gens ont une confiance moins grande dans l'appareil judiciaire.

Me Crane affirme que le comité se penchera également sur la situation qui prévaut actuellement en Saskatchewan où le gouvernement provincial préfère abolir des postes de juges plutôt que de laisser le fédéral nommer des personnes que la province n'aime pas.

«Une méthode qu'il serait possible d'utiliser est d'avoir une commission de nomination qui examinerait les candidatures et proposerait une liste de candidats qualifiés», affirme Me Crane.

Un autre comité, qui est à l'oeuvre depuis quelques mois, s'occupera de l'indépendance des juges et du processus judiciaire. Présidé par Me Louis-Philippe de Grandpré, un ancien juge de la Cour suprême du Canada, il doit remettre un premier rapport au cours des prochains mois.

Sans vouloir refaire le travail du comité sur la nomination des juges, Me de Grandpré estime qu'un aspect important de l'indépendance du processus judiciaire est «la nécessité d'avoir des nominations au-dessus de tout soupçons».

Par ailleurs, Me de Grandpré considère comme «très déplorable» la série de nominations effectuées par M. Trudeau au cours des dernières semaines.

Johnson: Ottawa se sert du ticket modérateur à des fins partisanes

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement fédéral se sert du projet de loi sur la santé et les tickets modérateurs comme d'un «football électoral pour se faire du chemin dans l'Ouest canadien», au détriment du Québec.

Le ministre québécois de la Justice et des Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Pierre-Marc Johnson, a réagi avec virulence hier à la décision du gouvernement fédéral de priver le Québec de $10 millions en paiements de transfert parce qu'il imposerait des frais modérateurs aux usagers des soins de santé.

L'ex-ministre des Affaires sociales nie l'existence de tout frais modérateur. «Il n'y en a pas. Demandez-le aux citoyens.»

M. Johnson ne comprend pas une telle intervention du ministre fédéral, Mme Monique Bégin. «Lorsqu'on s'était rencontré, elle avait admis que le Québec n'imposait pas de ticket modérateur.»

M. Johnson n'y voit donc qu'une action partisane. «De toute évidence, ces gens ont des choses à faire oublier.»

La punition du Québec cadrerait bien dans les plans de campagne électorale des libéraux fédéraux, selon M. Johnson. «Ils veulent envoyer un coup de canon dans le ciel de l'Ouest canadien pour dire: regardez, on vous sauve des ogres qui imposent des tickets modérateurs aux malades.»

M. Johnson trouve «inconcevable»

Pierre-Marc Johnson

que l'on traite le Québec comme la Colombie-Britannique, où il y a «officiellement $30 millions en frais modérateurs».

Mme Bégin faisait pourtant savoir, plus tôt cette semaine, que le Québec serait privé de $10 millions par an parce qu'il percevrait l'équivalent de cette somme auprès de la clientèle des services de santé.

Aux yeux de M. Johnson, Mme Bégin ne visait qu'une seule cible: la politique d'hébergement dans les hôpitaux.

Le ministère des Affaires sociales exige des patients chroniques qu'ils déboursent un certain montant pour leur chambre. «C'est normal qu'ils paient pour des soins chroniques comme dans un centre d'accueil. Le Québec possède une politique d'assurance-maladie, pas une politique d'assurance-logement.»

Mais, indique le ministre, le Québec ne peut avoir été cotisé pour ce service aux chroniques, puisqu'il dépasse à lui seul la somme de $10 millions de pénalité au Québec. «Alors où le fédéral a-t-il pris cette somme de $10 millions, par quels calculs, c'est ce qu'on veut savoir.»

M. Johnson soumet l'hypothèse que le Québec ait été cotisé, en partie du moins, pour les $2 millions que coûte l'hébergement des convalescents dans la demi-douzaine de centres spécialisés du Québec.

Là encore, M. Johnson refuse de percevoir ces frais comme une surfacturation aux usagers. «On a déjà pris la décision d'abolir ces frais au mois d'octobre et ça, le fédéral, le sait. Alors d'où viennent ces $10 millions?»

Le ministère des Affaires sociales, de son côté, a dépêché mardi un haut-fonctionnaire à Ottawa, avec mandat de se faire expliquer ces compressions surprises du fédéral.

Après rapport de l'émissaire «d'ici deux jours», le gouvernement prendra une décision, que ce soit au niveau du conseil des ministres ou du ministère des Affaires sociales.

Si Ottawa fait de même, Québec subventionnera la Corporation des fêtes

par Laurent Soumis
(collaboration spéciale

QUÉBEC — Pour la première fois, hier, le président de Québec 84, Me Richard Drouin, a admis publiquement l'inévitable déficit de 5 millions vers lequel se dirigent les fêtes de la voile organisées, cet été, dans la Vieille Capitale.

Par la voix du ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Clément Richard, le gouvernement du Québec a annoncé pour sa part, le versement d'une subvention de 2 millions à la Corporation Québec 1534-1984, couvrant 40 % des besoins de liquidité de l'organisme.

Cette somme s'ajoutera au million supplémentaire octroyé, avnt hier, par le Comité excéutif de la communauté urbaine de Québec, pour la poursuite du plan de relance de Québec 84.

La subvention québécoise prendra la forme d'une enveloppe ouverte qui pourra être utilisée selon les besoins de Québec 84. Mais, son versement demeurera conditionnel à l'octroi d'une somme équivalente par le gouvernement fédéral.

Dans le passé, les deux paliers de gouvernement supérieur avaient clairement affirmé qu'ils n'assumeraient pas les frais d'un éventuel déficit.

Cette somme additionnelle porte la participation directe du gouvernement du Québec aux fêtes de la voile au-delà des 4 millions.

Jeudi dernier, en rendant public le plan de relance de son organisme, Me Richard Drouin avait catégoriquement nié « avoir songé ou entrepris des démarches auprès des gouvernements en vue d'éponger un éventuel déficit ».

En conférence de presse, hier en fin d'après-midi, le numéro un de Québec 84 a indiqué que « depuis quelques jours, il était apparu évident qu'il serait impossible de réaliser notre objectif de rentabilité. »

Selon lui, la décision de réduire de moitié le prix des visas d'un jour au Vieux-Port de Québec et d'instaurer la gratuité, une fois la semaine, pour les enfants âgés de moins de 14 ans, ne pouvait qu'entraîner une réduction substantielle des revenus espérés par la corporation. Me Drouin a toutefois tenu à préciser « qu'en tout temps, les prévisions de dépenses avaient été respectées. »

Depuis l'instauration du plan de relance de Québec 84 comprenant, outre la réduction des tarifs, des efforts supplémentaires au plan de l'animation, le nombre de visiteurs sur le site principal accuse un mouvement à la hausse. Toutefois, le nombre de titulaires d'un visa d'un jour ne représente toujours en moyenne que moins du quart de celui nécessaire à la rentabilité des fêtes.

Tout en préférant attendre la fin des Fêtes avant d'analyser les causes de la faible participation populaire, Me Richard Drouin a souligné que « l'ensemble de l'industrie touristique canadienne enregistre cette année une baisse de 18 % de la clientèle américaine. »

Le président de la corporation a indiqué qu'il était confiant de ne pas devoir utiliser la totalité des 5 millions nécessaires à la rentabilité.

Saluant les journalistes montréalais qu'il avait sérieusement attaqués en fin de semaine, le maire de Québec, M. Jean Pelletier, a qualifié de « figure d'enthousiasme et de solidarité régionale » la décision commune des autorités supra-municipale et provinciale.

Tout comme le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, il ne croit pas que le gouvernement fédéral, qui a déjà investi plus de 30 millions sous diverses formes dans l'événement, refuse d'accorder un apport de capital équivalent à celui du gouvernement du Québec.

En plus des nombreux services et locaux gratuits gracieusement fournis à Québec 84, le gouvernement du Québec, via le commissariat aux célébrations de 1534-1984, prêtera la troupe ou cirque du soleil qui se produira quatre jours, à la fin de juillet, au Vieux-Port de Québec.

De plus, le ministre Richard a confirmé que l'arrivée des grandes allées, un rassemblement de plus de 500 canots venus des quatre coins du Québec, aura pour théâtre le Vieux Havre de la capitale.

Me Richard Drouin rencontrera demain le ministre des approvisionnements et service, M. Charles Lapointe, en vue de négocier les termes de la participation du gouvernement d'Ottawa au fonds de 5 millions.

Ottawa permettra toutes les dépenses électorales des groupes et des individus

MICHEL C. AUGER

OTTAWA (PC) — Les groupes ou individus non affiliés à un parti politique pourront dépenser autant que bon leur semble pour appuyer un parti ou des candidats pendant la campagne électorale.

Le gouvernement fédéral a, en effet, décidé de ne pas aller en appel d'une décision de la Cour du banc de la reine d'Alberta qui a déclaré inconstitutionnel le projet de loi C-169, qui interdisait à ces groupes d'effectuer des dépenses en faveur ou contre un parti ou un candidat.

Le nouveau ministre de la Justice, M. Donald Johnston, en annonçant la décision du gouvernement, a soutenu qu'étant donné que les partis et les candidats étaient assujettis à des limites quant à leurs dépenses, «il semblerait équitable que les sommes pouvant être dépensées par tout autre personne ou organisme soient également réglementées».

«Toutefois, un appel n'aurait eu pour effet, dans la situation actuelle, que de susciter une controverse qui ne pourrait en aucun cas être réglée avant l'élection», a soutenu M. Johnston.

Ce dernier a exprimé le voeu que nul n'abusera pour autant de «l'incertitude juridique qui entoure les dispositions législatives en question».

La décision du gouvernement de ne pas porter la décision de la cour albertaine en appel constitue une victoire pour la National Citizens Coalition (NCC), un groupe de pression qui prône des politiques économiques et sociales de nature conservatrice, qui avait contesté la loi devant les tribunaux.

Selon la NCC, la loi C-169, qui amendait la Loi électorale, restreignait la liberté d'expression, un droit garanti par la Charte canadienne des droits et libertés.

Le jugement de la Cour du banc de la reine de l'Alberta estimait que les dispositions de cette loi ne pouvaient être considérées comme une limite raisonnable à la liberté d'expression.

La NCC avait violemment réagi à l'adoption de la loi aux Communes, à l'unanimité, après un très court débat.

Selon le président de l'organisme, M. Colin Brown, les libéraux devraient maintenant avoir appris leur leçon.

«Je crois que les politiciens ont été très embarassés par la réaction du public, a-t-il soutenu. Je crois qu'ils voudront maintenant ne plus toucher à rien et laisser la situation telle qu'elle est».

La loi C-169 obligeait un parti politique autorisé à accepter comme faisant partie de ses propres dépenses électorales toute dépense pour de la publicité appuyant un candidat ou un parti ou demandant de ne pas appuyer un candidat ou un parti.

Par exemple, un groupe de citoyens réclamant des modification aux lois sur l'avortement pourrait, à la faveur de la campagne électorale, faire campagne pour faire modifier ces lois, mais il ne peut demander de voter pour ou contre un candidat ou un parti qui ne partage pas ses vues sur la question.

Richard assure l'intérim à Québec

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC - Le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, sera premier ministre par intérim pendant les trois semaines de vacances de M. René Lévesque, du 13 juillet au 6 août.

M. Richard a été choisi notamment parce qu'il devait de toute façon rester à Québec cet été à cause des fêtes 1534-1984. Ses vacances sont reportées au mois de septembre tandis que la grande majorité de ses collègues prennent plusieurs semaines de congé en juillet et que quelques-uns s'absentent en août.

Pour les urgences, il n'y aura à Québec que six ministres sur 26 pendant les deux dernières semaines de juillet. Le quorum requis pour valider les décisions d'un conseil des ministres est de cinq ministres. Les ministres présents seront, outre M. Richard, MM. Denis Lazure, Yves Duhaime, Pierre-Marc Johnson et Bernard Landry. Il faut cependant ajouter le nom de Mme Denise Leblanc Bantey qui ne sera pas officiellement en vacances mais qui se promènera tout l'été entre Québec et les Îles-de-la-Madeleine.

Selon sa vieille habitude, M. Lévesque prendra deux semaines de détente sur les plages de la Nouvelle-Angleterre, quelque part dans les environs de Cape Cod. Il passera sa troisième semaine de congé au Québec.

L'an dernier, à cause de son voyage en France et de vacances plus longues, M. Lévesque s'était absenté pendant six semaines. Ce sont Mme Pauline Marois et M. Marc-André Bédard qui avaient assumé la charge de premier ministre par intérim, pendant chacun trois semaines. Mme Marois avait déjà assumé l'intérim en 1982, quinze mois après son entrée au cabinet.

Le vice-premier ministre est, depuis le dernier remaniement ministériel, M. Camille Laurin, mais il ne pouvait assumer l'intérim car il est absent jusqu'au 6 août.

Il y a déjà 13 ministres officiellement en vacances, presque tous depuis le début juillet jusqu'au début d'août Cinq autres ministres quitteront leurs bureaux ce soir ou demain soir, à l'exemple du premier ministre, M. René Lévesque, et de son secrétaire général, M. Louis Bernard. Ce sont MM. Marc-André Bédard, Alain Marcoux, Jean Garon, Robert Dean ainsi que Mme Pauline Marois. Ces retardataires ne prendront en majorité que deux semaines de congé immédiatement.

Par ailleurs, selon sa secrétaire, les dates de vacances de M. Guy Tardif ne sont pas encore fixées.

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme sera cet été à moitié en vacances et à moitié au travail: demeurant dans la région de Québec, il passera au moins un jour au bureau et au moins un autre jour par semaine en représentation à l'extérieur.

Quant au ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, comme à son habitude, il emmenera sa famille à la Conférence fédérale-provinciale de l'agriculture, qui se tient cette année à Winnipeg. Il traversera une grande partie du Canada en auto pour inspecter «de visu» les actions fédérales dans les autres provinces et pour éventuellement noter d'autres injustices dont serait victime le Québec.

guérin
l'éditeur qui édite
Maintenant disponible
4e Secondaire
Mon nouveau programme d'études en
HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA
André Francoeur • Claude Jeannotte • Robert Savoie
ISBN-2-7601-1143-1/192 pages — 6,95$
En vente dans toutes les librairies

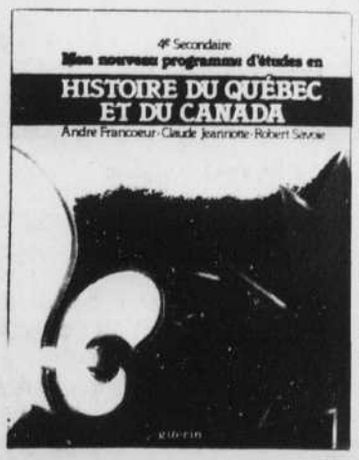

ORIENTATION
Le programme d'histoire du Québec et du Canada centre son étude sur la compréhension de l'évolution de la société québécoise dans le contexte canadien, nord-américain et occidental.

CONTENU
1 L'empire français d'Amérique
2 La société canadienne sous le Régime français
3 La Conquête et les débuts du Régime britannique
4 Les débuts du parlementarisme
5 Le Québec et la Confédération
6 Le développement industriel
7 Le Québec contemporain

Le présent cahier d'apprentissage est en tous points conforme au nouveau programme d'études "Histoire du Québec et du Canada", 4e secondaire, formation générale et professionnelle.

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514)842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

UN ARTICLE À VENDRE?
LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR SONT UNE SOLUTION FACILE
286-1200

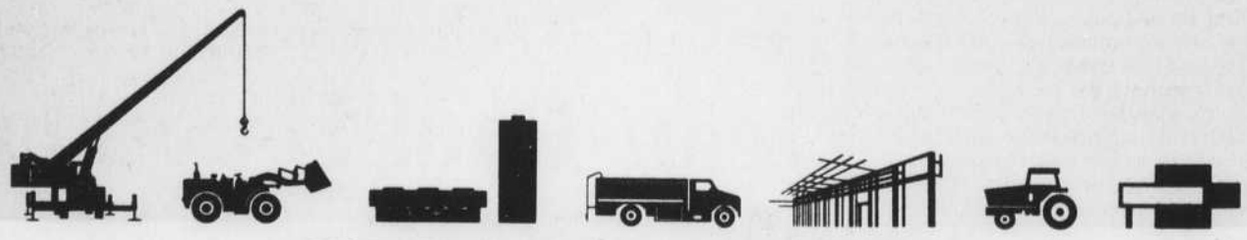

C'EST DU BESOIN QUE NAÎT LE DÉSIR DE VAINCRE.

SOFATI LTÉE est née du besoin de trouver de nouveaux débouchés. Nous ne sommes pas une compagnie «établie». Et si nous voulons continuer à grandir, nous ne le serons probablement jamais. Notre capacité et notre volonté de nous adapter aux changements de la demande du marché sont notre atout le plus important.

En 1978, la SOFATI était une bonne idée. Aujourd'hui, nous avons des bureaux permanents sur trois continents et nous avons réalisé d'importants projets internationaux de nature sociale, technique et commerciale.

Nous avons pris d'énormes risques. Et c'est parce que nous avons pris ces risques que nous avons pu exporter 8 millions d'hommes-heures et environ 400 millions de dollars de biens et de services canadiens.

Le Canada a été fondé par des gens pleins de courage et de détermination. Des gens pour qui prendre des risques était tout aussi naturel que respirer. Cet héritage, nous nous devons de l'exploiter ou sinon, d'accepter que notre niveau de vie soit érodé par des pays plus compétitifs. Pour ma part, j'en suis convaincu, nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère de prospérité fondée essentiellement sur le véritable entrepreneurship.

De ce besoin de prospérité naît notre désir de vaincre.

Commanditaire du catamaran Sofati/Soconav Québec dans la transat TAG Québec-Saint-Malo

Michel Gaucher
Président

SOFATI LTÉE

FINANCIERS, CONSTRUCTEURS, MAÎTRES D'OEUVRE ET FORMATEURS

Lucien Paiement sort de l'ombre

ANGÈLE DAGENAIS

Sans préciser s'il briguera à nouveau les suffrages en 1985 l'ancien maire de Laval et président du parti qui porte son nom, le Dr Lucien Paiement, a annoncé hier qu'il mettait sur pied une commission politique de 150 membres visant à «rajeunir son parti et son programme» en y insufflant des idées neuves.

«La grande lacune à Laval actuellement, d'expliquer le Dr Paiement, c'est le niveau de la discussion, l'absence de leadership politique, le manque de maturité des intervenants. Nous voulons proposer un new deal axé sur le développement d'une économie forte et concertée à Laval».

La commission qui doit remettre son rapport au mois de septembre sera formé de professionnels, d'hommes d'affaires, de syndicalistes, etc., bref de personnes de tous les horizons lavallois, a-t-il souligné. M. Paiement vise à mettre sur pied une structure comprenant cinq représentants par quartier (Laval en compte 24) en plus d'un noyau d'une trentaine de personnes ressources qui engloberait également les six conseillers de l'Équipe Paiement à l'Hôtel de Ville.

M. Paiement n'a pas l'intention de former un «vrai» parti avec liste et cartes de membres. «Nous ne voulons pas faire de la structurette, il s'agit d'un groupe bona fide». Il n'y a pas davantage de campagne de financement dans l'air même si la caisse du parti est absolument vide, de souligner M. Paiement. «L'argent n'est pas un problème. Quand on aura de bonnes idées bien arrêtées, la caisse se remplira d'elle-même. J'ai fait cinq élections, explique-t-il; l'important à Laval c'est de présenter l'alternative la mieux articulée».

Le Dr Paiement prétend qu'il ne profite pas de la déroute du parti au pouvoir, le PRO, ou de la perte de son chef de l'opposition, M. Gilles Vaillancourt (devenu indépendant et vice-président du Comité exécutif) pour se faire du capital politique. «Disons que les chicanes du maire Lefebvre nous ont chronologiquement devancés. Nous aurions peut-être annoncé la formation de la commission politique en septembre au lieu de juillet». L'ancien maire de Laval rajoute qu'il ne pouvait assister froidement et sans réagir à «l'effritement de la crédibilité à Laval, échafaudée péniblement au cours des 15 dernières années».

Lucien Paiement

À 51 ans, cet homme d'affaires, propriétaire de chevaux de course et d'entreprises de placement, précise qu'il veut faire de la politique avec un grand «P». Il faut dépasser les chicanes et le folklore à Laval. «C'est la commission politique qui décidera de mon avenir politique», ajoute-t-il sans préciser jusqu'où il entend développer les structures démocratiques dans son parti. Jusqu'à maintenant il se décrit comme la «cheville ouvrière» de l'Équipe Paiement. «Je lance cette organisation aujourd'hui, ajoute-t-il, pour le moment la mairie n'est pas ma préoccupation».

Présidé par COPEM et financé par Cadillac Fairview

Le «comité consultatif» soumettra ses recommandations à la Ville à la mi-septembre

ANDRÉ BOUTHILLIER

Un «comité consultatif indépendant» présidé par le Comité de promotion économique de Montréal (COPEM) et financé par la corporation Cadillac Fairview remettra à la Ville de Montréal, vers le 12 septembre, ses recommandations sur l'aménagement du quadrilatère Sainte-Catherine, McGill College, de Maisonneuve et Mansfield.

D'ici là, le comité tiendra deux audiences publiques, soit le 19 juillet, à l'hôtel Reine Elisabeth, et durant la semaine du 13 août, dans un lieu indéterminé. Ses représentants rendront public un rapport interimaire de leurs consultations avant de présenter leurs recommandations au maire de Montréal, M. Jean Drapeau.

C'est ce qu'a annoncé hier le co-président du COPEM et président de la Chambre de commerce du district de Montréal, M. Pierre Goyette, en présence du responsable du projet immobilier de Cadillac Fairview, M. Alan Saskin, et le président du groupe Héritage-Montréal, M. Jean-Claude Marsan.

La semaine dernière, Cadillac Fairview a demandé au maire de Montréal de reporter l'acceptation de son projet immobilier de $120 millions par le conseil municipal, prévue pour sa réunion du 9 juillet, afin de pouvoir tenir une vaste consultation. Le maire a accepté cette requête mais a refusé d'impliquer sa ville dans la démarche proposée par le promoteur immobilier.

Cadillac Fairview a ensuite demandé au COPEM, un organisme créé par la Chambre de commerce et le Bureau de commerce de Montréal, de présider le comité consultatif. La corporation paiera toutes les dépenses du comité, estimées à $150,000, et aura aussi un représentant au sein du groupe de travail, soit M. James R. Bullock, son vice-président exécutif. Les autres membres seront: MM. Bruce Anderson, professeur d'architecture à l'Université McGill; Jean-Claude Marsan; Zarin Mehta, directeur administratif de l'Orchestre symphonique de Montréal; et Mme Phyllis Lambert, présidente-fondatrice de Héritage-Montréal et actionnaire de Cadillac Fairview par le biais de CEMP Investments.

Malgré la participation directe de Cadillac Fairview dans ce comité, le co-président du groupe, M. Goyette, a affirmé qu'il s'agissait d'un «comité consultatif indépendant» qui aura pour tâche de soumettre à la ville des critères d'aménagement du quadrilatère ci-haut mentionné. «C'est avec Cadillac Fairview que nous travaillons parce que c'est leur projet qui est l'objet d'une controverse», a-t-il expliqué.

Le COPEM accepterait-il de former un comité consultatif pour étudier le projet d'un autre promoteur intéressé à construire un grand ensemble immobilier dans le même quadrilatère? À cette question, M. Goyette répond que c'est à la Ville de Montréal d'étudier d'autres projets alternatifs. Depuis quelques jours, la rumeur circule à l'effet que la Caisse de dépôt et placement du Québec s'associe avec la compagnie Dreyfus, intéressée à construire deux tours à bureaux et une salle de spectacles.

M. Goyette a ajouté que la compagnie Dreyfus sera invitée à assister aux réunions du comité consultatif au même titre que les autres propriétaires d'immeubles de l'avenue McGill College. Dreyfus possède l'édifice de la Banque Nationale de Paris, à l'angle de Maisonneuve et McGill College.

D'autre part, Cadillac Fairview vient de demander au gouvernement du Québec s'il maintenait son intention de donner une subvention de $30 millions pour la construction de la salle de concert de l'OSM à l'intérieur de son projet. Québec n'a pas encore répondu.

Dans le textile, le vêtement et la chaussure

La CSN et la CSC craignent la création d'un marché commun libre avec les USA

CLÉMENT TRUDEL

Deux centrales syndicales ont dénoncé hier la tentative de faire accepter un «marché commun libre» avec les États-Unis dans des secteurs comme le textile, le vêtement et la chaussure; une étude en ce sens a été confiée à un groupe de travail fédéral récemment. La conséquence d'un tel marché commun serait de faire «un pas vers le précipice», les emplois existants (au Canada) disparaîtraient et l'on exporterait ainsi ces emplois vers le sud des États-Unis, soutiennent la Confédération des syndicats nationaux et la Confédération des syndicats canadiens qui blâment la politique canadienne ayant mené, en cinq ans, à la disparition de 40,000 emplois dans ces secteurs.

Il convient, affirment Mmes Madeleine Parent (CSC) et Monique Simard (CSN), que ce dossier fasse l'objet de discussions abondantes en période pré-électorale, les partis ayant choisi de privilégier le thème de l'emploi pour se gagner des votes. Environ la moitié des emplois dans le textile, la bonneterie et le vêtement se retrouvent au Québec.

En septembre 1981 déjà, CSN et CSC avaient soumis au gouvernement fédéral quatre recommandations dont il ne fut pas tenu compte. Les centrales reviennent à la charge dans un mémoire qu'elles soumettront en août aux autorités fédérales, elles gonflent le nombre de leurs suggestions à 19, au nombre desquelles:

- quotas sur les importations et engagement des pays fournisseurs de satisfaire aux règles minimales des droits de la personne et des travailleurs;
- nationalisation de certaines installations-clés;
- garantie de salaire (sans réduction pour une semaine de 40 heures) et interdiction de la sous-traitance ou du travail ou noir;
- le Bureau de Renouveau Industriel Canadien, mis sur pied en 1981, devrait être modifié ou remplacé. Les centrales disent que les $250 millions que ce Bureau est habilité à distribuer ($30 millions sont allés à la Dominion Textiles) ont surtout servi à consolider la position des très grosses entreprises, parfois même à subventionner, comme à la Cosa Nova Fashions, de Toronto, la disparition d'ateliers syndiqués. La Cosa Nova a choisi d'aller créer des emplois à Winnipeg, dans un atelier non syndiqué, la Victoria Leather Jackets. $300,000 avaient servi à ce «recyclage» menant à une perte sèche de 100 emplois.

Les salaires réels augmentent peu entre les années 1974 et 1983, selon le mémoire: «en 1974, chaque travailleur (textile) produisait pour $18,758... en 1983, chacun produisait pour $26,858, mais seulement $610 de ce gain de productivité allaient au travailleur». Dans le vêtement (chiffres en dollars constants de 1971) pour la même période, la valeur de production par travailleur augmentait de $1,707 mais seulement $99 revenaient au salarié.

Le mémoire, réalisé en collaboration avec le groupe Gatt-Fly (équipe au service des Églises canadiennes), s'attarde sur les perspectives peu reluisantes d'une main-d'oeuvre surtout féminine (et immigrée). Il souhaite que soit ravivée l'une des tâches que s'étaient donnée les autorités du Bureau de «renouveau»: l'aide aux travailleurs déplacés. Les consommateurs canadiens, disent les porte-parole syndicaux, doivent se rappeler que rien ne garantit que les biens qui ne seraient plus produits au Canada leur seront offerts à des prix moindres. L'exode de la production vers des pays du Pacifique (le Japon excepté) est surtout utile pour gonfler le profit des compagnies, disent la CSN et la CSC qui interviennent maintenant pour «mettre fin à l'hémorragie des emplois».

Local 144: le Conseil provincial ne s'immiscera pas dans le conflit

(PC) — Le Conseil provincial des métiers de la construction n'entend pas s'immiscer dans le conflit qui oppose les tuteurs gouvernementaux aux dirigeants du local 144 des plombiers démis de leur fonction il y a une semaine en raison notamment de gestes d'intimidation et de menaces.

Les 6,000 membres du local 144 représentent 20% des effectifs du conseil provincial.

Le président de ce conseil, M. Maurice Pouliot, a fait cette mise au point hier sept jours après que les tuteurs gouvernementaux aient expédié aux membres du local 144 une lettre indiquant que des représentants du Conseil provincial les avaient assurés de leur collaboration.

Après avoir expliqué les motifs qui les incitaient à décapiter le local 144, les tuteurs Gérard Beaudry et Claude Filion écrivaient «Nous avons informé les représentants du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction de cette décision et ils nous ont assurés qu'ils apporteront leurs concours à ce renouveau».

«Il n'a jamais été question de coopérer à ce renouveau», a lancé M. Pouliot.

Il juge ce congédiement massif «inacceptable» et suggère aux tuteurs de recourir aux tribunaux s'ils ont des preuves que des gestes illégaux ont été commis.

«On n'a pas l'intention de laisser ces 6,000 membres sans service mais on ne veut pas non plus nous retrouver sous tutelle», a expliqué le président du Conseil à un journaliste qui lui demandait s'il appuyerait les mesures de pression que pourraient prendre les gens du 144.

Si Jean-Claude Sureau a perdu son poste de gérant d'affaires du 144, il demeure vice-président du conseil provincial du Québec des métiers de la construction (international) affilié à la centrale américaine AFL-CIO.

Menasco opère toujours sans travailleurs syndiqués

CLÉMENT TRUDEL

La CSN a marqué hier le deuxième anniversaire du lock-out décrété par la compagnie Ménasco en affirmant que « Menasco opère toujours . . . mais sans ses travailleurs syndiqués ». Un vidéo de six minutes, produit par la centrale syndicale, établit que chaque matin, quelque 160 automobiles pénètrent sur le stationnement de l'usine de Ville Saint-Laurent et que des dizaines de personnes s'y rendent en moto ou même à bicyclette.

Il y a deux ans, on comptait 385 syndiqués à l'Association des employés de l'hydraulique Menasco (CSN); plus de la moitié de ces syndiqués font encore partie du groupe syndical qui réclame que les lois québécoises les protège mieux contre les briseurs de grève.

La situation actuelle, a affirmé hier en entrevue le président de la Confédération des Syndicats Nationaux, M. Gérald Larose, prouve qu'on est bien loin d'une compagnie qui disait vouloir quitter le Québec en raison de la loi 17 (anti-briseurs de grève). L'enquête commencée le 4 juillet par le commissaire Denis Laberge, à la demande du ministre québécois du Travail, a son bien-fondé et Ménasco devra un jour reconnaître le droit d'association qu'elle bafoue aujourd'hui, clame la CSN.

M. Laberge est chargé de vérifier si oui ou non la compagnie impliquée a utilisé des briseurs de grève. Selon la CSN, ce point ne fait pas de doute, d'autant plus que chaque matin, une camionnette quitte Ville Saint-Laurent vers Cornwall où la compagnie formerait des travailleurs spécialisés à occuper les fonctions autrefois assumées par les lock-outés.

Les procureurs de Menasco ont mis en doute le mandat même de M. Laberge puisque, disent-ils, il n'y a plus de conflit de travail, plus de salariés, et par conséquent aucune nécessité de procéder à l'enquête qui devrait reprendre les 2 et 3 août. Pour la CSN, la compagnie, filiale de la multinationale Colt, tente de créer un exemple avec les travailleurs de Ménasco et elle a, à cet effet, retenu les services de procureurs qui se sont déjà signalés dans des dossiers de longues grèves ou de conflits aigus comme à Télé-Métropole, aux Biscuits David et à la Reynolds.

EN BREF...

■ *Les familles seront réunies*

OTTAWA (PC) — L'ambassadeur polonais au Canada a fait savoir hier que les familles de deux des trois grévistes de la faim de Toronto allaient être autorisées à immigrer au pays avant la fin du mois d'août. Quant à la troisième famille, a expliqué M. Andrzej Kacala, elle «va être exemptée de certaines provisions de la loi polonaise» et sa demande d'immigration va être étudiée dans un proche avenir. Ce qui signifie que les familles de MM. Zygmunt Augustyniak et Wladyslaw Sliwa vont immigrer le mois prochain et que le cas de la famille de M. Graznya Trzesicka est en suspens. La grève de la faim des trois hommes avait commencé le 22 mai et s'était terminée le 29 juin, quand le député libéral Jesse Flis avait assuré les grévistes que les autorités avaient accepté de libérer leurs familles.

■ *L'amende au casse-cou*

NIAGARA (PC) — Karel Soucek, le casse-cou de 37 ans qui a plongé dans les chutes du Niagara à l'intérieur d'un baril d'acier, la semaine dernière, devra payer une amende de $500 pour avoir «effectué une acrobatie dans le parc sans autorisation». Le juge de paix Jack Irwin a imposé une amende maximale pour ce genre de méfait et a déclaré à M. Soucek: «Nous ne pouvons ignorer le fait que vous avez effectué cette prouesse tout en sachant que c'était illégal». Soucek, un cascadeur professionnel, n'a subi qu'une coupure à la tête lorsque son baril a heurté la surface de l'eau après un saut de 53 mètres au-desus des célèbres chutes, le 2 juillet. L'avocat de Soucek, Me Rob Charko, a déclaré au juge Irwin que la prouesse de son client n'avait pas causé de blessures à personne et que cet événement plutôt unique passerait à l'histoire. Huit personnes dont Soucek, ont tenté jusqu'à maintenant de franchir les chutes du Niagara à bord de barils ou d'autres embarcations. Trois d'entre elles ont péri.

■ *Nominations à Québec*

QUÉBEC (Le Devoir) — Le sous-ministre aux Relations internationales, Mme Paule Leduc, vient d'être nommée à la place de M. Roland Arpin au poste de sous-ministre des Affaires culturelles. M. Arpin devient secrétaire du Conseil du trésor où il remplace M. Robert Tessier, muté au ministère de l'Énergie et des Ressources, pour succéder à l'ancien sous-ministre, M. Claude Descôteaux, récemment nommé vice-président à l'Hydro-Québec. Le nom du successeur de Mme Leduc au ministère des Relations internationales n'est pas encore connu. Par ailleurs, M. Jacques Pigeon, directeur général des publications gouvernementales au ministère des Communications, devient sous-ministre adjoint au même ministère.

folio

des livres... des vacances...

folio

Pour Ludo le narrateur, l'unique amour de sa vie commence à l'âge de dix ans, en 1930, lorsqu'il aperçoit dans la forêt de sa Normandie natale la petite Lila Bronicka, aristocrate polonaise passant ses vacances avec ses parents. $5.75

Signé Ajar, ce roman, qui reçut le prix Goncourt 1975, est l'histoire d'amour d'un petit garçon arabe pour une très vieille femme juive. $3.95

L'union de Yannik et Michel est rompue par un destin inéluctable. Mais un désespoir d'amour est pour eux une contradiction qu'ils ne peuvent admettre. Il faut donc triompher de la mort. $3.95

Romain Gary parle ici de ce qu'il a vu, connu, aimé. De Vychinski à Groucho Marx, de Churchill à de Gaulle, des héros de la France Libre aux ambassades et à Hollywood... $4.95

Le Manoir du lac Delage n'est pas un hôtel...

Pour 65$ * par personne, par jour, c'est une montagne d'activités dans une forêt paisible et accueillante, sur les bords d'un lac enchanteur.

*Chambre en occupation double, petit déjeuner et dîner, taxes et service inclus. (Les repas des enfants accompagnant les parents ne sont pas inclus)

c'est beaucoup plus!

LE MANOIR DU LAC DELAGE

Pour réservations: (418) 848-2551 ou 1 800 463-2841 (sans frais)

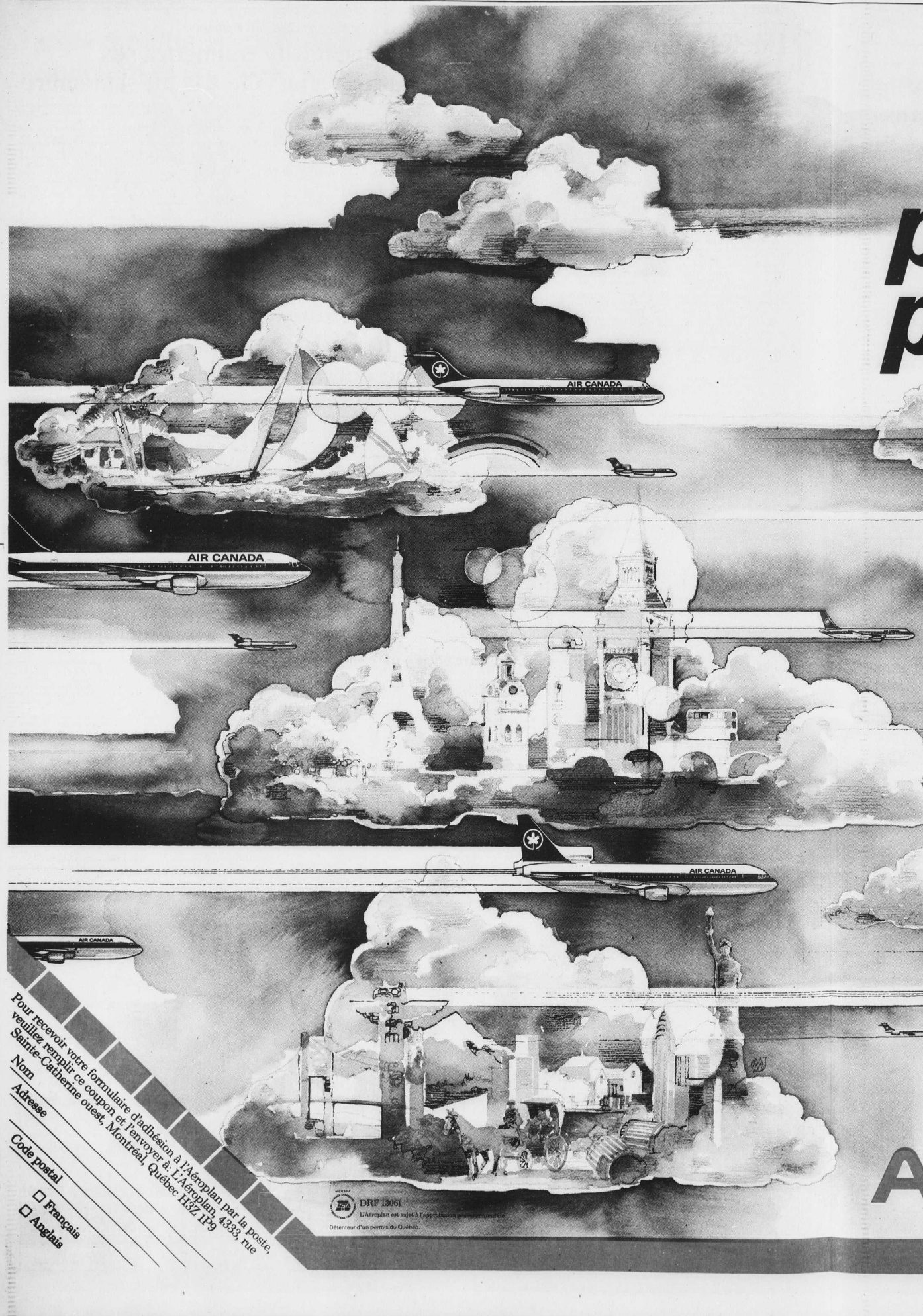

Voici le meilleur programme de primes-voyage au Canada.

AÉRO plan MC

Pour vous remercier d'être fidèle à Air Canada, voici l'Aéroplan.

Inscrivez-vous à l'Aéroplan et faites valoir chaque mille/kilomètre parcouru à bord d'Air Canada jusqu'au 31 décembre 1985 pour gagner un Prêt-à-partir gratuit ou un surclassement sur l'un de nos vols réguliers vers l'Europe, le Canada, les Etats-Unis et les Caraïbes.

Par exemple, il vous suffira d'accumuler 10 000 milles (16 090 kilomètres) pour profiter d'un surclassement en service Connaisseur sur un vol à destination d'une ville canadienne ou américaine. Avec 250 000 milles (402 250 kilomètres) vous aurez droit à 2 Prêt-à-partir Première classe gratuits pour l'Europe ou les Caraïbes.

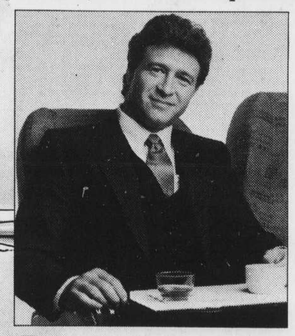

Vous trouverez des formulaires d'adhésion à l'Aéroplan chez votre agent de voyages et à tous les guichets et comptoirs d'aéroport d'Air Canada. Inscrivez-vous dès aujourd'hui au meilleur programme de primes-voyage au Canada.

Pour de plus amples renseignements, appelez-nous au 932-9900.
Vous pouvez également communiquer avec votre agent de voyages ou au bureau de réservations d'Air Canada au 931-4411.

Pour vous remercier d'être fidèle à...

Pour recevoir votre formulaire d'adhésion à l'Aéroplan par la poste, veuillez remplir ce coupon et l'envoyer à: L'Aéroplan, 4333, rue Sainte-Catherine ouest, Montréal, Québec H3Z 1P9

Nom

Adresse

Code postal

☐ Français
☐ Anglais

DRF 13061
L'Aéroplan est sujet à l'approbation gouvernementale
Détenteur d'un permis du Québec.

AIR CANADA

INFORMATIONS INTERNATIONALES

L'ambassade de Libye à Beyrouth est dynamitée par un groupe chiite

BEYROUTH (Reuter) — L'explosion d'une bombe a gravement endommagé hier les locaux de la mission diplomatique libyenne à Beyrouth-Ouest. L'attentat a été revendiqué par un groupe chiite, les Brigades de l'imam Moussa Sadr.

Un correspondant anonyme a déclaré à une agence de presse étrangère que les Brigades avaient perpétré l'attentat avant l'aube, pour demander la libération immédiate de l'imam Sadr, chef spirituel chiite libanais, mystérieusement disparu en 1978 en Libye.

Le correspondant a également déclaré que la vie d'Abdelsalam Triki, ministre libyen des Affaires étrangères,serait en danger s'il se rendait en visite au Liban, comme il envisage de le faire. « Nous mettons en garde les autorités libyenne et libanaise contre la visite du ministre libyen aux Affaires étrangères à Beyrouth tant que l'imam Sadr et ses deux compagnons ne seront pas libérés par la Libye », a-t-il dit.

L'attentat à la mission n'a pas fait de victimes, mais elle a provoqué d'importants dégâts matériels : murs effondrés, meubles projetés dans la rue et planchers en béton écroulés.

Lundi, après l'enlèvement de Mohammed al-Faitouri, chef de la mission libyenne à Beyrouth, l'agence de presse libyenne JANA avait annoncé que M. Triki se rendrait mercredi au Liban.

M. Triki s'est entretenu mardi et mercredi à Damas avec les dirigeants syriens et, selon un de ses collaborateurs, il était attendu à Beyrouth hier ou aujourd'hui. De source proche du ministère libanais des Affaires étrangères on indique toutefois que la date de son arrivée n'a pas encore été annoncée.

L'attentat contre l'ambassade de Libye a mis fin, matériellement, à la présence diplomatique libyenne au Liban. Après sa libération, lundi soir, M. Faitouri est parti pour Damas et, selon un employé libanais de l'ambassade, tous les diplomates libyens sont soit partis soit prêts à le faire avant la fin de la journée.

Outre l'enlèvement de M. Faitouri, les Brigades de l'imam Sadr avaient également revendiqué celui d'un autre diplomate libyen, le 23 juin, perpétré pour exiger le départ de tous les Libyens ayant une fonction diplomatique dans un délai de 48 heures et des explications de Tripoli sur la disparition de l'imam Sadr. M. Faitouri avait négocié l'abandon de l'ultimatum, et décidé de demeurer au Liban.

Le Liban avait rétabli les relations diplomatiques avec la Libye il y a quelques semaines, après une longue interruption due à la présence de troupes libyennes dans l'est du Liban.

Bon nombre de chiites libanais ont critiqué la normalisation des relations entre les deux pays et condamné le projet de M. Triki de se rendre au Liban.

Un policier libanais monte la garde devant ce qu'il reste de l'ambassade de Libye à Beyrouth. (Photolaser AP)

Karamé veut faire libérer les «disparus»

BEYROUTH (Reuter, AFP) — Le gouvernemet d'union nationale du premier ministre libanais, Rachide Karamé, a adopté hier un plan visant à obtenir la libération des otages détenus par les milices chrétiennes et musulmanes, sans toutefois annoncer la date prévue de l'opération

Le premier ministre Karamé a déclaré après la réunion de son cabinet, qui s'est poursuivie pendant trois heures, que les otages seraient relâchés « dès que possible », n'excluant cependant pas la possibilité que les milices refusent de libérer la totalité des personnes détenues.

(Le passage du Musée, qui relie les deux secteurs chretien et musulman de Beyrouth, a été rouvert hier soir à la circulation après avoir été fermé pendant 20 minutes par une cinquantaine de parents de disparus de l'ouest de la ville, ont constaté les journalistes sur place. Les manifestants, qui protestaient contre les décisions prises par le conseil des ministres pour tenter de régler la question des disparus, ont accepté de se retirer après avoir discuté avec un officier de l'armée responsable du secteur, indique-t-on de source militaire. Ils ont toutefois indiqué à cet officier qu'ils avaient l'intention de revenir aujourd'hui, précise-t-on de même source.)

M. Karamé a ajouté que le gouvernement n'avait toujours pas mis au point une stratégie pour le désengagement des combattants des montagnes du Chouf surplombant Beyrouth, bien que le plan de sécurité qui prévoit de réunir les secteurs ouest et est de la capitale se déroule normalement.

Le plan de réunification de Beyrouth, appliqué cette semaine pour mettre fin aux affrontements entre chrétiens et musulmans, a été retardé, entre autres, par les manifestants bloquant les intersections et les routes d'accès à l'aéroport et au port.

Mitterrand rencontre Moubarak au Caire

LE CAIRE (AFP) — Le président français François Mitterrand a effectué hier une brève visite en Égypte, au cours de laquelle il s'est entretenu en tête à tête avec le chef d'État égyptien Hosni Moubarak des problèmes de la région, et en particulier du conflit irako-iranien.

Le président Mitterrand, qui venait d'effectuer une visite officielle de deux jours en Jordanie, a également évoqué avec son homologue égyptien la situation au Proche-Orient, notamment au Liban et en Israël, a-t-on indiqué de source officielle française. Cet échange de vues intervenait, constatent les observateurs, après le récent voyage du président Mitterrand à Moscou et l'annonce la semaine dernière du rétablissement des relations diplomatiques entre l'Égypte et Moscou au niveau des ambassadeurs.

Le conflit du Golfe, a précisé le porte-parole du président Mitterrand, a de nouveau été évoqué au cours d'un déjeuner en petit comité qui a réuni les deux chefs d'État et leurs proches collaborateurs : Claude Cheysson, ministre français des Relations extérieures, et du côté égyptien Kamal Hassan Ali, premier ministre par intérim et ministre des Affaires étrangères, le maréchal Abou Ghazala, vice-premier ministre et ministre de la Défense, et Boutros Ghali, ministre d'État aux Affaires étrangères.

Pour sa part, le président Moubarak a estimé que la tenue d'une conférence internationale sur le Proche-Orient était une formule de rechange et non la meilleure des approches pour le règlement du conflit israélo-arabe. Le président Moubarak, interrogé par la presse après le départ du Caire du président Mitterrand, a estimé nécessaire l'approbation de toutes les parties concernées à la tenue d'une telle conférence. M. Hassan Ali a fait état de la concordance de vue des deux pays à ce sujet, affirmant qu'il n'existait pas en ce moment d'autres nouvelles initiatives.

La situation dans les pays africains proches de l'Égypte — Soudan, Libye et Tchad — a été abordée lors des conversations des deux présidents, mais aussi pendant le déjeuner, a-t-on indiqué de source officielle française.

C'était la huitième fois que les présidents français et égyptien se rencontraient. En faisant escale au Caire à son retour d'Amman, M. Mitterrand répondait à une invitation du chef de l'État égyptien. À Amman, le président Mitterrand et le roi Hussein s'étaient également longuement entretenus de la guerre du Golfe et des moyens pouvant amener les belligérants à la négociation. Le chef de l'État français a souligné, lors d'une conférence de presse mardi dans la capitale jordanienne, les risques que comporterait « une rupture dans l'équilibre multi-séculaire entre persans et arabes ». La France, a-t-il indiqué en substance, est prête à oeuvrer pour ramener la paix sur cette frontière historique. Il a aussi mis l'accent sur le fait que la France, soucieuse d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'Irak, n'était pas pour autant l'ennemi de l'Iran.

Procès du KOR à Varsovie : Solidarité est envoyé au banc des accusés

VARSOVIE (AFP, Reuter) — Solidarité sera sur le banc des accusés à partir de demain devant le tribunal militaire de Varsovie où doivent comparaître quatre dirigeants du KOR (Comité d'autodéfense sociale) accusés de « complot contre l'État ».

Jacek Kuron, 47 ans, Adam Michnik, 37 ans, Henryk Wujec, 43 ans, et Zbigniew Romaszewski, 43 ans, seront jugés pour leurs activités au sein de l'opposition depuis la naissance du KOR en 1976 jusqu'au coup de force contre Solidarité le 13 décembre 1981. Les quatre hommes ont en effet eu des responsabilités dans le syndicat de Lech Walesa pendant sa période légale.

Le prix Nobel de la paix devra venir témoigner devant le tribunal. Quant à Zbigniew Bujak, « numéro un » de la direction clandestine (TKK) du syndicat dissous, il a récemment affirmé que ce serait « le procès de Solidarité ».

MM. Kuron, Michnik et Wujec sont emprisonnés depuis décembre 1981. M. Romaszewski, fondateur de Radio-Solidarité dans la clandestinité, a été arrêté en août 1982. Ils sont incarcérés à la prison Rakowiecka de Varsovie avec sept anciens responsables nationaux de Solidarité, poursuivis également pour « complot contre l'État », mais leurs dossiers sont toujours en cours d'instruction.

Jusqu'au dernier moment, alors que l'acte d'accusation est prêt depuis septembre dernier, les autorités ont tenté d'éviter ce procès. Pendant des mois le gouvernement a négocié, notamment par l'entremise de l'épiscopat, avec les « Onze » de Rakowiecka la possibilité d'une remise en liberté « sous conditions » : un exil temporaire ou un engagement à ne pas avoir d'activités politiques pendant deux ans et demi.

Il s'agissait de la première proposition gouvernementale aux clandestins, qui sont poursuivis sans relâche par la police depuis le coup de force contre Solidarité, le 13 décembre 1981.

Les Onze ont finalement rejeté ces propositions en mai, et début juin, M. Kuron entamait une « grève de la faim illimitée » pour obtenir soit la fixation de la date de son procès, soit sa remise en liberté « faute de preuves ».

Cette volonté de faire l'économie d'un procès à sensation avec des inculpés-vedettes comme MM. Kuron et Michnik dont la notoriété a franchi depuis des années les frontières de la Pologne, reste d'actualité, estiment les observateurs.

Un porte parole du gouvernement a ainsi laissé entendre mardi que les journalistes étrangers pourraient ne pas être autorisés à suivre les débats, tandis qu'un juriste suédois souhaitant venir en qualité d'observateur a essuyé un refus des autorités polonaises.

De même il serait douteux, estime-t-on, que le pouvoir laisse se transformer la salle d'audience du tribunal militaire de Varsovie en un forum ou les accusés et les témoins de la défense feraient « le procès du régime », ainsi qu'ils l'ont annoncé. Dans les milieux proches de l'opposition, on écarte ainsi l'hypothèse d'un long procès permettant le défilé à la barre de la centaine de témoins prévus dans l'acte d'accusation.

Les autorités, ajoute-t-on, ont de multiples possibilités pour clore rapidement cette affaire devenue gênante :

- inclure les quatre opposants dans la loi d'amnistie que le parlement devrait promulguer le 21 juillet prochain, à la veille du 40e anniversaire de la Pologne populaire. Selon de bonnes sources, cette solution ferait l'objet de sérieuses réticences, notamment dans la police.
- ajourner le procès dans les jours suivant son ouverture sous un prétexte quelconque afin de retarder une nouvelle fois l'échéance.
- faire un procès expéditif de quelques jours à l'issue duquel les accusés, qui risquent un maximum de dix ans de prison, seraient condamnés à une peine entraînant leur maintien en détention pendant encore un ou deux ans. Cette dernière solution, conclut-on, semble la plus plausible.

Le procès intervient au lendemain d'un rafle policière dans les bureaux d'une maison d'édition où ont été saisis près de 700 cassettes contenant des enregistrements anticomunistes, 150 livres et brochures, 300 périodiques nonautorisés en Pologne, des machines à écrire et du matériel électronique.

La police secrète polonaise a arrêté une journaliste et trois autres personnes au cours de la descente dans les bureaux de Varsovie de Nowa, la plus connue des maisons d'édition clandestine, annonce le journal *Rzeczpospolita*.

Ce dernier précise que la journaliste arrêtée s'appelle « Janina J. » Les trois autres personnes appréhendées sont un électronicien, un spécialiste de l'automnation, et un homme qui a participé à la création d'une organisation illicite, « le Comité de solidarité de la résistance polonaise ».

Nowa imprime les ouvrages des auteurs polonais favorables à Solidarité ainsi que ceux d'auteurs étrangers non officiellement édités en Pologne.

Elle a été établie à la fin des années 1970 par Miroslaw Chojecki, ancien membre du groupe dissident KOR et conseiller du syndicat Solidarité. M. Chojecki vit maintenant en exil en occident.

La population mondiale risque de doubler en 65 ans

NAIROBI (Reuter, AFP) — Faute de politiques de planning familial, la population mondiale risque d'atteindre 11 milliards vers l'an 2050, contre 4,8 milliards actuellement, a déclaré Tom Clausen, président de la Banque mondiale.

De nombreux pays en développement ne pourront pas réduire leur pauvreté, si des actions vigoureuses pour diminuer le rythme de croissance de la population ne sont pas entreprises rapidement, a affirmé M. Clausen.

Au cours d'une assemblée du Conseil kenyan de la population, M. Clausen a rappelé que la population des pays en développement allait augmenter de 130 % d'ici à l'an 2050, même si des politiques énergiques de réduction des taux de fertilité sont entreprises. Dans le même temps, la population des pays industrialisés n'augmenterait que d'environ 17 %.

Ces chiffres ont été établis par une étude accompagnant le rapport annuel de la Banque mondiale sur le développement.

« Pour les pays les plus pauvres, a souligné M. Clausen, aucun développement ne sera possible si les rythmes de croissance de la population ne sont pas ralentis prochainement. Pour les pays en développement plus riches, une fertilité élevée, spécialement parmi les couches les plus pauvres de la population, prolongerait indéfiniment l'attente d'un niveau de vie meilleur. »

Lors d'une conférence de presse à Nairobi, M. Clausen a déclaré qu'il n'y avait pas de solution rapide au problème de la croissance démographique, et que la situation deviendrait très grave en l'absence d'une action urgente.

Une politique de planification familiale adéquate dans les pays en voie de développement pourrait limiter leur population à un niveau « acceptable » de 6,5 milliards, au lieu de 8,4 milliards si rien n'est fait, a ajouté M. Clausen.

Un bon conseil
Faites de l'exercice
LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

Pour recevoir
LE DEVOIR
à domicile
composez sans frais
l'un des numéros suivants:
À Montréal: 332-3891
À Québec: 687-2022
Extérieur:
Code régional:
(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

■ App./logements

LE TADOUSSAC
65 rue Sherbrooke est
CENTRE-VILLE
1½ à 4½
Chauffage électrique
Piscine intérieure
2 saunas
3 ascenseurs
844-7051
13-7-84

■ Antiquités

DÉCAPAGE de boiseries, finition et traitement du bois. 642-8278. 13-7-84

■ App./Logements

C.D.N., Edouard-Montpetit coin Decelles, grand 4 ½, moderne, rénové, chauffage électrique 500$. — 665-2184. J.N.O.

OUTREMONT, Le Chambertin, 165 Côte Ste-Catherine, 4 ½ chauffé, 2 c.c., eau chaude, réfrigérateur, cuisinière, piscine, sauna. Libre. 279-4959. 14-07-84

CHARMANT 3 ½, rénové, près Vieux Montréal. Métro. 435$ tout compris. 845-4987 — 843-6128. 16-07-84

SHERBROOKE/CLARK, 5 pièces rénovées sur 2 étages, r. de c., cour gazonnée, 450$/mois, non chauffé. — 843-5643. 16-07-84

MÉTRO SHERBROOKE, 2 c.c., 2 s.b., magnifique terrasse, 590$/mois. 844-9218, Jour 879-1847. 16-07-84

OUTREMONT, haut duplex, 800$ /mois, bas duplex, 775$/mois. 879-1847 — 844-9218 (soir). 16-07-84

OUTREMONT, rue Lajoie, grand 5½, chauffé, eau chaude, stationnement, taxe d'eau inclus, 600 $. Haut triplex très propre. Libre immédiatement. 271-7247. 14-07-84

HAUT DE DUPLEX, 7½, près métro Côte-Ste-Catherine, chauffé, 1½ s.b., frigo, cuisinière, foyer, garage. 1er septembre, 750 $. 738-6085. 18-07-84

PRÈS UdeM, 4½ chauffé, poêle, réfrigérateur, repeint, 475 $/mois. Occupation immédiate. 733-3626. 14-07-84

AVENUE DU PARC près Laurier, 5½, chauffé, eau chaude, poêle et réfrigérateur, 395 $/mois. 495-1983. 13-07-84

Près UdeM, haut duplex libre. Foyer, garage. 332-1973. 13-07-84

Outremont, 50 Willowdale, 2½, 3½, ascenseur, épreuve du feu. Occupation maintenant ou plus tard. 849-7061. J.N.O.

PLATEAU MONT-ROYAL, grand 5½ sur 2 étages, complètement meublé, laveuse/sécheuse, lave vaisselle, chauffage, électricité et taxes inclus. 950$/mois. Appelez entre 5h. et 6h. p.m. 845-7720. J.N.O.

Carré St-Louis, 3½, haut duplex rénové, 350$ non chauffé. Occupation 15 juillet. 388-3685. 14-07-84

Rue MENTANA, près de Cherrier, 8 pièces, 2 s.b., stationnement, patio, 650$ Libre immédiatement. Après 17h 525-9843 ou 488-2961. 16-07-84

Boul. ST-JOSEPH, spacieux 6 pièces, chauffé. Cuisinière, rétrigérateur. Face au métro. 600$. Libre. Appelez 279-1919 ou 845-5310. 17-7-84

PARC LAFONTAINE, 1½, 245$, services, tranquille. Visites samedi, 3714, 10 a.m., 522-6801 ou 525-6125. 16-7-84

CDN Lennox 6410, coin. Libre immédiatement. Luxueux, chauffé. 7½. Duplex, entièrement équipé. 775$. Tél. 738-6773, 735-6771. 7/8/84

OUTREMONT, luxueux 5½ - 4½, emplacement de choix, 1 000 $ - 750 $. 279-3752 ou 274-2078. 16-7-84

SHERBROOKE, vue sur parc Lafontaine. Idéal pour jeunes professionnels. Rénové-complet, fonctionnel, calme, ensoleillé, stationnement, 6½ - 670 $, 5½ - 600 $. 1er juillet. Références. Information 11 hres à 16 hres 382-4035 soir et week-end 19 hres à 21 hres 527-5735. 3-7-84

C.D.N., Edouard-Montpetit et Decelles, 5½, non chauffé, 3e étage — 1er étage, 450$ - 550$. — 665-2184. J.N.O.

■ Astrologie

LECTURE DE TAROTS, privée et commerciale. 844-5236 — 483-3576. 16-07-84

■ Condominiums à louer

CLARK 3560/Prince Arthur, complètement rénové, 2 c.c., 1 ½ s.b., entre laveuse, sécheuse, cheminée, mur brique. Libre. — 524-2784. 16-07-84

■ Bateaux à vendre

PLANCHE À VOILE Mystère 380, 2 voiles, 600$. Soir 272-0644. 13-07-84

SUPERBE 45' Croiseur 1939 ELCO avec flybridge, le « fran 11 », confortable pour 7 personnes. Entièrement équipé incluant générateur. Prix demandé 35 000$. Téléphonez au 352-9884 ou 695-7167. 16-07-84

■ Condominiums à vendre

CENTRE-VILLE, 5½ dans maison centenaire, partiellement rénové, charme ancien, confort moderne. À voir. — 526-9508. 19-07-84

■ Copropriétés à vendre

AVENUE LAVAL, maison 3 logements rénovés, façade de pierre, 25 x 75, 195 000 $ ou copropriétés. 844-5396. 16-07-84

PLATEAU MONT-ROYAL, 6½ non rénové, 33 000 $. 522-5305. 14-07-84

■ Cours

COURS de natation privés dans l'intimité de votre piscine. La bonne forme physique à la portée de la main. Pour débutants, adultes et enfants. 272-9184. 16-07-84

■ Divers

COUTELLERIE en argent solide, 12 couverts. Valeur 12 000$, demande 7 500$ ou meilleur offre. 844-9218, jour 879-1847. 16-07-84

■ Déménagement

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialisté cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète 253-3275. J.N.O.

■ Livres

ENCYCLOPÉDIES, dictionnaires à vendre. 488-5125, 488-4101. 16-7-84

■ Maisons de campagne à partager

LAC ACHIGAN, chalet à partager, foyer, plage, tennis. 873-5546, 342-9300, 1-563-2367. 16-7-84

■ Offres d'emplois

Réceptionniste-comptable, bilingue, pour bureau de notaires. Demander Manon 389-8484. 13-7-84

REVUE d'analyse politique et culturelle vendue auprès du grand public, recherche représentant publicitaire expérimenté. (514) 934-0772 (en semaine). 16-07-84

■ Offres de services

TRAVAUX DACTYLO domicile, traitement de textes par ordinateur imprimante marguerite, 1 00$/page. 524-1683 a.m. 16-07-84

Le Gardien de Maison inc., pour s'occuper de vos plantes, animaux et autres, pendant vos vacances. 843-6703. J.N.O.

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. J.N.O.

■ Propriétés à louer

ÎLE-DES-SOEURS, maison de ville, sous-location 1 an ou 1½ ans, 700$/mois, libre immédiatement, 2½ s.b., 3 c.c., salle à dîner, salon, garage, split level. 768-6473. 18-07-84

■ Propriétés à vendre

ROUGEMONT: Beau et jeune verger en production. Superbe maison. Facile d'accès. Près du village. Idéal pour professionnels ou autres. Prix demandé: 175 000$. Raymond Cusson 467-5147 Montréal Trust, courtier 467-1120. 13-07-84

NDG avenue Madison, triplex semi-détaché 3X6½ pièces. Très grand terrain. Près des commodités. Prix 99 000$ 521-2036. 14-07-84

OUTREMONT, duplex pierre, près Collège Stanislas. Cuisines modernes, ménages refaits. Libre immédiatement. Particulier 384-2637. 13-07-84

■ Terrain à vendre

REPENTIGNY, bord rivière, grand, près fleuve, commodités, paysagé, magnifique, maisonnette. Grande chance 30 000$. 581-9649. 14-07-84

■ Voyages

EXPÉDITION, Afrique Noire, Sahara, Niger, Haute Volta, Mali, Sénégal. 8 à 22 semaines. Départ de Bruxelles, 1er décembre 84. Inf.: 653-3608. 19-07-84

DÉCÈS

JOANNETTE-RIGAZIO, Madeleine. — À Sainte-Agathe-des-Monts, le 9 juillet, est décédée Madeleine Rigazio, née le 4 novembre 1898 à Cigliano, Italie (Piedmont), mais elle a vécu, jusqu'à son mariage, à Leysin, Suisse, où elle était professeur de langues (piémontaise, italienne, française, allemande et anglaise). Elle laisse, outre son époux, le docteur Albert Joannette, ses deux enfants: Michel et Marie-Pia (son époux maître Guy Godard) et ses trois petits-enfants: François, Étienne et Madeleine Godard; sa soeur Elizabeth et son frère Joseph Rigazio de Leysin, Suisse, son frère Pierre Rigazio et sa belle-soeur Flacilla d'Aigle, Suisse; un neveu, Bernard Rigazio et son épouse Aline, de Paris (France); une nièce Thérèse Rigazio (Madame Schmolgruber de Steyr, Autriche) sa belle-soeur, Marie Jeanne Joannette (Madame Arcand), ses nièces Jacqueline et Mariette Tanguay (Madame Maher); ses neveux et nièces, de la famille Joannette-Trudel: Anne-Marie (Madame Cabot) Jean-Louis et son épouse, Claire; Agnès (Madame Dumas) André et son épouse Lucie, Pauline, Madeleine (Madame Valet), Denise, Monique (Madame docteur Léonard) Lucien et son épouse, Denise; Maurice et son épouse, Micheline; Madame Rachel Joannette.

Les funérailles auronr lieu à Sainte-Agathe-des-Monts vendredi le 13 juillet à 10 heures. La dépouille mortelle sera exposée à son domicile, 1 rue Saint-Joseph, Ste-Agathe.

Note: La famille suggère qu'au lieu de fleurs, l'on fasse un don (si modeste soit-il) au « fonds Albert Joannette » dont seuls les intérêts servent au perfectionnement scientifique du personnel au Centre Hospitalier Laurentien, 234 rue Saint-Vincent, Sainte-Agathe-des-Monts J8C 2B8.

L'on vous retournera un reçu officiel, Merci.

Le salon sera ouvert mercredi et jeudi de 14 à 17 heures, puis de 19 à 22 heures. La direction funéraire est confiée à J.H. Vanier, 326-3322.

GANTCHEFF (Slavi)

Paisiblement à Montréal, le 11 juillet 1984 à l'âge de 99 ans, est décédé M. Slavi Gantcheff, il laisse dans le deuil ses fils Georges et Nero, ses brues Héleine et Marguerite ainsi que ses petits enfants Peter, Nathalie (Michel Paquin), Cathy, Elena, Andréa et Georges, ses arrières petits enfants Lutécia et Alexandre.

Les Funérailles auront lieu vendredi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Limitée et J.R. Deslauriers Limitée 5650 rue Côte des Neiges pour se rendre à l'église St-Pierre et St-Paul 1151 rue Champlain, où le service sera célébré à 11h00 et de là au cimetière Côte des Neiges.

Exposé jeudi de 6h00 à 8h00 P.M.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

Samson Bélair
Comptables agréés
Montréal Bureau 3100 Tour de la Bourse H4Z 1H8 (871-1515)
Laval Bureau 510 2 Place Laval H7N 5N6 (668-8910)
Longueuil Bureau 200 125, Boul. Ste-Foy J4J 1W7 (670-4270)
75 1909-1984
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Des policiers emmènent «manu militari» un piqueteur au cours d'échauffourées avec quelque 200 policiers devant l'usine de British Steel à Llanwern, au pays de Galles. 30 autres manifestants ont été appréhendés. (Photolaser AP)

L'Irak attaque un « grand objectif naval » non identifié dans le Golfe

MANAMA (AFP) — L'Irak a annoncé hier matin que son aviation et sa marine avaient « détruit » mardi soir un « grand objectif naval » dans le nord-est du Golfe, quelques heures seulement après l'attaque d'un pétrolier britannique qui, selon les milieux maritimes à Bahrein, a probablement été menée par un avion iranien.

Cette attaque s'est produite, selon Bagdad, vers 23h00 (heure locale), près du champ pétrolifère iranien off-shore de Barganshahr, à une centaine de kilomètres au nord du terminal iranien de l'île de Kharg.

La compagnie néerlandaise de renflouage Smit International n'a pu obtenir hier après-midi la confirmation de nouvelles attaques « contre un ou plusieurs bateaux ». Thys de Roy, porte-parole de la firme, dont le siège est à Rotterdam, a déclaré qu'il s'agissait seulement « de rumeurs » qui n'avaient pu être vérifiées. Il a ajouté qu'il espérait obtenir dans les prochaines heures de ses représentants à Bahrein des informations sur la situation dans le Golfe.

Selon certains observateurs, le « grand objectif naval » attaqué mardi soir pourrait être une plateforme de forage située dans les champs pétrolifères off-shore iraniens du nord-est du Golfe, ou un pétrolier iranien. L'expression « grand objectif naval » désigne généralement des pétroliers dans la terminologie irakienne.

L'annonce de cette attaque suit de quelques heures seulement le raid aérien dont a été l'objet le *British-Renown*. Ce pétrolier britannique de 133 000 tonnes a été endommagé par deux missiles mardi à mi-chemin des côtes du Qatar et de celles de l'Iran.

Hier, le gouvernement de Londres a accusé l'Iran d'être responsable de cette attaque et a élevé une « vigoureuse protestation » auprès de Téhéran.

Ce pétrolier, le premier navire britannique attaqué dans le Golfe depuis le raid irakien contre le cargo *Charming*, le 1er mars près de Bandar-Khomeiny, a pu gagner par ses propres moyens le mouillage du port de Dubaï (Émirats arabes unis), où il se trouvait encore hier matin.

Cette attaque est la deuxième attribuée à l'Iran depuis le début du mois. Jeudi dernier, le pétrolier libérien *Primrose*, affrêté par un armateur japonais, était légèrement endommagé par une roquette tirée par un avion. Comme pour le *British-Renown*, l'attaque s'est produite dans la partie sud du Golfe et a fait des dégâts peu importants.

Le ministre irakien de l'Information Latif Nassif Jassem a déclaré à plusieurs journaux du Golfe que « ces attaques iraniennes contre des pétroliers montrent l'état actuel de démoralisation du régime iranien ». Le blocus irakien de l'île de Kharg sera renforcé pour paralyser les ressources économiques de l'Iran, a-t-il ajouté, affirmant que pour Téhéran « l'option militaire était maintenant terminée » et que l'Iran devait chercher une autre formule pour mettre fin au conflit.

Le mouvement de grève prend de l'ampleur en G.-B.

LONDRES (AP) — La grève des dockers britanniques, déclenchée par solidarité avec les mineurs en grève depuis 17 semaines, s'est étendue hier aux marins et aux cheminots.

Le Syndicat national des marins a décidé de ne plus laisser monter les camions à bord des ferries à partir de vendredi, minuit, et le Syndicat national des cheminots (NUR) a ordonné à ses 4 000 membres qui travaillent sur les quais de respecter les piquets de grève mis en place par les débardeurs.

« Nous soutenons l'action des dockers et nous leur accordons tout notre appui », a déclaré le secrétaire général du NUR.

De son côté, le puissant Syndicat du travail et des transports (TGWU), qui compte les 13 700 dockers britanniques parmi ses membres, a annoncé qu'il avait l'intention d'étendre le mouvement à tous les ports. « Notre intention, à partir d'aujourd'hui, est d'empêcher tout mouvement de marchandises dans tous les ports où nous avons des membres », a déclaré un des responsables, John Connolly.

La grève des dockers paralyse déjà la plupart des grands ports britanniques, y compris Londres, Liverpool et Southampton. L'étape supplémentaire franchie par les syndicats de marins et de cheminots signifie que la quasi-totalité des 150 ports britanniques va être paralysée par la grève.

Des responsables du TGWU ont par ailleurs déclaré qu'ils pourraient étendre la grève aux ferries qui font la liaison entre la Grande-Bretagne et le continent européen, précisant qu'on allait rencontrer des syndicalistes français, belges et hollandais dans le but de paralyser complètement le trafic marchand sur la Manche.

Par ailleurs, de nouvelles violences liées à la grève des mineurs se sont encore produites hier : au moins 50 mineurs ont été arrêtés alors qu'ils tentaient d'empêcher des camions transportant du minerai de fer de se rendre dans des aciéries.

Le Pen contre *Le Canard*

PARIS (AFP) — Jean-Marie Le Pen, député du Front national (extrême-droite) au parlement européen, a annoncé hier le dépôt d'une plainte contre l'hebdomadaire satirique *Le Canard enchaîné* pour la publication d'un témoignage l'accusant d'avoir personnellement pratiqué la torture sur des prisonniers pendant la guerre d'Algérie.

L'hebdomadaire reproduit dans son numéro de mercredi des extraits d'un livre, *Pacification*, paru en 1960 en Suisse. L'auteur, Hafid Keramane, y cite longuement les sévices pratiqués, selon lui, en 1957 à Alger par le lieutenant de parachutistes, Jean-Marie Le Pen.

M. Le Pen a déclaré qu'il portait plainte parce que « les faits allégués sont faux », mais aussi parce qu'il se sent « moralement solidaire des militaires français » qui ont brisé « le terrorisme répugnant du FLN (Front de libération nationale, aujourd'hui au pouvoir à Alger) ».

Les faits relatifs à la guerre d'Algérie sont totalement amnistiés en France depuis 1968, à l'exception des « crimes contre l'humanité » imprescriptibles selon la charte internationale du tribunal de Nuremberg.

Une conférence se penche sur une alliance des pays du Pacifique

DJAKARTA (AFP) — Les nations du sud-est asiatique (ASEAN), qui ouvrent aujourd'hui à Djakarta une conférence avec les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, vont ainsi faire un premier pas vers un regroupement des pays de l'océan Pacifique.

Avec une représentation de la Communauté économique européenne, l'Europe, bien que non directement impliquée, sera aussi présente à ce premier dialogue entre représentants de la région du Pacifique et de l'ASEAN (Thaïlande, Malaisie, Singapour, Indonésie, Philippines, Bruneï).

Les ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN ont cependant souligné que cette conférence n'aboutira pas à la création d'une communauté des nations du Pacifique, mais qu'elle leur donnera l'occasion d'examiner ensemble les perspectives d'une coopération accrue entre les pays de la région, sans exclure les petites îles du sud-ouest. Le ministre indonésien des Affaires étrangères, Mochtar Kusumaatmadja, principal instigateur du projet, a déclaré hier au cours d'une conférence de presse que la priorité serait donnée aux ressources humaines, notamment à la formation, au développement technologique et aux échanges culturels.

Les débats porteront en outre sur les principales questions politiques examinées durant la conférence de deux jours des ministres des Affaires étrangères de l'Association des nations du sud-est asiatique, qui s'est achevée mardi. La question du Cambodge figurera en bonne place dans ces discussions après la publication mardi d'un vigoureux communiqué de l'ASEAN affirmant qu'il revient maintenant à Hanoï de prendre une initiative en vue d'un arrangement.

Le ministre des Affaires extérieures, M. Chrétien, a été accueilli à Djakarta par son homologue indonésien, M. Kusumaatmadja. (Téléphoto AP)

Le président de la commission ad hoc des Nations unies sur le Kampuchea, Massemba Sarre, a déclaré hier que l'on ne devait pas « se décourager » et qu'il fallait « éviter l'esprit de confrontation » si l'on voulait résoudre le problème cambodgien. Il a ajouté que le communiqué commun de l'ASEAN publié mardi soir « contenait des éléments positifs qu'il convient d'explorer pour l'avenir ».

À Hanoï, on estime cependant que la déclaration de l'ASEAN « ne contient rien de nouveau », selon le *Nhan Dan*, journal du parti communiste vietnamien.

Les six ministres de l'ASEAN réunis lundi et mardi à Djakarta n'ont fait que « réitérer l'exigence absurde contraignant le Vietnam à retirer unilatéralement ses troupes du Cambodge, alors que le danger de l'expansionisme chinois sur le Cambodge persiste. »

À son arrivée à Djakarta, le ministre canadien des Affaires étrangères, Jean Chrétien, a déclaré que « le Pacifique sera au siècle prochain ce que l'Atlantique a été au siècle dernier ».

L'affaire Dikko : un diplomate nigérian est rappelé

LONDRES (AFP) — Le haut-commissaire (ambassadeur) nigérian à Londres, le général Haldu Hananiya, a été rappelé à Lagos pour consultations, a-t-on appris hier soir auprès de la haute-commission nigériane.

Le gouvernement militaire nigérian a demandé au haut-commissaire de regagner le pays pour des consultations avec le chef d'État, le général Mohammed Buhari, sur la situation actuelle à Londres, a indiqué un porte-parole du haut-commissariat dans un communiqué. Le général Hananiya regagnera son poste après ces consultations, précise le communiqué.

Il devait quitter Londres hier soir ou aujourd'hui, selon un porte-parole de la mission nigériane.

Le gouvernement britannique devrait annoncer d'ici la fin de la semaine les mesures diplomatiques qu'il compte prendre à l'encontre du Nigéria, faute d'obtenir une collaboration accrue de Lagos dans l'enquête sur la tentative d'enlèvement contre l'ancien ministre nigérian des Transports, Umaru Dikko, a-t-on indiqué de bonne source à Londres.

Londres avait annoncé dès jeudi dernier que des mesures seraient prises contre toute personne ayant participé à la tentative d'enlèvement de M. Dikko, qu'elle soit ou non couverte par l'immunité diplomatique. L'une des hypothèses les plus couramment avancées mercredi dans les milieux informés est que Londres pourrait décider l'expulsion du haut-commissaire nigérian.

Après des années d'exil en Allemagne, au Canada, au Venezuela

Le difficile retour des exilés chiliens au pays du général Pinochet

LUIS A. JARA
Inter-Press Service

SANTIAGO — « S'il y a quelque chose que je crains, c'est bien d'être exilé encore une fois », raconte Juan, un Chilien de 35 ans qui a été récemment autorisé à rentrer dans son pays après des années d'exil.

Andrea, 22 ans, connaît très peu son pays, ayant été amenée à Montréal alors qu'elle n'était qu'une gamine.

Francisco, maintenant agé de 45 ans, fut obligé de son côté de s'exiler pendant 10 ans. Pour lui, l'exil en faisait un « mort vivant ».

Le récit de chacun de ces trois exilés est différent mais il donne une excellente idée de ce que la vie fut pour des centaines de milliers de Chiliens obligés à quitter leur terre natale.

Tous trois disent ignorer combien de leurs compatriotes ont dû quitter le Chili à la suite du sanglant coup d'État militaire, le 11 septembre 1973, renversant le président socialiste Salvador Allende. Tous trois disent avoir entendu dire qu'entre 200 000 et un million de personnes s'étaient alors exilées.

Toutefois, certains relevés dignes de foi font état du départ, au cours des dix dernières années, pour des raisons politiques ou économiques, d'environ un million de personnes, soit près du dixième de la population du Chili.

Les trois exilés interrogés soutiennent qu'au cours de la dernière décennie, l'exil fut considéré comme la plus sévère des punitions pour des centaines de milliers de Latino-Américains alors considérés comme des opposants à leur gouvernement.

Dans différentes villes à travers le monde, ils ont rencontré des Argentins, des Uruguayens, des Paraguayens, d'autres Chiliens, ainsi que des citoyens de différentes nationalités, des gens qui avaient tous été forcés de quitter leur terre natal.

C'est vers la fin de 1982, que le chef militaire du gouvernement chilien, le général Augusto Pinochet, décidait de permettre aux exilés politiques de retourner au Chili.

Juan explique qu'il a quitté le Chili au début de 1974 avec un certain soulagement. Il avait alors été libéré du camp de prisonniers politiques *Tres Alamos*, après être d'abord passé dans le stade de football de Santiago, alors transformé en centre de détention d'urgence dans les jours qui ont suivi le renversement du gouvernement Allende. Des centaines, peut-être des milliers des personnes, alors enfermées dans ce stade ont été tuées sur place.

En Allemagne de l'Ouest, Juan a trouvé un monde totalement étranger, une langue différente et des habitudes de vie distinctes. « J'étais de plus en plus nostalgique, angoissé. À chaque après-midi, je faisais ma valise, en croyant pouvoir repartir le lendemain. » « L'exil, dit-il, fut une expérience amère et brutale qui m'a tout enlevé : mes amis, ma famille, mon pays ».

« Certes, l'Allemagne de l'Ouest est un pays accueillant avec des gens simples et sympathiques qui m'ont laissé travailler comme jardinier, barman, pâtissier, mais jamais dans ma profession d'architecte ».

L'inquiétude et la frustration dont Juan a souffert ont brisé son mariage. Mais, après quelques années, il a appris qu'il pouvait rentrer au Chili et retrouver ses enfants. Ces derniers, maintenant adolescents, reconnaissent Juan comme leur père, mais ils ne peuvent s'empêcher de considérer sa présence comme quelque peu étrange.

Juan n'a pas encore trouvé d'emploi stable et voit bien que le Chili a beaucoup changé. « Le Chili est différent. Il y a beaucoup de pauvreté ; les Chiliens ne semblent plus être capables de s'émerveiller », fait-il remarquer.

Au bout du compte, dit-il, « on peut tout supporter — la faim, la misère, l'insécurité — en échange du droit à vivre dans son pays. Si on m'exilait encore, j'en mourrais ».

Andrea est une jeune femme à très forte personnalité. Elle dit n'avoir aucune opinion sur l'exil, mais son histoire est éloquente. Andrea fait partie de ces milliers d'enfants chiliens qui se sont exilés avec leurs parents et qui ont su s'adapter dans des pays étrangers. C'est en novembre 1975, alors âgée de 11 ans, qu'elle quittait le Chili pour l'Argentine, avant de finalement émigrer au Canada avec sa famille.

« Nous avons attendu deux ans avant que mon père — un communiste — nous rejoigne après avoir été libéré d'un camp de concentration à Chacabuco, dans le nord du Chili. »

« Pour moi, c'est comme si j'étais née à Montréal, j'ai étudié là-bas, j'y avais mes amis. Je ne connaissais le Chili que par ses timbres qui me faisaient penser à un pays lointain mais rien de plus ».

Elle s'est peu à peu intéressée à son pays en écoutant d'autres exilés parler du Chili. « Te souviens-tu des montagnes? », demandait l'un. Et l'autre de répondre : Oui, comme elles sont belles! ». « Et la mer... Comme j'aimerais la revoir à Valparaiso! »

« D'autres se mouraient d'envie de se balader dans un quartier ouvrier de Santiago, de boire une bouteille de vin dans un bar bondé de gens tapageurs s'insultant à tue-tête. Ou encore d'aller au Marché central et de manger des fruits de mer et des *empanadas* (chaussons). »

À ce moment, souligne Andrea, « l'émotion les gagnait et ils cessaient de parler ». C'est de cette façon qu'Andrea a connu son pays. Dès la fin de ses études, elle annonçait à ses parents son intention de rentrer au Chili.

« Et me voilà vivant un mois chez un oncle, le mois d'après chez un autre oncle. Je me trouve du travail, on me congédie. Et je cherche autre chose. »

Andrea a entrepris un travail politique, où elle se sent utile et tente de « faire quelque chose pour mon Chili, qui, chaque jour, m'invite à le connaître davantage ».

Francisco est différent. Il croit que l'exil lui a arraché les plus belles années de sa vie. « Je regrette mais jamais je ne me résignerai au fait d'avoir été extirpé de mes racines. Je ne souhaiterais jamais l'exil à mon pire ennemi ».

Francisco a vécu au Venezuela et au Mexique, qu'il considère « comme ses deuxièmes patries, parce qu'on m'y a traité comme un frère dans mon malheur. Ils m'ont aidé . . . J'y ai eu du travail et j'ai pu y faire vivre mes enfants qui, maintenant âgés de 15 et 18 ans, sont ma seule raison de vivre ».

Francisco ne comprend toujours pas pourquoi, après le coup d'État de 1973, on l'a traité « si rudement ». « Je n'étais qu'un simple leader de métallurgistes. On a fait des pressions sur moi pour que je leur dise où étaient des leaders politiques.

BERGER
LE PASTIS À SON MEILLEUR
035881

MONTRÉAL-PARIS-MONTRÉAL
GRAND SPÉCIAL
PARIS-WARDAIR $489 Can
SPÉCIAL AIR-AUTO SUR DEMANDE
TOURING CLUB DE FRANCE
2050 rue Mansfield, Mezzanine B
Métro Peel — Tél.: 281-1040 Permis du Québec

Anjou-Québec reste ouvert tout le mois de juillet
DU SOLEIL SUR VOTRE TABLE AVEC ANJOU-QUÉBEC
De tout pour vos piques-niques, vos B.B.Q. et vos "Gardens-partys"
- Variétés de brochettes inédites
- d'excellentes viandes tendres pour le B.B.Q.
- un grand choix de charcuterie-maison, de viandes froides et de salades préparées
- des légumes frais du Québec et des fruits de qualité
- des sorbets et bombes glacées de la Patisserie de Gascogne

Un personnel courtois et compétent pour vous servir

1953 1984
Anjou QUÉBEC
La véritable boucherie charcuterie française
1025 rue Laurier ouest
272-4065 272-4086

ABONNEMENT AU DEVOIR
Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.
Cochez le tarif choisi:
☐ 32$ (13 semaines) ☐ 62$ (26 semaines) ☐ 120$ (52 semaines)
(Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)
Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
_____ Ville _____
Code postal _____ Tél.: _____
Retournez avec votre chèque ou mandat-poste à:
LE DEVOIR — Abonnements
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec
H2Y 1X1
Je m'abonne au DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | *Directeur:* Jean-Louis Roy | *Rédactrice en chef:* Lise Bissonnette | *Rédacteur en chef adjoint:* Jean Francoeur | *Directeur de l'information:* Jean-Guy Duguay | *Directeur adjoint:* Denis Lord | *Directeur des services administratifs:* Michel Paradis

LE RAPPORT STEWART

PRÈS de deux ans après les meurtres de gardiens au pénitencier Archambault, à Sainte-Anne-des-Plaines, le public peut enfin prendre connaissance d'un rapport complet sur les allégations de mauvais traitements qui auraient été infligés aux détenus en représailles, et qui ont fait l'objet de multiples dénonciations, dont celle, publiée en mars dernier, du mouvement Amnistie internationale. Ce délai est entièrement dû à l'incurie du solliciteur général, M. Robert Kaplan, qui a le front d'admonester aujourd'hui, rétroactivement, la direction de l'institution pour sa lenteur de réaction. M. Kaplan a mis lui-même un an à se décider à commander cette enquête limitée, qui infirme clairement plusieurs de ses déclarations antérieures. On y apprendra, justement, peu de choses vraiment nouvelles, sinon pour s'étonner qu'il ait été si difficile aux autorités politiques de regarder cet épisode en face.

Le rapport de l'enquêteur correctionnel, M. R. L. Stewart, jette une lumière crue mais réaliste sur ce qui s'est passé à Archambault après le 25 juillet 1982. Il est moins dénonciateur, plus prudent, que celui d'observateurs internationaux qui se sont présentés à Sainte-Anne-des-Plaines au cours des mois suivant l'émeute et qui, de l'avis même d'Amnistie internationale, étaient sujets à caution. Résultat d'une demande d'Amnistie au solliciteur général, le rapport Stewart eût d'ailleurs permis, s'il avait été commandé plus tôt et plus spontanément, d'éviter battage et exagérations manifestes, sans pour autant excuser personne.

Quels que soient les hauts cris de ceux qui voulaient absolument qu'on confirme des actes de « torture » à Archambault vers la fin de l'été 1982, la preuve en semble difficile. L'enquêteur, comme on le verra par les conclusions de son rapport en page suivante, est cependant fort loin d'absoudre les gardiens et la direction de l'institution. Il livre une liste impressionnante de mauvais traitements, d'humiliations et de comportements vengeurs au lendemain de l'émeute. Mais il ne peut tout simplement pas aller plus loin et on voit difficilement qu'une autre enquête, publique ou pas, puisse le faire quant aux faits.

Car la donnée la plus certaine de ce rapport, c'est le climat de mensonge qui bloque toute tentative d'établir les événements. Il n'y a rien de scandaleux, malgré ce qu'en dit l'Office des droits des détenus (ODD), à ce que l'enquêteur mette des bémols à la crédibilité des prisonniers, ou souligne chez eux des exagérations évidentes, des contradictions, ou des impossibilités flagrantes. Quiconque a lu le rapport doit admettre qu'il ne le fait pas systématiquement, et qu'il s'appuie constamment sur des contre-vérifications. Le rapport est d'ailleurs du même scepticisme à l'égard des témoignages des gardiens qui, à quelques rares exceptions près, ont sapé eux-mêmes leur propre crédibilité en niant en bloc toutes les allégations de mauvais traitements, en « oubliant » commodément le détail de ces journées, en prétendant que tout était « normal » dans une aire de ségrégation où étaient confinés des prisonniers ouvertement soupçonnés d'avoir participé à ces événements sanglants. Qui plus est, la plus grave accusation de distorsion des faits porte sur l'institution elle-même, quand l'enquêteur se dit convaincu que deux registres de l'aire d'isolement, cruciaux pour son enquête, ne sont pas disparus par « inadvertance ». Dans les circonstances, on voit mal comment il aurait pu afficher plus de certitude, et on apprécie qu'il tienne partout à exprimer ses doutes devant les témoignages des deux parties.

Ses recommandations, on le verra, portent uniquement sur l'amélioration des procédures à l'intérieur de l'établissement, et sur un contrôle plus sévère de l'application du règlement des prisons. On retiendra particulièrement celles qui touchent les services de santé, dont l'information et la formation semblent avoir gravement fait défaut à Archambault, et qui auraient pu prévenir ou dénoncer les abus manifestes. On retiendra aussi celle qui propose le transfert rapide des détenus soupçonnés d'avoir pris part à des incidents graves; mesure toute simple qui prévient le pire en séparant les combattants. Mais M. Stewart, comme d'aucuns l'ont déploré, ne va pas plus loin, n'identifie pas des culpabilités plus générales au sein de l'administration pénitentiaire. M. Kaplan le lui avait demandé, mais l'enquêteur soutenait que tel n'était pas son mandat. Il revient, en effet, au ministre de ne pas se dérober à ses responsabilités.

Confirmé à nouveau dans un ministère où il a multiplié les gaffes et tergiversations, par un nouveau premier ministre qui n'y a pas regardé de près, M. Kaplan s'évade dans des solutions générales. Il a annoncé lundi qu'il constituait un « comité consultatif » chargé de lui faire rapport d'ici quatre mois, et de se pencher surtout sur l'administration des institutions pénitentiaires. On voit mal ce que ce bref travail pourra lui apporter de plus que ses propres clichés sur la nécessité de « changements d'attitudes » ou de meilleures « lignes de communication ».

En dénonçant hier les limites du rapport Stewart, l'ODD tombe dans le même piège, réclame la solution classique du « vaste débat public » sur la faillite du système, et croit possible de le reconstituer entièrement sur des bases nouvelles. En vérité, on voit mal aussi ce qu'un ajout de rhétorique pourrait changer à la tragédie des prisons, et apporter à une réflexion qui, même dans les facultés de criminologie, a renoncé aux utopies globales de la réhabilitation universelle.

Le possible est moins exaltant, plus limité, plus difficile, moins sécurisant. Le pénitencier Archambault, comme certains journalistes l'ont constaté en le visitant récemment, a entrepris lui-même, sous une nouvelle direction, sa propre réforme, pièce à pièce, d'un grief à l'autre, et la confiance semble y revenir, sans qu'on pense jamais en faire un paradis. Si elles étaient mises en vigueur, les recommandations de M. Stewart seraient aussi un pas dans la bonne direction. Et il est inconcevable, si l'on se soucie du sort concret du peuple des prisons — détenus et gardiens —, qu'on s'applique d'abord à en dénoncer les limites avant d'en accepter l'utilité.

— LISE BISSONNETTE

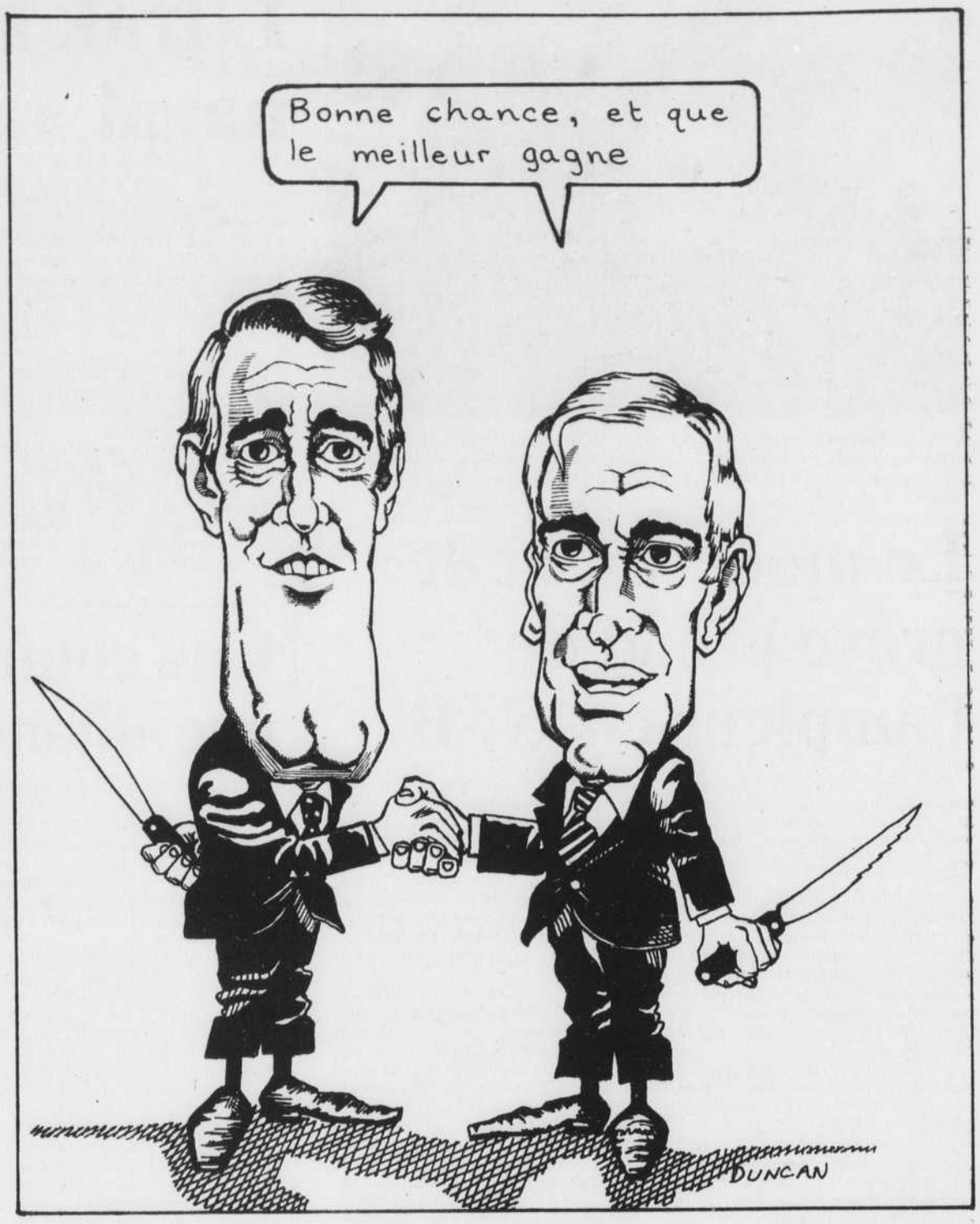

Pour apprendre jusqu'où aller trop loin

BILLET

SOLANGE CHAPUT-ROLLAND

IL FUT un temps où le seul nom de Maurice Duplessis évoquait, à travers le Canada,, et dans notre province, des visions de routes pavées en période électorale, de réfrigérateurs distribués aux amis des députés, de caisses de bières destinées à rafraîchir l'éloquence des membres de sa « clique ». Il suffisait alors que des citoyens expriment ouvertement leur rejet des méthodes véreuses de la « machine à Duplessis » pour qu'ils perdent leur emploi ou leur réputation. Ceux de nous qui voyagions à travers le Canada pour tenter de convaincre le reste du pays que tous les Canadiens français de l'ère duplessiste n'étaient pas des stipendiés de son pouvoir, avions du mal à convaincre nos auditoires que nous ne vendions pas tous nos votes pour des pots-de-vin.

Puis, un jour, comme Malherbe, Trudeau vint ... Il s'était fait reconnaître de certains intellectuels et hauts fonctionnaires fédéraux en pourfendant, dans *Cité libre* et ailleurs, le favoritisme si adroitement pratiqué par les partisans de l'Union nationale. En quelques mois, après avoir lancé sa « société juste » sur l'électorat canadien, M. Trudeau devint le messie tant attendu, celui qui allait enfin laver tout le Québec de cette réputation de patronage éhonté dont nous ne parvenions pas à nous débarrasser.

Rappelons que M. Trudeau ne s'embarrassa jamais de scrupules pour nommer à des postes de commande ceux de ses amis qui le servaient aveuglément. Mais tous les premiers ministres ont ce droit, et même si certains en ont abusé, la colline parlementaire ferme les yeux devant ces cas de favoritisme; ce sont, dit la petite histoire, les privilèges du premier ministre. Au cours des années, M. Trudeau a maintenu cette lamentable tradition, ne se faisant aucun souci des autres, se riant de ses critiques et haussant les épaules devant les récriminations de ses adversaires. Il nous a enseigné comment aller trop loin dans la semence du favoritisme au sein du cercle étroit, fermé et élitiste de ses amis, confidents, conseillers, secrétaires, collègues, camarades, ministres, etc.

Le 6 juillet, en première page, *The Gazette* annonçait que, depuis 30 jours, plus « de 225 postes de patronage ont été distribués par M. Trudeau et ses collègues ». Une situation comme celle-ci est anormale. » Le 4 juillet, Lise Bissonnette écrivait ici, dans un éditorial percutant : si le bon peuple ne s'intéresse plus à ces nominations, « c'est parce que la chose est passée dans les moeurs et que la sensibilité s'émousse ». Elle ajoutait : « Personne, toutefois, n'est obligé d'accepter une récompense indue ... » Le même jour, le chroniqueur politique Richard Gwyn n'hésite pas à écrire : « Le patronage mis en valeur par M. Trudeau n'a aucun équivalent dans l'histoire politique contemporaine ... Les historiens auront du mal à comprendre pourquoi cet ascète intellectuel, ce philosophe-roi en est arrivé à consacrer tant d'heures à patauger dans la fange. »

Le 5 juillet, le *Journal de Montréal* titrait : « Les derniers jours du règne de M. Trudeau, la plus vaste opération de patronage depuis le 19e siècle. »

Je n'arrive pas à comprendre que M. Trudeau, ayant été l'objet d'une soirée d'hommages dithyrambiques durant le congrès à la succession du PLQ, s'acharne à diminuer son prestige, à ternir sa réputation de grand chef d'État, et retourne le Québec aux pires heures du patronage de celui dont il combattit l'image, la réputation, le favoritisme. Bref, pour M. Trudeau, Maurice Duplessis était l'homme à déboulonner de sa gloire, ce qu'il fit tout au long de sa carrière, arrivant même à confondre le nationalisme québécois avec le « tribalisme » de la clique de l'ex-premier ministre du Québec.

Il serait fastidieux de répéter ici les noms des nombreux récipiendaires de ses largesses. Plusieurs, j'en conviens aisément, méritent des nominations pour assurer leur avenir; d'autres nous répugnent au plus haut point parce qu'ayant servi leur maître à penser, ils continueront de recevoir des générosités à même les taxes de leurs concitoyens pour aller se caler confortablement dans les fauteuils du Sénat, des cours de justice, des commissions, des chancelleries, tandis que des millions de citoyens continueront de grignoter leurs croûtes.

M. Trudeau en serait-il arrivé là dans le simple but de décourager la population de voter pour un parti aussi cynique et, ainsi, d'hypothéquer la victoire de son successeur ? Tout le monde sait au pays dans quelle haute estime M. Trudeau tient M. John Turner, qui aurait pu, il me semble, essayer de mettre un frein à cette frénésie de nominations des dernières heures du pouvoir Trudeau.

Pourtant, les membres de l'entourage de M. Trudeau n'ont jamais péché par modestie; ils avaient la certitude d'être plus purs, plus désintéressés, « meilleurs canadiens » que leurs adversaires — des « nobodies outside this House », disait d'eux M. Trudeau. Les libéraux, surtout dans leur aile québécoise, se croyaient beaucoup plus importants, plus nobles, plus dévoués aux intérêts du Québec — une province comme toutes les autres après tout — que leurs pâles reflets politiques au sein du parti dirigé par M. Robert Bourassa, un homme que la plupart d'entre eux méprisent assez ouvertement. Les voilà pris dans les rêts d'un patronage qui ne semble même plus les gêner. La « société juste » est devenue une injuste oligarchie.

Des hommes et des femmes ayant cruellement ridiculisé tous ceux qui, au Québec, n'admettaient pas leur vision du pays, se laissent corrompre absolument, selon le mot de lord Acton tant de fois cité par M. Trudeau. Comment, dès lors, pourrons-nous convaincre jeunes et moins jeunes citoyens que la politique n'est pas uniquement une profession sale, dirigée par des femmes et des hommes qui n'ont à coeur que la promotion de quelques-uns ? Comment arriverons-nous à convaincre hommes et femmes de haute intelligence, de grande clairvoyance, de parfaite intégrité, de plonger en politique pour faire avancer leurs principes, leurs idéaux ?

Pendant de longues années, nous étions fiers de dire partout que M. Trudeau était le plus grand de nous tous; nous aimions nous réchauffer au soleil de sa gloire. Depuis son départ, nous nous cacherons à l'ombre de cette vaste opération de patronage politique. À côté de ce qui vient de se passer dans les coulisses du gouvernement Trudeau, les cadeaux de Duplessis étaient tout au plus de la p'tite bière ...

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50$ par semaine. Le samedi seulement: .75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120$ par année; 6 mois 62$; 3 mois: 32$. À l'étranger: 130$ par année; 6 mois 65$; 3 mois: 35$; édition du samedi 40$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Quels devoirs, quelles responsabilités ?*

Lettre adressée à Mme Suzanne Plamondon et M. Pierre-André Julien, suite à l'article intitulé Bravo Mme Marois (LE DEVOIR du 5 juillet).

IL Y A, dans les propos contenus dans la lettre d'appui au programme Marois sur les jeunes assistés sociaux, des germes des plus malsains. Autant dans le contenu que sur le fond de l'argumentation.

Ainsi, pour les auteurs, le maintien de la non-parité pour les bénéficiaires de moins de 30 ans trouve sa justification dans la critique d'une société devenue trop permissive à l'égard de ses jeunes. Ceux-ci auraient tendance à réclamer des droits de toutes sortes « en omettant d'en assumer la contrepartie, c'est-à-dire la responsabilité, telle la responsabilité des jeunes d'essayer au moins de rechercher sinon de créer son emploi ».

Mais dites-moi, quelle responsabilité, quel devoir peut-il rester pour ceux à qui (en dépit de leurs efforts) on a refusé un premier emploi et qui se voient couper les fonds nécessaires à une vie décente ? Quel devoir pour qui perd sa propre estime, et ultimement l'espoir de s'en sortir un jour ?

Quel devoir sinon la révolte ...

Il n'existe pas de solution miracle au chômage des jeunes, et devant cette nouvelle tare sociale, je me sens aussi impuissante. Toutefois, d'affirmer que les jeunes « ne font pas réellement leur part face à la crise économique actuelle », cela frise la provocation. Parlez-en à ceux-là pour qui les rêves sont bloqués, et aux autres qui, plus durement touchés, goûtent la saveur amère du chômage prolongé, de la dépression, du suicide.

Notre part à la crise, la voilà.

Par ailleurs, parce qu'il regroupe une enfilade de préjugés éculés et sans fondements envers les jeunes (telles les allusions à la paresse de certains), ce texte constitue exactement le genre d'intervention pouvant contribuer à creuser le fossé entre deux générations qui se succèdent mais se méconnaissent.

A-t-on vraiment les moyens de se payer un conflit de générations. Un autre ?

Je crois que la jeunesse a d'autres chats à fouetter, sa première mission étant de reprendre les rennes d'une société en laquelle, somme toute, elle n'a plus beaucoup de confiance. Et si, plutôt que de vouloir « refaire le monde » (à l'instar de la génération qui l'a précédée), elle doit se contenter des maigres outils dont elle dispose pour améliorer son propre sort, il faut dire à sa décharge que la société individualiste, ce n'est pas elle qui l'a inventée ...

La jeunesse a besoin d'aide. Le droit pour les jeunes au plein montant de l'aide sociale va de pair avec celui de pouvoir prendre sa place dans la société, le premier étant conditionnel au second. Des devoirs et des responsabilités, elle n'en demande pas mieux. Du reste, plusieurs jeunes ont déjà identifié les défis de « sortie de crise », du pluralisme, des nouveaux rapports hommes-femmes, de l'écologie et de la paix dans le monde, et de la concertation comme étant les leurs (revoir les recommandations du sommet québécois de la jeunesse).

Ces défis incombent aux jeunes mais ils sont aussi communs à toute une population.

Pour finir, je proposerai un devoir à tous : celui de l'ouverture au dialogue sur des voix d'avenir, peu importe « à qui la faute ». Mais, de grâce ! laissez une chance aux jeunes de les prendre, ces foutues responsabilités !

— MARIE-NOELLE DUCHARME

Montréal, 10 juillet.

■ *La fête du Canada à Outremont*

LA FÊTE du Canada a été célébrée avec éclat à l'église Saint-Germain d'Outremont, par un grand concert de l'Orchestre symphonique des jeunes de Joliette. L'assistance qui remplissait l'église, comme aux plus beaux jours de fête, n'a pas ménagé ses applaudissements hautement mérités.

Nous voulons rendre hommage au fondateur et directeur de ce jeune orchestre, le révérend père Brunelle, clerc de Saint-Viateur, et lui exprimer notre profonde gratitude. Des jeunes, qui non seulement jouent, mais qui « interprètent » des oeuvres aussi connues et aussi importantes dans le répertoire musical, avec une telle « présence » et une telle maturité, nous prouvent qu'ils sont en possession non seulement d'un acquis musical positif mais d'un enrichissement psychologique rare chez des jeunes de cet âge.

Le répertoire a été particulièrement bien choisi. Le premier mot du programme : « Célébration », soulignait l'événement patriotique que, précisément, l'orchestre venait nous aider à « célébrer ». L'hymne national fut suivi d'oeuvres de Mozart, Vivaldi, Bach, Dvorak, Moussorgsky, Haydn et Offenbach.

« L'art, disait Jacques Maritain, consiste à imprimer une idée dans une matière. L'art, en général, tient à faire un oeuvre. Mais certains arts tendent à faire une oeuvre 'belle', et, par là, ils diffèrent essentiellement de tous les autres. L'oeuvre à laquelle travaillent les 'beaux-arts' est ordonnée à la beauté. Les 'beaux-arts' ont une âme spirituelle. Il y a une analogie singulière entre les beaux-arts et la sagesse. Ils sont, comme elle, ordonnés à un objet qui dépasse l'homme et qui vaut par soi, et dont l'amplitude est sans limite, car la beauté est infinie comme l'être. »

— Soeur ALIX de VAULCHIER
faculté de Musique,
Université de Montréal.

Montréal, 5 juillet.

■ *Un sous-sol explosif*

Lettre adressée au maire Jean Drapeau.

PERMETTEZ-MOI de porter à votre attention un fait divers. Un édifice est en construction à l'angle des rues Laurier et Saint-Urbain. Un événement tragique s'est cependant produit, stigmatisant ce qui apparaît être une très grave lacune dans les règlements municipaux.

Le lundi 9 juillet, à l'heure du souper, sentant une forte odeur de gaz, je m'approche du chantier. Je constate qu'une conduite de gaz vient d'être percée au milieu de la rue Saint-Urbain par un ouvrier qui ne semble pas inquiété par le véritable geyser inflammable. Même un policier donnant une contravention à un automobiliste a été très lent sur la détente. Finalement, après dix longues minutes, les pompiers ont procédé à l'évacuation de tout le secteur. Voilà pour l'anecdote. La catastrophe a été évitée et nous regagnions nos domiciles vers 22 heures.

Pour en avoir parlé à des employés du Gaz métropolitain, il semble que des événements semblables se produisent relativement souvent. Les contracteurs, entrepreneurs en construction et les organismes tels Bell Canada, Hydro-Québec et Gaz métropolitain ne seraient tenus qu'à obtenir un permis municipal pour creuser en surface. Les Travaux publics savent ainsi à qui facturer le coût du pavage. Pour ce qui se trouve en-dessous, il est laissé à la discrétion de chaque manipulateur d'instruments plus ou moins adéquats de prévoir ou de découvrir ce qui s'y trouve.

Ne serait-il pas souhaitable et élémentaire que pour creuser où que ce soit sur le territoire de la ville de Montréal, une autorisation émanant d'un service connaissant le souterrain soit obligatoire. Doit-on attendre qu'un désastre touchant plusieurs contribuables se produise ?

— ALAIN GRÉGOIRE

Montréal, 10 juillet.

■ *Dévouement et générosité*

Lettre adressée au directeur général de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

CONTRAIREMENT à la tradition qui veut que l'on s'adresse aux instances supérieures pour exprimer son mécontentement, j'aimerais par votre intermédiaire féliciter et remercier le personnel du service neurologique de l'Hôtel-Dieu, communément appelé « 3e Le-Royer ».

En effet, lors de l'hospitalisation et, hélas, du décès de mon frère, Claude Cohen-Scali, le personnel de cette section de l'hôpital a fait preuve d'un dévouement, d'une compréhension et d'une générosité extraordinaires.

Je tiens à renouveler mes remerciements à votre personnel, en mon nom et en celui de ma famille.

— ROGER COHEN-SCALI

Ville Mont-Royal, 10 juillet.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Les relations France-Québec après vingt ans

II — La compétition et l'excellence

DANIEL LATOUCHE

L'auteur est professeur de science politique à l'université McGill et ex-conseiller politique du premier ministre du Québec, M. René Lévesque. Nous publions aujourd'hui la deuxième tranche d'extraits d'une conférence qu'il prononcée à Paris, le 17 mai dernier, au Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise.

BÉNÉFICIANT, chacun à sa façon, du privilège du retard historique, la France et le Québec ont finalement eu la tâche facile pour combler leurs retards et se propulser au rang des sociétés développées et même surdéveloppées. Le TGV (train grande-vitesse) et les CLSC sont les témoins de cette course (sic) à l'originalité. Ces deux innovations témoignent aussi que des réussites aussi quotidiennes que le transport et la santé peuvent être des signes de civilisation.

Mais multiplier les TGV et les CLSC, on le sait déjà, ne suffira plus. Si la « différence » demeure toujours une condition suffisante, elle n'est plus une condition nécessaire.

Cette recherche de l'excellence ne peut se faire dans l'intimité d'une relation à deux. Elle doit être connue de tous. Elle doit faire envie, faire des jaloux et forcer quelquefois les autres à l'imitation. Dans le domaine scientifique, il y a malheureusement belle lurette que « les autres » n'ont pas cherché à copier la production du monde francophone. De ce côté, des choix s'imposent, et pour autant qu'ils soient véritables, ils seront difficiles et dangereux. Certes, nos deux sociétés ne savent plus où donner de la tête afin de ne pas rater le virage technologique et scientifique. Pourtant, la notion même d'un tel virage technologique a-t-elle encore quelque sens.

L'exemple du Japon — encore lui ! — devrait pourtant nous forcer à réfléchir. En 1945, ce pays n'a pas décidé d'emprunter la voie que suivaient les États-Unis. Qui aurait alors pensé que la décision de ne pas se donner une industrie aéronautique ou une industrie nucléaire aurait pu avoir des conséquences si positives ? Et si l'exemple japonais ne suffit pas, il y a toujours celui du Canada avec ses réacteurs nucléaires les plus économiques, les plus fiables et les plus sécuritaires au monde, mais qui ne se vendent pas. Osera-t-on parler de l'expertise mondiale du Québec dans la construction de centrales hydro-électriques, expertise dont un seul pays pourrait avoir besoin. Malheureusement, il s'agit de l'URSS !

Ce développement n'a d'autre but que de réhabiliter quelque peu les sciences humaines et sociales qui en ont passablement besoin par les temps qui courent. Voilà un domaine où l'excellence devrait nous venir naturellement. C'est un domaine où il n'est pas besoin de prendre un virage quelconque pour réussir, mais où, pourtant, la situation ne cesse de se détériorer. Nos quelques avantages comparatifs ne sont plus ce qu'ils étaient et nous ne pourrons plus vivre encore longtemps sur le capital accumulé à la suite de percées théoriques d'écoles parisiennes.

Il suffit de côtoyer quelque peu le monde de l'édition américaine, celui des grandes revues de sciences sociales, des centres de recherches, des colloques internationaux pour découvrir l'état pitoyable dans lequel baignent les sciences sociales francophones.

Dans ce domaine, il nous faut l'équivalent d'un plan d'urgence. Rien de moins. Certes, nous avons bon nombre d'intellectuels qui ont des choses fascinantes à dire sur l'évolution de la planète — et, occasionnellement, sur le dossier des relations France-Québec —, mais le travail d'intellectuel n'est pas celui de chercheur. Il nous faut au plus vite un réseau, des revues, des centres, de la compétition.

Tout cela va coûter de l'argent. Beaucoup d'argent. Les emplois créés seront peu nombreux, mais alors qu'il est toujours possible d'importer la technologie et de prendre le virage plus facilement une fois que les autres ont reconnu le terrain, on ne peut en dire autant pour ce qui est de la compréhension de ces mécanismes mystérieux qui font que les sociétés existent et même disparaissent. De toute évidence, l'échange de quelques professeurs et les trop rares colloques où nous nous retrouvons aux mêmes tables ne suffiront pas. Un tel tourisme, aussi sympathique soit-il, est condamné à la marginalité. Ce sont des débarquements et des invasions réciproques qu'il faut envisager. Au rythme d'un colloque par année, nous ne ferons que constater notre lente déchéance commune. Si c'est pour diagnostiquer si le mal français est plus avancé que le mal québécois qu'on se réunit, alors mieux vaut passer à autre chose.

La conquête de marchés

Venons en donc au Canada. Évidemment, les Québécois n'aiment guère aborder le sujet avec les Français. Ces derniers ont souvent appris à leurs dépens qu'il est des sujets qu'il vaut mieux ne pas trop aborder. Pourtant, quel merveilleux « problème » à partager que le Canada. C'est peut-être le seul sur lequel nous avons une certaine exclusivité. Alors, pourquoi ne pas en profiter. D'ailleurs, il est probable que personne ne songe à nous le voler.

Distinguons immédiatement le Canada de son gouvernement fédéral. Il faudrait même aller plus loin et distinguer l'État fédéral du Parti libéral qui en contrôle les destinées. Ce sont des distinctions qui viennent naturellement aux Québécois et aux Canadiens et que les Français devront apprendre à maîtriser. Jusqu'à présent, les représentants du gouvernement fédéral canadien ont toujours tenté par tous les moyens, diplomatiques ou pas, d'empêcher le gouvernement du Québec de jouer un rôle autonome, aussi réduit soit-il, sur la scène internationale.

Un tel comportement relève de l'inconscience : en agissant avec un tel mépris à l'endroit du Québec, c'est tout le Canada qui se trouve déshonoré. Alors que le gouvernement d'Ottawa devrait être le premier à pousser le Québec à l'avant-scène internationale, il fait semblant que ce dernier n'existe pas. Heureusement que le ridicule a depuis longtemps cessé de tuer ! Non seulement le gouvernement fédéral choisit-il, en agissant de la sorte, de se couper un bras — et quand on vit à côté du géant américain, on a besoin de tous ses membres (surtout de ses jambes et de son cou) —, mais il ne convainc personne à l'étranger, minant ainsi le peu de crédibilité qui pourrait lui rester. Peut-on vraiment prendre le Canada au sérieux lorsqu'il parle du Liban, de l'Amérique centrale ou de la course aux armements, alors que son aveuglement sur des choses qu'il devrait savoir est si évident.

Bon, voilà pour le gouvernement fédéral. Revenons aux choses sérieuses : le Canada.

Aussi curieux que cela puisse paraître, il est évident que l'avenir des relations France-Québec passe par un règlement définitif de l'hypothèque canadienne. Il faut éviter qu'avec chaque changement de gouvernement, chaque élection ou chaque changement de leadership dans l'une ou l'autre de nos trois sociétés, tout soit remis en question. Cela exige trop d'efforts de la part de nos « spécialistes ».

Mais comment fermer ce dossier ? Comment lever l'hypothèque ? Certes, on ne peut faire semblant que le gouvernement canadien et le Canada n'existent pas. Pour la France, il y a là un marché potentiel trop important pour qu'on le passe sous silence. Et le Québec ne pourra empêcher pendant longtemps la France de s'y intéresser. Il ne reste plus qu'une solution : s'y intéresser ensemble. Pourquoi la France et le Québec ne tenteraient-ils pas d'y mener des actions économiques et culturelles conjointes ?

Le général de Gaulle et le premier ministre Daniel Johnson sur le chemin du Roy en 1967.

Nous ne serons pas de trop pour conquérir un marché que les Canadiens eux-mêmes n'arrivent pas à préserver et que les Américains considèrent depuis longtemps comme leur chasse gardée. Certes, nos intérêts ne seront pas toujours complémentaires mais ils sont suffisamment importants pour qu'il soit possible de cheminer ensemble pendant un bon moment. Les micro-ordinateurs franco-québécois qui finiront bien par accoucher un jour seraient un excellent point de départ. Il va falloir les vendre à d'autres, ces appareils. Pourquoi pas au Canada ?

Il semble y avoir une tentation permanente pour la France de « laisser tomber » le Québec au profit d'une filière canadienne, tentation qui n'a d'équivalent que la « manie » québécoise de voir un complot derrière chaque éternuement français. Bien peu de gens à l'extérieur de la confrérie des spécialistes France-Québec comprennent quelque chose à ces transes existentielles. La seule façon d'en sortir est d'élargir le problème plutôt que de s'y enfoncer. Certes, cela exigera une bonne dose de calme et de sérénité de la part des acteurs québécois qui devront se convaincre de passer par-dessus les manigances du gouvernement canadien. Mais faut-il laisser ces vexations quotidiennes obscurcir l'ensemble des considérations stratégiques ?

Il faudra éventuellement passer à l'étape suivante. Pourquoi pas, donc, une rencontre tripartite France-Québec-Canada ? Avant de conclure immédiatement à l'habituel « oui, mais ils ne voudront pas » (le « ils » représentant ici l'un ou l'autre des nombreux acteurs de ce mini-drame permanent), il faudrait peut-être investir quelques énergies diplomatiques à fouiller la question. Il y va de l'intérêt des trois participants de régler cette question.

La relève de la garde

Tant en France qu'au Québec, l'effet combiné de la démographie du *baby-boom* et de la crise économique a entraîné de nombreux blocages. Au Québec, la génération des 35-45, confortablement assise sur ses fleurons de la Révolution tranquille, ne laisse guère de place à la génération qui suit. Certes, il ne faut pas exagérer l'importance du phénomène; tous les 35 ans ne sont pas des fossiles corporatistes. Mais le fait demeure et il va falloir y voir.

Si Français et Québécois veulent se parler d'autre chose que du simple fait qu'ils se parlent, il leur faudra donner la parole à ceux qui ont quelque chose de nouveau et de différent à dire. L'émerveillement des retrouvailles ne touche guère cette relève. Et c'est tant mieux ainsi. Cele ne fait que confirmer qu'on peut (enfin !) passer à autre chose.

Tout cela est du domaine du possible et du réalisable. Il ne manque que la volonté politique pour enclencher le processus. Rien que cela.

FIN

L'enquête Stewart sur les incidents d'Archambault

Des mesures correctrices s'imposent

DOCUMENT

Nous reproduisons ici les dernières pages, conclusions et recommandations du « Rapport sur les allégations de mauvais traitements de détenus à l'établissement Archambault après les incidents du 25 juillet 1982 ». Ce rapport a été préparé par l'enquêteur correctionnel R. L. Stewart, à la demande du solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, qui a commandé l'enquête à la suite d'un rapport d'Amnistie internationale en date de juin 1983. M. Kaplan a reçu le document de M. Stewart le 21 juin dernier, et l'a rendu public le 9 juillet.

CONCLUSIONS

UNE CERTAINE connivence liait au moins quelques détenus de l'aire d'isolement qui ont fabriqué ou au moins exagéré leurs allégations de mauvais traitements.

Certains détenus de l'aire d'isolement ont effectivement subi de mauvais traitements dont l'importance ou la gravité ne peut, toutefois, être établie.

Certains des agents de correction se sont montrés peu disposés à répondre aux questions.

Les agents n'ont rempli aucun rapport sur le recours à la force, justifié ou non, au cours de la période allant du 25 juillet au 31 août 1982.

Des détenus de l'aire d'isolement ont été gazés, mais il n'a pas été possible d'établir la fréquence de ces incidents et le nom des agents impliqués.

Les agents de correction n'ont pas respecté les directives et les procédures régissant le recours au gaz.

Un détenu crie famine après l'émeute de 1982 au pénitencier Archambault de Sainte-Anne-des-Plaines. (Photo PC.)

Il y avait manifestement absence de contrôle des stocks de gaz.

Le 18 ou le 19 août 1982, un détenu a reçu à deux reprises du gardien responsable de l'aire d'isolement l'ordre de s'agenouiller devant le personnel de l'établissement et a été forcé de répéter des paroles humiliantes.

Au moins un détenu a été maltraité par des agents pendant qu'il se trouvait sous escorte ou dans l'aire d'isolement et l'incident n'a fait l'objet d'aucun rapport de recours à la force.

Des détenus ont été harcelés physiquement au cours de déplacements sous escorte en provenance et à destination de l'aire d'isolement, mais l'importance et la gravité du harcèlement ne peuvent être établies.

Un autre détenu a été maltraité par des agents dans l'aire d'isolement, mais l'incident n'a fait l'objet d'aucun rapport de recours à la force.

Des agents de l'aire d'isolement ont refusé de donner à manger aux détenus ou ont jeté les aliments par terre, mais il n'a été possible ni d'établir la fréquence de ces incidents, ni d'en attribuer la responsabilité à des gardiens en particulier.

Des gardiens ont empêché des détenus de dormir en donnant des coups dans la porte de leur cellule ou en laissant les lumières allumées, mais il n'a pas été possible d'établir la fréquence de tels incidents.

Des détenus n'ont pas eu de quoi se vêtir convenablement à certains moments au cours de leur séjour dans l'aire d'isolement, ce qui contrevenait à leurs droits.

Certains documents portant sur les activités des détenus dans l'aire d'isolement n'ont pas été rédigés ou remplis, contrairement aux exigences.

Les détenus de l'aire d'isolement n'ont pas tous eu le droit de prendre trois douches par semaine, et la durée de ces douches a été écourtée.

Au moins un détenu, placé dans une cellule spéciale non pourvue d'installations sanitaires, s'est vu, à l'occasion, priver d'eau.

L'examen auquel doit procéder le personnel des services de santé à l'admission des détenus dans l'aire d'isolement n'a pas été effectué dans tous les cas.

Les visites quotidiennes du personnel des services de santé à chacun des détenus de l'aire d'isolement n'ont pas été effectuées et, en fait, la plupart des agents des services de santé ne savaient pas qu'ils devaient effectuer ces visites.

Le personnel des services de santé n'a pas appliqué les autres procédures touchant la santé et le bien-être des détenus de l'aire d'isolement.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes ont pour objet de corriger les lacunes que nous avons constatées et de prévenir ou de réduire les risques d'infliction de mauvais traitements si des incidents du même genre viennent à se reproduire. Nous reconnaissons, toutefois, que ces recommandations seront d'une utilité restreinte et qu'elles viendront tout simplement s'ajouter aux nombreux règlements et règles déjà en vigueur, à moins que l'on n'essaie de régler le problème fondamental en prenant les mesures correctrices qui s'imposent.

Il est essentiel que l'administration et tous les autres niveaux du personnel modifient leur attitude en profondeur et apportent des améliorations. Si les agents de correction et les autres membres du personnel ne sont pas motivés, s'ils ne sont ni surveillés de façon adéquate, ni instruits des procédures applicables ou s'ils ne s'y conforment pas, le Service fera tôt ou tard face au même problème.

1. Abolir l'utilisation de cellules dépourvues d'installations sanitaires.

2. Tous les détenus en isolement devraient disposer d'un matelas et de literie, 24 heures sur 24, quel que soit le motif de leur isolement.

3. Les aires d'isolement à sécurité maximale devraient toutes être pourvues d'appareils vidéo surveillés par un agent principal.

4. Dans une situation d'urgence, un agent de niveau CX-6 au moins devrait être affecté en permanence dans l'aire d'isolement.

5. Les détenus soupçonnés d'avoir participé à de graves incidents devraient être transférés dans d'autres établissements dans les plus brefs délais.

6. Il faudrait, dans les situations d'urgence, tenir un registre précis des affectations.

7. Les registres de l'aire d'isolement et autres documents originaux devraient toujours être gardés sous clé.

8. Il faudrait tenir un inventaire exact et intelligible des stocks de gaz et toutes les personnes qui se présentent au dépôt devraient être tenues de signer le registre et d'indiquer par écrit pour quelles raisons et en quel endroit elles comptent utiliser le gaz.

9. Un agent de classement, muni de formules de plainte, devrait visiter régulièrement l'aire d'isolement et rencontrer chacun des détenus sans qu'un agent de correction soit présent.

10. Toute accusation portée contre un agent de correction et s'avérant fondée devrait être consignée de façon permanente dans le dossier de l'agent en cause.

11. L'agent principal des services de santé devrait faire régulièrement des visites inopinées à l'aire d'isolement pour inspecter la qualité des aliments et du service des repas et soumettre un rapport écrit de ses visites au directeur de l'établissement.

12. Le médecin de l'établissement ou son remplaçant devrait visiter l'aire d'isolement au moins une fois par semaine et remettre un rapport écrit de ses visites au directeur de l'établissement.

13. Un agent des services de santé devrait visiter quotidiennement chaque cellule occupée de l'aire d'isolement et parler à chacun des détenus sans que le gardien soit présent. Si le détenu se plaint de mauvais traitements, ou si, de l'avis de l'agent des services de santé, le détenu peut avoir été maltraité, il devrait être conduit à l'infirmerie pour y subir un examen médical.

14. Les agents des services de santé devraient être bien informés des procédures à appliquer lorsque des détenus ont été gazés et de l'obligation qui leur est faite de soumettre un rapport écrit sur tous les incidents exigeant le recours au gaz.

Même si, comme nous l'avons déjà mentionné, il a été établi que certains détenus n'ont pu communiquer avec leur avocat avant d'être interrogés par la police, et même s'il s'agit là d'un des incidents qui, d'après le solliciteur général, n'avaient pas besoin de faire l'objet d'une enquête, nous avons conclu, étant donné l'importance d'une telle contradiction, qu'il était nécessaire de faire la recommandation suivante :

Dans les cas où un détenu est soupçonné d'avoir été impliqué dans un incident faisant l'objet d'une enquête policière susceptible d'entraîner des accusations au criminel, il devrait être autorisé à communiquer avec son avocat avant d'être interrogé par la police et à subir l'interrogatoire en sa présence.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Le dollar

le banque centrale américaine relèvera son propre taux d'escompte à 9.5%, après la réunion du Federal Open Market Committee, prévu pour ce vendredi. Actuellement, le taux directeur de la banque centrale aux États-Unis est à 9%. Une hausse du taux d'escompte pourrait entraîner un relèvement de l'ensemble des taux d'intérêt aux États-Unis. Plusieurs observateurs pensent maintenant que le *prime rate* américain pourrait atteindre 14 à 14.5% en fin d'année; il est maintenant à 13%. Ces attentes continuent dans le contexte actuel de faire progresser la devise américaine sur l'ensemble des marchés de changes.

Hier, le dollar canadien n'a pas été la seule devise à fléchir, puisque le mark baissait lui aussi sous le poids du dollar américain (2.86 marks contre un dollar US), le franc français affichant lui aussi une nouvelle baisse à 8.74 ff pour un dollar US.

La livre sterling a ouvert hier à un niveau record historique de $1.2975 sur le marché de l'Extrême-Orient. La Banque d'Angleterre n'est pas restée insensible à cette chute, puisqu'elle a signifié aux banques commerciales qu'elle laisserait les taux augmenter. En fin d'après-midi, les banques anglaises ont annoncé qu'elles portaient leurs taux de base de 10 à 12%, soit le niveau le plus élevé depuis deux ans. Cette augmentation est une réponse à la chute de la livre depuis plusieurs semaines, ainsi que de la hausse de la masse monétaire britannique.

Pour sa part, l'économiste Pierre Fortin, de l'Université Laval à Québec, a déclaré au DEVOIR que la dépréciation du dollar canadien était «non seulement possible, mais souhaitable». Dernièrement, le professeur Fortin aurait déclaré qu'il voyait très bien le dollar à 70 cents. Nuançant quelque peu ses propos, M. Fortin, (qui n'est pas devin, dit-il) croit que la valeur du dollar pourrait se situer à 71 cents, sur la base des coûts unitaires de main-d'oeuvre canadiens.

M. Fortin estime que le Canada aurait plus à gagner d'une baisse de sa devise qu'il n'aurait à perdre. On sait que d'aucuns font valoir que la baisse du dollar entraîne une hausse des prix au Canada, annulant les bénéfices que l'économie canadienne pourrait retirer de la dépréciation de sa devise. «La balance commerciale pourrait en profiter grandement. À preuve, la hausse des exportations canadiennes a été de 20% de 1977 à 1979, après la chute du dollar de 1976 à 1978», soutient-il. «La crainte que l'inflation ne s'installe à demeure au Canada, à la suite à la chute du dollar, n'est pas justifiée. Il n'y a pas de pression à la hausse sur les salaires, dit M. Fortin. Il est beaucoup plus important de relancer l'emploi que de lutter contre l'inflation, qui n'est nullement menaçante pour l'instant».

◆ Bégin part

ronto hier matin.

«Elle a apporté une contribution importante à la vie publique au Canada. Elle part avec la conviction que je maintiendrai les principes auxquels elle croit, m'a-t-elle dit», a déclaré M. Turner hier, par voie de communiqué.

Mme Bégin a elle-même déclaré: «J'avais commencé à bâtir une relation de confiance avec M. Turner, tellement que j'ai l'air de lui faire un mauvais coup».

«C'est sûr qu'il y a un changement de joueurs mais j'avais fait la transition. J'avais ma place», a-t-elle ajouté Mme Bégin. «Aucun conflit idéologique ne nous séparait puisqu'il m'a demandé de rester», a répété Mme Bégin.

Elle a précisé que si elle avait eu le moindre doute sur le maintien de l'universalité du régime d'assurance-santé, elle ne serait pas partie.

«Je me sens très confiante que les programmes sociaux ne sont pas remis en cause. Cela ne veut pas dire qu'il n'en reste plus mais d'autres les feront», a-t-elle dit.

«Je travaille sur le comité de développement des politiques sociales; John Turner sait quelle tête de cochon je suis et il a toujours trouvé qu'il y avait de la place pour moi. Je n'ai jamais eu de problème», a-t-elle poursuivi.

Si elle dévoile son «secret» à ce moment-ci, c'est parce que le premier ministre vient d'annoncer des élections générales et que le député de Saint-Léonard-Anjou ne trouverait «pas honnête de me présenter puis de démissionner après six mois».

Mme Bégin est une des deux seules femmes du cabinet Turner. Ce dernier avait déjà réduit le nombre de femmes ministres de trois à deux, en renvoyant Mme Céline Hervieux-Payette sur les banquettes il y a deux semaines et demie.

Mme Bégin restera ministre jusqu'à la fin de la campagne électorale, à la demande du premier ministre. Elle fera campagne donc et aura la responsabilité justement de recruter des candidatures féminines au Québec.

Mme Bégin est député depuis 1972 et a toujours gagné ses élections. Elle est ministre depuis huit ans. Elle a été la première femme du Québec aux Communes. Elle a été ministre du Revenu national puis ministre de la Santé et du Bien-être social.

Elle est très fière de sa bataille pour l'assurance-santé ainsi que de l'établissement du crédit d'impôt pour enfant.

Par contre, elle se rappelle avec horreur l'épisode de la MIUF, l'isolant que le gouvernement fédéral a approuvé, encouragé même et qui s'est avéré toxique.

Comme ministre de la Santé, Mme Bégin a finalement été forcée d'admettre que l'isolant n'était pas recommandable.

«Je regrette que le public canadien ait eu à souffrir. Le gouvernement a très mal piloté ce dossier», a-t-elle reconnu hier.

Mme Bégin s'est aussi distinguée par son opposition farouche aux projets souverainistes du Québec et encore récemment, dans son dossier sur les soins de santé, elle a réussi à se mettre à dos tout le milieu québécois de la santé au Québec.

Hier, elle a dit de ses homologues québécois qu'ils «n'étaient pas drôles». «Sympathiques sur le plan personnel mais pas drôles avec leur rhétorique que j'ai dû me farcir».

À Québec, le ministre de la Justice et des Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Pierre-Marc Johnson, a rendu hommage hier à Mme Bégin, même s'il déplore qu'elle quitte la politique sur un mauvais coup joué au Québec, celui de la loi C-3.

«Mme Bégin a toujours défendu une certaine vision progressiste des choses», a rappelé M. Johnson. Il s'est dit en accord pour l'essentiel avec son action sur le plan social et avec les idées qu'elle défendait.

M. Johnson rappelle cependant ses divergences importantes avec Mme Bégin, non seulement sur le plan constitutionnel, mais à cause du projet de loi C-3, adopté en avril dernier par la Chambre des communes.

«En gros, l'action de Mme Bégin a été profitable aux citoyens. Malheureusement, elle termine sa carrière sur un très mauvais dossier en ce qui concerne le Québec. Ce qui me navre davantage, c'est qu'elle savait lundi qu'elle démissionnerait hier. Elle aurait pu finir sa carrière sur une autre décision pour le Québec», ajoute l'ex-ministre des Affaires sociales, porte-parole du gouvernement du Québec dans le dossier C-3.

◆ Marcel Léger

de briser avec 100 ans de tradition partisane, de désir de gagner les élections, d'être du parti au pouvoir. Le PN suppose un changement complet de mentalités et d'habitudes politiques, dit-il, lui qui croyait pouvoir faire élire au moins 12 députés cette année. Se rendant compte qu'il ne pouvait livrer la marchandise, il a préféré quitter la direction du PN, ne voulant pas nuire à ses chances d'implantation, si minimes soient-elles.

Il est important que le PN soit dans la lutte, ajoute M. Léger, sachant fort bien que « les forces du statu quo sont toujours plus fortes que les forces du changement », y compris dans les médias. Il se demande encore s'il est préférable que lui-même soit en avant pour tirer, ou en arrière pour pousser, candidat isolé dans son comté ou conseiller et organisateur faisant le tour du Québec. Mais l'allure de ses propos et le contexte de l'entrevue opinent à penser qu'il choisira la deuxième voie, pour l'instant, quitte à repenser à son avenir personnel au cours de l'automne.

Il veut agir comme « le semeur d'une terre fertile, mais asséchée depuis longtemps et qui a besoin d'une bonne pluie ». Infatigable vendeur, M. Léger estime même que l'élection peut être une boîte à surprises, si l'on tient compte de l'appui de la base péquiste (tel que manifesté clairement au congrès général du mois dernier) et du fait que des milliers de Québécois, qui ne votent pas à Ottawa par manque d'intérêt, auront pour la première fois l'occasion d'exprimer leur vision de l'avenir du Québec.

Y aura-t-il des pénépistes élus le mardi 4 septembre ? M. Léger pense et espère qu'il y en aura au moins quelques-uns, mais il est fort prudent, renvoyant à son image du semeur qui travaille pour le moyen et même le long terme. Le nationalisme est au creux de la vague, mais il n'est pas mort et il faut susciter de l'espoir. La clientèle est là: les 40% de Québécois qui ont dit OUI au référendum de mai 1980 et, parmi eux, les 20% et plus d'indépendantistes indéfectibles. Toujours féru de petits papiers, qu'il sort de ses poches de veste comme un magicien, M. Léger explique que les pertes péquistes aux élections partielles sont trompeuses. Selon lui, le PQ perd bien plus parce que ses symmpathisants s'abstiennent et ne vont pas voter que parce que les libéraux font des gains.

« Les héros sont fatifgués, dit-il, en maudit contre le gouvernement ou dans l'attente du grand party de l'indépendance. Là est la clientèle du PN, qui n'a pas de passé et n'a donc pas suscité le mécontentement, inévitable après huit ans de pouvoir. » Militant depuis 25 ans, d'abord à L'Alliance laurentienne et au RIN, avant d'adhérer au PQ dès sa fondation, M. Léger veut jouer gagnant, et sur les deux tableaux, à Québec et à Ottawa, de la façon la plus utile qui soit. La défaite ? Il n'y a pas de défaite pour le semeur qui compte avec l'avenir et le temps, qui fournit aux Québécois l'occasion d'appliquer leur devise: Je me souviens, et de confirmer leur OUI référendaire.

M. Léger se voit désormais comme un animateur, un mobilisateur des énergies assoupies, un éveilleur de consciences. « Il faut réveiller ce monde-là, mettre un terme au cancer de la démobilisation », lance-t-il avec ardeur, en bourrant l'une de ses innombrables pipes de collection.

Si le député de Lafontaine n'est pas candidat, comme il semble bien, il serait encore plus surprenant qu'un autre député péquiste saute dans l'arène fédérale. De fait, les ministres et députés ministériels qui ont manifesté quelque intérêt envers le PN se bornent à faire état de leur implication sur le plan local ou régional, à titre d'orateurs ou autrement; mais aucun n'a décidé de quitter la proie pour l'ombre. Ainsi, les ministres Gilbert Paquette, Bernard Landry, Robert Dean, Jean Garon, Yves Bérubé, Alain Marcoux, Denis Lazure, feront notamment leur part. Par exemple, le ministre délégué aux Relations avec les citoyens a expliqué au DEVOIR les raisons qui le poussent à participer à la campagne: il en a contre l'attitude de son vis-à-vis fédéral, M. Bernard Loiselle, dans le dossier Pétromont; il veut dénoncer le patronage et le cynisme des libéraux; le PN fournit aux Québécois la seul choix intelligent, sans se faire d'illusions. M. Denis Lazure appuie la candidature de M. Michel Lepage, l'expert en sondages du PQ, dans le comté de Verchères. Hier soir, M. Landry a participé à un congrès d'investiture dans le comté de Québec-Est.

La participation du PQ, échaudé par les mots d'ordre abstentionnistes de 1972 et 1974, ulcéré par l'appui inutile aux créditistes de M. Fabien Roy, en 1979, sera donc circonscrite. D'autre part, pour les trois prochaines semaines, le gouvernement sera à toutes fins utiles en grandes vacances, et le prochain caucus péquiste n'est prévu que pour la mi-août, à Granby. La campagne fédérale sera alors dans son dernier droit et il restera bien peu de temps pour une implication massive du PQ derrière le PN.

Le chef intérimaire, M. Denis Monière, souhaite que les militants péquistes donnent un bon coup de main et une aide technique, pour faire une percée dans quelques comtés: Matane, rive-sud de Montréal, Ile Jésus, Nord-ouest québécois.

◆ Mackasey

nus coupables et que nous n'allons pas condamner une personne à chaque fois que quelqu'un dit quelque chose contre elle».

Le nouveau ministre des Affaires extérieures est présentement en mission à Djakarta. Ses proches collaborateurs ne semblent pas s'être émus outre mesure des révélations du quotidien.

«Personne n'en a parlé. C'est simplement une histoire qui se poursuit», a expliqué un représentant du ministre hier.

M. Mackasey vient tout juste d'être nommé ambassadeur du Canada au Portugal et c'est le ministère des Affaires extérieures qui est responsable des bureaux du pays à l'étranger. C'est d'ailleurs ce qu'a souligné un porte-parole du bureau du premier minsitre John Turner en avouant ne pas avoir pris connaissance du dossier.

Ces faits nouveaux ont été soulevés lors de l'enquête préliminaire de M. Robert Harrison, ancien président du Montreal Board of Trade, accusé de vol, fraude et de parjure.

M. Harrison a été pendant de nombreuses années un des principaux conseillers financiers de M. Mackasey .

L'année dernière, des accusations de trafic d'influence avaient été portées contre M. Mackasey et elles avaient été abandonnées.

◆ Jean-Paul II

et dénoncé des sanctions « disproportionnées » aux faits reprochés.

Les services d'Immigration de Managua ont annulé lundi les permis de séjour de dix prêtres — quatre espagnols, deux costariciens, deux italiens, un canadien et un panaméen — qui avaient participé quelques heures plus tôt à une marche de protestation conduite par l'archevêque de Managua, Mgr Miguel Obando y Bravo.

Celui-ci avait appelé à cette marche pour affirmer sa solidarité avec le père Amado Pena, trouvé en possession d'une valise chargée d'explosifs dont il avait dit ignorer le contenu.

Huit des dix prêtres sont arrivés lundi soir par avion au Costa-Rica. Ils ont déclaré avoir été emmenés à l'aéroport sans délai par la police nicaraguayenne et ont précisé que deux de leurs collègues étaient encore au Nicaragua.

Le communiqué des services nicaraguayens d'immigration indique que les prêtres ont violé la loi nicaraguayenne en s'engageant dans une affaire politique contre le gouvernement.

Selon les milieux diplomatiques, le gouvernement américain pourrait se servir de ces expulsions pour tenter de convaincre le Congrès d'approuver une aide accrue aux *contras* (contre-révolutionnaires) qui tentent de renverser le gouvernement sandiniste.

Des membres de la Chambre des représentants, en visite à Managua, ont d'ailleurs déclaré aux journalistes que ces mesures pourraient « ouvrir les yeux aux détracteurs de l'administration Reagan » et susciter de l'hostilité envers les sandinistes.

Pour sa part, le quotidien *Barricada* (organe du FSLN) estime qu'au moyen de cette marche, suivie par 27 des 75 prêtres du diocèse de Managua, l'archevêque avait tenté de provoquer une confrontation avec le gouvernement.

(À Washington, le département d'État américain a déclaré que les expulsions « s'inscrivent dans le droit fil des mesures de harcèlement et d'intimidation adoptées contre l'Église catholique ».)

D'autre part, cinquante Américains et Canadiens, membres de diverses sectes religieuses, ont été expulsés mardi du Mexique, pour avoir tenté de convertir des Indiens tarahumaras en leur donnant de l'argent et des cadeaux, a-t-on appris hier de source officielle mexicaine.

La plupart étaient installés depuis six mois au Mexique, et prônaient des valeurs « totalement étrangères à l'idiosyncrasie mexicaine », a-t-on ajouté de même source.

La présence de sectes américaines au Mexique a été denoncée à plusieurs reprises par diverses organisations mexicaines.

La gestion des ressources alimentaires mondiales devient un problème vital

MARGUERITE LOUVEAU

PARIS (AP) — Il y aura huit milliards de personnes sur terre en l'an 2000, soit près du double de la population actuelle. Comment peut-on arriver à mieux gérer les ressources pour nourrir un tel nombre?

C'est là le thème principal des troisièmes Rencontres internationales sur l'environnement et la nature (RIENA) qui auront lieu, en septembre, à Royan. Il s'agira de trouver la meilleure réponse à ce problème vital: la gestion des ressources alimentaires mondiales.

Il y a au moins 10,000 ans que l'homme a commencé à domestiquer les animaux sauvages et, surtout, à cultiver certaines plantes, dont il avait découvert la valeur nutritive. Au cours des âges, le milieu de vie allait, de ce fait, en être modifié.

Le XXème siècle a aujourd'hui à résoudre les problèmes que pose l'explosion de la démographie. À l'âge de l'atome, l'homme doit toujours trouver sa nourriture quotidienne. Mais pas à n'importe quel prix. Nombre d'erreurs ont été commises dans ce domaine, et dénoncées, mais ceux qui les dénoncent ne sont guère entendus du grand public.

L'opinion publique, qui s'intéresse à ces questions, doit être mieux avertie des menaces qui mettent en danger la survie de l'humanité, a dit M. Antoine Reille, délégué général des RIENA, en présentant ces rencontres.

La défense de l'environnement a pris, au cours de la dernière décennie, une importance considérable, phénomène qui concerne bien sûr les pays industrialisés où une partie de plus en plus importante de la population vit en milieu urbain et souffre de ne plus suivre le rythme de la nature, tandis que la population rurale est soumise à des impératifs économiques qui, bien souvent, négligent l'écologie.

Mais il concerne également les pays en voie de développement, dans la mesure où bon nombre d'entre eux exploitent leurs ressources naturelles en répétant souvent les erreurs des pays du nord.

Jamais il n'est apparu aussi clairement que ce n'est pas contre l'homme, mais pour l'homme, qu'il faut préserver le milieu de vie, et il est vital de maintenir en état l'outil de production que constituent le sol, l'air et l'eau, a souligné M. Reille.

12 juillet

par la PC et l'AP

1983: quinze mille policiers péruviens traquent les guerilleros qui ont attaqué le siège du Parti centriste, au pouvoir.
1979: après 87 ans de domination britannique, les îles Gilbert deviennent la République indépendante de Kiribati.
1973: violents bombardements aériens américains contre les insurgés cambodgiens; combats autour de Phnom Penh.
1971: l'Organisation d'Orange célèbre 50 ans de gouvernement protestant en Irlande du Nord.
1960: la France accorde l'indépendance au Dahomey, au Niger, à la Haute Volta, à la Côte d'Ivoire, Au Tchad, à la République Centrafricaine et au Congo.
1902: le Parlement australien accorde le droit de vote aux femmes et établit des restrictions à l'immigration.
1877: décès d'Armand Landry, premier député acadien à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.
1806: naissance de la Confédération du Rhin, qui allie à la France la Bavière, le Wurtemberg, Mayence, le pays de Bade et six autres principautés de moindre importance.
1799: interdiction des associations politiques en Grande-Bretagne.
1759: des bombes commencent à tomber sur Québec: c'est le début de la Conquête.
Ils sont nés un 12 juillet: le coureur finlandais Lasse Viren (1949); le chanteur québécois Michel Louvain (1937); Jules César, général et empereur romain (100 Av. J.C.).

Montréal poésie

Depuis quelques années, la fièvre de la rénovation s'est emparée de Montréal. Dans tous les quartiers résonnent les mêmes mots d'ordre: conserver, reconstruire, retaper. Un petit coup de pinceau par-ci, des fleurs par-là et hop! nos vieilles corniches se colorent, nos murs de briques s'animent, nos fenêtres sourient.
Peu à peu, à chaque coin de rue, le rêve s'installe et la poésie prend forme:
Montréal s'embellit!

la fierté a une ville
montréal

L'EDITEUR NE PEUT FOURNIR UNE MEILLEURE IMPRESSION

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

CAHIER 2

Montréal, jeudi 12 juillet 1984

LES AFFAIRES
...EN QUELQUES LIGNES

CLAUDE TURCOTTE

Profit de $14 millions pour la Caisse de dépôt et placement

La Caisse de dépôt et placement du Québec a réalisé un gain de capital de $14 millions en vendant cette semaine un bloc de 3.5 millions d'actions de Trans Canada PipeLines (TCPL) aux Entreprises Bell Canada (EBC). Selon les informations du DEVOIR, le prix moyen des actions vendues lundi par la Caisse est de $13.50. Or, les EBC ont payé $17.50 l'action pour porter leur participation dans TCPL à 47.2 %. Le titre de TCPL s'échangeait à $15 l'unité à la mi-mai. Moins d'un mois plus tard, EBC payait chaque action $17.50. Hier, la valeur des actions de TCPL est redescendue sous les $17. L'objectif des EBC est d'obtenir le contrôle absolu de TCPL. Si elle n'achète pas d'autres actions sur le marché boursier, EBC mettra trois ans à atteindre son objectif via le régime de dividendes en actions.

Alcan, $25 par action

Aluminium du Canada Ltée, principale filiale d'Alcan Aluminium Ltée, a approuvé hier l'émission au Canada de deux séries d'actions préférentielles rachetables, à dividende cumulatif et à taux flottant. L'émission portera sur un total de 5,500,000 actions au prix de $25 chacune, y compris un minimum d'un million d'actions libellées en dollars US. L'offre est faite par l'entremise de Dominion Securities Pitfield Ltée et Wood Gundy. Le didivende privilégié, cumulatif et trimestriel, sur les actions des deux séries, s'établira à 72 % du taux préférentiel affiché par les banques, sans cependant tomber en deçà d'un minimum déterminé par une formule.

Téléglobe, dans les 50 premières

Téléglobe Canada dit dans son rapport annuel avoir dépensé $121 millions au cours de l'exercice 1983/1984 pour étendre et améliorer son réseau de télécommunications, ce qui place cette Société de la couronne parmi les cinquante premières entreprises canadiennes en ce qui a trait aux dépenses en capital en 1983. Télégloge a réalisé un bénéfice net de $41.2 millions, en baisse de 24.5 % sur l'année précédente. Les revenus d'exploitation ont pour leur part augmenté de 16 % et ont atteint $201.6 millions; les frais d'exploitation sont passés à $137.1 millions, en hausse de 14.4 % et le bénéfice d'exploitation a diminué de 15.6 % pour atteindre $64.3 millions. Téléglobe assure les services de télécommunications internationales pour le Canada. Ces serives comprennent le téléphone, le télex, le télégraphe, la tranmission des données, la radiodiffusion, les services commerciaux privés par satellites, etc...

Prospectus de Mercantile

La Banque Mercantile du Canada a déposé un prospectus préliminaire aux fins d'émissions de $25 à $30 millions d'actions privilégiées perpétuelles à taux variable. Cette émission a pour principal objet l'accroissement du capital primaire de la Banque. McLeod Young Weir Ltée et Lévesque, Beaubien Inc. assurent la gestion de l'émission.

Ivaco clôture son émission

Ivaco Inc. a annoncé hier la clôture de son émission déjé divulguée d'une valeur de $30 millions d'actions privilégiées rachetables et convertibles de second rang à dividende cumulatif de $2.25 de série 3. Cette émission, dont le prix a été fixé à $25 l'action devant rapporter 9 %, a fait l'objet d'un placement privé.

International Paper et non CIP

On a par erreur dans cette chronique hier traduit International Paper Co. de New York par la Compagnie internationale de papier (CIP). En fait, International Paper, dont nous donnions les résultats trimestriels hier, est l'ancien propriétaire de CIP Inc., un nom bien connu au Québec. CIP fut vendu en 1981 aux Entreprises Canadien Pacifique. CIP est une compagnie privée qui n'émet pas d'actions dans le public.

Francis Fox est inquiet des répercussions pour le Canada

La Commission américaine du commerce international recommande la réduction des importations d'acier

WASHINGTON (PC) — La Commission américaine du commerce international a décidé mercredi, par trois voix contre deux, de recommander au président Reagan de réduire les importations globales d'acier aux États-Unis moyennant un programme quinquennal de quotas et droits de douane.

Les représentants canadiens de l'industrie sidérurgique et des syndicats se sont immédiatement réunis à Washington pour examiner la prochaine étape de leur campagne contre les mesures de restrictions qui, ont-ils dit, risquent de menacer 2,200 emplois dans l'industrie canadienne de l'acier.

« Nous sommes déçus », a déclaré dans une interview M. James Melville, secrétaire d'Algoma Steel et porte-parole des sidérurgistes canadiens.

M. Emile Vallée, dirigeant de la section canadienne des Métallurgistes unis d'Amérique, a critiqué une femme commissaire qui avait préconisé une réduction compensatoire de 20 pour cent pour les ouvriers métallurgistes américains, disant: « Je pense qu'elle a perdu la raison. »

La recommandation sera transmise officiellement le 24 juillet à M. Reagan, qui dispose de 60 jours pour décider d'accepter, rejeter ou modifier le programme proposé. La commission avait examiné toute l'affaire à la demande de Bethlehem Steel Corp., numéro deux de l'acier aux États-Unis, et du syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique.

Les Canadiens ont l'intention de faire part de leurs objections à un comité politique dirigé par le représentant américain du commerce William Brock, qui va examiner la recommandation au nom du président Reagan.

« Il ne s'agit pas de protectionnisme permanent », a déclaré le commissaire Alfred Eckes, qui favorise les quotas mis de l'avant par les commissaires Steeley Lodwick et David Rohr.

Le Canada exporte pour plus de $1 milliard d'acier aux États-Unis chaque année.

Aux États-Unis, quelque 150 aciéries ont fermé au cours des dernières années, mettant à pied plus de 200,000 ouvriers.

Mis au courant de la décision de la Commission, le ministre canadien du Commerce extérieur M. Francis Fox n'a pas caché son inquiétude face aux mesures de restriction des importations d'acier proposées mercredi par la Commission américaine du commerce international.

M. Fox, qui se trouvait à Winnipeg pour rencontrer son homologue provincial Eugene Kostyra, s'est dit « très préoccupé par les conséquences que de telles mesures, si elles sont adoptées, auront sur les producteurs et les travailleurs de l'industrie sidérurgique canadienne ».

La commission américaine a adopté hier par trois voix contre deux un programme quinquennal de restriction des importations d'acier comportant quotas et droits de douane. Aucune exemption n'est prévue pour le Canada, qui exporte pour plus de $1 milliard d'acier aux États-Unis chaque année.

Le ministre Fox a fait savoir qu'il espérait rencontrer dans le courant du mois des représentants de l'industrie sidérurgique et des provinces à Ottawa afin de discuter des recommandations de la commission américaine.

Un des membres de cet organisme a expliqué que les États-Unis entendent financer la modernisation et préserver les emplois de ce secteur industriel, qui connaît actuellement des difficultés.

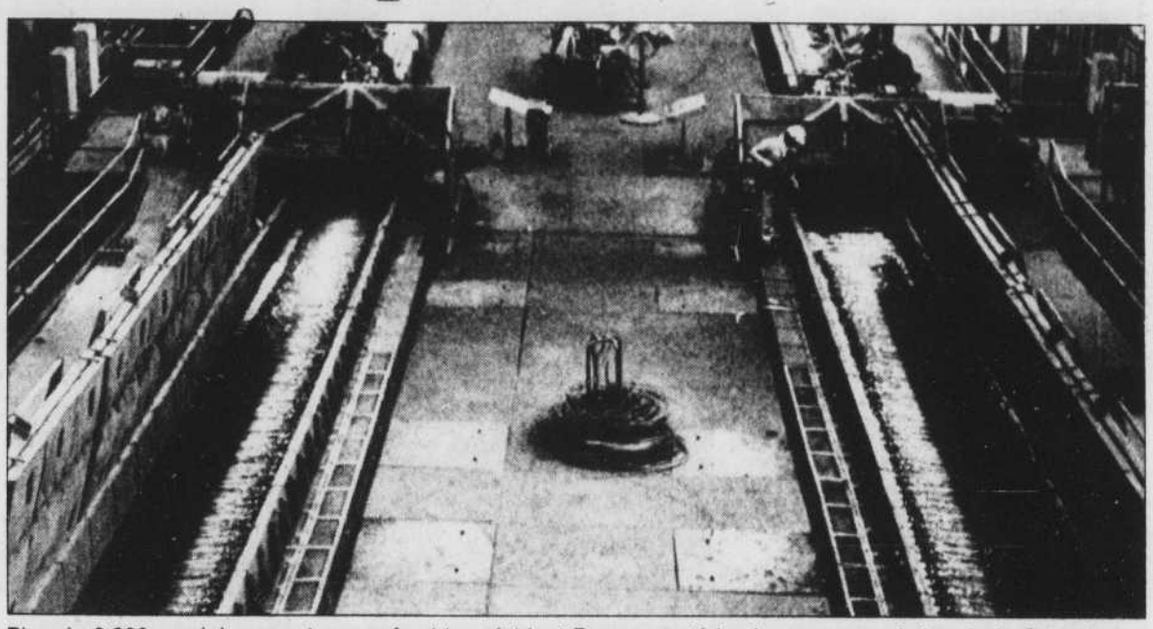

Plus de 2,000 emplois seront menacés si le président Reagan entérine la recommandation de la Commission américaine du commerce international de limiter les importations d'acier aux USA. Curieusement, l'une des rares acieries encore rentables chez nos voisins du sud, la Raritan River Steel Co. de Perth Emboy dans le New Jersey (notre photo), appartient à des intérêts canadiens. (Laserphoto AP)

A Montréal-Est et à Ville Mont-Royal

Macmillan Bathurst ferme une usine et investit dans une autre

CLAUDE TURCOTTE

Macmillan Bathurst Inc. fermera sa vieille usine de Montréal-Est d'ici à la fin de l'année, mais investira par ailleurs $3 millions pour moderniser et agrandir une autre usine qu'elle possède à Ville Mont-Royal.

Ces deux décisions ont été prises dans le cadre d'un processus de rationalisation des opérations de la compagnie, a expliqué le directeur-général pour le Québec, M. Ronald Fitzgerald. Les travaux de modernisation et d'agrandissement à Ville-Mont-Royal devraient être terminés le 30 novembre prochain au plus tard. La compagnie a prévenu le gouvernement québécois de sa décision de fermer son usine de Montréal-Est, qui est en exploitation depuis les années 20.

Pour l'instant, Macmillan Bathurst Inc. possède trois usines au Québec; la troisième est située à Ville St-Laurent et emploie près de 190 personnes; celle de Montréal-Est en a 110, dont certains seront réintégrés à l'usine de Ville-Mont-Royal, qui elle a présentement environ 75 employés. Les autres employés frappés par la fermeture pourront profiter d'un programme de mise à la retraite anticipée ou auront priorité d'embauche dans les autres usines de la compagnie au Canada.

Macmillan Bathurst Inc possède 14 caisseries au Canada, dont six en Ontario, une au Nouveau-Brunswick et d'autrs dans les provinces de l'ouest. On y fabrique dans toutes du carton ondulé. Macmillan Bathurst Inc., qui a un chiffre d'affaires annuel de $300 millions est né l'an dernier de la fusion des divisions de la cartonnerie de Macmillan Bloedell et de Consolidated-Bathurst.

Une politique macroéconomique plus expansionniste donnera un second souffle à la relance

CONJONCTURE

PIERRE FORTIN ET JOHN McCALLUM
(collaboration spéciale)

Après avoir diminué de 13 % à 11 % entre décembre 1982 et novembre 1983, le taux de chômage canadien tend à remonter vers 12 % depuis le début de 1984. Les prévisions d'origine canadienne ou internationale pour 1985 sont plutôt sombres et ne prévoient pas de retournement favorable de l'emploi au pays d'ici 18 mois. L'économie américaine, source de la vigueur de nos exportations depuis un an, entre dans une phase de croissance plus modérée. Les taux d'intérêt ont commencé à remonter. Le pessimisme ambiant est renforcé par l'impuissance apparente des gouvernements à agir avec succès.

N'avons-nous d'autre choix que de ronger notre frein en espérant des jours meilleurs ? Nous croyons qu'un tel défaitisme n'est pas justifié, pour peu qu'il y ait une volonté politique d'agir rapidement. Dans notre dernière chronique, nous avons identifié, parmi les causes de notre stagnation présente, une politique budgétaire et monétaire plus restrictive qu'aux États-Unis et un dollar canadien nettement surévalué qui nuit considérablement à la position concurrentielle de nos entreprises dans le secteur manufacturier et, encore plus, dans celui des ressources naturelles destinées à l'exportation. L'emploi en essuie le contrecoup.

Nous ne pouvons donc logiquement que plaider en faveur d'une politique macroéconomique plus expansionniste. Le Canada a jusqu'ici misé sur la prudence budgétaire et monétaire en espérant que la reprise américaine et les forces spontanées de la reprise intérieure suffiraient à nous sortir du marasme. Ce pari a été perdu. Après neuf mois de stagnation relative de la production et de l'emploi, il est maintenant évident qu'il faut appliquer à l'économie canadienne un traitement-choc qui regénère la demande intérieure de biens et de services. Autrement, le taux de chômage des adultes risque de traîner autour de 10 % et celui des jeunes autour de 20 % pour longtemps encore. Une telle perspective représente un coût économique et social trop élevé pour être acceptable. Or, il est difficile d'entrevoir d'où la relance pourra venir, si ce n'est d'une action expansionniste plus vigoureuse de la part de la banque centrale et des gouvernements.

Du côté monétaire, la Banque du Canada doit tout faire pour résister à la pression à la hausse qu'exerce sur les taux d'intérêt canadiens l'augmentation des taux américains. Comme cette résistance induit certains capitaux flottants à délaisser le dollar canadien, la Banque doit en même temps accepter la dépréciation de notre devise. Malgré les protestations officielles du gouverneur Bouey qui a *dit* préférer aller jouer au golf en Floride plutôt que d'abandonner le soutien de la valeur du dollar canadien, la Banque a *agi* de manière à acquiescer à la dépréciation: depuis six mois, notre dollar a perdu 5 % de sa valeur. Nous nous réjouissons de l'action de notre banque centrale. Mais elle doit se poursuivre et aller encore plus loin.

Du côté budgétaire, les gouvernements fédéral et provinciaux devraient ensemble appliquer pour les cinq prochaines années une série de réductions *temporaires* d'impôt de l'ordre de $4 milliards à $5 milliards. L'impôt des familles à revenu faible ou moyen devrait être la cible privilégiée. Le rappel des mesures devrait être prévu dans la loi et pourrait être avancé advenant une reprise plus rapide que prévu.

L'expansionnisme monétaire et budgétaire entraînerait une réduction de 2 % à 3 % du taux de chômage dans les 24 prochains mois. Un dollar encore plus faible encouragerait les Canadiens et les étrangers à acheter les produits canadiens et à passer leurs vacances au Canada. La rentabilité et la compétitivité de nos exportateurs et de nos entreprises en concurrence avec les produits importés se raffermiraient. L'emploi et l'investissement suivraient. Des taux d'intérêt plus appropriés à la conjoncture canadienne aideraient le financement des achats de biens durables par les consommateurs et des investissements par les entreprises. Même si on ne peut guère espérer faire décrocher les taux d'intérêt canadiens des taux américains pour une période indéfinie, un soulagement temporaire serait, malgré tout, fort bienvenu. Enfin, l'impact psychologique et financier d'une importante réduction de l'impôt sur le revenu à moyen terme convaincrait les consommateurs que le moment est venu de réaliser les achats longtemps retardés par trois ans d'inquiétude économique.

Le programme de relance que nous suggérons soulève cependant trois questions importantes: (1) à quel niveau doit-on laisser tomber le dollar canadien ? (2) la dépréciation du dollar et la reprise raviveront-elles l'inflation ? et (3) comment les déficits budgétaires réagiront-ils ?

Après l'ajustement nécessaire de notre taux de change entre 1976 et 1979, le Canada pouvait se permettre un dollar valant de 80 à 85 cents. Nos industries des ressources naturelles (blé, bois, papier, pétrole, gaz, métaux et minerais) étaient en pleine expansion, leurs prix internationaux étaient très fermes, et des dizaines de grands projets — de l'Alberta à la Baie James — étaient en voie de réalisation. Cette époque est révolue, à l'est comme à l'ouest. Comme grand exportateur de richesses naturelles, le Canada a essuyé une lourde détérioration de sa situation de concurrence. Elle s'est encore aggravée en raison de la dépréciation de plus de 30 %, par rapport à notre dollar, des devises des pays autres que les États-Unis, vers lesquels nous acheminons près du tiers de nos exportations.

Les forces normales du marché réagiront à ces développements tôt ou tard sous la forme d'une appréciation de notre dollar. Compte tenu de la conjoncture actuelle, nous pensons que tôt vaut mieux que tard et que la Banque du Canada ne doit pas laisser sa recherche traditionnelle de la stabilité à court terme sur le marché des changes retarder indûment l'action des forces naturelles de l'offre et de la demande qui conduisent à la dépréciation. Il est, bien sûr, impossible de savoir précisément quelle valeur du dollar canadien va finir par réaliser l'équilibre du marché. Nous faisons cependant remarquer à titre indicatif qu'une valeur de 71 cents de notre devise permettrait tout juste à la moyenne de nos entreprises de recouvrer leur position concurrentielle de 1979. Toutes nos industries bénéficieraient de la dépréciation supplémentaire du dollar, et notamment celles de l'ouest canadien qui en ont un urgent besoin.

La dépréciation ravivera-t-elle l'inflation ? On pourrait le croire à première vue. Nos prix à l'importation et à l'exportation augmenteront. On pourrait donc craindre qu'en étant incorporées aux accords salariaux et aux formules d'indexation des salaires, les hausses de prix fassent monter l'inflation d'un cran. Les gains sur le plan de la compétitivité s'envoleraient ainsi en fumée inflationniste. À la limite, notre situation pourrait dégénérer en cercle vicieux de dépréciation et d'inflation, tout comme au Royaume-Uni.

Nous admettons que le recours systématique à la dévaluation par un pays peut finir par l'enfermer dans un tel cercle vicieux. Néanmoins, la crainte des conséquences inflationnistes d'une dévaluation de notre dollar dans la conjoncture unique que nous vivons présentement n'a aucun fondement historique en contexte canadien. Elle n'a, de plus, aucun rapport avec la réalité actuelle des contrats salariaux. Au premier trimestre de cette année, les augmentations de salaire dans les nouvelles conventions collectives ont été en moyenne inférieures à 4 %. Seulement 10 % des travailleurs conventionnés ont obtenu des hausses de plus de 5 %. Les clauses d'indexation n'ont atteint que 4 % des syndiqués. Tout cela reflète une très forte tendance vers des règlements salariaux à la fois très modérés et détachés de l'indice du coût de la vie. Cette tendance, issue de la stagnation économique, rend invraisemblable l'hypothèse que la hausse des prix à l'importation et à l'exportation accompagnant une dépréciation relancerait l'inflation.

De même, la hantise de voir les prix s'accélérer par suite d'une reprise plus vigoureuse est tout à fait déraisonnable. Historiquement, les tensions sur le marché du travail au Canada n'ont jamais relancé l'inflation avant que le taux de chômage ne soit descendu en deçà de 6 %. L'expérience récente des Étts-Unis est d'ailleurs tout à fait conforme à ce *pattern* nord-américain: à un taux de chômage de 7.5 %, l'inflation y est encore stable ou en baisse.

Comment, enfin, les déficits budgétaires gouvernementaux réagiront-ils au programme d'expansion que nous proposons ? Nous avons déjà démontré, dans notre chronique précédente, que les déficits structurels des gouvernements, sans être tout à fait négligeables, sont très loin de la cote d'alarme. Nous n'avons pas les surplus britanniques, mais nous n'avons pas non plus les déficits scandinaves. De plus, notre proposition budgétaire est fondée sur une réduction *temporaire*, et non permanente, des impôts. Elle ne change pas la position budgétaire à long terme des gouvernements.

Il est vrai qu'en elle-même la réduction d'impôt va augmenter les déficits budgétaires réalisés. Mais son effet sera atténué, ou même renversé par trois canaux: (1) la hausse des recettes fiscales entraînée par la reprise, (2) la diminution des dépenses sociales (assurance-chômage, aide sociale, etc.) découlant de la baisse du chômage, et (3) la réduction du service de la dette permise par des taux d'intérêt moins élevés. Le président de la firme Informetrica d'Ottawa, Michael McCracken, vient de simuler par ordinateur l'effet sur les déficits budgétaires d'un ensemble de propositions semblables aux nôtres. Ses résultats indiquent que la possibilité d'une baisse des déficits est réelle.

Nos suggestions sont de nature conjoncturelle et macroéconomique, parce que le problème de la stagnation canadienne est d'abord de cet ordre. Nous ne voulons pas minimiser par là l'importance de nos problèmes structurels et microéconomiques. Les interventions conjoncturelles et structurelles doivent se compléter et se renforcer mutuellement. L'urgence d'un bon débat public en ces matières ne saurait être sous-estimée, spécialement lorsque l'avenir du marché, de l'organisation et des relations du travail est en cause.

Afin de combattre le problème numéro 1 de l'économie selon le président LeClair

Le CN crée un programme d'emplois de $50 millions pour les chômeurs de 16 à 25 ans

LAURENT PEPIN

Le Canadien National (CN) a annoncé hier la mise sur pied d'un programme de $50 millions visant à donner du travail à de jeunes chômeurs de 16 à 25 ans. Lors d'une conférence de presse au siège social du CN, à Montréal, M. Maurice LeClair, président-directeur général de la société de la Couronne, a invité le monde des affaires à prendre des mesures similaires afin de résoudre le « problème numéro un de l'économie canadienne ».

M. LeClair avait attiré l'attention du public sur « le dilemme du chômage au Canada » lors d'un discours percutant au Canadian Club de Montréal l'année dernière. « Je me sentais mal à l'aise de soulever un probème pour lequel je n'avais pas de solution, a dit hier le p.-d. g. du CN. Depuis, cette situation n'a cessé de m'inquiéter . . . parce que le monde canadien des affaires a réussi à redresser sa situation financière au regard d'il y a un an, tandis que le chômage demeure la principale préoccupation sociale au pays. »

Selon l'homme d'affaires, la situation de l'emploi chez les jeunes constitue un « scandale national » qui menace l'avenir d'une génération entière. L'homme d'affaires n'hésite pas à comparer le sort des jeunes d'aujourd'hui à celui qui qui a prévalu à la fin de la Deuxième guerre mondiale. « La situation a des effets bouleversants pour le Canada, a dit M. LeClair. Nous assistons probablement à la naissance d'une 'génération perdue', d'un groupe de personne en pleine croissance professionnelle, rejetées par la société. Il est triste de penser qu'un jour, ces personnes verront leurs candidatures rejetées en faveur de celles de postulants plus jeunes et fraîchement sortis des institutions d'enseignement. »

Le président-directeur général du Canadien National, M. Maurice LeClair, a tenu à souligner que le programme de $50 millions qu'il venait d'annoncer n'entraînerait pas de coupures dans le budget régulier du CN. Il s'agit d'un budget supplémentaire, a dit l'homme d'affaires. (Photolaser CP)

Le plan dévoilé hier par M. LeClair, appelé *Programme Emploi-jeunesse du CN*, s'étendra sur une période de cinq ans. Entre 120 et 140 jeunes par année seront embauchés d'ici à 1988. Fait à noter, les emplois seront d'une durée maximum de trois ans, le CN ne s'engageant pas à garder ceux qui auront été embauchés dans le cadre de ce programme. M. LeClair reconnaît toutefois que l'entreprise aura une responsabilité morale envers ces personnes. « Le CN fera tout ce qu'il peut pour les maintenir à son emploi », a-t-il dit. L'objectif du programme est toutefois de donner la chance à 600 ou 700 jeunes d'acquérir l'expérience et les connaissances leur permettant de se trouver un emploi permanent par la suite.

Ironie du sort, le CN a lui-même réduit ses effectifs de 10,000 personnes au cours des deux dernières années, contribuant ainsi à grossir le rang des chômeurs. Selon M. LeClair, ces mises à pied étaient nécessaires pour permettre à l'entreprise de s'adapter aux changements technologiques. Le p.-d. g. a aussi rejeté d'avance les objections de ceux qui croient que le CN peut s'engager dans ce genre de programme parce qu'elle est une société d'État. « Nous restons très préoccupés par notre rentabilité », a-t-il dit.

M. LeClair estime que la solution au problème du chômage des jeunes ne passe pas uniquement par les gouvernements et il souhaite que le programme qu'il a annoncé hier fasse boule de neige dans les entreprises. « Ce programme est une initiative du CN et ce n'est pas le gouvernement qui nous a demandé de le créer », a-t-il ajouté. Le Canada compte 700,000 chômeurs âgés entre 16 et 25 ans, a rappelé l'homme d'affaires.

Les premières embauches auront lieu à compter de septembre, a dit M. LeClair. Les intéressés devront s'adresser aux bureaux d'embauche du CN répartis à travers le Canada. Le CN répartira les emplois dans les 10 provinces et les deux territoires du pays. Des jeunes de toutes les formations, du travailleur manuel au diplômé universitaire, sont adissibles au programme.

Les syndicats de l'entreprise n'ont pas encore donné leur appui au programme et les premières embauches toucheront donc la partie du personnel qui n'est pas syndiquée. Le p.-d. g. du CN espère en venir à une entente avec les syndicats dans les prochaines semaines.

Selon M. Y.H. Masse, premier vice-président Affaires générales et chef de la direction financière, le programme coûtera au maximum $56.5 millions au CN. La première année, la mise de fonds est de $3.5 millions, soit deux dixièmes de 1 % de la masse salariale de $1.7 milliard. En 1983, le CN a réalisé un bénéfice de $212.3 millions, sur un chiffre d'affaires de $4.6 milliards, après avoir perdu plus de $200 millions en 1982. Le nombre d'employés du CN est passé de 73,287 il y a deux ans à 63,496 cette année.

300 employés touchés dans la région métropolitaine

Simpson mettra à pied 1,631 personnes

ANDRÉ BOUTHILLIER

Incapable de profiter de la faible reprise des ventes enregistrées dans les grands magasins, la compagnie Simpsons Limitée mettra à pied 1,631 des quelque 14,000 employés de ses 23 magasins de l'Est du Canada, le 3 novembre prochain. Plus de 300 des 3,000 personnes travaillant dans les cinq magasins Simpsons de la région de Montréal seront touchées par cette décision.

Le président de la compagnie, M. Charles MacRae, a déclaré hier qu'il se devait d'entreprendre une réorganisation des opérations d'exploitation et de distribution de marchandises de la compagnie afin de « demeurer au nombre des concurrents du marché ». « Bien que nos pertes diminuent, nous ne pouvons nous permettre d'attendre plus longtemps avant de licencier du personnel », a-t-il ajouté.

Lundi, Statistique Canada indiquait que les ventes des grands magasins avaient progressé de 10.2 % au cours du mois de mai par rapport au même mois de l'an dernier. Au Québec, les ventes ont augmenté de 13.5 %. Cependant, la relance de la consommation ne fait que commencer. Certaines compagnies ne la voient même pas passer. Par exemple, Les Meubles Valiquette devront fermer leur magasin de rue Sainte-Catherine. Quant à la Compagnie de la Baie d'Hudson, propriétaire des magasins La Baie, Zellers et Simpsons, elle a inscrit une perte d'exploitation de $17.9 millions au cours de son exercice financier terminé le 31 janvier dernier. De plus, en mai, Simpsons n'a enregistré aucune hausse significative.

Un analyste de la maison de courtage McLeod Young Weir Ltée, M. Ross Cowan, n'est nullement surpris des difficultés de Simpsons. Il prévoit même que des magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson pourraient fermer leurs portes. « D'autres grands magasins pourraient connaître les mêmes problèmes. Car la concurrence des magasins spécialisés leur fait mal. Ces boutiques offrent souvent un meilleur service à la clientèle », a-t-il expliqué.

Joint par LE DEVOIR, le directeur général de Simpsons au Québec, M. Pierre Daoust, n'a pris aucun détour pour expliquer les problèmes de sa compagnie. « La situation de Simpsons est très difficile, a-t-il affirm. Depuis la récession de 1981 et 1982, nos affaires ne se sont pas améliorées aussi rapidement que nos compétiteurs. Bref, notre stratégie manque de dynamisme ».

Pour mieux se positionner sur le marché québécois, Simpsons a rénové son magasin de la rue Sainte-Catherine au coût de $13 millions, en 1982 et 1983. Depuis, elle tente d'attirer une jeune clientèle. Mais les licenciements annoncés hier montrent que cet investissement n'aura donc pas suffi.

La décision de Simpsons touche 1,631 de ses employés à temps plein et à temps partiel, dont pas moins de 1,023 dans la seule région de Toronto. La compagnie licenciera aussi 305 employés dans la région de Montréal, 34 à Windosr, 99 à London, 41 à Kitchener, 27 à Kingston, 58 à Halifax, 33 à Darmouth et 11 à Sydney, Nouvelle-Ecosse. Au nombre des licenciés, on compte 20 % de cadres de la compagnie. Les cinq magasins de Simpsons au Québec sont situés dans la région de Montréal.

Au total, 799 employés à temps plein et 832 employés à temps partiel perdront leur travail. La plupart des employés à temps plein pourraient se voir offrir un travail à temps partiel.

Selon certaines sources, Simpsons aurait décidé de réduire son personnel après avoir appris que des employés désiraient créer un syndicat dans la compagnie.

Tout le personnel non cadre licencié recevra un préavis de 16 semaines et une indemnité de cessation d'emploi égale au salaire d'une semaine pour chaque année de service chez Simpsons.

PRICE WATERHOUSE

DENIS COLLART

Les associés de Price Waterhouse et Associés, conseillers en administration, sont heureux d'annoncer l'admission à la société de M. Denis Collart. Titulaire d'une maîtrise en génie et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Michigan, M. Collart a occupé divers postes importants dans l'industrie avant son entrée en fonctions chez Price Waterhouse en 1979. Spécialiste renommé des services à l'import-export, il assume la responsabilité des services de consultation de PWA pour le secteur de la fabrication.

Price Waterhouse offre une gamme complète de services professionnels en recherche et rémunération de cadres, systèmes informatiques de gestion, commercialisation et développement industriel, ainsi que des services spécialisés expressément conçus pour le secteur public.

André J. Bélanger

Le 28 juin 1984, les membres du conseil d'administration du Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain ont élu Me André J. Bélanger au poste de président du conseil d'administration.

Les officiers élus au comité administratif sont:

Dr Claude Farah-Lajoie, vice-président
M. Gérard Marcoux, secrétaire
M. Jacques R. Nolet
M. Russell Williams
Mme Lucille Côté
M. Marcel Lalonde

Sondage semestriel du CPQ

Les hommes d'affaires québécois demeurent optimistes

CLAUDE TURCOTTE

Le plus récent sondage semestriel du Conseil du patronat sur le climat socio-économique au Québec indique une stabilité dans la perception générale qu'ont les gens d'affaires des conditions économiques, industrielles et politiques, mais laisse paraître par ailleurs certaines craintes concernant une nouvelle récession et une campagne électorale sur le thème de l'indépendance du Québec.

Pas moins de 71 % des répondants de 185 entreprises regroupant 257,353 employés continuaient au 1er juillet comme au 1er janvier à trouver bonnes et très bonnes les conditions économiques en général; 61 %, par rapport à 64 % en janvier, pensaient de même à propos de leur propre secteur industriel; 88 % des répondants, soit 2 % de plus qu'en janvier se disaient satisfaits du climat des relations de travail; le nombre des insatisfaits du climat politique baissait de 77 à 69 %.

Cependant, dans les prévisions pour les prochains six mois, 22 % au lieu de 48 % croient que les conditions économiques en général vont s'améliorer et 11 % au lieu de 1 % ont l'impression que la situation va se détériorer. Ce pessimisme s'exprime à peu près de la même manière dans les prévisions pour le secteur industriel spécifique des répondants.

Selon le président du Conseil du patronat, M. Sébastien Allard, cela traduit sans doute une crainte de la remontée des taux d'intérêt et possiblement aussi du retour d'une récession.

Ce qui a toutefois le plus frappé les gens du Conseil du patronat en analysant les réponses, c'est la préoccupation de plusieurs de l'indépendance du Québec comme thème politique, tel que mis de l'avant par le Parti québécois.

NOMINATION

Jean-Pierre Bélair

L'Ordre des chiropraticiens du Québec est heureux d'annoncer la nomination du Dr Jean-Pierre Bélair, chiropraticien, à titre de 1er vice-président de la corporation.

NOMINATION

Pierre-Paul Bélanger

L'Ordre des Chiropraticiens du Québec et l'Association des Chiropraticiens du Québec sont heureux d'annoncer la formation de la Direction des Communications. Le Dr Pierre-Paul Bélanger en sera le directeur.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividendes

AVIS est par les présentes donné que des dividendes sur les actions en circulation de cette Banque ont été déclarés payables pour le trimestre en cours, au siège social de la Banque et à ses succursales, à compter du 24 août 1984 aux actionnaires inscrits le 24 juillet 1984, comme suit:

1. Dividende n° 14 de $0.47 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série A, de $1.88;
2. Dividende n° 5 de $0.3625 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série B, de $1.45;
3. Dividende n° 1 de $1.755 par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série C;
4. Dividende n° 1 de $1.822 U.S. par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série D;
5. Dividende n° 11 de $0.6875 par action sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, de $2.75;
6. Dividende n° 388 de $0.50 par action sur les actions ordinaires.

Les détenteurs d'actions des classes susmentionnées, sauf celles dont il est question en 4. ci-dessus, peuvent choisir de recevoir leurs dividendes, plutôt qu'en espèces, sous forme d'actions ordinaires de la Banque conformément aux dispositions du Régime de dividendes et d'achat d'actions établi par la Banque.

Par ordre du conseil d'administration

Le vice président et secrétaire
R.J. Moores

Montréal, le 4 juillet 1984

La présente annonce ne doit pas être interprétée comme un appel public à l'épargne dans la province de Québec des valeurs qui y sont mentionnées. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans la province de Québec où le dépôt d'un tel prospectus aura été accepté par la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Premier appel public à l'épargne

Berkley inc
Papiers peints - Wallcoverings

4 000 000 $

(1 000 000 d'actions)

Actions privilégiées de catégorie A, série I, comportant droit de vote, convertibles en actions ordinaires et à dividende cumulatif de 0,12 $

Privilège de conversion et dividende

Les actions privilégiées, série I sont convertibles en actions ordinaires, au gré du porteur, à raison d'une action privilégiée, série I pour une action ordinaire de la Société, en tout temps jusqu'au 15 juillet 1986, date à laquelle elles seront automatiquement converties selon le même facteur de conversion en actions ordinaires. Les actions privilégiées, série I donnent droit à un dividende cumulatif en espèces de 0,12 $ l'action par année.

Prix: 4,00 $ l'action, devant rapporter 3,0% par année

La Société confirme que les actions privilégiées, série I offertes par les présentes seront admissibles comme placement dans un régime d'épargne-actions du Québec en vertu des dispositions actuelles de la Loi sur les impôts (Québec).

Une copie du prospectus pourra être obtenue des courtiers en valeurs sousmentionnés.

Lévesque, Beaubien Inc.

Dominion Securities Pitfield Limitée
McLeod Young Weir Limitée
Tassé & Associés, Limitée
Wood Gundy Limitée
Geoffrion, Leclerc Inc.
McNeil, Mantha, Inc.

Juillet 1984

À partir du 9 juillet 1984

Alliance modèle 1984. Prix: modèle 1983.

Voici pourquoi:

Nous sommes en avance d'un an de retard parce que vous pouvez maintenant acheter une Renault Alliance 1984 (modèle de base) au prix du modèle de 1983.

Nous, les concessionnaires AMC/Jeep/Renault, avons en stock toutes les Renault Encore et Alliance que le manufacturier avait en inventaire.

Ainsi, nous pouvons vous offrir de meilleurs prix et un choix vraiment supérieur.

Économie d'essence
53 MPG—5.4 l/100 km (Transport Canada) grâce à son système d'injection électronique.

Conduite exceptionnelle
Une traction avant et une direction à crémaillère qui font toute la différence.

Confort
La route devient un plaisir grâce aux sièges monotraces exclusifs à Renault et aux barres de torsion totalement efficaces.

Encore et Alliance. Deux voitures populaires et performantes.

Passez nous voir. On est là pour discuter affaires.

6845$*

*Pour les modèles de base: Alliance 84 et Encore 84. Transport et préparation en sus.

**Le concessionnaire peut vendre moins cher.
***Certains équipements illustrés sont offerts en option.

Chez les concessionnaires AMC/Jeep/Renault du grand Montréal

AMC | Jeep
RENAULT

Île de Montréal

À Ma Baie Automobile Inc.
9790, boul. Gouin ouest
Pierrefonds 684-4400

Automobile Montréal Dauphine Ltée
12,050 boul. Laurentien
Montréal 331-6130

Automobiles Newman Ltée
7200, boul. Newman
Ville LaSalle 363-7210

Automobiles Ville-Marie Inc.
2995, rue Hochelaga
Montréal 527-8525

Concordia Auto Ltée
8065, rue Lajeunesse
Montréal 273-2373

Garage Eddy Doyle Inc.
2280, boul. St-Joseph
Lachine 637-7511

Garage Spécial Service Inc.
10, Auto Plaza
Pointe-Claire 694-4841

Lareau Automobiles Inc.
1824, rue Ste-Catherine ouest
Montréal 937-7785
2085, rue Ste-Catherine ouest
Montréal 937-9551

Le Cartier AMC/Jeep Ltée
10,300, boul. Pie IX
Montréal 323-4330

Micor Auto Inc.
12,305, rue Sherbrooke est
Pointe-aux-Trembles 645-1611

Laval

Auto Gibraltar (1981) Inc.
2032, boul. Labelle
Chomedey 687-3123

Auto Voisin Inc.
1215, boul. des Laurentides
Vimont 668-9222

Houle et Frères Inc.
401, boul. des Seigneurs
Terrebonne, 471-4647

Garage H. Fortin Ltée
148, boul. Labelle
Ste-Rose 625-2491

Laval Auto Inc.
4650, boul. Dagenais
Laval ouest 627-4731

Banlieues

Auto Montréal Sud Inc.
2066, Chemin Chambly
Longueuil 670-8410

Auto Stop A.C. Inc.
276, boul. d'Anjou
Châteauguay 692-1242

Automobiles Sega Inc.
665, boul. Clairevue ouest
St-Bruno 653-3333

Automobile de St-Lambert Inc.
860, boul. Taschereau
Greenfield Park 676-7901

Rendez-vous Auto Ltée
9000, boul. Taschereau
Brossard 659-7603

Roger Bernard Automobiles Inc.
133, 1ère avenue
Île Perrot 453-5850

André Fortin Auto Inc.
1201 Bourgogne
Chambly 447-1234

RENAULT
...ENCORE RENAULT

TORONTO

Forte baisse hier

TORONTO (PC) — Les cours ont subi une forte baisse, mercredi à la Bourse de Toronto. L'indice composé a abandonné 15.95 points pour se retrouver à 2196.83 en clôture.

Quelque 7.18 millions d'actions on été traitées, au lieu de 17.15 millions le jour précédent.

Dans le industrielles, Dome Pete a perdu 12 cents à $2.24, Bell Enterprises 1-8 à $32, TransCanada Pipelines 1-2 à $16 7-8, International Thomson 1-8 à $7 1-8 et Alcan 1-4 à $35 3-4. Laidlaw B a gagné 1-4 à $13 3-8, Teledyne Canada 2 à $8 1-2, Toronto Sun 1 à $21 1-2 et General Motors U.S. 7-8 à $67 1-8.

Dans les mines, Pine Point Mines a cédé 2 1-4 à $24 1-4, Lac Minerals 1 3-4 à $26 1-2 et Pamour Porcupine 1 1-8 à $8 1-8. Redstone Resources a gagné deux cents à 43 cents.

Dans les pétroles, Dome Canada abandonne 1-8 à $5 3-8, Canada Northwest 1-4 à $30 3-4 et Westmin Resources 1-4 à $12 1-4. Ulster Pete gagne deux cents à $1.25 et PanCanadian Pete 1-2 à $26 3-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

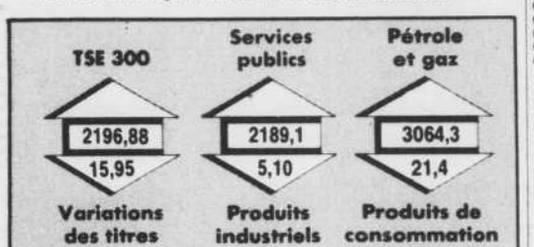

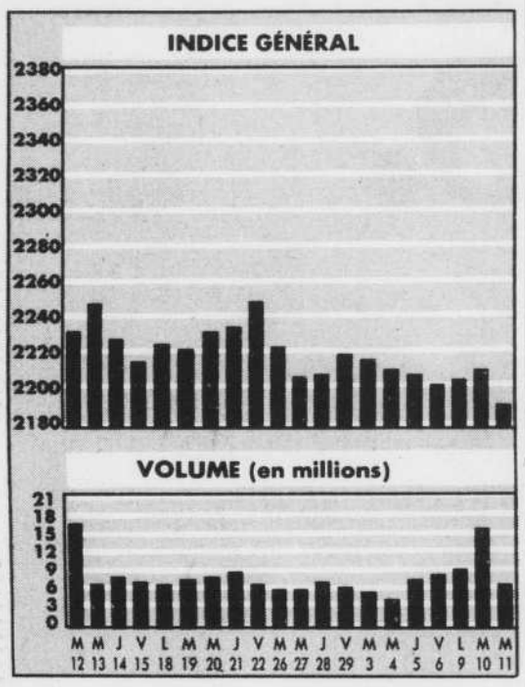

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
A.G.F.M	2100	$9¼	9	9	
AMCA Int	1500	$19½	19¼	19¼	— ¼
Abeford	1000	$9⅝	9⅝	9⅝	— ⅛
Abeford w	1000	230	230	230	—20
Abiti Price	365	$26½	26	26	
Abitibi 7½p	100	$38	38	38	+ ½
Agrossiz	1600	198	197	198	— 2
Agassiz w	21932	45	42	42	— 3
Agnico E	2665	$15⅜	15¼	15¼	— ⅛
Agra Ind A	400	$5¼	5¼	5¼	
Agra B f	200	450	450	450	
Aiguebel o	100	7	7	7	
Akaitca o	1200	70	70	70	— 5
Albany o	6500	72	69	72	+ 2
Alt Energy	7850	$19⅞	19⅞	19⅞	
Alt Enr A	350	$30⅜	30¼	30¼	
Alta Nat	300	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
Alcan	78721	$36¼	35¾	35¾	— ¼
Alcan w	3750	$11¾	11⅝	11⅝	
Algoma St	2622	$21¼	21⅛	21⅛	+ ⅛
ASTel p	800	$24	23¾	23¾	— ¼
Algma St B	12550	$21¾	21½	21¾	+ ⅛
Altex o	3000	90	87	87	— 3
Alum A	2400	$24½	24⅜	24½	— ⅛
Amco o	1000	35	35	35	
Am Eagle o	20000	177	166	166	—11
Am Leduc	600	26½	26½	26½	
Ang UDev	4500	75	70	70	—10
Arbor A	300	$9	8¾	9	+ ¾
Argus C pr	100	$9	9	9	
Argyll A f	1400	245	238	245	+ 18
Asamera	18600	$13¼	12⅞	12⅞	— ½
Astral A f	300	$6⅛	6⅛	6⅛	
Astral B f	1300	$6¼	6⅛	6⅛	
Atco I f	3450	$6	5⅞	6	+ ⅛
Atco 11½	925	$27⅛	27	27	
Atco w	3250	99	97	97	— 8
Atlas Ylx o	27150	25	25	25	
Augmitto o	4400	150	150	150	+ 5
Aur Res o	7500	105	105	105	— 5
Avinda o	12400	175	170	170	— 5
Avinda w	9000	37	32	32	—12
BC Rail p	3800	$25¾	25⅛	25¼	+ ⅛
BC Sugar A	2700	$19¼	19	19	
BC Sugar w	600	375	370	370	+ 5
BGR A	1300	$6⅜	6½	6½	— ¼
BGR w	2200	169	160	160	— 5
BMB Comp	184800	475	440	450	
BP Canada	5000	$24¼	24⅛	24¼	
Bachelor o	500	440	435	440	—15
Bkrtic	10200	40	40	40	— 5
Bk Alberta	1150	58⅞	8¾	8¾	— ⅛
Bank BC	980	$9½	9⅜	9⅜	— ⅛
Bk BC 228	1000	520	20	20	
Bk BC 222	1200	$20⅝	20⅜	20⅜	— ⅛
Bank Mtl	23461	$23¼	23⅛	23⅛	— ⅛
Bk Mtl 285	2821	$30⅞	30⅝	30⅝	
Bk Mtl 250	2850	28	27¾	28	+ ¼
Bk Mtl 3p	1700	$23⅞	23⅝	23⅞	— ⅛
Bk Mtl w	2100	365	355	355	
Bank N S	75226	$10⅞	10¾	10¾	
Bk N S 1p	4450	$25⅜	25¼	25¼	
Bankeno o	500	330	330	330	+ 10
Barick	217688	200	195	197	
Bathrst p	200	$10	10	10	— ½
Baton Al f	900	$13½	13½	13½	+ ¼
Baxter	333	125	125	125	— 5
Baxter w	3000	17	17	17	+ 5
Bay Mills	1045	$15½	15½	15½	+ ⅛
Beauty C o	3500	54	53	53	— 1
BCE	225340	$32⅜	32	32	— ⅛
BCE 2.25 p	300	$27½	27¼	27¼	
BCE 1.80 p	1450	$22⅜	22¼	22⅜	+ ⅛
BCE 2.05 p	550	$32¼	32	32	
BCE 2.70 p	11525	$34¼	34	34	
Black Phot	650	$17¼	17¼	17¼	
Bikdom o	4000	315	310	310	— 5
Blake Res o	500000	6	6	6	
Bluesky	7350	460	445	445	—15
Bombdr B f	z9	$15¼	15¼	15¼	
Bonanza R	15202	410	395	410	+ 15
Bonza R w	625	50	50	50	
Bow Valy	19625	$21⅝	21	21	— ½
Bow Vly 205	800	$29	29	29	
Bow Vly R	1100	$7⅞	7¾	7⅞	+ ⅛
Bralorne	5000	$6⅛	6	6	+ ⅛
Bralor 8.75	100	$22¼	22¼	22¼	— ⅛
Bralorn w	200	160	160	160	
Bramalea	1300	$14½	14½	14½	— ⅛
Brscade p	74077	$39¾	39½	39⅝	
Brascan A	2618	$29⅞	29⅝	29⅝	— ¼
Brscn 1981	1200	$26½	26⅜	26⅜	— ⅛
Brkwater o	38000	$6⅝	6¼	6½	
Brinco	1900	210	205	206	— 9
Brisa o f	700	150	150	150	—50
Br Am Bnk	448	17	17	17	
BCFP	1917	$9	8¾	8¾	
BC Res	108620	310	300	305	
BC Res p	2725	$27	26⅝	26¾	+ ⅛
BC Phone	28925	$20¼	19⅞	20	+ ⅛
BCPh 4.84	1300	$12⅛	12⅛	12⅛	— ⅛
BCPh 5¾ p	z50	$57	57	57	
BCPh 6 pr	z50	$60	60	60	
BCP 7.04 p	200	$17¾	17¾	17¾	— ¼
BCP 10.16 p	1000	$25¾	25¾	25¾	+ ¼
BCP 11.24 p	100	$27½	27½	27½	
Broulan	7566	105	102	102	— 5
Brunswk	8100	$15½	15½	15½	— ¼
Budd Can	60475	$12¾	12¾	12¾	— ¼
Bytec	7533	200	190	190	—20
C D					
CAE	37700	$11⅝	11	11	— ⅜
CB Pak	600	$10¼	10¼	10¼	
CB Pak w	500	165	165	165	
CCL A	100	$19½	19½	19½	
CCL B f	22700	$19	18⅞	19	
CIL	400	$26⅜	26⅜	26⅜	— ¼
CME Res o	15000	30	30	30	
CSA A f	400	$5	5	5	
Cableshar	6600	170	166	170	
Cabre	2000	295	290	290	—10
Cad Frv	8025	$13⅜	13⅜	13¾	— ¼
Cad Frv A	10083	$7⅞	7⅞	7⅞	
Cad Frv w	5050	$6⅜	6⅜	6⅜	
Calais	80000	69	68	68	— 2
Cambridg	10600	$13¾	13⅜	13⅜	— ⅜
Cmbridg w	1800	260	235	235	—15
Camco Inc	1900	$9⅛	9	9⅛	+ ⅜
Camel O G	z197	77	77	77	
Camflo	25350	$12½	12¼	12¼	
Cmnx	11504	120	111	115	— 5
Camp RL	65870	$27½	26⅝	26⅝	— 1
Camp Res	10200	$9⅝	9⅜	9⅜	— ⅛
Cam Res p	1262	370	365	365	— 5
Camp Soup	800	$14	13⅞	13⅞	
Compeau f	22600	$21¼	21	21	— ⅜
Cmpeau w	3800	460	450	450	—30
CCem ex p	3005	$13½	13½	13½	
CCem 2 p	1200	$15⅜	15¼	15¼	— ¼
CDC f	13284	410	400	400	—20
CDC pr B	529	$95	95	95	
CDC 1980	7785	$12¾	12½	12½	— ¼
CDC 1983	4500	$22¾	22½	22¾	+ ¼
C Nor West	32800	$30¾	30¼	30¾	— ¼
CanP Ent	6671	$21⅜	21	21	— ¼
C Packrs	150	$25¾	25¼	25¾	
CS Pete f	6500	460	425	430	—35
Can Trust	3824	$22½	22¼	22¼	— ¼
C Trust 11	600	$22½	22¼	22⅜	

FONDS MUTUELS

Institute Members	
AGF Group	
Am Gth	14.86
Cdn Gos Engy	6.88
Cdn Sec Gth	5.38
Cdn Trusteed	3.93
Corp Inv	9.30
Corp Inv Stk	5.19
Gth Eqty	5.89
HiTech	8.36
Japan	7.67
nMMF 10.36	10.00
Optn Eqty	4.19
Pfd Inc	9.63
Special	9.06
Assoc Inv.	5.00
Bolton Tremblay	
Cda Cumul	13.05
Income Fd	10.56
Intern'tl	14.02
Money 10.51	1.00
Pld Resces	11.72
Taurus	4.79
Calvin Bullock	
Acrofund	1.83
Banner Fd	4.94
CIF	6.11
CIF Income	8.37
Central Group	
yCompound	11.32
yDividend	12.35
yFund 4000	5.67
yInt'l Gth	7.83
yNat Rs Gth	5.77
yNorthn Eqy	4.61
yRev Gth	3.62
yUnivest	6.05
CSA Mgmt Group	
Goldfd	4.48
Goldtrust	5.14
Canfed Group	
Dolphin Eqty	6.61
yDolphin Mtg	9.09
Cundill Group	
ySecurity	10.85
Value	10.30
Dynamic Group	
ynDyAm Cdn	8.29
ynDyAm US	6.22
ynDyn Cdn	14.90
ynDyGrd Gold	4.28
yn Dyn Inc	5.02
ynProspect	.86
Eaton Bay Group	
Commnwlth	7.99
Dividend	5.98
Growth	9.66
Income	3.45
Intern'tl	11.27
Mortgage	10.29
Viking	10.77
Guaranty Trust	
yn Inv Eqty	16.19
ynInv Inc	4.12
ynMortgage	10.08
Guardian Group	
nEnterprise	1.29
xdnGth Fd	22.81
nNorth Am	6.29
nCdn (MAF)	5.10
nSTMny	10.57
ynWorld Eq	5.67
Investors Group	
yBond	3.67
yDividend	7.71
yGrowth	7.72
yIndex Stk	4.30
yIntern'tl	11.58
yJapan	19.38
yMortge	4.77
yMutual	6.84
yProv Stk	8.92
yReal Prop	4.99
Retire	13.98
Jones Heward	
yn JH Fd	5.02
yn JH Am	5.63
Montreal Trust	
yn Equity	22.57
ynIncome	6.90
yn Intern'tl	13.44
ynMortgage	9.78
Principal Group	
yBond	2.43
yCollectv	14.87
yEquity US	5.28
yGrth	6.07
yVenture	7.76
yWorld US	5.68
Prudential Group	
Growth	8.01
Income	4.70
Putnam Hlt S	7.69
ynReal Gth	9.38
Resces Can	9.19
Sagit Group	
yCam Gth	6.55
yInt Engy	2.86
yInt'l Inc	4.16
yTrans A	5.40
yTrans B	70.65
yTrans C	11.75
ySask Dev Fd	4.58
Sterling Group	
Equity	5.24
yMortge	4.81
Templeton Group	
Temp Gth	11.56
Temp Cdn	4.01
Trimark Group	
Trimark	8.27
Trimark Cdn	6.98
United Bond Share	
nRoyFd	12.07
nRoyFd Inc	4.39
Universal Group	
American	6.98
Equity	6.44
Income	3.88
Japan	5.73
Resource	5.76
nvWaltaine	38.32
Non-Members	
nAltamira Fd	5.91
Beaucangx	6.29
nvCan-Anaes	7.84
Canagex Group	
Hypo	9.80
Oblig	8.40
Capital Gth	7.22
nCapstone	4.74
Co-Op Trust Gr.	
yCT Mut	17.06
ynGth	8.88
ynIncome	8.49
Desjardins Gr.	
yActions	15.32
yHypo	4.22
yIntern'tl	13.21
yOblig	3.96
Dixon, Kroog Group	
D K Trust	11.79
D K Int'l	12.59
Heritage	3.43
yDomequity	11.15
nFst Cdn Mtg	10.60
yFiscon Fd	6.25
yHarvard	14.34
IndustrialGroup	
Indust Am	4.96
Indust Div	7.18
Indust Eq	13.16
Indust Gth	8.95
Indust Inc	7.48
Indust Pens	3.81
Mack Eq	1.77
Mack Mtg	.98
yMar Eqty	3.46
Maribor	9.24
yMD Grth	8.11
InNatrusco	25.09
NW Group	
yCanadian	5.96
yEquity	12.27
yNW Trust Eq	14.36
Pemberton Group	
Pacific Dv	6.89
Pacific Ret	5.37
Pacific US	4.25
PHN Group	
yBond	7.59
yCanadian	13.18
yDiv Inc	11.54
Fund	24.89
yPooled	37.52
nvRRSP	29.72
PMF Mgt Ltd.	
ynPension	9.13
ynXanadu Fd	8.30
Pret et Revenu	
yAmerican	18.02
yCanadian	9.15
yFunds H	4.97
yRetraite	13.74
Syncrovest	6.38
yTradex	5.62
Trust General	
ynActions	17.16
ynOblig Hy	7.76
ynHypo	9.68
ynVal Amer	8.41
United Group	
Accum	7.59
Accum R	7.78
American	4.13
Cont. Mtg	5.07
Security	3.73
Venture	7.10
†Venture Ret	8.53
yWestn Gth	3.57

U.S. FUNDS

revfus Group	
A bnd	11.89
CalTx	—
Dreyfus	11.13
Interm	—
Levge	15.11
GthOp	9.33
NY Tex	—
Spl Inc	6.95
Tax Ex	—
Thrd C	5.63

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Iron Bay f	100	415	415	415	
Irwin Toy	z15	$6⅛	6⅛	6⅛	
Island Tel	500	$20½	20½	20½	
Ivaco A f	2800	$15½	15½	15½	
Ivaco C p	100	$42	42	42	— ½
Ivaco D p	100	$25¼	25¼	25¼	
Ivaco E p	1300	$25	25	25	+ ¼
Ivaco F p	1800	$24¾	24⅝	24⅝	
Ivaco w	560	450	425	425	—40
JQ Res o	2000	33	32	32	— 1
Jamie o	3100	85	75	85	+ 15
Jannock	212	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅜
Jannock 8	100	$11¼	11¼	11¼	
Jorex	53500	31	31	31	
K L					
Kam Katia	200	103	103	103	— 5
Keg A f	20200	440	440	440	
Keg w	1500	65	65	65	— 5
Kelsey H	200	$27⅛	27⅛	27⅛	+ ¼
Kerr Add	1546	$17¼	17	17	
K Anac	102500	85	84	84	— 6
Kiena Gld	200	$22½	22½	22½	
Kilborn A f	261	$34¼	34¼	34¼	+ ¼
Mar T 860	187	$8⅞	8⅞	8⅞	
Mar T 940	z38	$9⅝	9⅝	9⅝	
Mar T 765	100	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
Mark Spnc	10900	$7¼	7¼	7⅜	+ ⅛
Mark Wrk f	5500	100	99	99	+ 1
Mascot G o	1725	170	170	170	
Mass Fer	48325	340	340	340	—10
Mas F A	2600	$10⅛	10	10	
Mas F B	175	$10	10	10	
MF Init w	6300	75	70	70	— 2
MF Add w	2000	82	82	82	+ 3
Matchan o	1250	23	23	23	— ½
Maynard	335	375	370	375	
McChip	z300	92	92	92	
Mc Intyre	z45	$28⅞	28⅞	28⅞	
Mentor	1502	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Mercantil	810	$11¾	11¾	11¾	
Meridian o	8600	350	340	345	—10
Meridan w	3500	12	12	12	— 4
Merland E	1961	470	460	460	—15
Merland p	400	$17¾	17¾	17¾	
Midcon	1300	390	390	390	+ 5
Mdind Dfy	3100	$7⅛	7⅛	7⅛	
Mikes Subs	1300	450	440	440	—35
Minri Res	16460	320	290	305	—15
Mitel Corp	34944	$9	8¼	8½	+ ¼
Mitel 200 p	3800	$15½	15	15¼	+ ⅛
Moffat	2400	$14½	14¼	14½	
Molson A f	33820	$17¼	17⅛	17⅛	— ¼
Molson B	400	$17	17	17	— ¼
M Trsco A	1600	$10½	10½	10½	
Moore	32729	$52⅜	51⅞	52⅜	+ ⅜
Morgan o	2100	305	300	300	
Morisn	1000	340	330	335	—10
Mathers w	1000	80	80	80	
Muncpl Fin	250	$6	5⅞	5⅞	— ⅜
MSL p	200	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Muscocho	13000	180	177	180	
Mus p	z50	$8⅝	8⅝	8⅝	
NBU Mine	5100	39	39	39	— 3
Nabu o	4200	125	120	120	—10
Nahanni o	500	19	19	19	— 1
Nat Bk Can	4300	$11¼	11	11¼	+ ⅛
Nat Bk cv	400	$31¾	31½	31¾	+ ¼
Nat Bk 15	300	$29½	29½	29½	— ½
Nat Res o	3100	300	280	280	—20
Nat Sea A	3700	$6¼	6¼	6¼	
Nearctic o	16966	51	50	50	— 1
NB Tel	1200	$14	13⅞	13⅞	
NB Tel 1.85	z39	$19	19	19	
N Kelor o	1000	21	21	21	+ 1
N York Oil	722	135	135	135	
Nfl CapA f	2400	$6	5⅞	6	+ ¼
Nfld LP A	121	$26¼	26¼	26¼	— ⅛
Nfld Tel	305	$13¼	13⅛	13¼	+ ⅛
Nfld Tel 725	400	$14	14	14	
Nfld Te 885	300	$17½	17½	17½	
Newscop o	4000	160	160	160	— 1
Nkl Ofset o	500	25	25	25	— 3
Nkl Rim o	2000	13	13	13	
Noma A f	6400	$11½	11½	11½	
Noranda	16251	$19¾	19⅛	19⅛	— ¼
Nor 9½	618	$100½	100⅛	100¼	— ¼
Norbeau o	5000	17	17	17	— 1
Norcen	14931	$16⅛	16	16	
Norcn ord f	11976	$15⅛	15	15	— ⅛
Norcn 7¾	2100	$24⅞	24½	24½	— ⅜
Norlex o	500	8	8	8	— 2
Normick P	225	$8¾	8¾	8¾	—1¼
Nor Cl 785p	100	$19½	19½	19½	
Nor Tel	46257	$46⅛	45¼	45¼	— ¾
NTel 21875	2100	$24⅞	24¾	24¾	— ⅛
NTel 222	1800	$24¾	24¾	24¾	— ⅛
Northgat	3000	475	470	470	
Nthgat w	1000	40	40	40	
Nthind Bk	200	$5⅞	5⅝	5⅝	— ⅛
Northstar	6700	85	81	81	+ 1
Nthstar 10	100	220	220	220	
Nthmber o	2000	35	35	35	+ 4
Nva Alta f	35668	$7¼	7⅛	7⅛	
Nova K p	200	$21¼	21¼	21¼	— ¼
Nova L p	500	$30¼	30¼	30¼	+ ⅛
Nova M p	3580	$32¼	32	32¼	+ ⅛
Nova N p	200	$27⅛	27⅛	27⅛	+ ⅛
N Beauc o	3000	28	28	28	
Nowsco W	7217	$19½	19¼	19½	+ ⅛
Nu-Wst A	46521	47	46	46	
NuWst C f	z192	29	29	29	
Nu-Wst B p	900	75	75	75	+ 5
Nufort R o	10000	24	20½	20½	+ ½
Numac	1800	$16¾	16⅝	16¾	+ ¼
O P					
OPI	2000	40	35	35	—10
Oakwood	1000	$5⅞	5⅞	5⅞	
Oakwd A f	1448	475	475	475	
Oakwood pr	161	$16½	16½	16½	+ ¼
Okwd B p	600	$25⅜	25½	25⅜	+ ⅛
Oakwood w	1472	$8⅜	7⅞	7⅞	— ⅜
Oakwd A w	z209	58	48	48	
Obrien o	1600	107	104	104	— 6
Ocelot B f	4395	350	345	350	—15
O Canada p	z60	210	210	210	
Omega	11700	$9⅝	9½	9½	— ¼
Omnibus o	2300	200	195	200	+ 15
Omnibus w	10000	34	34	34	— 1
Orca o	2900	130	120	125	+ 7
Orca w	z100	17	17	17	
Orofino o	3000	65	65	65	
Oshawa A f	1900	$19½	18⅞	18⅞	— ⅜
Osisko o	1100	13	13	13	
PCL Indust	1175	56	6	6	
PCL p	100	203	203	203	+ 5
Pac NthA f	800	$14½	14½	14½	— ½
Pac TrOc o	5400	86	84	84	— 1
Pac W	15670	$10½	10⅜	10⅜	
Page Pet	1535	120	115	115	— 5
Pgurin A f	5268	$10⅜	10⅜	10½	+ ⅛
Palliser o	3000	50	50	50	— 2
Paloma P	700	455	445	455	+ 15
Pamour	8150	$9	8⅛	8⅛	—1⅛
PanCan P	2750	$26¼	26¼	26¼	+ ½
Parkland	400	$6¼	6¼	6¼	
Parquet o	1000	23	23	23	— 1
Pathfind o	3000	63	63	63	—11
Patino N V	z24	350	350	350	
Pegasus	3740	$9¾	9¼	9¼	— ¼
Pembina	700	$17½	17½	17½	
Penn Wst o	7098	148	143	145	— 4
PenWst A f	2092	140	134	134	—11
Pen Wst pr	27800	½	½	½	
Pennant o	5400	54	54	54	+ 2
Protech o	8000	240	225	235	+ 5
Phonix Oil	900	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Pine Point	2850	$25	24	24¼	—2¼
Place GO o	1000	110	110	110	— 3
Placer	14700	$18⅞	18¾	18¾	— ⅛
Placer w	2000	345	320	320	—25
Poco Pete	6900	55	495	495	— 5
Pyar pr	400	$28	27⅞	28	
Pominex o	1300	46	46	46	— 4
Pominx w	7000	10	8	10	
Potash Co p	3575	$24	24	24	
Potter A f	1300	119	110	110	
Potter w	2000	25	23	25	+ 4
Powr Cor f	29102	$19¼	19	19	— ¼
Precamb	3600	$6	5¾	5¾	— ⅛
Princpl A f	1700	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
Provigo	300	$16½	16½	16½	
Q R					
Que Sturg o	2100	$5½	490	490	—10
Que Tel 7¾	200	$15½	15	15	— ⅛
Quebcor	2600	$14¼	14¼	14¼	— ¼
Quenstk	100	470	470	470	
Quenstn o	1500	190	185	187	— 3
Qintra B o	z390	46	46	46	
Ram Pet	1900	$8¾	8½	8⅝	— ¼
Rnchm A f	2033	$5¾	5¼	5½	+ ⅜
Rnchm B f	1748	55	5	5	
Rnchmn p	1300	$24	24	24	
Ranger	8300	$8⅜	8¼	8¼	
Rank Org	200	350	350	350	—10
Ravrock f	2840	$9¼	9	9⅛	— ⅛
Redpath	700	$24¼	24¼	24¼	
Reedst	200150	43	42	43	+ 2
R Sth A	45300	$11½	11½	11½	— ⅜
Regional o	4788	$5½	490	5	
Reichhold	700	$8½	8⅜	8⅜	+ ⅛
Renisanc o	2071	$5⅝	5½	5½	+ ⅛
Res Serv f	5700	170	170	170	— 5
Res Serv w	25000	17	15	15	— 2
Revistk A f	700	$7	7	7	— ¼
Revn Prp A	998	145	145	145	
Revnu B f	3002	81	80	80	— 5
Rio Alto o	12200	151	149	149	— 1
Rogers A	100	$7½	7½	7½	— ¼
Rogers B f	1800	$8⅜	8¼	8¼	
Rothman	150	$42	42	42	+ ¼
Rxmk	13000	19	17	17	— 1
Roxy A	400	243	243	243	— 7
Roxy B	2300	250	245	245	— 5
Royal Bnk	17571	$28	27⅝	27⅞	
Ry Bk 1.88	6600	$19½	19⅜	19½	
Ry Bk 2.75	6296	$31	30¾	30¾	— ¼
Ry Bk 1.45	3250	$16	15⅞	15⅞	+ ⅛
Ry Bk w	2650	410	410	410	+ 5
Ryl Gld o	3000	65	64	64	— 4
RyTrco A f	550	$24½	24⅛	24⅛	
R Tc A p	500	$34¼	34¼	34¼	— ¼
RyTrco C p	200	$28¼	28¼	28¼	+ ¼
Rovex o	3081	450	430	435	—15
Rovex p	27247	$5¾	5⅝	5¾	
Rupr

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TRUST GÉNÉRAL
DÉPÔT GARANTI 13½% (3 ans) Intérêt annuel

MONTRÉAL

Les cours se replient

MONTREAL (PC) — Les cours se sont repliés dans une forte activité, hier, à la Bourse de Montréal. L'indice général a perdu 0.77 point et marquait 107.05 en clôture.

Le volume des affaires a grossi à 1,908,238 actions, contre 1,855,832 la veille.

Les hydrocarbures ont cédé 1.67 à 119.98, les mines 1.04 à 102.27, les industries 1.01 à 105.85, les produits forestiers 0.43 à 130.05 et les services publics 0.21 à 109.34, cependant que les banques inscrivaient un gain de 0.28 à 98.56.

Cascades a perdu $1 1-4 à $8 1-2, Asamera 5-8 à 12 7-8, Alcan 1-4 à $35 3-4, Brunswick Mining and Smelting 1-4 à $15 1-2, Gulf Canada 1-4 à $15 1-4, BNE 1-8 à $25 1-4, Bell Canada Enterprises 1-8 à $32 et Dome Petroleum 16 cents à $2.20. Par contre, Banque impériale est inchangé à $23 3-4, Banque royale à $27 7-8, Sceptre Resources à $6 1-4 et Teck Corp. B à $19.

On dénombre finalement 50 titres en hausse, 121 en baisse et 71 inchangés.

Dans les juniors, Dumont perd un cent à 17 cents, Midespa est inchangé à 54 cents, et Laduboro abandonne un cent à 21 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

XXM MARCHÉ	107,05	0,77	
XCO HYDRO-CARBURE	119,98	1,67	
XCB BANCAIRE	98,56	0,28	
VARIATIONS DES TITRES	50	71	121
XCF PRODUITS FORESTIERS	130,05	0,43	
XCM MINES ET MÉTAUX	102,27	1,40	

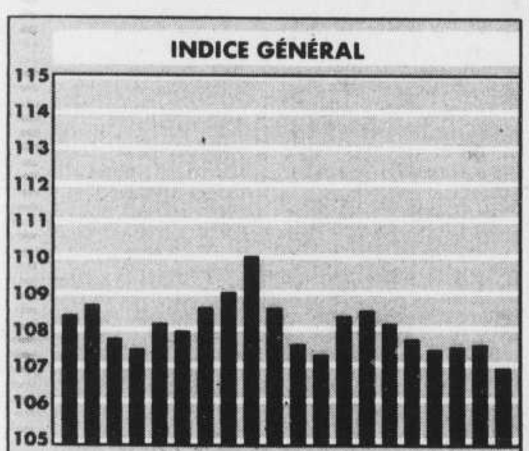

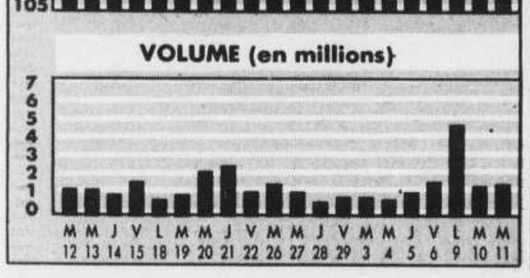

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
Aberford	200	$9¾	9¾	9¾	
AberfrdWt	300	230	230	230	—5
Agnico E	2750	$15¼	15⅛	15¼	— ¼
Aiguebelle	1450	$7	6¾	7	+ ⅛
Alta energ	4550	$19⅞	19⅞	19⅞	— ⅛
Alcan Alu	56905	$36¼	35¾	35¾	— ¼
Alcan Wt	3700	$11¾	11½	11½	— ⅛
Algoma St	606	$21¼	21¼	21¼	
Aligro	200	$5⅛	5⅛	5⅛	
Alum 2.312	2500	$24⅝	24⅝	24⅝	
Alum 2.00	500	$25⅛	25⅛	25⅛	— ⅛
AMCA int	900	$19⅜	19⅜	19⅜	— ⅛
Asamera	6000	$13¼	12⅞	12⅞	— ⅝
BCE	148507	$32⅜	32	32	— ⅛
BCE 2.25p	4000	$27½	27½	27½	+ ⅛
BCE 2.05p	1000	$32¼	32	32	
BCE 2.70p	1770	$34⅛	34	34	— ¼
B C Forst	303	$8¾	8¾	8¾	
BC Phone	830	$20	20	20	
Bank NS	2075	$10⅞	10⅞	10⅞	
B NS srl	81000	$25¼	25¼	25¼	— ⅛
Baue Cont	1310	$10⅝	10½	10½	— ⅛
Baue Mtl	7880	$23⅜	23⅛	23⅛	— ¼
BMO 2.85	1485	$30⅞	30⅝	30⅝	— ⅛
BMO Sr3	1000	$23⅞	23⅞	23⅞	+ ⅛
BMO Wts	3000	355	355	355	
Bq Eparg	200	$18½	18¼	18¼	— ¼
BqEp 2.62	1400	$25½	25¼	25¼	— ½
Baue Nat	12992	$11¼	11	11¼	+ ¼
BqNat 2.94	650	$31¾	31½	31½	— ⅛
Bq Nat B	1700	$29½	29	29¼	— ⅞
Bq Royale	33705	$28	27⅝	27⅞	
Bq Ry Wt	100	405	405	405	—5
BqRy 1.45	600	$16	15⅞	16	+ ⅛
BqRy 2.75	800	$31	30⅞	31	+ ¼
fBomb A	100	$17	17	17	
Bow Val	500	$21⅛	21⅛	21⅛	— ⅜
BowVl2.05	300	$29	29	29	— ½
Bralorne	700	$6	6	6	
Brascade	2200	$39⅝	39½	39⅝	+ ⅛
Brascan A	2899	$29¾	29⅝	29⅝	— ¼
Brcan prF	100	$26½	26½	26½	
Brinco	600	215	206	206	—14
Brunswick	7500	$15½	15½	15½	— ¼
By—Com	22310	200	185	195	
C D					
CAE Ind	5450	$11⅝	11¼	11¼	— ⅜
C T G Inc	200	420	420	420	—75
Cad Fw a	z50	$8	8	8	+ ⅛
Ca.f.wt	3100	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Camflo	1200	$12½	12¼	12⅜	+ ⅜
Camp R	1106	$9¾	9¼	9¾	+ ¼
fCampeau	100	$21¼	21¼	21¼	— ⅛
fCDC	17600	400	390	390	—30
CDC Pr B	250	$95	95	95	— ¼
CDC 1980	870	$12⅝	12⅝	12⅝	— ⅛
C Imp Bk	35775	$23⅞	23⅜	23¾	
CIBq 2.50	700	$25⅞	25¾	25¾	— ⅛
CIBq 2.05	800	$22⅛	22	22	— ¼
CIBQ 3.562	450	$29⅛	29	29	+ ¼
CP Ltee	4734	$40½	40	40	— ¼
fC Tire A	1050	$10⅝	10½	10½	
fC Utilit A	570	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅛
C Utilit B	2000	$14	14	14	
C Util prL	200	$29⅜	29⅜	29⅜	
C.Util SrH	150	$22¼	22¼	22¼	+ ⅛
C Util wta	1000	150	150	150	
Carl Ok	2000	$16¼	15¾	15¾	— ⅞
Cascades	31175	$9¾	8½	8½	—1¼
Celanese	100	$8¾	8¾	8¾	
Central Tr	1350	$11½	11½	11½	+ ⅛
fChateau	200	$12	11⅞	11⅞	
Cim L 1.17	500	$15¼	15¼	15¼	— ¼
Cominco	440	$13¼	13¼	13¼	+ ⅛
Comin3.25	500	$27½	27½	27½	
ComSat	10650	435	415	430	+15
Cmp Inv	300	240	240	240	—5
C Bath A	7300	$27¼	27⅛	27¼	
Coseka Rs	700	330	330	330	—10
CIDesi pr	600	$11⅛	11⅛	11⅛	
Czar Res	600	162	162	162	+2
Daon Dvlp	2400	146	138	138	—2
Denism9.75	500	$24¾	24¾	24¾	
Dofasco A	10400	$20⅜	20¼	20¼	— ¼
Dofasc Wt	400	$18⅜	18⅜	18⅜	— ⅛
Dome Cda	4500	$5½	5⅜	5½	
Dome Mns	1210	$12½	12½	12½	— ⅛
Dome Pet	97958	248	215	220	—16
DomP Wt	7000	½	½	½	
Dom Store	1000	$20⅜	20¼	20⅜	+ ¼
Domtex	z2	$15⅛	15⅛	15⅛	+ ⅜
Domtar	1051	$31⅝	31⅝	31⅝	+ ⅛
Donohue	100	$29⅝	29⅝	29⅝	— ⅛
Dynamar	500	102	102	102	
E F					
Echo Bay	600	$9⅝	9⅝	9⅝	+ ⅛
Ent CP	251461	$21¼	21	21	— ¼
Epitek Int	10000	50	50	50	—9
Falcn Cop	950	$15	14⅞	14⅞	— ¼
G H					
Gaz Metr	2750	$7⅜	7¼	7¼	
Gaz 15	150	$29	29	29	+ ⅛
Genstar	1300	$21½	21¼	21¼	— ⅛
Genstar b	z1	$9⅞	9⅞	9⅞	—10
Genstar c	500	$28¾	28¾	28¾	+ ½
fGldcrp.A	2600	$6½	6⅜	6½	
Gldcrp.Wt	700	180	175	175	—13
Gr Lk For	300	$87	87	87	+2
Guard. T.	400	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Guard prA	200	$6⅜	6⅜	6⅜	
Guard prB	200	$8	8	8	
Gulf Can	39052	$15½	15¼	15¼	— ¼
Helix.Circ	2600	$10⅛	10	10⅛	
HelxWt	3900	$6	6	6	+ ¼
Hir Walkr	30506	$22⅜	22⅛	22⅛	— ¼
H Wlkr D	2899	$22½	22⅜	22⅜	— ¼
H Wlkr E	700	$26	25¾	25¾	— ⅜
H Wlkr f	100	$28¾	28¾	28¾	
Wlkr Wts	200	260	260	260	—5
Husky Oil	1200	$10¾	10¾	10¾	

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	0.8882
Afrique franco	Franc CFA	0.003052
Allemagne-Ouest	Mark	0.4682
Antilles Angl.	Dollar	0.4942
Australie	Dollar	1.0959
Autriche	Schilling	0.06673
Bahamas	Dollar	1.3349
Belgique	Franc	0.02306
Danemark	Couronne	0.1280
Espagne	Peseta	0.008251
États-Unis	Dollar	1.3316
Finlande	Mark	0.2212
France	Franc	0.1526
Grèce	Drachme	0.01190
Hollande	Florin	0.4149
Hong Kong	Dollar	0.1699
Inde	Roupie	0.1178
Israël	Sheqels	0.005342
Italie	Lire	0.000764
Jamaïque	Dollar	0.3505
Japon	Yen	0.005498
Liban	Livre	0.2220
Mexique	Peso	0.006899
Norvège	Couronne	0.1625
N.-Zélande	Dollar	0.8256
Portugal	Escudo	0.008936
Royaume-Uni	Sterling	1.7404
Suède	Couronne	0.1603
Suisse	Franc	0.5547
Venezuela	Bolivar	0.1032

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
I J					
IU Inter	2100	$23	22⅞	22⅞	+ ⅛
Imasco ltd	19165	$39½	39	39	— ½
Imp Oil A	15597	$35¼	35	35	— ½
Inco Ltd	580	$13⅛	12⅞	13	
Inco Wts	1900	225	220	220	
IBM	104	$142⅜	141⅜	142	+ 2⅜
Inter Pipe	1500	$29	29	29	
fIvaco A	700	$15½	15½	15½	— ⅛
Ivaco E p	200	$24⅞	24¾	24⅞	+ ⅛
Janck Wts	500	455	455	455	—10
K L					
Kiena	2200	$23	22½	22½	
Labatt	5002	$19⅞	19¾	19¾	+ ⅛
LafargeCo	200	$12¾	12¾	12¾	— ⅜
Laidlaw A	500	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
fLaVrdy a	100	310	310	310	—30
Louvem	300	240	240	240	—10
M N					
McM Bldl	100	$24¼	24¼	24¼	— ¼
C Marconi	100	$23⅜	23⅜	23⅜	— ⅛
fMarit Tel	1439	$34¼	34	34	
Mass Fer	1242	345	340	340	—5
Merland	700	465	460	460	—20
Merland a	400	$17¾	17⅝	17¾	
fMeston	1000	155	150	150	
Min Lac	859	$27⅝	27¼	27¼	—1
Mitel Corp	600	$8⅞	8¼	8⅞	+ ⅝
fMolson A	8600	$17¼	17⅛	17⅛	— ¼
fMonenc a	300	$9⅛	9⅛	9⅛	
MTrustc A	200	$10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅛
Moore	2200	$52⅜	52	52⅜	+ ⅜
Nabu Net	300	125	125	125	
NB Tel	350	$14	13⅞	13⅞	— ⅛
NfldL 9p	100	$9¼	9¼	9¼	
Nfld 1414	1400	$11½	11½	11½	+ ⅛
Nfld Tel	459	$13⅛	13⅛	13⅛	
NfldT 13.5	200	$23⅜	23⅜	23⅜	
Noranda	22515	$19⅜	19	19	— ½
Noran pA	2100	$100½	100	100	
Norcen.En	5878	$16¼	16	16	— ⅛
fNoreNv	5478	$15⅛	15	15⅛	— ⅛
Nor Tel	7719	$46	45¼	45¼	— ⅞
fNova Alt	4821	$7¼	7⅛	7⅛	
Nova 612	400	$21½	21½	21½	+ ⅛
Nova 15	450	$30¼	30¼	30¼	
Nova 12	700	$32¼	32	32¼	+ ⅛
NuWest A	2000	46	46	46	—1
O P					
Oakwood	500	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
fOsha A	58000	$19½	18¾	19	+ ¼
Placer Dv	352350	$18⅞	18⅝	18⅝	— ¼
PlacerDwt	1300	335	320	320	—20
fPowr Cr	6900	$19¼	19¼	19¼	— ⅛
Prooptic	400	210	210	210	
Provigo	3235	$16½	16½	16½	
Q R					
Que Tel	874	$30⅞	30⅝	30⅝	
Quebecor	275	$14¼	14¼	14¼	— ¼
Reed Sten	9874	$11½	11½	11½	— ⅛
fRogerC B	100	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
fRollnd A	1200	$13½	13½	13½	— ⅛
Ry Trco A	221	$24½	24⅜	24⅜	— ⅛
S T					
fSl CemA	400	$23	23	23	+ ⅜
Sceptre	4100	$6¼	6¼	6¼	
Seagram	200	$43½	43⅜	43⅜	— ⅛
Sears Can	903	$7¾	7⅝	7⅝	
Sensormat	1500	390	385	385	—5
Shell Can	1975	$22⅜	22⅛	22⅜	— ⅛
SherW 7	z15	$37	37	37	—9
fSobeys A	100	$18	18	18	+ ¼
fSpar Aer	3228	$18¾	18½	18¾	+ ⅛
fSparCap	7500	50	50	50	—4
Stelco A	4400	$21¾	21¼	21⅝	+ ⅝
Stelco Wts	500	425	425	425	—10
Stel 1.94	750	$22¾	22⅝	22⅝	+ ⅛
Sullvn.Min	2100	420	410	415	
Systemhse	3000	78	77	77	—3
fTeck B	2900	$9⅛	9	9	
fTel Ml B	200	$21	21	21	— ½
Thomsn A	200	$40⅝	40⅝	40⅝	— ⅛
TIE teleco	1750	$11	10⅝	10¾	— ¼
Tor Dm Bk	2240	$14⅞	14¾	14¾	— ⅛
TDm 1.83	200	$19	19	19	— ¾
TrDm pc	100	$25⅞	25⅞	25⅞	+ ¼
Total.P.wt	500	125	125	125	—25
Tot Pet pr	400	$30	30	30	— ¼
TrAlta A	2100	$21⅛	21⅛	21⅛	— ⅛
TrCan Pl	20487	$17¼	16⅞	16⅞	— ⅜
Trillium T	500	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Trimac	z2	$5	5	5	
Trust Gen	420	$19⅜	19⅜	19⅜	
fTurbo Rs	1000	42	42	42	+1
U V					
fUAP InA	225	$29	28¾	28¾	— ⅜
UAP Wt	817	$7½	7½	7½	+ ¼
fUnigs B	300	196	196	196	—4
Union Gas	700	$10¾	10⅝	10⅝	
Velcro Ind	1000	$39½	39	39⅜	+ 1⅜
fVersa.CIA	300	$6½	6½	6½	
Versa.CIB	1100	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅜
Wargton	7000	99	99	99	—1
Wcst Trn	375	$14⅜	14¼	14⅜	+ ⅛
WcstT 8.5	200	$49¾	49¾	49¾	— ¼
Westmin	2500	$12¼	12¼	12¼	
WrldEo	1500	$7	7	7	— ⅛
Wrld wt.B	1200	105	105	105	—1
JuniorMinesOils					
Abitibi As	4000	35	33	33	—2
Americ M	500	21	21	21	—1
Bachelor	200	440	435	435	—115
Barexor	2000	45	43	43	—2
Brominco	500	260	260	260	—10
Brosnan	11000	32	26½	32	—10
Bruneau	3000	19½	19½	19½	+ 1½
D'Or Val	3000	160	160	160	—40
Dumagmi	200	$5	5	5	
Dumont	115000	18	16½	17	—1
Dyna Mn	5100	13½	12	12	+1
Explo Que	8000	31	31	31	— ½
G Knight	1800	236	235	235	
Laduboro	20000	21	21	21	—1
Lynx Exp	11761	80	75	79	—1
Mnra Res	z466	40	40	40	—5
Midepsa	22500	54	53	54	
Mscoch	13500	180	173	180	+4
Musco pr	200	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅜
NA RareM	5000	15	15	15	—1
Queenstn	1000	185	185	185	
W Q Mnes	2000	110	110	110	—9

Precious Metal Certificates

Certificates	Oz	High	Low	Close
Grdn slvr	800	7.45	7.27	7.27
Grdn gld	20	341.00	341.00	341.00

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

LUMBER(MEM)—130,000 bd.ft.;US$—1,000bd.ft.

High	Low		High	Low	Price	Chg.	Int.
210.20	194.00	SP	194.00	194.00	191.00	—5.00	12
220.70	201.00	NV	201.00	201.00	201.00	—5.00	18
224.00	217.00	JA			212.80	—3.20	9
234.50	229.50	MR			226.00		2

Estimate Sales:.....4...
Total open interest: ...41

OPTIONS

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
A B						
Agnic E	Fb	15	$2¼	$2½		20
Agnic E	Fb	15 p	140	155	140	12
Agnic E	Fb	17½	125	150		7
Agnic E	Fb	17½p	$2⅜	$2⅞		40
Agnic E	Ag	12½	$2⅞	$3⅛		4
Agnic E	Ag	12½p	5	20		10
Agnic E	Ag	15	95	120		156
Agnic E	Ag	15 p	60	85		56
Agnic E	Ag	17½	15	35		170
Agnic E	Ag	17½p	$2¼	$2½	175	186
Agnic E	Ag	20	5	30		54
Agnic E	Ag	20 p	$4⅜	$4⅞		13
Agnic E	Nv	15	175	$2		3
Agnic E	Nv	15 p	105	125	110	1
Agnic E	Nv	17½	85	105		81
Agnic E	Nv	20	25	45		32
Agnic E	Nv	20 p	$4¾	$5		2
Alcan	Fb	32½	$5⅝	$5⅝		
Alcan	Fb	32½p	75	95	75	1
Alcan	Fb	35	$3⅝	$3⅞	$4	136
Alcan	Fb	40 p	$4½	$4¾	$4⅞	87
Alcan	Ag	32½p	15	30	30	30
Alcan	Ag	45	1	10	5	1854
Alcan	Ag	45 p	$9¼	$9½	$10⅜	92
Alcan	Ag	50		5	1	1152
Alcan	Ag	50 p	$14¼	$14½	$14¼	
Alcan	Nv	32½	$4⅜	$4⅝		
Alcan	Nv	32½p	45	60	60	40
Alcan	Nv	40 p	$4⅜	$4⅝	$4¼	171
Alcan	Nv	45 p	$9⅝	$9⅝	$10½	73
Alt Enr	Mr	17½	$3¾	$4⅛		
Alt Enr	Mr	17½p	20	35		
Alt Enr	Mr	20 p	85	105	75	1
Alt Enr	Mr	22½	85	95	120	5
Alt Enr	Mr	22½p	$2½	$2⅞		
Alt Enr	Sp	17½	$2¾	$3	$3	123
Alt Enr	Sp	17½p	5	15	15	5
Alt Enr	Sp	20 p	60	80	70	134
Alt Enr	Sp	22½	20	25	20	535
Alt Enr	Sp	22½p	$2⅜	$2⅜	195	13
Alt Enr	Sp	25		10		
Alt Enr	Sp	25 p	$4⅞	$5⅜		
Alt Enr	Dc	17½	$3¼	$3½	$4⅜	10
Alt Enr	Dc	17½p	25	30		
Alt Enr	Dc	20	150	170	$2	104
Alt Enr	Dc	20 p	75	95	75	10
Alt Enr	Dc	22½	55	65	60	898
Alt Enr	Dc	22½p	$2½	$2¾	$2	13
Alt Enr	Dc	25	10	25		
Alt Enr	Dc	25 p	$4⅞	$5⅜		
Asamo	Ja	10 p	25	40		
Asamo	Ja	12½p	95	105	155	15
Asamo	Ja	15 p	$2¾	$3	180	20
Asamo	Jy	10	$2¾	$3	$3½	179
Asamo	Jy	10 p	1	15	10	305
Asamo	Jy	15	1	5	5	2969
Asamo	Jy	15 p	$2⅛	$2⅜	160	75
Asamo	Oc	10	$3¼	$3½	$3¾	111
Asamo	Oc	10 p	10	25	20	49
BC Tel	Ja	17½p	5	15		
BC Tel	Ja	20	85	95		
BC Tel	Ja	20 p	45	70		
BC Tel	Ja	22½	10	20		
BC Tel	Ja	22½p	$2⅜	$3		
BC Tel	Jy	15		$4¾		
BC Tel	Jy	15 p				
BC Tel	Jy	17½	$2½	$2⅞	$2⅛	50
BC Tel	Jy	17½p		10		
BC Tel	Jy	20	15	30	60	80
BC Tel	Jy	20 p	10	30		
BC Tel	Jy	22½		10	5	66
BC Tel	Jy	22½p	$2⅛	$2½		
BC Tel	Jy	25				
BC Tel	Jy	25 p				
BC Tel	Oc	15				
BC Tel	Oc	15 p				
BC Tel	Oc	17½	$2⅝	$3	$2¾	3
BC Tel	Oc	17½p		10		
BC Tel	Oc	20	55	75	50	30
BC Tel	Oc	20 p	35	55		
BC Tel	Oc	22½		10	25	3100
BC Tel	Oc	22½p	$2½	$2¾	185	3010
BC Tel	Oc	25				
BC Tel	Oc	25 p				
BCE	Fb	27½	$4¾	$5	$4⅞	55
BCE	Fb	27½p	10	30	20	3
BCE	Fb	32½p	125	150	140	8
BCE	Ag	27½p		10	10	25
BCE	Ag	35 p	$2¾	$3⅛	$4½	
BCE	Nv	27½p	1	15	40	20
Bk Mtl	Fb	22½p	80	95		22
Bk Mtl	Ag	22½	90	110	110	54
Bk Mtl	Ag	22½p	20	35	25	132
Bk Mtl	Ag	27½	1	10		551
Bk Mtl	Ag	30	1	5		1249
Bk Mtl	Ag	30 p	$6½	$6⅞		5
Bk Mtl	Nv	22½p	65	80		34
Bk Mtl	Nv	25	40	55		1123
Bk Mtl	Nv	25 p	$2¼	$2½		164
Bk Mtl	Nv	27½	5	15		169
Bk Mtl	Nv	27½p	$4¼	$4½		17
Bk NS	Mr	10	175	195	180	25
Bk NS	Mr	10 p	45	65		20
Bk NS	Mr	12½	50	70	50	69
Bk NS	Mr	12½p	$2	$2⅜		
Bk NS	Sp	10	110	130	125	67
Bk NS	Sp	10 p	10	30	40	18
Bk NS	Sp	12½	10	20	15	901
Bk NS	Sp	12½p	175	$2	190	235
Bk NS	Sp	15		5	10	175
Bk NS	Sp	15 p	$4⅛	$4½	$3½	6
Bk NS	Dc	10	145	160	160	1139
Bk NS	Dc	10 p	25	45	40	29
Bk NS	Dc	12½p	185	$2⅛	$2	28
Bk NS	Dc	15	5	20	10	215
Bk NS	Dc	15 p	$4⅛	$4½		
Bow Val	Ja	20	$2½	$2¾		
Bow Val	Ja	20 p	115	140	115	37
Bow Val	Ja	25	50	70	75	124
Bow Val	Ja	25 p	$3¾	$4⅛	$3⅝	50
Bow Val	Ja	27½	15	35	65	50
Bow Val	Ja	27½p	$6¼	$6⅝		
Bow Val	Jy	25		5	1	1330
Bow Val	Jy	25 p	$3¾	$4⅛	$3⅜	473
Bow Val	Jy	27½		1	5	449
Bow Val	Jy	27½p	$6¼	$6⅝	$3¼	20
Bow Val	Oc	22½	75	90	110	366
Bow Val	Oc	22½p	$2⅛	$2¼	175	81
Bow Val	Oc	25 p	$3¾	$4⅛	$3⅝	80
Bow Val	Oc	27½	5	20	45	583
Bow Val	Oc	27½p	$6¼	$6⅝	$6⅛	3
Brscn A	Ja	30	175	$2		
Brscn A	Ja	30 p	$2	$2¼		3
Brscn A	Ja	32½	85	110		158
Brscn A	Ja	32½p	$3	$3¼		30
Brscn A	Ja	35	35	60		11
Brscn A	Ja	35 p	$5	$5⅜	$5	43
Brscn A	Ja	40	10	35		7
Brscn A	Ja	40 p	$10	$10½		
Brscn A	Jy	35		10		152
Brscn A	Jy	35 p	$5	$5⅜		91
Brscn A	Jy	40		5		120
Brscn A	Jy	40 p	$10	$10½		1
Brscn A	Jy	45		5		4
Brscn A	Jy	45 p				
Brscn A	Oc	30	115	140		24
Brscn A	Oc	30 p	160	185	175	26
Brscn A	Oc	32½p	$2⅝	$2⅞		38
Brscn A	Oc	35 p	$5	$5⅜		3044
Brscn A	Oc	40		20		224
Brscn A	Oc	40 p	$10	$10½		21
Brscn A	Oc	45		15		50
Brscn A	Oc	45 p				
C D						
C Im B	Mr	22½	$2⅜	$2⅝	$2½	28
C Im B	Mr	22½p	70	90		
C Im B	Mr	25 p	175	195	170	3
C Im B	Mr	27½	25	35	40	272
C Im B	Mr	27½p	$3⅝	$4⅛		
C Im B	Sp	22½	180	$2	$2⅜	
C Im B	Sp	25	30	40	35	72
C Im B	Sp	27½		10	5	68
C Im B	Sp	27½p	$3½	$3⅞	$2½	16
C Im B	Sp	30 p	$6	$6⅜	$5¾	18
C Im B	Sp	32½		5	1	1153
C Im B	Sp	32½p				
C Im B	Dc	22½	$2	$2¼	$2	15
C Im B	Dc	22½p	60	75	65	160
C Im B	Dc	25 p	165	185	175	52
C Im B	Dc	27½	10	20	25	77
C Im B	Dc	27½p	$3⅝	$4⅛	$3¼	6
C Im B	Dc	30		10	10	70
C Im B	Dc	30 p	$6	$6⅜		
C Im B	Dc	32½		10		
C Im B	Dc	32½p				
C Marc	Fb	22½	$3⅛	$3⅜		
C Marc	Fb	22½p	115	140		8
C Marc	Fb	25	190	$2⅛		
C Marc	Fb	25 p	$2¼	$2½		18
C Marc	Ag	20	$3¾	$4		9
C Marc	Ag	20 p	1	25		116
C Marc	Ag	22½	150	175		50
C Marc	Ag	22½p	30	50	35	230
C Marc	Ag	25	40	65		63
C Marc	Ag	25 p	150	175		44
C Marc	Ag	27½	5	25		5
C Marc	Ag	27½p	$3⅞	$4⅛		3
C Marc	Nv	20	$4⅜	$4⅝		40
C Marc	Nv	20 p	25	50		79
C Marc	Nv	22½	$2¾	$2⅝		160
C Marc	Nv	22½p	70	95		194
C Marc	Nv	25	105	130		494
C Marc	Nv	25 p	190	$2⅛		477
C Marc	Nv	27½	35	60		108
C Marc	Nv	27½p	$4	$4¼		5
CanP E	Fb	20	$2¾	$2⅝		95
CanP E	Fb	20 p	70	95		73
CanP E	Ag	17½	$3⅝	$3⅞		5
CanP E	Ag	17½p		25		
CanP E	Ag	20	125	150		209
CanP E	Ag	20 p	25	50		113
CanP E	Ag	22½	5	30		870
CanP E	Ag	22½p	150	175		423
CanP E	Ag	25		25		820
CanP E	Ag	25 p	$3⅞	$4⅛	$4	32
CanP E	Nv	17½	$4	$4¼		1
CanP E	Nv	17½p	15	40		
CanP E	Nv	20 p	40	65		76
CanP E	Nv	22½p	165	190		135
CanP E	Nv	25	15	35		210
CanP E	Nv	25 p	$4	$4¼	$4	11
Carl OK	Fb	15	190	$2⅛	$2½	64
Carl OK	Fb	15 p	40	65		
Carl OK	Fb	17½	110	135	120	94
Carl OK	Fb	17½p	185	$2	185	18
Carl OK	Fb	20	20	45	80	55
Carl OK	Fb	20 p	$4⅛	$4½		
Carl OK	Ag	15	95	120	150	50
Carl OK	Ag	15 p	15	35	15	45
Carl OK	Ag	20	1	10	5	1089
Carl OK	Ag	20 p	$4	$4¼	$4⅛	10
Carl OK	Ag	22½	1	5	10	357
Carl OK	Ag	22½p	$6½	$6⅞	$5	
Carl OK	Ag	25	1	5		119
Carl OK	Ag	25 p	$9	$9⅜	$5⅛	
Carl OK	Nv	15 p	30	55	40	18
Carl OK	Nv	17½p	180	$2	150	148
Carl OK	Nv	20	10	25	30	1172
Carl OK	Nv	20 p	$4⅛	$4½	$2¾	8
Carl OK	Nv	22½	1	10	55	25
Carl OK	Nv	22½p	$6⅜	$7⅛	$2¼	
CBth A	Ja	25	$3⅛	$3⅜		5
CBth A	Ja	25 p	25	50		
CBth A	Ja	27½	115	140		38
CBth A	Ja	27½p	115	140		5
CBth A	Ja	30	65	90		90
CBth A	Ja	30 p	$3	$3¼		70
CBth A	Jy	20	$7	$7⅜		30
CBth A	Jy	20 p		1		10
CBth A	Jy	22½	$4⅜	$4⅞		30
CBth A	Jy	22½p		1		35
CBth A	Jy	25	$2⅛	$2⅜		109
CBth A	Jy	25 p		5	1	79
CBth A	Jy	27½	5	30		65
CBth A	Jy	27½p	40	65		38
CBth A	Jy	30		25		42
CBth A	Jy	30 p	$2¾	$3		30
CBth A	Oc	25	$2⅝	$2⅞		49
CBth A	Oc	25 p	10	25		
CBth A	Oc	27½	55	80		51
CBth A	Oc	27½p	80	105		28
CBth A	Oc	30	30	45		11
CBth A	Oc	30 p	$2⅞	$3⅛		
Cmnc	Mr	12½	$2	$2¼		
Cmnc	Mr	12½p	40	60		
Cmnc	Mr	15	70	90	85	14
Cmnc	Mr	15 p	$2	$2¼	145	20
Cmnc	Mr	17½	25	35	30	55
Cmnc	Mr	17½p	$4	$4⅜		
Cmnc	Sp	12½	130	155	$2⅜	1
Cmnc	Sp	12½p	20	35	20	30
Cmnc	Sp	15	10	25	30	57
Cmnc	Sp	15 p	165	190	40	21
Cmnc	Sp	16⅜	1	15	90	22
Cmnc	Sp	16⅜p	$3	$3⅜	$2⅝	20
Cmnc	Sp	17½	1	10	10	60
Cmnc	Sp	17½p	$3⅞	$4¼		
Cmnc	Sp	18⅜	1	5	15	2137
Cmnc	Sp	18⅜p	$4¾	$5⅛	150	566
Cmnc	Sp	20	1	5	5	537
Cmnc	Sp	20 p	$6⅜	$6¾	$6⅜	9
Cmnc	Sp	21⅜	1	5	30	120
Cmnc	Sp	21⅜p	$8	$8½	$5¾	
Cmnc	Dc	12½	165	190	$2⅛	9
Cmnc	Dc	12½p	25	50	35	40
Cmnc	Dc	16⅜	10	30	40	10
Cmnc	Dc	16⅜p	$3	$3⅜	125	30
Cmnc	Dc	17½	5	15	15	228
Cmnc	Dc	17½p	$3⅞	$4¼	$3¾	2
Cmnc	Dc	18⅜	1	10	10	118
Cmnc	Dc	18⅜p	$4¾	$5⅛	$3	17
CP Ltd	Fb	35	$6¼	$6¾	$7¼	12
CP Ltd	Fb	40 p	$2	$2¼	$2¼	78
CP Ltd	Fb	45	190	$2⅛	$2	32
CP Ltd	Fb	45 p	$4⅞	$5¼	$5⅛	15
CP Ltd	Ag	35	$5¼	$5⅝	$4½	1
CP Ltd	Ag	35 p	1	25		
CP Ltd	Ag	45 p	$4⅞	$5⅛	$4¾	281
CP Ltd	Ag	50	1	5	10	321
CP Ltd	Ag	50 p	$9¾	$10⅛	$10⅞	
CP Ltd	Ag	55	1	5	30	85
CP Ltd	Ag	55 p	$14¾	$15⅛	$6⅜	
CP Ltd	Nv	35	$5⅝	$6⅝	$6	13
CP Ltd	Nv	35 p	25	45	65	2
CP Ltd	Nv	45	95	100	110	1454
CP Ltd	Nv	45 p	$4⅞	$5⅛	$4¾	209
CP Ltd	Nv	50	20	30	30	170
CP Ltd	Nv	50 p	$9⅞	$10¼	$8⅜	
CRL	Mr	30	$2¼	$2½	$3	13
CRL	Mr	30 p	$3⅞	$4⅛	$2⅞	25
CRL	Mr	32½p	$5¾	$6¼	$5	205
CRL	Sp	32½	20	40	45	1264
CRL	Sp	40 p	$13¼	$13⅝	$11½	19
CRL	Dc	40 p	$13¼	$13¾	$8	19
CTL Bk	Mr	10	160	180		
CTL Bk	Mr	10 p	35	60		
CTL Bk	Mr	12½	25	45		
CTL Bk	Mr	12½p	$2¼	$2½		
CTL Bk	Sp	10	110	130		13
CTL Bk	Sp	10 p	10	30		
CTL Bk	Sp	12½	5	25		30
CTL Bk	Sp	12½p	185	$2⅛		12
CTL Bk	Sp	15	1	15		97
CTL Bk	Sp	15 p	$4⅛	$4⅜		
CTL Bk	Dc	10	135	155	145	321
CTL Bk	Dc	10 p	20	40		20
CTL Bk	Dc	12½	15	30		524
CTL Bk	Dc	12½p	$2	$2¼		520
CTL Bk	Dc	15	15	30		
CTL Bk	Dc	15 p	$4⅛	$4⅜		
CTr A f	Mr	7½	$3¼	$3½		
CTr A f	Mr	7½p	25	50		
CTr A f	Sp	7½	$2¾	$3		
CTr A f	Sp	7½p	5	30		
CTr A f	Sp	10	55	80		
CTr A f	Sp	10 p	25	50		10
CTr A f	Sp	12½	10	30		42
CTr A f	Sp	12½p	$2½	$2¾		5
CTr A f	Dc	7½	$3⅛	$3⅜		
CTr A f	Dc	7½p	15	35		
CTr A f	Dc	10	95	120	115	47
CTr A f	Dc	10 p	35	60		10
CTr A f	Dc	12½	20	45		48
CTr A f	Dc	12½p	$2¾	$3		25
Den B f	Ja	12½	$2⅝	$3		
Den B f	Ja	12½p	40	65		
Den B f	Ja	15	100	125	140	30
Den B f	Ja	15 p	125	145	100	2
Den B f	Ja	17½	40	65	60	132
Den B f	Ja	17½p	$3¼	$3⅝		
Den B f	Ja	20 p	$5⅜	$5¾	$3¾	
Den B f	Jy	12½	185	$2⅛		
Den B f	Jy	12½p		25		
Den B f	Jy	15	1	25		
Den B f	Jy	15 p	45	70		
Den B f	Jy	17½		15	50	145
Den B f	Jy	17½p	$2⅞	$3¼	150	5
Den B f	Jy	20		25		
Den B f	Jy	20 p	$5⅜	$5¾		
Den B f	Oc	12½	$2¼	$2⅝		
Den B f	Oc	12½p	20	55		
Den B f	Oc	15 p	100	125	50	5
Den B f	Oc	17½	5	20	55	320
Den B f	Oc	17½p	$3¼	$3⅝	150	37
Den B f	Oc	20	1	25	60	5
Den B f	Oc	20 p	$5⅜	$5¾		
Denis	Jy	35		10	25	29
Denis	Jy	35 p	$4	$5	120	10
Denis	Jy	40		1	10	234
Denis	Jy	40 p	$9	$10	$9	2
Denis	Jy	45		1	5	133
Denis	Jy	45 p	$14	$15	$9½	
Denis	Jy	50		1	15	106
Denis	Jy	50 p	$18⅜	$20⅜	$5½	
Denis	Oc	35	50	100		
Denis	Oc	35 p	$4⅞	$5¼	$2¼	8
Denis	Oc	40	20	50	30	47
Denis	Oc	40 p	$9¼	$10¼	$4¼	10
Denis	Oc	45	5	20	25	70
Denis	Oc	45 p	$14¼	$15¼	$8⅝	
Denis	Oc	50	1	10	$2¾	4
Denis	Oc	50 p	$19¼	$20¼		
Dfs A	Mr	17½p	20	45		
Dfs A	Mr	20	$2⅜	$2⅝		18
Dfs A	Mr	20 p	115	140		
Dfs A	Mr	22½	125	150		10
Dfs A	Mr	22½p	$2¼	$2½		
Dfs A	Sp	17½	$3⅛	$3⅜		94
Dfs A	Sp	17½p	5	20		30
Dfs A	Sp	20	145	165	170	768
Dfs A	Sp	20 p	80	100		308
Dfs A	Sp	22½	25	50		10
Dfs A	Sp	22½p	$2	$2¼		
Dfs A	Sp	25	1	15		25
Dfs A	Sp	25 p	$4½	$4¾		
Dfs A	Dc	17½	$3½	$3¾	$3¾	139
Dfs A	Dc	17½p	15	35		5
Dfs A	Dc	20	$2	$2¼		140
Dfs A	Dc	20 p	95	120		10
Dfs A	Dc	22½	75	100		43
Dfs A	Dc	22½p	$2⅛	$2⅜		5
Dfs A	Dc	25	10	20	15	135
Dfs A	Dc	25 p	$4½	$4¾		
Dom M	Ja	15 p	$2½	$2¾	$2½	53
Dom M	Ja	17½p	$4⅞	$5¼	$4¼	73
Dom M	Ja	20	35	40	50	1410
Dom M	Jy	12½	20	45	50	262
Dom M	Jy	12½p	35	55	30	397
Dom M	Jy	15	1	15	15	187
Dom M	Jy	17½		5	5	753
Dom M	Jy	20		5	5	959
Dom M	Jy	22½		10	10	407
Dom M	Jy	22½p	$9⅞	$10¼	$8	5
Dom M	Oc	12½	130	145	150	15
Dom M	Oc	15	50	60	65	129
Dom M	Oc	20 p	$7⅜	$7¾	$6⅞	125
Dom M	Oc	22½	5	15	15	405
Dom M	Oc	22½p	$9⅞	$10¼	$6	14
G H						
Gnstar	Ja	17½	$4⅜	$5		
Gnstar	Ja	17½p	40	60		
Gnstar	Ja	20	$2⅜	$2⅞	$3¼	82
Gnstar	Ja	20 p	110	135	120	38
Gnstar	Ja	22½	165	190	$2	207
Gnstar	Ja	22½p	$2¼	$2½	$2	50
Gnstar	Ja	25	100	125		
Gnstar	Jy	17½	$3½	$3⅞	$3⅞	2
Gnstar	Jy	17½p		10	5	4
Gnstar	Jy	20	125	140	190	163
Gnstar	Jy	20 p	1	20	20	196
Gnstar	Jy	27½		5	5	235
Gnstar	Jy	27½p	$6⅛	$6½	$5⅞	4
Gnstar	Jy	30		5	5	299
Gnstar	Jy	30 p	$8⅜	$9	$5⅝	
Gnstar	Jy	32½		5	5	255
Gnstar	Jy	32½p	$11⅛	$11½	$3¾	
Gnstar	Oc	17½	$3⅝	$4¼	$4½	
Gnstar	Oc	17½p	15	30	35	160
Gnstar	Oc	27½	20	35	35	139
Gnstar	Oc	27½p	$6⅛	$6½	$5⅞	36
Gnstar	Oc	30 p	$8⅜	$9	$10	
Gulf C	Fb	20	45	60		374
Gulf C	Fb	20 p	$4¾	$5⅛		
Gulf C	Ag	20 p	$4¾	$5⅛	$4½	32
Gulf C	Nv	15 p	70	95		12
Husky	Ja	10	165	175	180	272
Husky	Ja	10 p	40	50	40	45
Husky	Ja	12½p	175	$2	185	49
Husky	Jy	10 p	1	5	5	420
Husky	Jy	12½		5	5	6933
Husky	Jy	12½p	170	180	175	354
Husky	Oc	10 p	30	40	30	229
Husky	Oc	12½p	170	190	160	31
I J						
I-City	Mr	7½	$2⅜	$2¾		
I-City	Mr	7½p	5	30		
I-City	Mr	10	90	110	110	3
I-City	Mr	10 p	75	95		
I-City	Mr	12½	15	40		
I-City	Mr	12½p	$2⅝	$3		
I-City	Sp	7½	$2⅛	$2½	$3⅛	63
I-City	Sp	7½p		15		
I-City	Sp	10 p	45	70	50	60
I-City	Sp	12½	5	10	10	1416
I-City	Sp	12½p	$2½	$2⅞	150	10
I-City	Dc	7½	$2¼	$2⅝	$2⅞	10
I-City	Dc	7½p		25		
I-City	Dc	10 p	60	75	95	34
I-City	Dc	12½	5	15	15	2017
I-City	Dc	12½p	$2⅝	$3	185	11
Imsco	Ja	32½	$7⅛	$7½		177
Imsco	Ja	32½p	5	30		
Imsco	Ja	35 p	15	40		5
Imsco	Ja	40 p	$2	$2¼		50
Imsco	Jy	30 p		5		20
Imsco	Jy	32½	$6⅜	$6¾		103
Imsco	Jy	32½p		20		120
Imsco	Jy	35 p		15		394
Imsco	Oc	30	$9⅜	$9¾		132
Imsco	Oc	30 p		10		7
Imsco	Oc	32½	$6¾	$7⅛		195
Imsco	Oc	32½p		20		58
Imsco	Oc	35 p	5	30		453
Inco	Fb	12½p	80	105	100	30
Inco	Fb	15	75	85	75	374
Inco	Fb	15 p	$2¼	$2½	$2⅜	38
Inco	Ag	15	5	15	15	798
Inco	Ag	15 p	$2	$2¼	$2	124
Inco	Ag	17½		10	5	1612
Inco	Ag	17½p	$4⅜	$4¾	$4¼	
Inco	Ag	20		10	10	788
Inco	Ag	20 p	$6⅞	$7¼	$4	
Inco	Nv	12½	135	155	140	77
Inco	Nv	12½p	60	85	95	46
Inco	Nv	15 p	$2	$2⅜	$2	150
Inco	Nv	17½	10	25	25	387
Inco	Nv	17½p	$4⅜	$4¾	$4½	5
Inco	Nv	20	5	20	20	184
Inco	Nv	20 p	$6⅞	$7¼	$6	
IOil A	Fb	32½	$4⅛	$4½		
IOil A	Fb	32½p	30	50		
IOil A	Fb	35	$3	$3⅛	$3⅛	63
IOil A	Fb	35 p	150	170	170	29
IOil A	Fb	40	75	100	105	61
IOil A	Fb	40 p	$5	$5⅜	$5½	4
IOil A	Ag	32½	$2¾	$3⅛	$2⅞	38
IOil A	Ag	32½p	5	20	15	27
IOil A	Ag	40	5	10	10	1623
IOil A	Ag	40 p	$4¾	$5⅛	$4⅞	26
IOil A	Ag	45	1	10	1	21
IOil A	Ag	45 p	$9¾	$10⅛	$10⅛	
IOil A	Nv	32½	$3½	$3⅞	$3¾	23
IOil A	Nv	32½p	15	40	30	25
IOil A	Nv	35 p	130	145	135	430
IOil A	Nv	40	40	55	40	343
IOil A	Nv	40 p	$4⅞	$5¼	$3⅜	12
IOil A	Nv	45	15	20	25	167
IOil A	Nv	45 p	$9¾	$10¼		
K L						
L Mnr	Mr	27½	$2⅝	$3	$4¾	10
L Mnr	Mr	27½p	$2¼	$2⅝		
L Mnr	Mr	30	150	175		
L Mnr	Mr	30 p	$3⅜	$3⅞		
L Mnr	Mr	32½	80	105	$4½	6
L Mnr	Mr	32½p	$5⅞	$6¼		
L Mnr	Mr	35	40	65	110	38
L Mnr	Mr	35 p	$8⅜	$8¾	$2⅜	20
L Mnr	Sp	27½	105	130		
L Mnr	Sp	35	5	15	15	243
L Mnr	Sp	40	1	5	10	85
L Mnr	Sp	40 p	$13¼	$13¾		
L Mnr	Dc	27½	190	$2⅛	$3¼	10
L Mnr	Dc	32½	65	85	85	38
L Mnr	Dc	40	5	15	100	132
L Mnr	Dc	40 p	$13¼	$13¾	$8¾	6
M N						
Mitel	Mr	7½p	45	70	70	8
Mitel	Mr	10	110	135	110	42
Mitel	Mr	10 p	165	$2	$2⅛	9
Mitel	Sp	7½p	20	35	50	698
Mitel	Sp	12½	10	25	15	637
Mitel	Sp	12½p	$3¾	$4¼	$3¾	30
Mitel	Sp	15	5	10	10	409
Mitel	Sp	15 p	$6¼	$6¾	$5¾	5
Mitel	Sp	17½	1	5	5	851
Mitel	Sp	17½p	$8¾	$9¼	$7½	
Mitel	Sp	20	1	5	5	2537
Mitel	Sp	20 p	$11¼	$11¾	$11⅜	
Mitel	Dc	10 p	150	175	185	135
Mitel	Dc	12½p	$3¾	$4¼	$3⅞	17
Mitel	Dc	15	10	35	25	219
Mitel	Dc	15 p	$6¼	$6¾	$6½	10
Moore	Ag	40	$12⅛	$13		
Moore	Ag	40 p	1	25	25	20
Moore	Ag	45	$7¼	$8	$7	172
Moore	Ag	45 p	10	40	30	305
Moore	Ag	50 p	30	75	$2	10
Moore	Ag	55 p	$2¾	$3¾	$6¾	10
Moore	Nv	40	$13	$14	$12	1034
Moore	Nv	40 p	10	35	50	26
Moore	Nv	45	$8	$8½	$7¾	62
Moore	Nv	45 p	20	60	50	43
Moore	Nv	50 p	115	150	150	34
Moore	Nv	55 p	$3½	$4¼	$6½	
Nat Bk	Fb	10	170	180		66
Nat Bk	Fb	10 p	35	50		53
Nat Bk	Fb	12½	40	55		36
Nat Bk	Fb	12½p	175	$2		26
Nat Bk	Ag	10	120	140		103
Nat Bk	Ag	10 p	1	25		
Nat Bk	Ag	12½		10		4652
Nat Bk	Ag	12½p	135	155		439
Nat Bk	Ag	15		5		2016
Nat Bk	Ag	15 p	$3⅞	$4⅛		5
Nat Bk	Nv	10	145	170		142
Nat Bk	Nv	10 p	20	35		12
Nat Bk	Nv	12½	20	25		2535
Nat Bk	Nv	12½p	150	165		759
Nat Bk	Nv	15	5	10		1040
Nat Bk	Nv	15 p	$4	$4¼		1
Nor Tel	Ja	35	$12⅛	$12⅝	$11	7
Nor Tel	Ja	35 p	10	25	35	10
Nor Tel	Ja	50 p	$4⅞	$5⅜	$5⅛	21
Nor Tel	Jy	35 p		5	20	30
Nor Tel	Jy	40 p		5	5	2190
Nor Tel	Jy	50		10	5	911
Nor Tel	Jy	50 p	$4⅜	$5	$6⅛	
Nor Tel	Jy	55		5	5	238
Nor Tel	Jy	55 p	$9⅝	$10⅛	$11½	
Nor Tel	Jy	60		5	1	228
Nor Tel	Jy	60 p	$14⅝	$15⅛	$20⅛	
Nor Tel	Oc	35 p	5	20	20	74
Nor Tel	Oc	55	15	25	25	204
Nor Tel	Oc	55 p	$9⅝	$10⅛	$9¾	
Noran	Fb	17½	$2¾	$3		100
Noran	Fb	17½p	60	85		
Noran	Fb	20	150	175		21
Noran	Fb	20 p	185	$2⅛		291
Noran	Fb	22½	65	75		36
Noran	Fb	22½p	$3½	$3¾		45
Noran	Ag	17½	165	190		280
Noran	Ag	17½p	5	25		10
Noran	Ag	20 p	105	130	85	389
Noran	Ag	22½	5	15		1215
Noran	Ag	22½p	$3⅛	$3⅜	$3	60
Noran	Ag	25	1	10		634
Noran	Ag	25 p	$5⅝	$6		10
Noran	Ag	27½	1	10		287
Noran	Ag	27½p	$8⅛	$8½		3
Noran	Nv	17½	$2¼	$2½		102
Noran	Nv	17½p	35	60		
Noran	Nv	20	100	125		670
Noran	Nv	20 p	155	180		179
Noran	Nv	22½	25	45		1861
Noran	Nv	22½p	$3⅜	$3⅝		68
Noran	Nv	25	5	15	10	506
Noran	Nv	25 p	$5⅝	$6		5
Nva A f	Fb	5	$2¼	$2½	$2¼	210
Nva A f	Fb	5 p		10		
Nva A f	Fb	7½	40	45	45	2792
Nva A f	Fb	7½p	40	60	55	19
Nva A f	Ag	5	$2⅛	$2⅜	$2¼	405
Nva A f	Ag	5 p		10	20	5
Nva A f	Ag	10		5	10	
Nva A f	Ag	10 p	$2⅝	$3		
Nva A f	Nv	5	$2⅛	$2¼	$2¼	770
Nva A f	Nv	5 p		10		
Nva A f	Nv	10		10		
Nva A f	Nv	10 p	$2⅝	$3		
O P						
Oba 01	Mr	70	$4	$4¼		13
Oba 01	Mr	70 p	155	180		
Oba 01	Mr	72½	$2⅜	$2⅞	$3	47
Oba 01	Mr	72½p	$2½	$2¾		35
Oba 01	Mr	75 p	$4	$4¼		5
Oba 01	Mr	77½	100	110		
Oba 01	Mr	77½p	$5½	$6		
Oba 01	Sp	70 p	45	55		
Oba 01	Sp	77½	15	40		1242
Oba 01	Sp	80	1	20		1309
Oba 01	Sp	80 p	$7	$7½		149
Oba 01	Sp	82½	1	20		926
Oba 01	Sp	82½p	$9⅞	$9⅞		204
Oba 01	Sp	85	1	20		494
Oba 01	Sp	85 p	$11⅜	$12¼		3
Oba 01	Dc	70 p	95	120		
Oba 01	Dc	72½p	185	$2⅛	185	360
Oba 01	Dc	75 p	$3⅜	$3⅝		543
Oba 01	Dc	77½	50	75		196
Oba 01	Dc	77½p	$5⅛	$5⅝		52
Oba 01	Dc	80 p	$7⅛	$7⅝		8
Obc 03	Mr	87½				
Obc 03	Mr	87½p				
Obc 03	Mr	90				
Obc 03	Mr	90 p		$8	$5½	1
Obc 03	Sp	85	145	170	$2⅝	42
Obc 03	Sp	85 p	130	155	190	42
Obc 03	Sp	87½	50	75	60	257
Obc 03	Sp	87½p	$2¾	$3⅛	$3⅝	49
Obc 03	Sp	90	10	35	50	288
Obc 03	Sp	90 p	$4¾	$5⅛	$4½	105
Obc 03	Sp	92½	1	25	130	4
Obc 03	Sp	92½p	$7	$7½	190	60
Obc 03	Sp	95	1	25	50	64
Obc 03	Sp	95 p	$9¾	$9⅞	$10½	122
Obc 03	Sp	97½	1	25	75	210
Obc 03	Sp	97½p	$11⅛	$12½	$5¼	50
Obc 03	Sp	100	1	25	55	110
Obc 03	Sp	100 p	$14	$15	$4⅜	20
Obc 03	Dc	85	$2⅛	$2½	$2⅛	102
Obc 03	Dc	85 p	190	$2⅛	$2⅜	96
Obc 03	Dc	87½p	$3⅛	$3½	$4½	46
Obc 03	Dc	90	55	80	$2¾	21
Obc 03	Dc	90 p	$4⅞	$5¼	$4⅛	66
Obd 04	Mr	75	$3⅛	$3⅜		9
Obd 04	Mr	75 p	$2⅜	$2⅝		20
Obd 04	Mr	77½	190	$2⅛		4
Obd 04	Mr	77½p	$3½	$3¾		4
Obd 04	Mr	80	110	135		10
Obd 04	Mr	80 p	$5	$5½		
Obd 04	Sp	75 p	80	105		48
Obd 04	Sp	77½	75	100	150	592
Obd 04	Sp	77½p	185	$2⅛		165
Obd 04	Sp	80	20	40		345
Obd 04	Sp	80 p	$3¾	$4		2
Obd 04	Sp	82½	5	30		338
Obd 04	Sp	82½p	$6	$6½		142
Obd 04	Sp	85	1	15		85
Obd 04	Sp	85 p	$8¼	$8¾		15
Obd 04	Sp	87½	1	15		41
Obd 04	Sp	87½p	$10¾	$11¼		2
Obd 04	Sp	90				246
Obd 04	Sp	90 p				
Obd 04	Dc	75 p	165	190		52
Obd 04	Dc	80	75	90		49
Obd 04	Dc	80 p	$4½	$4⅞		8
Obd 04	Dc	82½	25	50		93
Obd 04	Dc	82½p	$6⅜	$6⅞		
Obd 04	Dc	85	10	35		
Obd 04	Dc	85 p	$8½	$9		
Placer	Mr	17½	$2¾	$3⅛		
Placer	Mr	17½p	70	95		
Placer	Mr	20	140	160	175	17
Placer	Mr	20 p	195	$2	190	32
Placer	Mr	22½	65	75	80	35
Placer	Mr	22½p	$3⅝	$4		
Placer	Sp	17½p	10	35		
Placer	Sp	22½p	$3⅜	$3¾	$3⅜	235
Placer	Sp	25		5	15	330
Placer	Sp	25 p	$6⅛	$6⅜	$4⅞	5
Placer	Dc	17½	$2¼	$2⅝		
Placer	Dc	17½p	60	75	75	14
Placer	Dc	20	105	110	110	419
Placer	Dc	20 p	175	190	170	348
Placer	Dc	22½	50	55	55	813
Placer	Dc	22½p	$3⅜	$3¾	$3½	784
Placer	Dc	25	10	15	15	46
Placer	Dc	25 p	$6⅛	$6½	$2¾	10
Powr f	Fb	17½	$2¾	$3		
Powr f	Fb	17½p	50	75		
Powr f	Fb	20	130	150		7
Powr f	Fb	20 p	140	160		5
Powr f	Fb	22½	25	50		
Powr f	Fb	22½p	$3⅜	$3⅝		
Powr f	Ag	17½	175	$2		610
Powr f	Ag	17½p		25		147
Powr f	Ag	20 p	95	120		228
Powr f	Ag	22½		5		90
Powr f	Ag	22½p	$3⅛	$3⅜		1
Powr f	Nv	17½	$2⅜	$2⅝		118
Powr f	Nv	17½p	30	50		20
Powr f	Nv	20	90	110		771
Powr f	Nv	20 p	120	140		34
Powr f	Nv	22½	10	30		3
Powr f	Nv	22½p	$3¼	$3½		
Q R						
Rang	Ja	7½p	15	40		
Rang	Ja	10 p	140	155	155	159
Rang	Ja	12½	25	35	55	174
Rang	Ja	12½p	$3½	$3⅞	$2⅝	
Rang	Jy	7½	120	145	130	50
Rang	Jy	7½p		15		
Rang	Jy	10 p	115	125	150	139
Rang	Jy	12½p	$3½	$3¾	$3¾	35
Rang	Jy	15		1	1	1726
Rang	Jy	15 p	$6	$6⅜	$4¾	
Rang	Oc	7½p	10	25	25	20
Rang	Oc	10 p	130	145	140	297
Rang	Oc	12½p	$3½	$3⅞	$3⅝	55
Rang	Oc	15	5	15	15	335
Rang	Oc	15 p	$6	$6½	$5	
Roy Bk	Ja	25	$3⅜	$3¾	$3½	40
Roy Bk	Ja	27½	165	180	160	247
Roy Bk	Ja	27½p	125	145	175	29
Roy Bk	Ja	32½	15	35	25	38
Roy Bk	Ja	32½p	$4¾	$5⅛	$5⅛	3
Roy Bk	Jy	25	$2¾	$3⅛	$2⅜	42
Roy Bk	Jy	25 p		1	20	196
Roy Bk	Jy	27½p	25	50	45	43
Roy Bk	Jy	30		5	1	1022
Roy Bk	Jy	30 p	$2¼	$2⅝	$2⅜	384
Roy Bk	Jy	32½		5	5	135
Roy Bk	Jy	32½p	$4⅝	$5	$5⅝	29
Roy Bk	Jy	35		5	10	492
Roy Bk	Jy	35 p	$7	$7½	$6⅜	
Roy Bk	Oc	25	$3	$3⅜	$2⅝	64
Roy Bk	Oc	25 p	25	50	50	17
Roy Bk	Oc	30	30	35	30	595
Roy Bk	Oc	30 p	$2⅜	$2¾	$2¾	23
Roy Bk	Oc	32½	5	15	10	722
Roy Bk	Oc	32½p	$4⅜	$5	$5¼	2
Roy Bk	Oc	35	1	10	1	72
Roy Bk	Oc	35 p	$7	$7½		
S T						
Segrm	Ja	40	$5½	$5⅞	$6½	64
Segrm	Ja	45	$2¼	$2⅝	$2½	41
Segrm	Ja	45 p	$2¼	$2⅝	$2½	74
Segrm	Ja	50	80	100	100	95
Segrm	Ja	50 p	$6¾	$7⅛	$7¼	30
Segrm	Jy	40 p	1	10	5	387
Segrm	Jy	50		10	1	256
Segrm	Jy	50 p	$6⅜	$6¾	$7½	
Segrm	Oc	40	$4½	$4⅞	$4⅝	91
Segrm	Oc	40 p	45	70	60	214
Segrm	Oc	45 p	180	$2	185	398
Segrm	Oc	50	20	30	35	252
Segrm	Oc	50 p	$6⅝	$7	$5⅞	3
Shell C	Fb	20	$3	$3⅜		
Shell C	Fb	20 p	20	40		
Shell C	Fb	25	105	125	135	60
Shell C	Fb	27½	50	65	75	64
Shell C	Fb	27½p	$5⅛	$5½	$4¼	2
Shell C	Ag	20	$2¼	$2⅝	$3½	24
Shell C	Ag	20 p	1	20	15	18
Shell C	Ag	22½	55	70	85	108
Shell C	Ag	22½p	50	75	40	82
Shell C	Ag	25	5	25	15	1041
Shell C	Ag	25 p	$2¾	$3	$2	80
Shell C	Ag	27½p	$5⅛	$5½	$2⅛	
Shell C	Nv	20	$2⅝	$3		
Shell C	Nv	20 p	10	30		
Shell C	Nv	22½p	80	95	60	13
Shell C	Nv	25 p	$2¾	$3⅛	180	78
Shell C	Nv	27½	15	30	35	520
Shell C	Nv	27½p	$5⅛	$5½	$3½	
Stlco A	Fb	20	$2⅜	$2¾	$2½	34
Stlco A	Fb	20 p	50	75		
Stlco A	Fb	22½	120	145	115	227
Stlco A	Fb	22½p	150	175	120	35
Stlco A	Fb	25	40	60	65	131
Stlco A	Fb	25 p	$3⅜	$4	$2⅜	28
Stlco A	Ag	20 p	5	30		
Stlco A	Ag	22½	15	40	65	223
Stlco A	Ag	25		20	1	482
Stlco A	Ag	25 p	$3½	$3⅞	$3	2
Stlco A	Ag	27½		5	15	764
Stlco A	Ag	27½p	$6	$6⅜	$6⅛	15
Stlco A	Ag	30		10	5	1013
Stlco A	Ag	30 p	$8½	$9	$4½	
Stlco A	Ag	32½	1	10	5	726
Stlco A	Ag	32½p	$11	$11½	$4¾	
Stlco A	Ag	35		10	1	32
Stlco A	Ag	35 p	$13½	$14	$3⅛	
Stlco A	Nv	20	$2	$2⅜	190	10
Stlco A	Nv	25 p	$3⅜	$4	$3⅜	26
Stlco A	Nv	27½	1	25	30	343
Stlco A	Nv	27½p	$6⅛	$6½	$6½	10
Stlco A	Nv	30		15	15	295
Stlco A	Nv	30 p	$8⅝	$9⅛	$4¼	
T 300	Jy	21	105	120	130	69
T 300	Jy	21 p		10		
T 300	Jy	22 p	15	25	20	421
T 300	Jy	23		10	5	512
T 300	Jy	24		5	5	267
T 300	Jy	24 p	190	$2	190	244
T-D Bk	Mr	12½	$2½	$2⅞		
T-D Bk	Mr	12½p	20	40		
T-D Bk	Mr	15	95	120	100	17
T-D Bk	Mr	15 p	75	100		
T-D Bk	Mr	17½	20	40		
T-D Bk	Mr	17½p	$2¾	$3⅛		
T-D Bk	Sp	12½	$2⅝	$2¾	$3	5
T-D Bk	Sp	12½p	1	15	35	62
T-D Bk	Sp	15	40	55	55	1052
T-D Bk	Sp	17½	1	10	5	442
T-D Bk	Sp	17½p	$2⅝	$2⅞	$2⅝	155
T-D Bk	Dc	12½	$2⅝	$2¾	$2⅝	38
T-D Bk	Dc	12½p	10	20	20	13
T-D Bk	Dc	15	70	90	70	208
T-D Bk	Dc	15 p	65	85	135	90
T-D Bk	Dc	17½	5	10	10	223
T-D Bk	Dc	17½p	$2⅝	$2⅞	$3¼	274
TIX	Jy	105 p	1	15		
TIX	Jy	115	1	15	25	477
TIX	Jy	115 p	$4⅞	$5¼	$4⅛	21
TIX	Ag	105	$5½	$6	$6¼	30
TIX	Ag	105 p	30	45	50	34
TIX	Ag	110	180	195	$2¼	61
TIX	Ag	110 p	185	$2	175	141
TIX	Ag	115	40	55	60	86
TIX	Ag	115 p	$5	$5½	$4⅞	37
TIX	Sp	110 p	$2¼	$2½	$2	56
TIX	Sp	115	65	80	160	30
TIX	Sp	115 p	$5⅛	$6		
Total P	Ja	10	$2⅞	$3¼		
Total P	Ja	10 p	10	35		
Total P	Ja	12½	130	150	145	18
Total P	Ja	12½p	60	80	85	20
Total P	Ja	15	45	60	60	64
Total P	Ja	15 p	$2¾	$3	$2⅝	10
Total P	Jy	10	$2½	$2¾	$2¾	42
Total P	Jy	10 p		10	55	19
Total P	Jy	12½p	5	25	15	89
Total P	Jy	15		5	5	2638
Total P	Jy	15 p	$2½	$2⅝	$2½	33
Total P	Jy	17½		5	40	25
Total P	Jy	17½p	$4⅝	$5	$4⅛	
Total P	Oc	10	$2¾	$3⅛		
Total P	Oc	10 p	5	25		
Total P	Oc	12½p	50	70	65	35
Total P	Oc	15	15	20	20	533
Total P	Oc	15 p	$2⅝	$2¾	$2½	45
Total P	Oc	17½	5	15	35	84
Total P	Oc	17½p	$4¾	$5⅛	$4¾	5
TrAlt A	Fb	17½	$3¾	$4⅛		
TrAlt A	Fb	17½p	10	35		
TrAlt A	Fb	20	135	160	90	550
TrAlt A	Fb	20 p	35	60	65	550
TrAlt A	Fb	22½p	140	165		
TrAlt A	Ag	17½	$3½	$3⅞		
TrAlt A	Ag	17½p	1	10		
TrAlt A	Ag	20	110	135	40	530
TrAlt A	Ag	20 p	1	10	10	300
TrAlt A	Ag	22½	5	20	10	312
TrAlt A	Ag	22½p	120	145	$2⅛	50
TrAlt A	Ag	25	1	15	5	125
TrAlt A	Ag	25 p	$3⅝	$4		
TrAlt A	Nv	17½	$3⅝	$4		
TrAlt A	Nv	17½p	5	25		
TrAlt A	Nv	20	120	145	140	8
TrAlt A	Nv	20 p	30	40		
TrAlt A	Nv	22½	15	35	15	3720
TrAlt A	Nv	22½p	130	155	160	3540
TrC PL	Fb	12½	$4¼	$4⅜		
TrC PL	Fb	12½p		10		
TrC PL	Fb	15	$2⅜	$2⅝	$3	651
TrC PL	Fb	15 p	15	30		
TrC PL	Fb	17½	80	90	100	66
TrC PL	Fb	17½p	80	105	100	125
TrC PL	My	17½				
TrC PL	My	17½p				
TrC PL	Ag	13¾	$2⅞	$3¼	$3¾	10
TrC PL	Ag	13¾p		10	15	10
TrC PL	Ag	15	175	$2	$2¼	41
TrC PL	Ag	15 p		10	30	82
TrC PL	Ag	16¼	70	95	115	108
TrC PL	Ag	16¼p	5	20	10	65
TrC PL	Ag	17½	10	30	45	210
TrC PL	Ag	17½p	60	85	70	305
TrC PL	Nv	12½	$4⅛	$4½	$4¾	
TrC PL	Nv	12½p		10		
TrC PL	Nv	15	$2⅛	$2⅜	$2½	3570
TrC PL	Nv	15 p	10	25	20	3518
TrC PL	Nv	17½	45	65	100	281
Tx Can	Sp	35	75	$2¼	$4½	3
Tx Can	Sp	35 p	75	$2½		
Tx Can	Sp	40 p	$4½	$6½	$3½	
Tx Can	Sp	45	1	35	40	50
Tx Can	Sp	45 p	$9½	$11½		
W X						
Wcoast	Mr	12½	$2	$2⅜		
Wcoast	Mr	12½p	10	35		
Wcoast	Mr	15	25	50		
Wcoast	Mr	15 p	100	125		
Wcoast	Sp	12½	175	$2⅛	$2¼	2
Wcoast	Sp	12½p	1	20		
Wcoast	Sp	15	5	20	20	3541
Wcoast	Sp	15 p	70	95	70	1883
Wcoast	Sp	17½	1	5	5	1890
Wcoast	Sp	17½p	$2⅞	$3⅜	$3	1880
Wcoast	Dc	12½	185	$2¼		
Wcoast	Dc	12½p	5	30		
Wcoast	Dc	15	10	35	15	125
Wcoast	Dc	15 p	80	105		
Wlkr R	Mr	20	$3	$3¼	$3⅜	12
Wlkr R	Mr	20 p	55	80		
Wlkr R	Mr	22½p	130	155		1
Wlkr R	Sp	20	$2¼	$2½		24
Wlkr R	Sp	20 p	5	30		35
Wlkr R	Sp	22½p	70	95		63
Wlkr R	Sp	25	5	25		871
Wlkr R	Sp	25 p	$2¾	$3		25
Wlkr R	Sp	27½	1	20		320
Wlkr R	Sp	27½p	$5¼	$5⅝		11
Wlkr R	Sp	30	1	5		246
Wlkr R	Sp	30 p	$7¾	$8⅛		10
Wlkr R	Dc	20	$2½	$2¾	$3	322
Wlkr R	Dc	20 p	35	60		6
Wlkr R	Dc	22½p	100	125		3543
Wlkr R	Dc	25	25	40		231
Wlkr R	Dc	25 p	$2¾	$3		65
Wlkr R	Dc	27½	10	35		43
Wlkr R	Dc	27½p	$5¼	$5⅝		3
XCB	Jy	95 p	1	20		
XCB	Jy	100	25	50		115
XCB	Jy	100 p	150	175	155	103
XCB	Ag	95 p	25	50		
XCB	Ag	100	115	140		
XCB	Ag	100 p	$2⅛	$2⅜		
XCB	Sp	95	$4⅝	$5¼		
XCB	Sp	95 p	65	90		
XCB	Sp	100	180	$2		20
XCB	Sp	100 p	$2⅝	$2⅞		12
XCM	Jy	110		20		
XCM	Jy	110 p	$7¼	$7⅝		
XCM	Jy	115		10		
XCM	Jy	115 p	$12¼	$12⅝	$12⅜	
XCM	Ag	100	$3⅜	$4⅛		
XCM	Ag	100 p	100	125		

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 74,86 CENTS US (0,30)

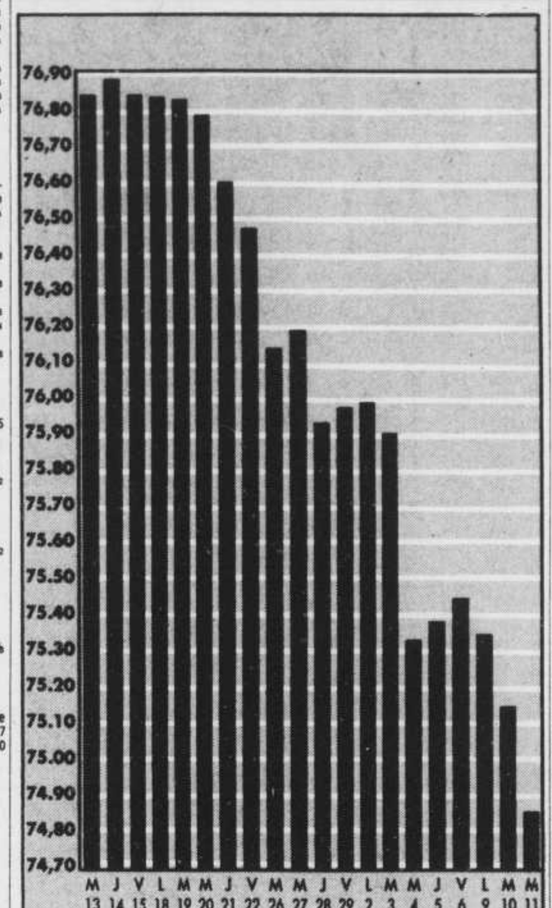

TAUX D'INTÉRÊT

INSTITUTIONS	DÉPÔT À TERME 30-59	1 an	3 ans	5 ans	PRÊT HYPOTHÉCAIRE 1 an	5 ans	PRÊT PERSONNEL 1 à 5 ans
Fid. du Québec	10.00	12.25	13.50	13.75	**13.25**	14.75	—
Trust Royal	10.00	12.25	13.50	13.75	13.75	15.00	15.25
Trust Général	10.00	12.38	13.50	13.75	13.50	14.75	—
Crédit Foncier	10.25	12.63	13.50	13.50	**13.25**	**14.50**	—
Morguard	10.25	12.00	13.55	13.50	14.00	14.75	—
Montréal Trust	10.50	12.75	13.50	13.75	13.50	14.75	—
Fid. Prêt. Rev.	11.00	12.75	**13.75**	13.75	13.75	15.00	14.50
Guardian	11.00	12.75	**13.75**	13.70	14.00	—	—
Fiduciaires	10.25	12.63	13.13	13.75	13.63	14.75	—
Le Permanent	10.00	12.25	13.50	13.75	13.50	14.75	**13.25**
Morgan Trust	**11.50**	**13.00**	**13.75**	13.50	13.50	15.00	—
Soc. Nat. Fid.	10.38	12.25	13.25	13.50	13.50	15.00	—
Trust National	10.25	12.50	13.50	13.75	13.50	—	—
First City	10.25	12.75	**13.75**	13.75	—	—	—
Guaranty Trust	10.25	12.50	13.50	13.50	13.50	14.63	13.50
B. Mercantile	10.75	11.50	12.00	12.50	—	—	—
B. Nationale	10.00	12.25	13.50	13.75	13.75	15.50	15.00
B. d'Épargne	9.50	12.00	13.50	**14.00**	**13.25**	15.00	14.50
B. Royale	10.00	10.75	11.25	12.25	13.75	15.50	17.00
B. Commerce	10.00	10.25	10.75	11.50	**13.25**	15.00	14.25
B. de N.-Écosse	10.00	11.25	11.25	12.00	**13.25**	15.00	15.75
B. Continentale	9.75	12.25	13.50	13.75	—	—	—
B. de Montréal	10.00	10.75	11.25	13.50	13.50	14.75	14.00
B. T.-Dominion	10.50	11.00	**13.75**	12.75	13.75	—	14.25
T. Financial	11.25	12.75	**13.75**	13.75	—	—	—
B. Com. Italiana	10.75	12.25	13.00	13.75	**13.75**	—	14.00

(Compilation par LE DEVOIR)

L'OR

VALAIT HIER À LONDRES 339,25 EN $ US (5,00)

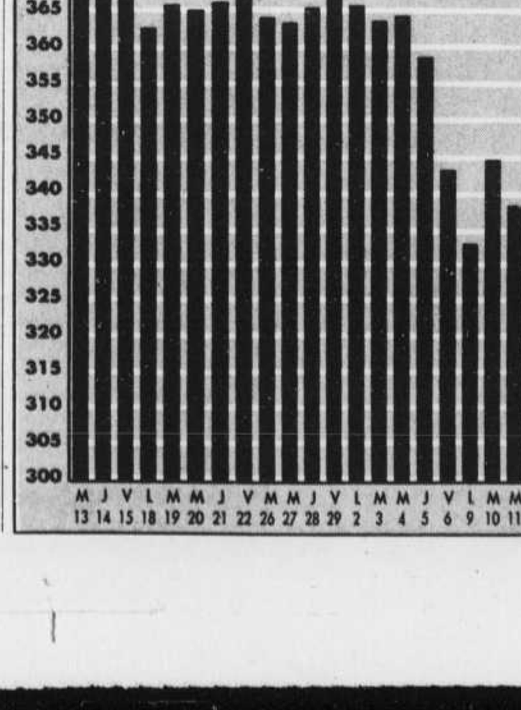

L'ARGENT

VALAIT HIER À LONDRES 7,19 EN $ US (0,35)

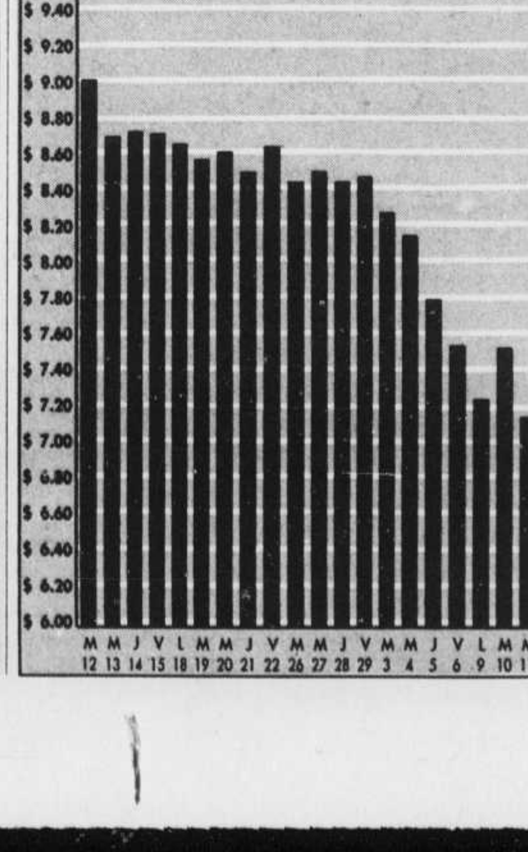

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

VANCOUVER

L'indice général baisse

VANCOUVER (PC) — Les cours se sont tassés et une forte activité régnait, hier, à la Bourse de Vancouver. En clôture, on comptait 7,537,181 actions traitées.

On a dénombré 118 titres en avance, 259 en recul et 375 inchangés.

L'indice général a fini la séance à 949.91, en baisse de 6.24 sur la veille.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Indice général	Volume (en millions)	Variations des titres
▲	2,0	118
949,91	7,5	375
▼ 6,24		259

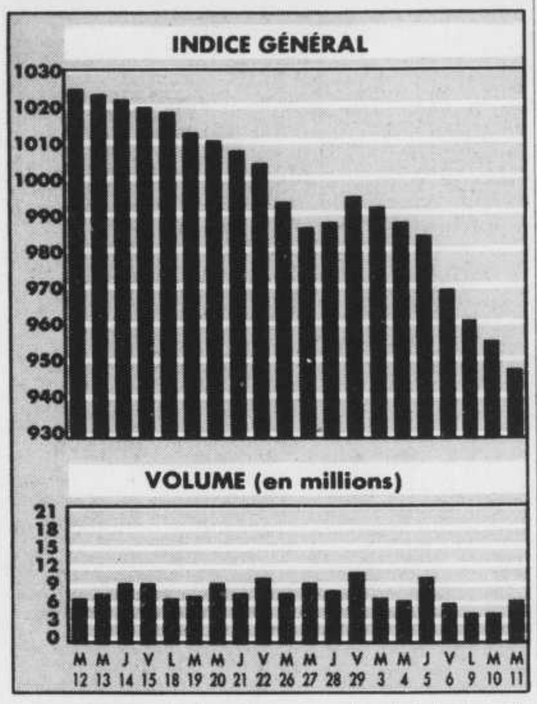

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
Abaton	6500	50	45	45	
Aber res	6000	75	75	75	
Abuoil	1000	35	35	35	
Achats	4000	33	32	32	—1
Achron	1500	23	21	23	+4
Acorn	12000	16	15	15	+2
Adams	29200	135	125	130	
Adnarn	12500	26	20	25	—3
Adriatc	4000	30	29	30	
Advtra	4100	30	30	30	
Algo res	1500	17	17	17	
Alice Lk	7000	25	25	25	—1
Altar gld	2500	15	15	15	
Amazn	3500	45	45	45	—3
Amzn w	50000	19	19	19	
Amca	6000	110	95	105	—15
Amer aq	16150	92	80	85	—7
Am mcr	1000	39	39	39	—1
Am mc w	12500	1	1	1	
Am Pvd	7700	125	110	110	—15
Amertx	500	20	20	20	
Amhwk	5700	50	46	50	—5
Amir	16000	95	90	90	—5
Amore	2000	17	17	17	
Andarx	1000	45	45	45	—1
Anglo	8500	68	66	66	—2
Anglo Bo	8000	135	135	135	+4
Angus rs	2100	65	62	62	
An arbr	4500	40	40	40	
Arbor	500	41	41	41	
Artc Red	1000	24	24	24	
Arivac	15480	370	315	320	—55
Arizako	3000	70	68	70	+1
Arizona	1500	310	310	310	—10
ARK	2000	18	18	18	
Ark la tx	500	38	38	38	
Arnhm	3000	35	35	35	
Artsian	5000	8	8	8	+1
Artilry	50000	15	15	15	
Ashcrft	6000	15	15	15	
Asitka	54300	150	131	139	—3
Atintc	3000	20	20	20	
Au res	8000	35	35	35	+3
Augsts	1000	75	75	75	
Avinch	12000	65	65	65*	
Avalon	5500	32	31	31	—1
Avino	1500	206	200	200	—5
Ayerok	5600	7	7	7	—1
Azora	18500	68	66	68	
Azure	500	25	25	25	—2
Ba res	500	30	30	30	
Bc rail p	400	$25¼	25¼	25¼	
BC res	9100	305	300	305	
Baker	7400	512½	485	485	—27½
Banbry	20000	60	55	56	—4
Bnbr c w	7000	10	10	10	—1
Banco rs	1500	75	75	75	—5
Bankit	12100	155	140	145	—15
Bar	4500	105	100	100	
Barcda	5000	35	35	35	—3
Basn pet	2500	35	35	35	
Bay ann	2500	25	25	25	
Beaufd	29100	500	490	500	
Belabn	1000	25	25	25	
Belbn w	2000	4	4	4	—2
Belmnt	31500	210	160	160	—50
Blmorl	1100	190	185	185	—5
Berl res	9000	46	45	45	—1
Bern res	100	140	140	140	—20
Best res	6000	35	34	35	
Best rs r	3500	25	25	25	
Big ben	200	130	130	130	—10
Bgs mnr	3000	45	40	45	
Bishop	1900	185	180	180	—2
Bitterrt	1000	70	70	70	
Blk Dmd	1000	12	12	12	
Blac mrl	20750	32	32	32	+2
Blk thdr	10000	25	25	25	
Blkdme	9500	325	300	300	—25
Blackst	2000	25	25	25	
Blue lke	8500	45	41	45	+2
Blugrss	4000	15	15	15	
Boise cr	2000	30	30	30	—5
Bowes lv	3000	45	42	42	
Bpi res	4420	241	235	235	—10
Brace	3000	53	50	53	—3
Bras rng	10000	23	22	22	—3
Brkwtr	19500	$6⅝	6¼	6⅜	— ⅛
Brican	5100	100	100	100	
Bridge	500	19	19	19	
Brdgw	25000	16	15	15	
Brigde	4000	73	71	71	
Brit pac	7500	24	24	24	
Bro res	3000	20	20	20	—5
Bronco	5000	5	5	5	
Brkmr	2000	130	130	130	
Br slbk b	z150	49	49	49	
Brx min	4000	25	25	25	—1
Bullet en	2000	53	53	53	+6
Bunyro	1000	40	40	40	
Bur Gld	6500	24	20	20	
Butler	14800	75	75	75	+2
C D					
C T Exp	7500	50	50	50	
Caara	1000	63	63	63	
Cal dnvr	1600	310	300	300	—10
Cal Dyn	2500	8	8	8	
Caldnia	1000	66	66	66	—4
Calif slv	4700	$6½	6⅛	6⅛	-- ⅜
Campbl	500	136	136	136	
Can am	500	22	22	22	
Cantel	2000	60	55	55	—5
Confic	1000	25	25	25	+3
Cnreo	18000	50	46	48	+2
Cape res	5000	50	49	50	—1
Capella	11000	60	55	55	—5
Capilno	15100	50	46	47	—2
Capoos	45000	15	15	15	
Cpricrn	500	16	16	16	—1
Caribe	500	30	30	30	
Carnes	5000	63	63	63	+3
Carera	4200	100	100	100	
Coscda	2000	35	35	35	—4
Cater en	1000	65	65	65	—5
Cater r	2500	6	6	6	—2
Caulfld	13000	35	34	35	
Cavern	5500	70	70	70	
Cdn arct	3500	41	40	41	
C Brnca	600	107	107	107	
Cdn long	5000	32	32	32	—6
Cdn pwn	810	75	75	75	—5
Cdn untd	5500	95	88	88	—7
Celbrty	14500	84	75	78	+3
Celbr b w	35500	12	10	10	
Celico R	8100	30	28	28	+3
Cntnl	4750	490	475	475	+25
C crude	5000	23	21	23	
Chmpn	3000	34	34	34	—4
Champ	9000	6	6	6	
Chanel	1500	16	15	16	
Chargr	11500	17	13	17	+4
Chariot	21825	60	50	50	—12
Chrtrhl	z200	57	57	57	
Chatwd	1500	17	17	17	+2
Chckmt	6500	98	90	90	—6
Chcmt r	1000	20	20	20	
Cheven	2500	56	55	55	—1
Chrchil	2000	22	22	22	+2
Chutine	2000	25	25	25	
Cima	z50	10	9	9	
Claymr	4000	25	25	25	—1
Clear	3000	40	38	40	+4
Clearpt	z200	87	87	87	
Coastro	5300	22	22	22	
Colfax	1000	50	50	50	
Ciw	500	11	11	11	+2
Colony	1500	129	129	129	
Concert	32500	136	121	121	—9
Concrd	7000	35	30	35	
Condka	5500	33	33	33	
Conqst	5000	10	10	10	
C ascot	3000	40	40	40	
C Bound	2000	17	17	17	—1
C Cinola	500	440	440	440	
C norex	6810	215	205	215	+10
Contct	8200	87	85	86	—1
Con Sv	2700	175	165	175	+6
Cop yrkq	6000	23	23	23	
Cop Lak	5900	165	135	135	—35
Coralta	9600	30	22	22	—8
Cornwl	500	10	10	10	
Corprte	14300	13	12	12	
Corrie	10000	14	11	11	—5
Corvet	7200	27	25	25	
Cosmos	40000	35	35	35	—5
Cotn val	5500	19	15	15	—4
Cous crk	8000	61	60	60	—1
Cous b w	4000	25	25	25	—2
Cove	5500	41	41	41	
Crack	4500	35	30	31	+1
Cream	1500	55	55	55	
Cruiser	4500	75	65	65	—5
Crystal	1000	60	60	60	+1
Cube	1000	155	150	150	—5
Curator	7000	27	25	27	
Cusac	3800	105	100	100	—5
Custom	3000	25	25	25	
Cutlass	5500	80	77	78	+1
Dor val	4200	175	160	160	—15
Dafrey	1000	22	22	22	
Dakota	7500	31	30	30	
Dankoe	1030	50	50	50	
Dasher	2500	26	26	26	
Datel	4200	160	160	160	
Davnpt	500	11	11	11	
David	3500	120	116	116	+1
De baca	5000	21	21	21	+1
Decker	12000	85	80	85	
Dsthw	21000	3	2	2	—1
Del nort	5000	35	35	35	—2
Devon	14500	25	25	25	+2
Dimnd	1000	100	100	100	—5
Diatec	7000	30	30	30	—7
DPP	5000	35	35	35	—5
Dpimat	4000	90	85	85	—5
Dly vrd	500	60	60	60	+5
Dolphin	10000	20	20	20	
Dora	2000	20	20	20	
Durat	500	13	13	13	
Dusty M	3300	175	170	175	
Dnamc	2800	75	70	70	—5
E F					
Eagle R	500	22	22	22	
East wst	5100	180	165	175	
Estrn	2000	32	32	32	+2
El cmin	8000	50	50	50	
El Coco	12200	100	95	98	+3
El dordo	18200	119	110	115	—5
E paras	3000	25	25	25	
El paso	1000	15	15	15	
Eldrdo	10000	21	21	21	—1
Electra	1000	55	55	55	
Elite res	6000	53	50	53	+3
Endtc	200	305	305	305	+5
Endrn w	10000	6	6	6	
Energx	7800	40	38	38	—5
Enex	1800	290	290	290	
Enfield	2500	25	25	25	
Entek	6500	12	10	10	+1
Equine	1500	40	40	40	
Ericsn	1900	$5¾	5⅝	5⅝	— ¼
Esprnz	2500	105	102	102	—3
Essex	7000	30	28	30	
Eureka	1800	155	152	152	—3
Euro pet	14000	210	210	210	
Eurocn	3500	40	40	40	
Europa	21100	30	29	30	+1
Expo oil	2000	8	8	8	
Falcon	2000	15	15	15	
Five M	605	40	40	40	
Fletwd	2500	74	74	74	
Flin flon	1000	90	90	90	—5
Flow res	8800	120	110	110	—15
Frty nne	4000	18	14	18	
Forum	14500	36	30	30	—6
Form w	58000	6	5	5	
Fredon	5000	8	8	8	
Fredm	500	45	45	45	—3
Freeprt	6500	46	46	46	+1
Freprt w	26000	6	6	6	
Futurtk	1000	45	43	43	—2
G H					
Galactc	12300	$7⅞	7½	7½	— ⅜
Gamin	750	30	30	30	
Geddes	1000	140	139	139	
Gen alie	500	285	285	285	—15
Genove	2500	25	25	25	
Geodm	2100	215	205	215	
Gerle	500	35	35	35	
Gint bay	1300	260	210	260	+9
Gnt nth	500	50	50	50	
Gnt pipr	1500	85	85	85	
Gldtr rs	1000	42	42	42	
Glamis	3550	370	360	360	—10
Gold cup	1000	9	9	9	
G Gate	25500	25	25	25	
Glf tech	3000	18	18	18	—2
Global	4000	18	18	18	
Gd brige	1000	18	18	18	
Gld cnyn	5500	11	11	11	+1
Gold pnt	5500	50	49	50	+5
Gld seek	1000	43	43	43	
Goldbit	59100	149	120	130	—20
Gldbit w	130200	25	18	22	—1
Gldn hpe	14000	55	45	55	+15
G knight	39200	250	230	230	—20
G kn b w	11000	60	55	57	—8
Gld nws	6000	55	52	52	—2
Gld pond	1500	55	55	55	
Gldnrl	1000	90	90	90	
Goldn sc	10075	$20⅝	19½	19½	—1¼
G shield	9000	31	30	30	—2
Goldex	6000	75	75	75	
Gldhrst	1000	20	20	20	
Goldrh	15100	130	121	125	
Goldstk	2800	125	120	125	
Gldstm	26950	180	140	170	—10
Gldwst	1000	18	18	18	
Goliath	11595	$21¾	21⅛	21½	— ¾
Good hp	z200	87	87	87	
Gossan	10500	14	11	14	—1
Grancp	7500	17	17	17	
Grnde tk	1500	85	85	85	—4
Grange	3900	425	425	425	—25
Grangr	3000	25	25	25	
Grant	2000	7	7	7	
Granvil	2000	25	25	25	
Grndst	1100	23	23	23	
G Centrl	4000	23	23	23	
Grt Pac	1000	47	47	47	—3
Grdion	1500	85	85	85	
Gulf titn	2000	130	130	130	
Hallmk	15500	43	38	38	—5
Hambr	5100	69	50	50	
Hargor	4500	28	28	28	+2
Harlin	5800	105	105	105	—5
Hmspr	4500	105	100	100	—5
Hemlo	500	30	30	30	
Henesy	4000	200	180	180	—20
Heron w	11000	1	1	1	—1
Heron	3000	45	43	43	—1
Hi cor	20500	98	70	95	+37
Hihmk	10500	55	55	55	
Hilton rs	4000	100	92	98	+3
Homstd	23800	154	150	151	—4
Homstc	8500	60	56	60	
Hot res	3800	75	75	75	+5
Hudson	58500	49	38	39	—11
Hmbolt	38000	14	14	14	
Hycroft	23500	45	41	45	
I J					
Ican	4000	210	210	210	
Ida may	39000	40	36	40	+3
Impala	23000	8	7	8	+2
Imprial	3700	95	95	95	—4
Idp	6400	90	85	85	—5
Initial	5000	10	10	10	
Inter con	1000	13	13	13	
Intactn	4983	35	35	35	
Intr dta	2500	100	75	75	—30
Intrike	19100	325	315	320	—5
Istrt res	14600	80	80	80	—5
Int crdro	2000	10	10	10	
I chroke	2000	20	20	20	
Intl crna	148850	$10¾	10	10¾	+ ¼
I dmascs	3550	109	100	100	
Intl flyer	500	28	28	28	
Intl med	42050	150	136	150	+20
Intl mrd	3500	40	30	30	—3
Intl Pete	400	415	415	415	—5
Intl phsr	13000	100	95	100	
Int phnx	4000	50	50	50	
I rhodes	40000	72	67	69	—1
Int rhd w	2000	15	15	15	—2
I Stndrd	6600	125	119	119	—6
Int st c w	4000	1	1	1	
Intl trbn	21500	225	210	210	—10
Intl vrfc	1500	65	65	65	—10
I wstwrd	2500	40	37	40	+2
Invadr	170000	90	40	88	+48
Invmay	66500	78	75	77	
Iona ind	15500	80	78	78	—2
Island M	2500	45	42	42	—6
Ivory oil	2000	31	31	31	
Jack crs	5000	200	200	200	
Jaina	4000	35	35	35	
Jetta res	5000	35	35	35	
Joy Ind	5000	31	31	31	+1
K L					
Kaba	6000	46	46	46	
Kadrey	5000	9	9	9	
Kala exp	3000	50	50	50	
Kamad	z200	48	48	48	
Kenar	1000	25	25	25	—1
Kenrgy	500	12	12	12	
Kenedy	3200	46	45	45	—1
Kerf pet	2250	27	27	27	
Kettle	800	125	115	125	+5
Kilemb	2500	46	46	46	—4
Kng slm	9460	320	275	320	+45
Kina Kin	5500	135	125	125	
Kokane	9000	59	56	56	
Kumix	4000	15	15	15	—3
La Teko	18067	156	152	152	—8
Lkwood	500	16	16	16	
Lana	500	86	86	86	+1
Lancstr	17000	73	72	72	—1
LDR	38000	33	30	33	+1
Lansco	1500	54	54	54	
Laredo	6000	28	25	25	—3
Lathwl	6000	63	63	63	—2
Lawrnc	3700	35	35	35	
Leader	500	16	16	16	
Lear oil	4500	50	48	50	—1
Lincoln	5500	235	230	235	
Livngst	4000	12	12	12	
Lockwd	5500	106	106	106	+1
Lodstr	4000	32	30	30	
Lodi mtl	1000	40	40	40	
Loyalst	3000	42	42	42	
Lunar	1200	26	26	26	—3
M N					
M M Prc	2000	54	54	54	
Macfie	10400	28	28	28	+1
Magnta	600	48	48	48	
Maggie	6500	25	21	25	+5
Magic 3	19000	52	52	52	+2
Magna	2500	130	125	130	
Mhgny	1600	140	134	134	—6
Maistic	12500	10	9	10	+1
Mairt	49300	120	105	115	
Mirt b w	12000	25	22	22	—3
Miartic	900	$18	18	18	— ½
Mmoth	15500	56	50	56	+3
Mmot w	12000	10	10	10	
Mnchst	4000	50	49	49	
Manito	1000	65	65	65	
Mann oil	2000	15	15	15	
Mar gold	6500	25	25	25	
Marthn	35000	205	200	205	+10
Marco	6700	265	235	265	+25
Marge	1000	18	18	18	
Marnr	1500	41	41	41	—4
Mrkwy	2100	80	80	80	
Masive	400	300	300	300	—5
Mayan	500	8	8	8	
Maymc	13200	310	300	305	—5
Media a	9500	165	162	165	
Megaln	10000	15	15	15	
Melrse	500	46	46	46	—4
Metro	500	42	42	42	
Michl rs	2300	26	26	26	
Micron	2600	180	180	180	
Micrn w	500	140	140	140	—10
Mid cda	2500	33	33	33	—7
Midlnd	31500	36	33	35	+2
Midnpr	118500	36	26	36	
Migent	2000	165	160	165	
Mintek	500	30	30	30	
M video	4400	185	185	185	
Moly mit	2000	26	25	26	
Monica	1000	50	50	50	
Monc b w	10000	3	3	3	
Mngrm	300	350	350	350	
M christ	3500	23	23	23	
Montor	4500	320	305	315	—15
Moran	5000	15	15	15	
Moss	500	35	35	35	—5
Moss w	2000	3	3	3	
Mt clvry	17500	50	45	45	
Multint	10500	38	35	35	
Mndee	5000	45	40	40	—6
Musto E	20000	215	215	215	+15
Nakusp	2000	32	32	32	
Nalcus	2000	33	33	33	—2
Nat res	100	290	290	290	—5
Ncn expl	5500	37	36	37	+1
Nevada	1000	30	30	30	
Nevcal	69800	46	39	46	+3
New beg	4000	66	66	66	—5
N bg a w	51000	8	7	7	—1
New frn	2300	115	110	110	—5
N goldcr	500	100	100	100	
N Nadna	50	33	33	33	
New pen	300	106	106	106	
N Privtr	z233	53	53	53	
N Scope	7300	165	160	160	
New tye	3000	8	8	8	
Newfld	5500	43	40	43	+3
Newtec	13700	70	55	70	+15
Newtc w	2500	15	12	15	+3
Nexus	9800	370	325	340	—35
Ni Cal	4600	$5½	5½	5½	
Nicking	z400	18	18	18	—1
N hawk	21720	420	405	410	—5
Nirvna	5500	32	30	30	—2
Nolan	1500	10	10	10	
Nomad	2000	6	5	5	—1
Nor con	10000	45	35	45	
Nrman	1000	25	25	25	
Normn	2000	65	65	65	—6
Norsat	2667	500	485	485	—15
Norsmt	1000	50	50	50	
Nortek	1500	42	42	42	
Nth Sth	7000	95	95	95	+5
Nthair	1000	161	161	161	—4
N dynsty	9500	196	195	195	—5
N eagle	5500	38	37	37	+2
Ntn engy	13500	20	15	15	
N Lights	1000	6	6	6	
N Hrzon	8000	27	27	27	+1
Nw sport	z60	420	420	420	
Nrg res	26000	36	30	36	+6
Nu lady g	6000	15	12	12	
Nu start	3000	48	48	48	
Nugold	3600	45	40	45	+4
Nunsco	12500	144	140	144	—7
Nuspar	12500	50	50	50	
O P					
Odysey	2000	37	37	37	—3
Oliver	4000	12	12	12	
Omab	1500	22	22	22	
Omni	5500	33	33	33	
Orotek	1000	16	16	16	
Orsino	1000	38	38	38	—2
Oscar rs	3000	20	20	20	+2
Osler res	1000	15	15	15	
Outlnd	2600	65	60	60	—5
P cypres	1500	16	16	16	
Pace II	500	75	75	75	+5
Pac rdge	268600	30	18	27	
Packrd	3000	31	31	31	
Padre	4500	15	15	15	
Plmyra	2000	50	50	50	—5
Pan am e	100	280	280	280	+15
Panthr	8000	50	49	49	+4
Paragn	1000	49	49	49	—1
Parkin	2000	45	45	45	—4
Parksd	900	100	100	100	
Psdna	3300	$5⅝	5¼	5¼	— ⅛
Pcr ind	4000	20	20	20	
Pecos	29300	345	335	345	+10
Peppo	8000	20	20	20	
Perron	8000	72	70	70	—5
Petrbtc	300	260	260	260	—5
Petrgld	2000	57	57	57	+7
Petrom	7100	117	110	117	+2
Petrotx	2000	7	7	7	
Pezaric	113245	$6⅞	6⅛	6⅝	+ ½
Pez b w	64100	150	140	150	+10
Philip rs	1500	77	75	77	
Pinto	200	285	285	285	
Pipestn	600	50	50	50	+2
Player	3500	40	38	38	—2
Plmbn	143500	8	6	6	—2
Pm ind	35800	485	470	480	+25
Pola res	3000	10	10	10	
Polaris	8500	51	50	50	
Poney	10000	17	15	15	
Poney w	8000	3	3	3	—1
Prtavid	1000	60	60	60	
Potntll	3000	25	25	25	
Potntll w	1000	5	5	5	
Preferd	2500	255	251	255	—5
Prcemr	500	20	20	20	
Primrs	11700	350	340	345	—10
Prism	7000	76	71	71	—9
Prolific	2000	16	16	16	
Propsy	2000	30	30	30	
Propht	4000	26	26	26	
Pryme	7300	65	64	64	—6
Pulsar	6500	30	28	28	
Q R					
QC Exp	500	85	85	85	
Quaker	20500	33	30	30	—10
Quntm	2000	25	21	21	—4
Quants	1000	110	105	110	
Qued w	1700	12	12	12	
Qued res	16400	68	65	68	+3
Quinstr	800	30	30	30	
Quintra	z162	38	38	38	—3
Quinto	1000	73	73	73	—2
Rado	47500	30	26	26	+1
Rainex	3500	32	30	32	
Ralegh	15000	25	24	25	+1
Ramblr	27500	16	13	14	—1
Ramm	75800	210	184	189	—22
Ramrd	10500	40	32	40	+9
Ransm	1000	30	30	30	
Raymc	5000	16	16	16	
Rea gold	3600	152	145	150	—4
Reako	6800	22	20	20	—9
Red dmn	800	70	70	70	
Reg rs r	z10500	1	1	1	
Rencon	1200	200	200	200	—2
Rex silv	1500	60	60	60	
Rhyolit	8700	48	43	43	—5
Rch lode	78800	194	175	183	—7
Richprt	4800	181	175	175	—15
Rmacn	4500	22	20	22	+2
Rimcn w	5000	2	2	2	
Rio sier	500	65	65	65	—4
Ripple	7000	25	25	25	
Rise res	3500	68	65	68	
Rocestr	500	25	25	25	
Rckspn	3000	34	34	34	
Rocky	8000	40	35	40	
Roddy rs	9500	99	88	88	—12
Rodeo	15000	18	18	18	
Romx	15500	37	30	37	+1
Romx w	13000	5	5	5	
Ronrco	7500	85	75	75	—9
Rosmc	1000	23	23	23	
Rthchd	2000	10	10	10	
Royce	6000	48	48	48	+8
Ruby	2000	45	45	45	
Ruskin	8300	150	115	120	—30
S T					
Sable	9700	125	100	100	—26
Sable w	7500	30	23	23	
Sahali rs	1700	200	195	200	
San Rafl	2500	8	8	8	
Sanfred	31000	115	100	105	+3
Santa S	6050	90	82	82	
Santna	5000	11	11	11	
Saturn	34500	225	200	217	+7
Saxton	1500	495	480	495	+15
Sxton b w	z10	185	185	185	
Scarlt en	500	65	65	65	
Scheer	500	51	51	51	—11
Scottie	3900	195	190	190	—10
Sea gold	5000	50	46	46	—3
Searay	15500	27	24	26	—1
Seatac	6500	16	16	16	
Sentry	10200	19	18	19	
Shakwk	2000	50	45	45	—6
Shandn	18000	15	14	14	—1
Sharon	1500	13	12	13	
Shebnd	3000	96	90	96	+10
Sheen	2500	60	59	60	
Shndoh	9500	70	65	70	+5
Shiloh	3000	205	190	190	—10
Shima	1500	27	22	22	
Shoal	4000	20	20	20	
Sienna	8500	65	65	65	+4
Sierra	20000	13	12	12	—3
Sigma	2200	225	225	225	
Signl hil	2800	240	225	230	—10
Signet rs	1000	30	30	30	—3
S Cloud	1000	10	10	10	
Silver sc	2000	31	31	31	—2
S Stndrd	6500	38	35	38	+6
Slvr strk	4400	110	106	110	+5
Svr Tusk	3000	21	21	21	—2
Slvrdo	2000	190	190	190	—25
Slvrhw	1000	114	112	112	—2
Silvrsd	31500	99	96	99	+2
Simpat	2000	155	152	152	—8
Simpt w	10000	21	21	21	—4
Sipald	13000	23	22	23	
Skyhi rs	4000	150	145	145	—5
Skyrckt	2500	33	33	33	
Sthrn lit	1000	13	13	13	
S union	2000	14	14	14	
Spetro	4500	45	41	45	
Sovrgn	4500	33	32	32	
Spectm	4500	12	12	12	
Spirit	12500	49	44	48	—2
Sprngfl	500	80	80	80	+2
Sro entrt	6000	73	65	73	—7
St clair	2467	175	170	171	
St georg	4000	42	36	38	+3
Stabell	5000	80	70	70	—10
Stackpl	1000	22	22	22	—3
Stall Lak	5500	46	46	46	
Strbrst	20000	25	21	22	—2
Starfire	3000	76	76	76	—9
Strgzr	500	9	9	9	
Stan gld	6800	110	105	105	—5
Stddw	2000	9	9	9	
Sterlng	z1	14	14	14	
Stryker	2200	145	140	140	—5
Sumit	6250	100	100	100	
Sun god	358000	40	30	30	
Sun gd w	5000	4	4	4	
Suntco	1000	48	48	48	
Suncst	4000	18	15	18	
Sundan	7100	20	18	20	+2
Surwn	500	50	50	50	+1
Suthrld	19000	46	45	45	
Sutton	6500	55	49	51	+1
Synco	500	25	25	25	
Synrgy	7000	7	7	7	
TRV Mn	5600	230	200	220	—29
Tandm	1000	54	50	50	
Tappit	5200	20	20	20	
Taurus	4000	125	125	125	+5
Telstar	500	38	38	38	
Templr	27800	68	63	64	—4
Tmpl w d	10000	8	8	8	
Tenore	11000	21	19	20	
Tenquil	3500	15	15	15	
Tera nva	4000	49	49	49	—1
Terrm	3500	66	66	66	—4
Termr w	11500	6	6	6	
Texas n	8000	39	39	39	+7
Texpez	1500	20	20	20	
Txpz a w	27500	3	3	3	
Thor Ex	7000	50	46	46	—4
Thndr ex	2000	115	110	110	—10
Tiburn	1800	185	185	185	
Tiffany	10000	41	38	38	—5
Tinto gld	2500	36	34	36	+2
Titan	5000	51	51	51	—1
Topki	444000	44	36	36	
Tor cal	1000	50	50	50	
Torhsn	500	26	26	26	
Totem	500	40	40	40	—10
Tradr rs	1800	154	154	154	
Trc Res	1000	71	71	71	
Tri basin	1600	120	120	120	—5
Tri Powr	2500	90	90	90	
Tri Star	1989	131	131	131	—10
Tri state	3800	212	201	210	+14
Triex rs	22800	142	120	140	+21
Triple	13500	21	20	20	—2
Trp b w	10500	3	3	3	
Troy	1500	34	25	25	—10
Tu tahl	1500	36	36	36	—4
Tundra	1700	55	51	51	—4
Tunkw	2000	40	40	40	
Turner	2000	33	32	33	—2
Tylx res	3200	95	85	95	+5
U V					
Uke res	1000	80	80	80	—10
Ultr glw	1100	310	300	310	
Unicrn	2500	60	60	60	
UCbrge	1000	56	55	56	+6
U Wstld	500	75	75	75	—3
Us precs	12500	325	310	310	—20
Valhala	62500	28	25	25	
Vndrx	12000	78	74	77	—1
Varitec	4500	45	43	43	—1
Val Pete	1000	25	25	25	
Ventex	1000	14	14	14	
Veronx	5750	537	475	480	[illegible]
Vernx w	10500	110	95	95	[illegible]
Viceroy	8150	81	75	75	[illegible]
Vilebon	2000	38	38	38	
Viscont	1000	20	20	20	
Vulcan	3000	15	15	15	
Warior	2000	75	75	75	
Worstr	2000	40	40	40	
Wasbi	12000	20	20	20	
W X					
Watrlo	9000	105	98	105	
Wvcrst	10400	145	140	140	
Waybo	14300	56	56	56	—1
Weaco r	7000	90	90	90	—1
Wescai	1400	38	32	38	+3
Wescan	2000	35	35	35	
Wt delta	2500	65	60	65	
Westm	500	20	20	20	
Westat	2000	40	40	40	
Wstbnk	2000	360	350	360	
W allnbe	10000	41	40	41	
W trinity	5000	32	32	32	+2
Wstfort	3000	30	30	30	
Wstmin	2000	$12⅜	12⅜	12⅜	
Wstunit	3900	135	125	130	
Wharf	500	355	355	355	[illegible]
Wildcat	6000	10	10	10	
Wildfir	1000	23	23	23	
Wildrs	2000	9	9	9	
Willow	2000	75	75	75	
Windra	5000	39	39	39	
Wndmil	12500	10	10	10	
Windsr	1500	60	60	60	
Winstn	6000	16	16	16	—1
Yankee	1000	15	15	15	
York	200	$6½	6½	6½	
York pet	1000	33	33	33	
Young	2100	36	36	36	
Ykn Rev	4000	25	25	25	
Znco b w	z84500	7	4	6	—1
Zenco	160500	60	56	58	—2
Zep enrg	6000	19	18	18	—2
Zep b w	74000	3	3	3	
Zone	25167	109	100	109	
Zuni egy	4250	16	16	16	
Zytec	36500	141	100	100	[illegible]
20th Cen	1000	50	50	50	+3
TOTAL VOLUME				7,537,181	

MERCURIALE

MONTREAL (PC) — Voici les prix payés au Marché central métropolitain tels que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Fruits

Fraises: $3.00 à $5.00 la caisse de 12 chopines.

Framboises: $18.00 la caisse de 12 X 250 ml.

Pommes: MacIntosh, réfrigérées: 12x3 lb ou 9x4, aux détaillants $13.00, aux grossistes, $11.38; 8x5, aux détaillants $13.50, aux grossistes $11.81, cellpack grosseur 120, aux détaillants $16.00, aux grossistes $14.00; cellpack grosseur 140, aux détaillants $15.00, aux grossistes $13.13; 4x4 pintes, aux détaillants $9.00, aux grossistes $7.87; minots en vrac, aux détaillants $12.00, aux grossistes $10.50.

Cortland, réfrigérées: 12x3 lb ou 9x4, aux détaillants $12.00, aux grossistes, $10.50; 8x5, aux détaillants $12.50, aux grossistes $10.94, cellpack grosseur 120, aux détaillants $15.00, aux grossistes $13.13; cellpack grosseur 140, aux détaillants $13.00, aux grossistes $11.38; minots en vrac, aux détaillants $10.00, aux grossistes $8.75.

MacIntosh, à atmosphère contrôlée: 12x3 lb ou 9x4, aux détaillants$14.00, aux grossistes, $12.25; 8x5, aux détaillants $14.50, aux grossistes $12.69, cellpack grosseur 120, aux détaillants $17.00, aux grossistes $14.88; cellpack grosseur 140, aux détaillants $15.00, aux grossistes $13.13; 4x4 pintes, aux détaillants $9.00, aux grossistes $7.88; minots en vrac, aux détaillants $12.00, aux grossistes $10.50.

Cortland, à atmosphère contrôlée: 12x3 lb ou 9x4, aux détaillants $13.00, aux grossistes, $11.38; 8x5, aux détaillants $13.50, aux grossistes $11.81, cellpack grosseur 120, aux détaillants $16.00, aux grossistes $14.00; cellpack grosseur 140, aux détaillants $14.00, aux grossistes $12.25; 4x4 pintes, aux détaillants $8.00, aux grossistes $7.00; minots en vrac, aux détaillants $11.00, aux grossistes $9.63.

Pommes à jus, variétés d'automne, $0.06 la livre.

Régions à plus de 290 km de Montréal: ajoutez $0.50.

Une allocation de transport de $0.35 est allouée aux détaillants qui vont chercher les pommes chez le producteur ou l'emballeur.

Ces prix sont fournis par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Légumes

Aneth en branche: $2.50 la dz de paquets.

Betteraves: $1.50 à $2.00 la botte de 6 paquets

Brocoli glacé: $10.50 à $11.50 la caisse de 14 unités.

Carottes: $3.50 à $4.50 la botte de 12 paquets; $9.00 à 9.50 la caisse de 30 paquets; carottes mini: $12.00 à $13.00 la caisse de 20 sachets de 12 onces.

Chicorée: $4.50 à $5.50 la caisse de 12 à 16 unités.

Choux de Bruxelles: $20.00 à $21.00 la caisse de 12 casseaux de 10 oz.

Choux de savoie: $9.00 à $10.00 la caisse de 12 unités.

Choux chinois: $6.50 à $7.00 la caisse de 12 unités.

Choux-fleurs: $8.00 à $9.00 la caisse de 12 unités.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 18

AVIS

PRENEZ AVIS que WILLIAM SEBASTIAN DOAN, étudiant, résidant et domicilié au 3546 avenue Lorne, dans les ville et district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat de changement de prénom en celui de CHUCK-FOENG DOAN.

MONTRÉAL, le 6 juillet 1984
Procureurs du requérant

Mes Grenier, St-Pierre & Therrien
4227 ouest, St-Jacques, suite 300
Montréal (Québec)
H4C 1J5

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
NO: 500-12-135448-847
JUAN ALFONSO BRAVO
VS
MARIA VICTORIA SANTELICES
PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, Maria Victoria Santelices, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication au Palais de Justice de Montréal, 10 est rue St-Antoine, à Montréal; Copie d'une requête en divorce, affidavit du requérant, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du registraire ont été laissés au Greffe du Tribunal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement sur ladite requête, accompagné de toute ordonnance qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 10 juillet 1984
Me Marcelle Aubry
Protonotaire-adjoint

Saint-Louis, Lippel, Guillet et Ass.
420 Est, Laurier
Montréal
H2J 1E5

AVIS

La requérante, DANACA TRANSPORT LTÉE, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — RAYON — CONTRAT.

De Sherbrooke à tous points au Québec pour le transport de marchandises de pour le compte de S.M. Hooper Ltée et retour. Droit additionnel:: Le titulaire pourra se rendre aux frontières du Nouveau-Brunswick, des États-Unis et de l'Ontario.

Durée du permis: 364 jours.

La requérante demande également à la commission des transports du Québec, de décréter suivant l'article 85 des règles de pratique et de régie interne, que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut contester ou intervenir à cette demande déposée à la commission des transports du Québec, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication de cet avis, en s'adressant à la commission des transports du Québec au 585, Boul. Charest est, Québec, province de Québec.

1ère publication: 11 juillet 1984
2ième publication: 12 juillet 1984
GAGNON, HINSE & ASS.
147, rue Lindsay
Drummondville, Québec
J2C 1N7

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

AVIS est, par les présentes, donné que la Compagnie Construction CEJAG Inc., constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Laval, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la province de Québec, la permission d'abandoner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.

DATÉ à Montréal, ce 12 janvier 1984.
BOUCHER & PAUL, avocats
Procureurs de la compagnie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
« EN FAILLITE »
No.: 11-002265-847-050736
EN MATIÈRE DE FAILLITE DE:
GÉRARD DOUCET: Professeur, domicilié au 1225 Place Fournelle, dans la ville de Laprairie, dans la province de Québec.
Débiteur

AVIS AUX CRÉANCIERS
DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que le débiteur ci-haut mentionné a fait cession de ses biens le 6 juillet, 1984, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26 juillet, 1984, à 11:00 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic, situé au 400 ouest, rue St-Jacques, Suite 300, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

DATÉ à Montréal, Québec, ce 9ième jour de juillet, 1984.
KOVSHOFF, KOVSHOFF & COMPAGNIE INC.,
SYNDIC

Bureau du syndic:
Kovshoff, Kovshoff
& Compagnie Inc.,
400 ouest, rue St-Jacques,
Suite 300,
Montréal, Québec.
Tél: 286-1246

AVIS

PRENEZ AVIS que la requérante Ste-Eustache Auto Location Inc., détentrice du permis M-600018, détenant les certificats 21 et 23, désire changer la place d'affaires mentionnée sur ses certificats, savoir: le 1044 des Laurentides, Pont Viau, Laval, pour opérer à l'avenir au 515 boul. Labelle, Fabreville, Laval, H7P 2P5, les services de location court terme:

a) de véhicules de promenade, automobiles, station wagon, econoline, pick-up, step van;

b) de camions et tracteurs autorisés en vertu du règlement no. 9 sur la location de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques;

Durée: 364 jours ou jusqu'à décision finale sur le permis permanent.

La requérante invoque au surplus l'article 85 des règles de pratique et de régie interne afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours suivant la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q., au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ière publication: 12 juillet 1984
2ième publication: 13 juillet 1984
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
PAQUETTE PERREAULT RIVET & TRUDEAU
200 rue St-Jacques ouest, Suite 900, Montréal, Québec, H2Y 1M1

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

La requérante, A.G. BRAZEAU INC., s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie économique, en vertu du règlement 23 sur le Transport, pour le transport de groupes de personnes à l'occasion de voyages sportifs, culturels, religieux et récréatifs, originant des municipalités de Angers, Masson, Buckingham, l'Ange Gardien, Notre-Dame de la Salette, Notre-Dame de Laus, Val des Bois et Poltimore, à tous points situés dans un rayon de 600 kilomètres desdites municipalités.

Restrictions: La requérante n'effectera pas de voyages par autobus d'un point à l'intérieur du territoire desservi par la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais à un autre point du territoire desservi par la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais.

Durée: 364 jours. Renouvellement d'un permis déjà détenu par la requérante.

La requérante demande que la décision devienne exécutoire le 22 août 1984 en vertu de l'article 85 des Règles de Pratique.

Demande faite en vertu de l'article 28 des Règles de Pratique.

Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution de cette demande.

1ière parution: 12 juillet 1984
2ième parution: 13 juillet 1984
LAPOINTE ROSENSTEIN
Procureurs de la requérante
1010 ouest, rue Sherbrooke,
Suite 1100,
Montréal, Québec.
H3A 2R7

(Permis spécial)

Prenez avis que, le requérant Gilles Milette, faisant affaires sous la raison sociale de G. & R. Distribution Enr., détenteur du permis #Q-300-891, dont les clauses 001 et 002 sont régies par les articles 49 et 51 de l'ordonnance générale sur le camionnage et l'autorisant à transporter des marchandises générales, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de modifier ledit permis par l'addition de la clause suivante:

TRANSPORT PAR CONTRAT POUR MANUFACTURIER

De l'imprimerie de Trois-Rivières Offset Inc. sise à Trois-Rivières à tous points dans la province de Québec, incluant les frontières pour le transport d'imprimés, pour le compte de Trois-Rivières Offset Inc.

Droits additionnels:

La détentrice est autorisée à effectuer le transfert de la marchandise par transbordement ou autrement.

Par les présentes, le requérant informe la Commission des Transports du Québec qu'il désigne la ville de Trois-Rivières comme étant un de ses terminus principaux.

Le requérant demande également à la Commission des Transports du Québec que la décision à venir devienne exécutoire immédiatement, conformément à l'article 85 des R.P.R.I.C.T.Q.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis.

Première publication: 11 juillet 1984
Deuxième publication: 12 juillet 1984
SIROIS, BEAUDET, WATTERS & ASSOCIÉS,
Procureurs du requérant

AVIS
MICHÈLE LAMONTAGNE

AVIS EST DONNÉ que MICHÈLE LAMONTAGNE, domiciliée et résidant au 9421, de la rue Basile Routhier, en les cité et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de MICHÈLE DUFRESNE.

Ce 3ième jour de juillet 1984
PAQUET, BIBEAULT, SAURIOL
Procureurs de la requérante

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

AVIS est, par les présentes, donné que la Compagnie Les Entreprises Jeannotte & Gabanna Inc., constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Laval, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.

DATÉ à Montréal, ce 12 janvier 1984.
BOUCHER & PAUL, avocats
Procureurs de la compagnie

Avis est donné que M. Jean-Marc L'Homme résidant et domicilié au 1750, Grande Ligne à St-Alexandre, Qué. détenteur du permis M-508168 D-001 région 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Transport en vrac Benjamin & Fils Inc. résidant et domicilié au 550, Masseau à Iberville région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 11 juillet 1984
2ième parution: 12 juillet 1984

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COUR SUPÉRIEURE
No.: 700-05-000797-849
L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE ET DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
Demanderesse,
— VS —
RICHARD C. GLOVER
Défendeur,
— ET —
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TERREBONNE
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR

Sur ordonnance de A. Brunet, Protonotaire-adjoint, en date du 3 juillet 1984;

Avis est donné au défendeur, Richard C. Glover, selon jugement de la Cour Supérieure pour le district de Terrebonne, dans la présente cause, en date du 3 juillet 1984, qu'une action en dation en paiement a été déposée au bureau du Protonotaire de la Cour Supérieure du district de Terrebonne, ladite action concerne une propriété connue comme étant:

Lots 27-296 et 297, Rang XI, Canton de Morin, portant le numéro civique 1009 Chemin Condor, Val David.

Selon cette ordonnance, vous devez comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de l'ordonnance. Dans le cas contraire, jugement pourra être rendu contre vous.

Cité et district de Montréal, ce 3 juillet 1984.

A. Brunet, P.-A.
LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ
Procureurs de la Demanderesse

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 mai 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à INART ENR./INART REG'D. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18e jour de juin 1984, sous le numéro 3487686.

Ce 4e jour de juillet, 1984
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

MERIDIAN IMPORTS INC.
IMPORTATIONS MÉRIDIENNES INC.
AVIS

AVIS est donné que MERIDIAN IMPORTS INC./IMPORTATIONS MÉRIDIENNES INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières du Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

MONTRÉAL, le 5 juillet 1984.
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
Procureurs pour Meridian Imports Ltd./Importations Méridiennes Inc.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 avril 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à INTER FRICTION CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 3e jour de mai 1984, sous le numéro 3469995.

Ce 29e jour de juin, 1984
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

YVAN DENICOLAI 204 des Perrons Auteuil demande à la comission des Transports du Québec de transférer à TRANSPORT ROBERT LEBOEUF LTÉE 1584 Lacroix Chomedey le permis M-508925 qu'il détient pour faire du transport en vrac dans la région 10. Ils demandent l'application de l'art. 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut s'objecter à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la deuxième parution de cet avis.

1ère parution 11 juillet 1984
2e parution 12 juillet 1984

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

LCS.40090.F 31 juillet 1984	LGT.40086.F 31 juillet 1984
LOCATION DE 2 ENREGISTREURS MAGNÉTIQUES ET 2 ENREGISTREURS PHOTOGRAPHIQUES À FIBRE OPTIQUE	**20 TERMINAUX DE TYPE VT240 ET 20 IMPRIMANTES DE TYPE LA100BA**
Pas de garantie de soumission	**Garantie de soumission: 10 000 $**

Les conditions de chacun des appels d'offres sont définies dans un document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
SERVICE ACHATS
7e ÉTAGE
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉBEC
H2Z 1A4

Les soumissions seront reçues jusqu'à 10h30 (heure de Montréal), à la date indiquée ci-dessus. Seules les personnes physiques ou morales qui ont une place d'affaires au Québec peuvent soumissionner après avoir obtenu le document d'appel d'offres directement de l'endroit susmentionné.

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie égale au montant susmentionné ou à 10% au moins du grand total de leur soumission. La garantie pourra être sous la forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement fourni par une compagnie d'assurances.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire, on peut communiquer avec le service Achats à (514) 289-2525.

Le directeur, Approvisionnement
Roger A. Labrie

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

AVIS est, par les présentes, donné que la Compagnie B.T.G. Construction Inc., constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Pont-Viau, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.

DATÉ à Montréal,
ce 12ième jour de janvier 1984.
BOUCHER & PAUL, avocats
procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la requérante-cédante, TRANSPORT W. CYR INC., et la requérante-cessionnaire, TRANSPORT W. CYR (1984) INC., s'adresseront à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer à la requérante-cessionnaire le permis M-303381, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 30 du règlement concernant les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec (AC 147 82).

Les requérantes demandent de plus, conformément à l'article 85 du règlement concernant les règles de pratique et de régie interne de la Commission (AC 147 82) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Comission des Transports du Québec.

JOCELYN LECLERC,
MARTINEAU WALKER
Procureurs de la requérante
1ère parution: 12 juillet 1984
2ème parution: 13 juillet 1984

Allied Van Lines, Inc., Chicago, Illinois, U.S.A. a déposée auprès de la Commission des Transports du Québec une demande pour modification aux articles 25, 30, 31 et 57, entrant en vigueur le 15 août 1984, au Tarif du contrat ALLV 16 pour le compte de Compugraphic Corporation. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter les modifications déposée auprès de la Commission. Tout intéressé peut faire intervention ou opposition à la demande dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

Première parution: 12 juillet 1984
Deuxième parution: 13 juillet 1984
W. David McConnell,
Officier des Tarifs
222 Dixon Road, Suite 304
Weston, Ontario
M9P 3S5

AVIS DE PRÉSENTATION
D'UN PROJET DE LOI
D'INTÉRÊT PRIVÉ

PRENEZ AVIS que LES SOEURS GRISES DE MONTRÉAL présenteront à l'Assemblée Nationale un projet de loi ayant pour objet d'annuler les clauses et conditions et particulièrement le droit de retour affectant une partie du lot 553 du cadastre de la Ville de Beauharnois et le passage de vingt pieds (20') de largeur donnés à la Communauté des Soeurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal, maintenant connue sous le nom de Les Soeurs Grises de Montréal, par le Curé Louis David Charland par acte passé devant Me C.F. Papineau, notaire, le 26 août 1861 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division du Comté de Beauharnois le 14 décembre 1866 sous le numéro: 6518.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de loi doit en informer le directeur de la législation.

LES SOEURS GRISES
DE MONTRÉAL
PAR:
ÉMILE DESCARY,
Notaire et Procureur
3374 rue Notre-Dame
Lachine, Qué.
H8T 1W7

RECTIFICATIF

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 505-27-009493-835 - 505-27-006428-835. PERCEPTEUR DES AMENDES partie demanderesse -vs- LA CIE 102907 CANADA INC, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 juillet 1984 à 11:30 heures au 1216 Chemin Chambly, Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LA CIE 102907 CANADA INC saisis en cette cause, consistant en: 4 bicyclettes d'exercices, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (no. tél: 284-1148). Montréal le 3 juillet 1984.

PRENEZ AVIS que la requérante-cédante, ARTHUR ANDERSEN INC., ès qualité de fiduciaire aux actions de Mel's Express — Durham Ltd., et la requérante-cessionnaire, 566367 ONTARIO LIMITED, s'adresseront à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer à la requérante-cessionnaire le permis M-305749, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 30 du règlement concernant les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec (AC 147 82).

Les requérantes demandent de plus, conformément à l'article 85 du règlement concernant les règles de pratique et de régie interne de la Commission (AC 147 82) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

GILLES BÉLANGER,
MARTINEAU WALKER
Procureurs de la requérante
1ère parution: 12 juillet 1984
2ème parution: 13 juillet 1984

---

la fierté a une ville

montréal

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

À sa séance du 9 mai 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte:

« ruelles numéros 217-799 et 217-800 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, sises au nord-ouest de la rue Fleury, entre les rues Francis et Taché. »

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le troisième que la Ville est tenue de publier.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 12 juillet 1984

Maurice Brunet
Greffier de la Ville

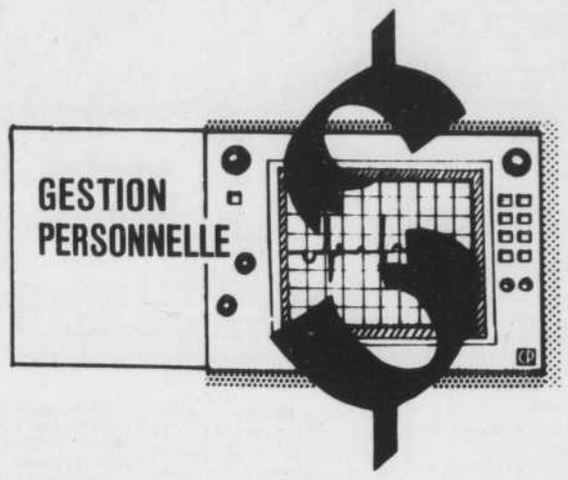

Les actions des compagnies canadiennes représentent des placements doublement intéressant

ROBERT McLEOD
de La PRESSE CANADIENNE

Le Canadien moyen est très prudent, il épargne autant que faire se peut et il investit des argents fous dans les banques, les obligations d'épargne et les formes d'investissement sûres.

Il existe pourtant une autre forme d'investissement qui donne généralement un bon rendement, dont la plus value est appréciable et qui permet de profiter de nombreuses déductions d'impôt: ce sont les actions des compagnies canadiennes.

Ainsi, rappelle Vic Falko, comptable agréé de la firme torontoise Birnbaum, Prenick, Stekel and Co., il est possible de gagner $40,000, sans déduction d'impôts, si la totalité de vos revenus provient de dividendes sur les actions que vous possédez.

«C'est là un des abris fiscaux les plus importants de notre pays, nous a-t-il confié en interview. Vous obtenez ce résultat en bénéficiant des crédits fiscaux qui sont accordés aux dividendes».

L'exemple précitée est certes extrême. Pourtant, de nombreux Canadiens touchant un salaire tout autant que des dividendes, peuvent également bénéficier de cet abri. Même ceux qui touchent des revenus modestes et qui se tiennent généralement éloignés des marchés boursiers, de crainte d'y perdre leur chemise, peuvent y gagner à investir dans un portefeuille d'actions.

Il y a, il va de soi, le risque de perdre de l'argent advenant le cas où les actions perdent de leur valeur. Malgré tout, de dire M. Falko, les gens devraient considérer l'achat d'actions comme un investissement à long terme valable pour les dividendes qu'elles rapportent. Il existe d'ailleurs de nombreuses actions mises en marché par de grandes firmes canadiennes qui versent régulièrement des dividendes et qui sont très peu affectées par les fluctuations du marché: ce sont les «blue chips».

Le Canada taxe les dividendes à un taux considérablement plus faible que celui des intérêts sur les revenus. En plus, le premier $1,000 de dividendes et d'intérêts est libre de toute imposition.

Ainsi, si vous gagnez $10,000 en salaire en plus de $15,000 sur vos investissements, vous devrez verser $5,300 en taxes fédérales et provinciales, dans le cas où les revenus de vos investissements sont versés sous forme d'intérêts.

Par contre, compte tenu que vous touchez le même salaire, si vos revenus de $15,000 vous sont versés sous forme de dividendes sur des actions de compagnies canadiennes, vous ne verserez que $2,300 en taxes fédérales et provinciales, grâce aux abris offerts par la fiscalité.

Vous épargnez ainsi $3,000 par année, somme qui peut représenter un magot très intéressant au bout de quelques années.

Il existe d'autres façons de réduire l'impôt à payer sur vos investisements sur le marché boursier. C'est ainsi le cas du programme d'investissements indexés, de rappeler M. Falko.

Ce programme, adopté lors du budget fédéral présenté en juin 1982, vous permet de réduire vos gains de capitaux sur votre portefeuille d'actions, en éliminant les effets de l'inflation.

Ainsi, prenons le cas d'un investissement de $1,000 dans des actions dont la valeur grimpe ensuite à $1,100. Par le passé, si vous revendiez ces actions, vous étiez taxé sur un gain de capital de $50, du fait que la moitié des gains sur capital est exemptée d'impôts.

Par contre, si l'inflation est de six pour cent, votre gain de capital est réduit de six pour cent sur l'ensemble de votre capital d'investissement, soit $60. Cela réduit votre gain de capital réel à $40, si bien que, en vertu du budget fédéral de 1982, le gain taxable n'est plus que de $20.

Les Canadiens peuvent également profiter d'un abri fiscal récemment créé: les investissements dans la recherche et le développement.

Pour encourager les investissements dans ces domaines, le gouvernement permet aux compagnies de transférer aux investisseurs, sous forme d'actions supplémentaires, les déductions fiscales sur les revenus provenant des sommes consacrées à la recherche et au développement. Les acheteurs, par ailleurs, peuvent déduire 50% du coût d'achat de ces actions de leurs revenus imposables.

Selon M. Falko, ces programmes — malgré certains problèmes inhérents à leur nouveauté — offrent de grandes possibilités aux investisseurs et au pays.

Il conseille toutefois à ceux qui veulent investir dans la recherche et le développement de réclamer l'assistance d'un courtier en valeurs ou d'un comptable.

Même si vous n'avez aucun argent à investir sur les marchés boursiers, vous pourriez être bien avisé d'emprunter pour ce faire. Si vous empruntez de l'argent pour investir, l'intérêt de ce prêt devient déductible de vos revenus imposables.

L'achat d'actions constitue un abri fiscal si attrayant que M. Falko comprend mal que les Canadiens hésitent à investir en bourse.

«Nous ne sommes pas empressés à investir sur le marché des actions. C'est pourquoi, d'ailleurs, il y a tant d'argent dans les banques et les compagnies de fiducie du Canada».

Il rappelle toutefois que ces dernières institutions sont les principaux invvestisseurs sur le marché des actions du Canada.

«Pourquoi leur confiez vous votre argent pour qu'elles achètent des actions, alors que vous pouvez le faire vous-même?»

Réclamant l'aide des autres pays producteurs de pétrole

L'OPEP maintient le statu quo sur ses prix et sa production

JEAN-LÉON VANDOORNE

VIENNE (AFP) — L'OPEP a, hier, maintenu le statu quo sur ses prix et sa production, renforcé son maillon faible — le Nigeria — et appelé à l'aide les autres pays producteurs de pétrole.

Après deux jours de discussions, la conférence ministérielle de l'Organisation a reconnu la nécessité de faire des efforts pour stabiliser le marché et défendre les prix du pétrole, qui se sont récemment effrités sur le marché libre, lit-on dans le communiqué final.

Il s'agira de voir, dans les prochaines semaines et mois, si le moyen choisi — rappel à la discipline et au strict respect des quotas de production attribués à chaque pays-membre — suffira à préserver les acquis de la conférence de mars 1983. Depuis cette date, le prix de référence a pu être maintenu à 29 dollars américains le baril et le plafond de production à 17.5 millions de barils-jour (MBJ).

Alors que cet accord avait plus ou moins bien fonctionné pendant un an, la récente multiplication des attaques iraniennes et irakiennes contre des pétroliers dans le Golfe a désorganisé le marché.

Certains producteurs ont notamment cru pouvoir profiter de cette situation pour augmenter leur production afin de compenser une éventuelle pénurie qui ne s'est cependant jamais matérialisée: la surproduction de l'OPEP a été ainsi estimée par le ministre saoudien cheikh Zaki Yamani à 1 million de bj et celui-ci a appelé l'OPEP à réduire ses ventes.

Le Nigeria n'a, malgré sa crise financière, pas réussi cependant à profiter de ce mouvement, selon de

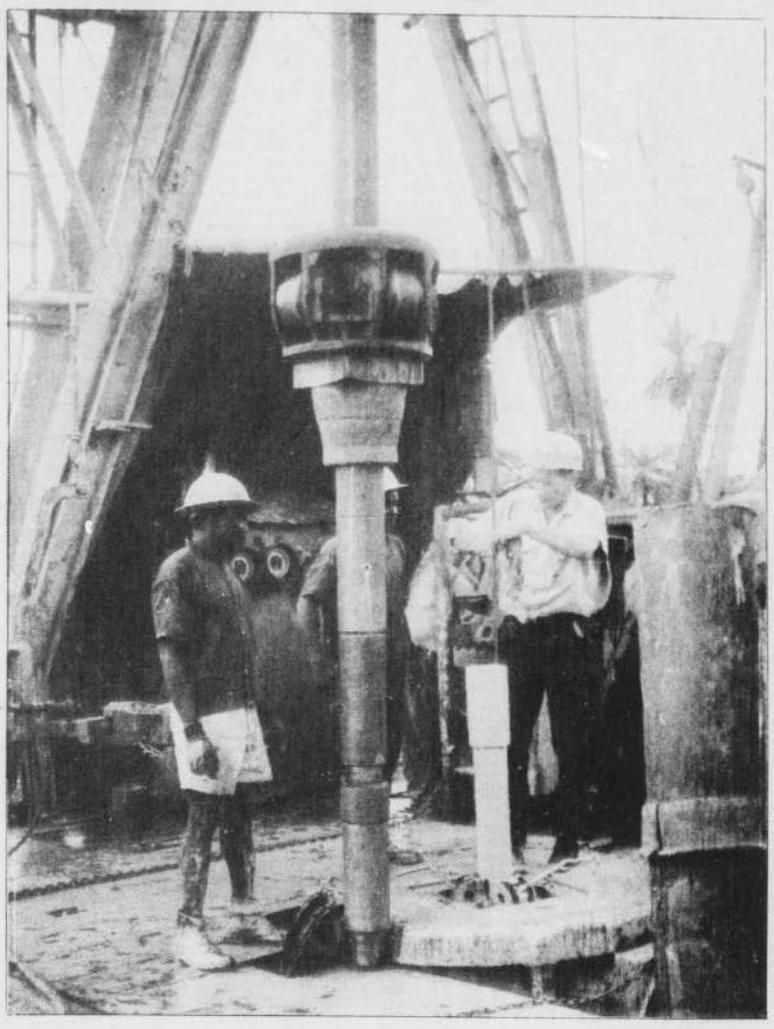

nombreuses estimations. Son ministre du pétrole, M. Tam David West, a réussi à obtenir à Vienne que son plafond de production fixé depuis Londres à 1.30 million de bj, passe à 1.40 million en août et 1.45 million en septembre, a indiqué le ministre algérien, M. Belkacem Nabi.

Les treize ministres ont ainsi réussi à désamorcer une nouvelle possible crise nigériane: le Nigeria, déjà en proie à des problèmes financiers au début de 1983, avait alors, en diminuant unilatéralement ses prix, précipité le recul des cours qui couvait sur le marché du brut avant la conférence de Londres.

L'Arabie saoudite — pays producteur d'appoint, car seul à n'avoir pas de quota fixé — devra réduire sa production pour compenser l'accroissement de la quote-part nigériane, celles des onze autres pays-membres n'ayant pas été modifiées à Vienne, ont indiqué MM. Nabi Kamal et Hassan Maghur, ministre libyen et président de la conférence.

C'est également le ministre saoudien qui a été chargé de visiter, ces prochains mois, les pays producteurs de pétrole non-membres de l'OPEP (Mexique, Grande-Bretagne, Norvège et Union soviétique) pour que ceux-ci aident l'organisation à stabiliser le marché pétrolier.

Passé l'été, où la demande de pétrole devrait être faible, les quatre ministres du comité de surveillance du marché se réuniront le 26 septembre pour faire le point sur le résultat de ces efforts. Ils pourraient alors convoquer une conférence extraordinaire dans les jours suivants, ont indiqué les ministres saoudien et algérien.

L'OPEP pourrait alors voir plus clairement comment évolue la reprise économique en Occident et donc la demande de pétrole, que les ministres espèrent en hausse au 4ème trimestre et en 1985, ce qui leur permettrait de recueillir le fruit des sacrifices consentis par l'OPEP, selon le terme de M. Maghur.

L'AIE projette d'utiliser ses stocks de pétrole afin d'éviter des achats de panique

PARIS (AFP) — Les 21 pays occidentaux de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ont pris hier à Paris la décision d'utiliser leurs stocks de pétrole de manière coordonnée et rapide pour calmer le marché si nécessaire en cas d'interruption de leurs approvisionnements pétroliers.

L'AIE a pris cette décision d'utiliser ses stocks de pétrole, qui couvrent actuellement 97 jours de consommation, afin d'éviter, dans une situation éventuelle de pénurie, des achats de panique de pétrole, a déclaré à la presse le nouveau directeur exécutif de l'agence Helga Steeg.

Cette décision, qui vise à limiter les dégâts, complète la panoplie de l'agence pour se prémunir contre les conséquences d'une interruption éventuelle de ses approvisionnements en pétrole, a précisé le président du conseil de direction de l'agence Allen Wood.

L'AIE s'est déjà dotée d'un système de répartition d'urgence des stocks nationaux de pétrole quand un de ses membres accuse une baisse de 7% de ses approvisionnements. De surcroît, ces pays membres doivent détenir en stock au moins l'équivalent de 90 jours de consommation.

Ce nouveau système d'utilisation des stocks sera mis en vigueur quand le besoin s'en fera sentir, a souligné Mme Steeg. Les gouvernements, a-t-elle ajouté, ont délibérément refusé de déterminer les conséquences précises de déclenchement du système afin de bénéficier du maximum de souplesse dans leur approche.

En adoptant ce nouvel instrument de protection de l'approvisionnement de l'Occident en pétrole, l'AIE cherche à se protéger, a souligné le directeur exécutif, contre des hausses subites de prix provoquées par des pénuries passagères. L'agence fait référence aux interruptions limitées de livraisons de pétrole de 1979 et 1980 qui s'étaient traduites par une augmentation de 160 pour cent du prix du baril de pétrole.

Les pays de l'AIE, a souligné le directeur exécutif, sont maintenant en position d'apporter des quantités significatives de pétrole sur le marché et ainsi de jouer un rôle de calmant. Au 1er juillet, les stocks des 21 pays de l'agence, les principaux pays industrialisés d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Extrême-Orient (Japon, Australie et Nouvelle-Zélande) atteignaient 417 millions de tonnes dont 340 millions dans les compagnies pétrolières.

En cas de situation d'interruption d'approvisionnement en pétrole d'un de ces pays membres, les pays de l'agence se consulteront pour déterminer les conditions de prélèvement sur les stocks (quantité, durée d'utilisation, liste des pays concernés) d'après le schéma adopté mercredi à Paris.

Le dollar US inscrit un nouveau record à Paris

PARIS (AFP) — Le dollar a de nouveau progressé hier sur tous les marchés des changes, inscrivant un nouveau record à Paris à 8.7325 ff.

Le billet vert, qui avait connu un repli technique mardi, a gagné des points sur les marchés européens et a atteint de nouveaux cours records à l'ouverture du marché de New York contre la livre, le franc français et le franc suisse.

Les perspectives de hausse des taux d'intérêt américains, rappellées encore mardi par M. Martin Feldstein, principal conseiller économique du président, qui quittait son poste, ont de nouveau encouragé la progression de la devise américaine.

Selon les prévisions de Natwest, l'une des quatre premières banques britanniques, les taux d'intérêt américains devraient encore progresser au cours des prochains mois. Elle prévoit que le prime rate américain, actuellement à 13%, atteindra 14-14.5% à la fin de l'année. Cette crainte d'une nouvelle hausse des taux s'expliquant notamment par la lourdeur du déficit budgétaire américain et la demande croissante de crédit par le secteur privé.

NOMINATION

TOBY GILSIG

M. Toby Gilsig, vice-président de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, a été nommé président de l'Association des directeurs de recherche industrielle du Québec (ADRIQ).

L'ADRIQ compte plus de 100 membres qui représentent environ 525 millions de dollars en recherche industrielle au Québec et regroupent quelque 7000 chercheurs, ingénieurs, techniciens et spécialistes d'un grand nombre de disciplines scientifiques.

M. Gilsig est né à Montréal en 1940. Il a obtenu un diplôme en génie électrique de l'université McGill en 1961 et un doctorat de l'Université de Londres en 1966. En 1968, il se joignait à la première équipe de chercheurs de l'IREQ. M. Gilsig est vice-président de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec depuis 1982.

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVIS DE CONSULTATION GÉNÉRALE

Étude de l'impact des tendances démographiques actuelles

La Commission de la culture s'est chargée d'étudier l'impact culturel, social et économique des tendances démographiques actuelles sur l'avenir du Québec comme société distincte, notamment :

1° les réactions des spécialistes au document gouvernemental:
L'évolution de la population du Québec et ses conséquences, février 1984;

2° la situation démographique de Montréal et des autres régions;

3° les politiques démographiques adoptées dans d'autres pays.

Toute personne ou tout organisme qui désire exprimer son opinion en regard de ce mandat doit soumettre un mémoire à la Commission de la culture au plus tard le mercredi 5 septembre 1984.

Le mémoire doit être transmis au Secrétariat des commissions en 25 exemplaires de format 8½ pouces sur 11 pouces (21,5 cm sur 28 cm) et être accompagné d'autant d'exemplaires d'un bref résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qui seront entendus.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements devront être adressés à :

Madame Marie Tanguay
Secrétaire de la Commission de la culture
Secrétariat des commissions
Hôtel du Parlement, bureau 11
QUÉBEC (Québec)
G1A 1A4

Téléphone : (418) 643-2722
Télex : 051-2216

Avis publié par le Secrétariat des commissions

Ordre des comptables agréés du Québec

Comité administratif 1984-1985

Charles-Albert Poissant

J. David Weinstein

Guy d'Orsonnens

Gilles Chevalier

Réjane T. Salvail

Le président de l'Ordre des comptables agréés du Québec, M. Charles-Albert Poissant, F.C.A., est heureux d'annoncer que le Bureau de l'Ordre a nommé les personnes dont les noms suivent au Comité administratif pour l'exercice 1984-1985: M. J. David Weinstein, F.C.A., vice-président; M. Guy d'Orsonnens, F.C.A., trésorier; M. Gilles Chevalier F.C.A., et Mme Réjane T. Salvail, représentante du public, nommée au Bureau par l'Office des professions du Québec.

1984 marque un jalon important dans l'histoire de l'Ordre des comptables agréés du Québec, qui franchit cette année le cap des 10 000 membres.

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-013455-838. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — VINKLER JEAN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 12 hres, au: 421, Nobert #304, Longueuil, district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN VINKLER, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de 250 disques et acc, 1 système de son et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-012339-835. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — LORD MICHEL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 10 hres au: 102, 23 E Avenue #8, Ile Perrot, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL LORD, saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture Datsun 1976, imm. ASX 762, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ROBERT POULIOT, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE. No.: 1-360CSRV. S.M. VILLE DE STE-ADÈLE, partie demanderesse, — VS — LAMARCHE MICHEL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 11 hres, au: 436, 27E Avenue, Pte-Calumet, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL LAMARCHE, saisis en cette cause, consistant en: 1 Mercury Capri 2 portes rouge, imm. ACL 354 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN RICHER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-010861-84-2. GIUSEPPE GARONE, partie demanderesse — vs — MARIELLE DESNOYERS, partie défenderesse. Le 23 juillet 1984 à 10:00 heures. Au 7469 Rheaume, Anjou, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARIELLE DESNOYERS, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur portative de marque RCA, 1 laveuse-sécheuse de marque Westinghouse & ameublement etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PIERRE LABRÈCHE, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 23ième jour de juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Bonaventure, COUR PROVINCIALE. No.: 105-02-000315-81-5. QUÉBEC TÉLÉPHONE, partie demanderesse — vs — CYRILLE MALTAIS, partie défenderesse. Le 23 juillet 1984 à 13:00 heures. Au 2350 Des Érables, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CYRILLE MALTAIS, saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse, sécheuse de marque Bélanger. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PIERRE LABRÈCHE, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 23ième jour de juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 27-016815-831. JEANNE DESNOYERS, partie demanderesse — vs — ROBERT DESROSIERS, partie défenderesse. Le 23 juillet 1984 à 10:00 heures. Au 7391 rue Châteaubriand, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROBERT DESROSIERS, saisis en cette cause, consistant en: T.V. couleur portative de marque RCA, 1 système de son de marque Supersonic & ameublement etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 23ième jour de juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-016146-80-3. BANQUE ROYALE DU CANADA, partie demanderesse — vs — DAME THÉRÈSE STANFORD, partie défenderesse. Le 23 juillet 1984 à 12:00 heures. Au 3821 St-Dominique, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DAME THÉRÈSE STANFORD, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'outils scie, marteau etc., 1 escabeau en aluminium & article de bureau etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 23ième jour de juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-009955-84-5. FLEURS GÉRALD MCKENNA FLOWERS LTD, partie demanderesse — vs — WILLIAM INC, partie défenderesse. Le 23 juillet 1984 à 14:00 heures. Au 2120 Drummond, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de WILLIAM INC, saisis en cette cause, consistant en: 1 coffre fort de marque Diebold, 1 lot de pots de fleurs & bibelots ass. & articles de fleuriste etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PIERRE LABRÈCHE, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 23ième jour de juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-048752-83-1. CLAUDE PAQUETTE, partie demanderesse — vs — ANNE DIANE MAISONNEUVE, partie défenderesse. Le 24 juillet 1984 à 10:00 heures. Au 4484 De Castille, Montréal Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANNE DIANE MAISONNEUVE, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1977 no série 7E82F235460 de marque Ford Granada, 1 laveuse-sécheuse de marque Beaumark & ameublement etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PIERRE LABRÈCHE, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 24ième de juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-003471-849. LES ENTREPRISES WINDOORS INC., demanderesse — vs — RICHARD HAMELIN, défendeur. Le 25 juillet 1984, à 13:00 heures au domicile du défendeur au no 49-71e avenue, en la cité Chomedey, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon 2 morceaux de couleur beige, 1 télévision couleur de marque Mnachi, 1 orgue avec meuble en bois de marque Royaume du Clarier (Yamaha), 1 stéréo de marque Eversonic, 1 laveuse blanche de marque Inglis, 1 sècheuse blanche de marque Inglis, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. SERGE DEMERS, huissier, 845-8156. Montréal, le 9 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-002599-848. LES SERVICES PLOMBERIE ET CHAUFFAGE REX (Montréal) Inc., demandeur — vs — WILLIAM ROMOFF, défendeur. Le 25 juillet 1984, à 12:00 heures au domicile du défendeur au no 1453 rue Frankline Drive, en la cité Chomedey, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Chrysler Le Baron noir no. de plaque 131-L-530 toit de vinyl noir no. de série FP2268604839, 1 set de salle à manger en bois brun massif 7 morceaux, et meuble. Conditions: ARGENT COMPTANT. SERGE DEMERS, huissier, 845-8156. Montréal, le 9 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-025932-828. SERVICES FINANCIERS AVCO CANADA LIMITÉE, demandeur — vs — JACQUELINE SOUDEYNZ, défenderesse. Le 26 juillet 1984, à 11:00 heures au domicile de la défenderesse au no 7375,rue St-Michel, app. #1, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur R.C.A. avec acc. portatif, 1 ventilateur Chrystol Zephyr, 1 T.V. couleur Panasonic console avec cablo-sélecteur Jerrold et acc., 1 table à café en bois et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. SERGE DEMERS, huissier, 845-8156. Montréal, le 9 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-009329-838. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse — vs — MARIO FANTETTI, défendeur. Le 25 juillet 1984, à 14:00 heures au domicile du défendeur au no 3841 rue De la Concorde, Duvernay en la cité de Laval et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Electrohome et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 64-39. VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse — vs — M. JACQUES BORDUAS, défendeur. Le 24 juillet 1984, à 14:00 heures au domicile du défendeur au no 3485 rue Papineau, app. 601, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Electrolux et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-005843-847. THE GAZETTE, demanderesse — vs — M. ROMOFF, défendeur. Le 24 juillet 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au no 1453 rue Franklin Drive, Chomedey en la cité de Laval et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Hitachi et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-018253-844. RADIO DIFFUSION MUTUELLE CANADA LTÉE, demanderesse — vs — MEDIA COLLAGE LTÉE, défenderesse. Le 23 juillet 1984, à 14:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au no 1070 rue de Bleury, suite 900 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire IBM, 1 calculatrice Casio, 1 machine Wollensale 3M, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-011432-839. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — HERMEL JEAN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 juillet 1984 à 13 hres, au: 634, Frontenac #203, Longueuil, district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN HERMEL, saisis en cette cause, consistant en: 4 pneus avec enjoliveur de roues, 1 bicyclette, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-27-025098-833. CLAUDE MEUNIER, partie demanderesse, — VS — P.G.M. DELAGE AUTOMOBILE INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 juillet 1984 à 12 hres, au: 950, St-Foy, Longueuil, district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de P.G.M. DELAGE AUTOMOBILE INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 Chevrolet Citation bleu et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-27-015643-838. CLAUDE MEUNIER, partie demanderesse, — VS — BOLDUC RAYMONDE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 juillet 1984 10 hres, au: 7485, Terrasse Bourdeau #114, Lasalle, district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RAYMONDE BOLDUC, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Pontiac Firebird 1980 imm. 3931.329 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL EMOND, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Labelle, GREFFE DE LA PAIX. No.: 560-27-000282-81. LA REINE, partie demanderesse, — VS — TINKLER HOWARD, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 14 hres, au: 955, St-Jacques, Longueuil, district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de HOWARD TINKLER, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son et acc, 1 téléviseur couleur, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 505-27-006224-827 - 505-27-011949-824. LA REINE, partie demanderesse, — VS — RENÉ ROY, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 15 hrs au: 292 Milice, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RENÉ ROY, saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Chevrolet Malibu et acc., 1 système de son Kenwood, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-023340-800. MARCEL BEAUCHAMP ET ALS, partie demanderesse, — VS — STÉPHANE CACCIATORE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 14 hres, au: 13, Duval, St-Constant, district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de STÉPHANE CACCIATORE, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile AMC 1979, noire imm. ZooL285 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: NORMAND POISSANT, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-006347-817. SOUS MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — IMPERIAL RESTAURANT INC, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 14 hres, au: 455, Sherbrooke Ouest, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de IMPERIAL RESTAURANT INC., saisis en cette cause, consistant en: 7 tables différentes en bois, 2 lampes suspendues, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 505-27-015570-828. LA REINE, partie demanderesse, — VS — FRANCO SICILIA, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 15 hres, au: 7484, Chabot, Mtl. dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRANCO SICILIA, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Sanyo, 1 vidéo cassettes, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-062596-833. MCGILL UNIVERSITY, partie demanderesse, — VS — AFSAR-UZ-ZAMAN BAIG, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 11 hres, au: 443, St-Georges, St-Jérôme, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de AFSAR-UZ-ZAMAN BAIG, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Datsun B210, 1976 imm. 734M023, et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN RICHER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-009810-842. GOUTTIÈRES DE LA RIVE SUD INC., partie demanderesse, — VS — HAROLD LEBLANC, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 13 hres, au: 5705, Jean Paul Riopel, Ste-Catherine, district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de HAROLD LEBLANC, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur, 1 armoire bibliothèque, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: NORMAND POISSANT, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-042607-833. SIMPSONS SEARS LTÉE, partie demanderesse, — VS — CHENIER NORMAND, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 10 hres, au: 1890, René Laennec #101, Vimont, district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de NORMAND CHENIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Ford Elite 1974 imm. BAA829 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-020128-824. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — GAUTHIER PIERRE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 juillet 1984 à 11 hres. au: 967, Principale, Ste-Julie, district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE GAUTHIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Pontiac Leman GT imm. 379S296 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE., No.: 505-27-014529-839. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — LAFORTUNE JACQUES, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 juillet 1984 à 10 hres. au: 1084, Dupas #3, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES LAFORTUNE, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Dodge Volaré imm. 418P777 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIRVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE., No.: 2-552-C.R. VILLAGE ST-SAUVEUR DES MONTS, partie demanderesse, — VS — ST-LOUIS GILLES, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 10:30 hres, au: 7980, Aime Renaud, St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GILLES ST-LOUIS, saisis en cette cause, consistant en: 1 fauteuil 7 places, 1 téléviseur Zenith, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-015018-832. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — DEMULE PIERRE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 12 hres. au: 1499, Orleans, Mtl, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE DEMULE, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Zenith, 1 vidéo cassette, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-022100-833. PÂTISSERIE LA SAVEUR 1971 INC. et AL, demanderesses — vs — 99202 CANADA LTD., défenderesse. Le 23 juillet 1984, à 14:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au no 6033 rue Henri-Bourassa est en la cité de Montréal-nord et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse TEC, 2 calculatrices, 3 congélateurs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-014099-830. FELDCOMA KNITTING MILLS INC., demanderesse — vs — DIJON FASHION SPORTWEAR INC., défenderesse. Le 23 juillet 1984, à 13:00 heures au lieu d'entreposage du gardien au no 7801 rue Grenache en la cité d'Anjou et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de vêtements de sport assorties, 1 lot de pantalons et blouses assorties, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-022392-844. MELNIKOFF & RESTIFO, demanderesse — vs — SMILYA DACEVIC STANIC, défenderesse. Le 24 juillet 1984, à 10:00 heures au lieu d'entreposage du gardien judiciaire, au no 4885 rue Queen Mary, #2 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon, 1 téléviseur portatif couleur, 1 cablo sélecteur et acc. 1 système de son Candle et acc. et autres biens meubles et plusieurs peintures et caricatures. Conditions: ARGENT COMPTANT. CAROL PAUZE, huissier, 365-7171. Montréal, le 9 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-009956-843. PIERRE GIRARD, demandeur — vs — RENALD TURCOTTE, défendeur. Le 24 juillet 1984, à 12:00 heures au domicile du défendeur au no 336 rue Curé Poirier est, #5 en la cité de Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 congélateur, 1 laveuse, 1 sécheuse, 1 télécouleur, 1 vidéo Toshiba et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 365-7171. Montréal, le 9 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-009956-843. PIERRE GIRARD, demandeur — vs — RENALD PERUSSE, défendeur. Le 24 juillet 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au no 8324 rue 9e avenue en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 table ronde avec 4 chaises, 1 congélateur, 1 laveuse, 1 sécheuse et autres biens meubles et équipements électroniques tel que amplificateur, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 365-7171. Montréal, le 9 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-009956-843. PIERRE GIRARD, demandeur — vs — JEAN LAVIGUEUR, défendeur. Le 24 juillet 1984, à 13:30 heures au domicile du défendeur au no 8010 rue Normandie, en la cité de Brossard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Ford Escort de couleur bleu, 1 piano et acc., 1 récepteur AM/FM JVC et 1 récepteur AM/FM Emerson et 2 boites de son. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 365-7171. Montréal, le 9 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-006973-841. LOUBEN SPORTSWEAR INC., demanderesse — vs — ALAIN MEDALSY, défendeur. Le 23 juillet 1984, à 11:00 heures à la place d'affaires du défendeur au no 4700 rue Côte des Neiges, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de 81 blouses assorties, 1 lot de 17 chantails assorties, 1 casier en bois vitré 2 sections, plusieurs lots de vêtements. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL KOHLHUBER, huissier, 288-6317. Montréal, le 12 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-001050-843. PARK AVE LOCATION, demanderesse — vs — AMABLE CLOUTIER, défendeur. Le 23 juillet 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au no 4504 rue du Muguet, en la cité Lachenais, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: bibliothèque vitrée amande et brass (3 sections), tv couleur 20" Admiral, 1 lot de verre 7 bibelots, set de salon 2 mcx velour beige etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier, 288-6317. Montréal, le 12 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-008375-847. BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, partie demanderesse, — VS — ZAHER MOHAMMED HANNOUN ET AL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 juillet 1984 à 10 hres, au: 4026 A Ouest, Ste-Catherine, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ZAHER MOHAMMED HANNOUN «CHEZ HANNOUN RESTAURANT INC.», saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de 44 chaises, 1 lot de 20 tables, le tout par vente en bloc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HUARD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE., No.: 500-02-013141-846. L'AGENCE D'ASSURANCE PANTAZIS ASSIMAKOPOULOS, partie demanderesse, — VS — MIKE LIMBERIS «PÂTISSERIE M.N. REG'D», partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 juillet 1984 à 13:30 hres, au: 461, Jean Talon Ouest, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MIKE LIMBERIS «PÂTISSERIE M.N. REG'D», saisis en cette cause, consistant en: 1 pupitre de travail, 1 calculatrice et acc. et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE., No.: 500-05-004195-846. SOUS MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — LES ÉQUIPEMENTS B.D.R. INC «LE PETIT ZINC», partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 10 hres, au: 1220, Bernard, Outremont, district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES ÉQUIPEMENTS B.D.R. INC «LE PETIT ZINC», saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Sweda, 1 lave-vaisselle, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Avis est par les présentes donné que le contrat de cession générale des créances en date du 15 février 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CONSEC SECURITY SYSTEMS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 23ième jour de février 1984, sous le numéro 3447121.
Ce 3ième jour de juillet, 1984
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-003573-830. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — WAGIH ALLAM, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 14:30 hrs, au: 2877, Ch. Chambly, Longueuil, district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALLAM WAGIH, saisis en cette cause, consistant en: 1 chaine en or grosse et acc, bracelet en or avec plaque et acc.. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-011283-836. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — CHATEAUVERT MICHEL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 13:30 hres, au: 3170, Masson #3, Longueuil, district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL CHATEAUVERT, saisis en cette cause, consistant en: 1 calculatrice et acc, 1 camera 35 mm Minolta et acc, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-047523-83-7. PIERRE L TRUDEAU, partie demanderesse — vs — ERNEST CLÉMENT, partie défenderesse. Le 24 juillet 1984 à 10:00 heures. Au 1050 Dutrisac, St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ERNEST CLÉMENT, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1978 immatriculée F134-703 de marque Oldsmobile, 1 T.V. couleur meuble de marque RCA & ameublement etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 24ième jour de juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-064319-83-8. CAISSE POP DE VIMONT, partie demanderesse — vs — ANGELINE BELEC, partie défenderesse. Le 24 juillet 1984 à 10:00 heures. Au 1894 Turin, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANGELINE BELEC, saisis en cette cause, consistant en: 3 T.V. de marque ass., 1 système de son de marque Zenith & ameublement etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 24ième jour de juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-017072-84-9. GESTION MASTAR INC, partie demanderesse — vs — VITRERIE SOLAR LTÉE, partie défenderesse. Le 23 juillet 1984 à 11:00 heures. Au 1133 Mont-Royal est, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de VITRERIE SOLAR LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 3 bureaux, 4 calculatrices & ameublement de bureau etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 23ième jour de juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-053391-83-0. VILLE STE-CATHERINE, partie demanderesse — vs — MICHEL BROSSEAU & AL, partie défenderesse. Le 23 juillet 1984 à 12:30 heures. Au 14 Pl St-Aubin, Delson, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL BROSSEAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1979 no série TH42G9R176243 de marque Chrysler. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: GASPARD GRANATA, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 23ième jour de juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE. No.: 700-02-000672-84-1. SIMONE POWER, partie demanderesse — vs — JOANE UMBRIACO, partie défenderesse. Le 23 juillet 1984 à 10:00 heures. Au 555 rte 117 boul. Ste-Adèle, Ste-Adèle, District de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JOANE UMBRIACO, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de 120 chandails, 1 lot de robes de sortie & acc. de lingerie etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: JACQUES VIEN, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 23ième jour de juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-020256-82-7. THOMA STROLL UPHOLSTERING CO. INC., partie demanderesse — vs — CONSTRUCTION ARMOS LTÉE, partie défenderesse. Le 24 juillet 1984 à 10:30 heures. Au 445 Jean-Talon ouest, app. 300A, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CONSTRUCTION ARMOS LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieur de marque 3M, 1 dactylo de marque IBM, & ameublement de bureau etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 24ième jour de juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-030947-83-7. LA BANQUE ROYALE DU CANADA, partie demanderesse — vs — DAME JUDITH MASSE-BARRETTE, partie défenderesse. Le 24 juillet 1984 à 11:00 heures. Au 310 Pl. Samuel de Champlain, Boucherville, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DAME JUDITH MASSE-BARRETTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1980 no série 3R47NA2429218 de marque Oldsmobile Cutlass Diesel, 1 mobilier de salon 2 morceaux & ameublement etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: J. ROBERT GIASSON, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 24ième jour de juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-053391-83-0. VILLE STE-CATHERINE, partie demanderesse — vs — MICHEL BROSSEAU & AL, partie défenderesse. Le 23 juillet 1984 à 12:00 heures. Au QUAI P611 en face du 4075 Marie-Victorin, Ste-Catherine district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ENT SEHELSO LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 6 cabanes en bois de 10 x 8. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: GASPARD GRANATA, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 23ième jour de juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE. No.: 700-02-002255-827. PAUL MESSIER, partie demanderesse, — VS — FRANCINE BOUDREAU-BEAUCHAMP, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 juillet 1984 à 10:30 hres, au: 3466, Aram, Ste-Julienne, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRANCINE BOUDREAU-BEAUCHAMPS, saisis en cette cause, consistant en: 1 maison mobile montée sur ses roues #3466, à Ste-Julienne et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN RICHER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: A108263481 - A108287841. LA VILLE DE WESTMOUNT, partie demanderesse, — VS — ATLANTIC VENDING CORP., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 juillet 1984 à 11 hres, au: 1332, William, Mtl. dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ATLANTIC VENDING CORP., saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieur de couleur et acc, 1 dactylo IBM et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HUARD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-015129-837 - 505-27-015721-831. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — ROBERGE FRANÇOIS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 juillet 1984 à 15 hres, au: 420, St-Sylvestre, Longueuil, district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRANÇOIS ROBERGE, saisis en cette cause, consistant en: 1 système d'ordinateur Commodore et acc, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-013142-844. L'AGENCE D'ASSURANCE PANTAZIS ASSIMAKOPOULOS, partie demanderesse, — VS — 123481 CANADA INC «BOULANGERIE PARK ENR.», partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 juillet 1984 à 13:30 hres, au: 461, Jean Talon Ouest, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 123481 CANADA INC «BOULANGERIE PARK ENR.», saisis en cette cause, consistant en: 1 pupitre de travail, 1 calculatrice, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 juillet 1984.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No.: 500-05-007472-846
LAURENT PARISIEN, résidant et domicilié à Repentigny, district de Joliette
Demandeur
— VS —
CLÉMENTINE CREVIER, présentement d'adresse inconnue.
Défenderesse
— ET —
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR:
La défenderesse CLÉMENTINE CREVIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art 119a C.P.C.) a été laissée au bureau du Protonotaire de la Cour Supérieure au Palais de Justice de Montréal à l'intention de la défenderesse.
MONTRÉAL, ce 6 juillet 1984
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.C.S.M.
Me CLAUDE LAMARRE
a/s Robitaille Malo
500 Place d'Armes
suite 1980
MONTRÉAL, P.Q. H2Y 2W2
Procureur de la partie demanderesse

AVIS
HAUTIMEX SPORT LTÉE

À la suite d'une réunion spéciale tenue le 4 novembre 1982 en conformité avec les status, les actionnaires de HAUTIMEX SPORT LTÉE, ont adopté une résolution spéciale de liquidation et de dissolution volontaire de ladite société en conformité avec les dispositions de la loi régissant les sociétés commerciales canadiennes. Un certificat d'intention de dissolution a été émis à cette fin le 5 décembre 1983.

Nous avison les créanciers de HAUTIMEX SPORT LTÉE, que toute créance ou réclamation contre la corporation, dûment prouvées, devront être déposées auprès de la Corporation dans un délai de trois (3) semaines à compter de la date du présent avis, après quoi les biens de la Corporation seront distribués entre les personnes y ayant droit sous réserve des droits des créanciers de la corporation.

Montréal, ce jeudi, le 12 juillet 1984
HAUTIMEX SPORT LTÉE
A/S LÉGER, ROBIC & RICHARD, Avocats
(Paul G. Brunet, 410008-0003)
1514, Docteur Penfield
Montréal, (Québec)
H3G 1X5

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-HUBERT
AVIS DE PRÉSENTATION
D'UN PROJET DE LOI
D'INTÉRÊT PRIVÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par la Ville de Saint-Hubert, de sa demande d'adoption par l'Assemblée nationale du Québec, d'une loi amendant sa charte en lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières et sujets suivants:

1.- accorder à la Ville le pouvoir de procéder au remembrement de parcelles de terrain situées sur son territoire, dans le but d'en favoriser la mise en valeur et l'exploitation à des fins agricoles ainsi que tous autres pouvoirs requis à cette fin;

2.- autoriser la Ville à conclure avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, des ententes sur l'application, dans son territoire, de plans, programmes ou projets destinés au redressement ou au développement de l'agriculture ou à meilleure utilisation ou conservation des ressources agricoles, ainsi que tous les autres pouvoirs requis à cette fin;

3.- accorder à la Ville le pouvoir d'acquérir, de gré à gré, ou par voie d'expropriation, tout immeuble pour fins de réserve foncière, d'habitation ou d'aménagement;

4.- accorder à la Ville le pouvoir de détenir, de louer, d'administrer et de disposer des immeubles ainsi acquis, de démolir ou de restaurer les bâtiments érigés sur ces immeubles ainsi que de les aménager et y construire de nouveaux bâtiments d'habitation, de loisirs, de récréation et pouvant servir à d'autres fins accessoires;

5.- accorder à la Ville le pouvoir de créer une corporation sans but lucratif ayant pour objet l'acquisition d'immeubles d'habitation pour personnes ou familles autres que celles à faible revenu ou à revenu modique visées par l'article 57 de la **Loi sur la Société d'Habitation du Québec** (L.R.Q., c.S-8) et l'exercice des autres pouvoirs que la Ville désire se voir accorder par sa présente demande;

6.- accorder à la Ville le pouvoir d'emprunter, par règlements, les sommes nécessaires et demander les subventions prévues par la loi sur l'exercice de ces pouvoirs et aux fins d'effectuer des prêts à la corporation susmentionnée;

7.- pour porter à 3 000 $ l'évaluation municipale des terrains vagues à bâtir qui ne sont pas sujets au droit de retrait dans le cas d'une vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes;

8.- pour autoriser la Ville à adopter des règlements pour rendre obligatoire l'installation dans certains cas d'une pompe de puisard et à pourvoir à la manière de la faire;

9.- et pour toutes autres fins.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi doit en informer le directeur de législation.

MONTRÉAL, ce 7 juin 1984
BÉLANGER SAUVÉ ROY LEGAULT et NADEAU
Procureurs de la Ville de Saint-Hubert

Société québécoise d'assainissement des eaux

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Appel d'offres no: 064-02-01-41-08
Pour 10h00
Le 3 août 1984

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres de construction de conduites domestiques et pluviales dans la ville de Jonquière, pour les secteurs Arvida et St-Jean-Eudes. Cette soumission comprend la fourniture des matériaux, du matériel, de la main-d'oeuvre, de la machinerie et de l'outillage nécessaire à la construction.

Les conduites domestiques, d'un diamètre variant de 200 mm à 600 mm et d'une longueur totale approximative de 1 100 mètres seront construites. Ainsi que les conduites pluviales d'un diamètre variant de 150 mm à 600 mm et d'une longueur totale approximative de 1 500 mètres, et tous les accessoires s'y rattachant.

DOCUMENTS DISPONIBLES
Lieu de vente: Société québécoise d'assainissement des eaux, Service de l'approvisionnement, 1055, boul. Dorchester est, 10e étage, Montréal (Québec) H2L 4S5. Tél: (514) 873-7411.

Prix: 75,00$ non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Lieu de consultation: Association de la Construction de Montréal et du Québec; Association des Constructeurs de routes et grands travaux du Québec; Association de la construction Saguenay-Lac St-Jean, Chibougameau, Jonquière; Bureau de la Société à Montréal et à Jonquière.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS:
Lieu: Hôtel de ville de Jonquière, a/s M. René Perron, 2890, Place Davis, C.P. 2000, Jonquière (Québec).

Date et heure: 10h00, le 3 août 1984.

DÉPÔT DE SOUMISSION
Montant: 68,000.00$

Forme: Chèque officiel ou visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un cautionnement de soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Francine Constantineau, ing.
Directeur, approvisionnement et contrats

LA MÉTÉO

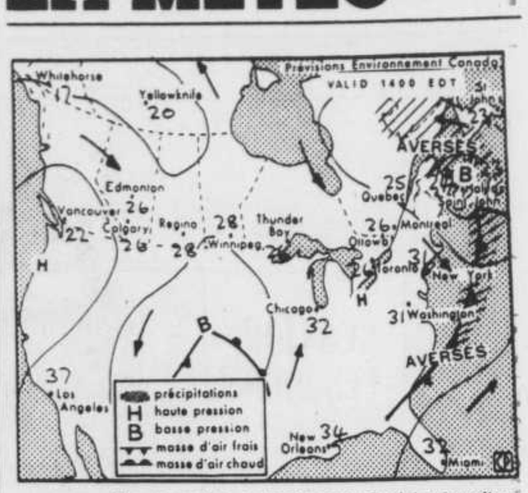

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: une dépression traversera le sud du Québec durant les prochaines 48 heures poussant la pluie devant elle. Les conditions seront donc plutôt maussades pour le centre et l'est du Québec jeudi, alors que l'ouest devrait voir le soleil avec des températures saisonnières.

MONTRÉAL

Dégagement en matinée, généralement ensoleillé par la suite et vent modéré. Max.: 28. Précipitations: 10 %. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

LEVER DU SOLEIL: 5 h 14
COUCHER: 20 h 41

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue: ciel variable avec possibilité d'averses et vents modérés. Max.: 26. Précipitations: 30 %. Vendredi: ciel variable et possibilité d'averses.

Réservoirs Cabonga et Gouin: ciel variable avec possibilité d'averses. Max.: 26. Précipitations: 30 %. Vendredi: ciel variable et possibilité d'averses.

Outaouais: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés. Max.: 26. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Trois-Rivières, Drummondville, Estrie: ciel variable avec possibilité d'averses et vents modérés. Max.: 28. Précipitations: 30 %. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Beauce, Québec, Mauricie: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses surtout en matinée, vents modérés. Max.: 26. Précipitations: 40 %. Vendredi: ciel variable.

Lac-St-Jean, Saguenay, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: nuageux avec quelques averses. Max.: 26. Précipitations: 50 %. Vendredi: ciel variable.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Parc Forillon: pluie passagère, risque d'orages. Max.: 20. Précipitations: 90 %. Vendredi: ciel variable et possibilité d'averses.

Baie-Comeau, Sept-Iles: pluie passagère. Max. 18. Précipitations: 90 %. Vendredi: ciel variable et possibilité d'averses.

Basse-Côte-Nord, Anticosti, secteur de Natashquan et à l'ouest: nuageux avec pluie passagère. Max.: 18. Précipitations: 90 %. Vendredi: nuageux avec quelques averses.

Secteur à l'est de Natashquan: nuageux et brumeux; pluie en fin de journée. Max.: 15. Précipitations: 50 %. Vendredi: pluie ou bruine passagère.

Voir aussi en page 16

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No: 500-02-020816-844
JEAN-GUY PELLETIER,
Demandeur,
— VS —
ISOLATIONS FRAMPTON INC.,
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
À: ISOLATIONS FRAMPTON INC.
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.
Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis selon l'article 119 a C.P.C. a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.
Veuillez agir en conséquence.
Montréal, ce 9 juillet 1984
DOMINIQUE DIBERNARDO
Protonotaire-adjoint
LOUIS A. LEGAULT
AVOCAT
3380, Notre Dame suite 200
Lachine
Tél: 637-5568

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No: 500-05-007475-849
MARIE VILLENEUVE-LAVIGUEUR,
Partie demanderesse
— VS —
DANIEL OUIMET,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE CETTE COUR
La partie défenderesse, DANIEL OUIMET, d'adresse inconnue, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication des présentes.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A a été laissée à son intention, à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice au no: 1 est, rue Notre-Dame à Montréal dit district.
Faute par la partie défenderesse, DANIEL OUIMET, de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques, qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 6 juillet 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO,
Protonotaire Adjoint
Mes Boudrias, Fréchette & Ass.,
Avocats,
a/s Me Louis Robillard
276 ouest, rue St-Jacques,
Suite 705,
Montréal, P.Q.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

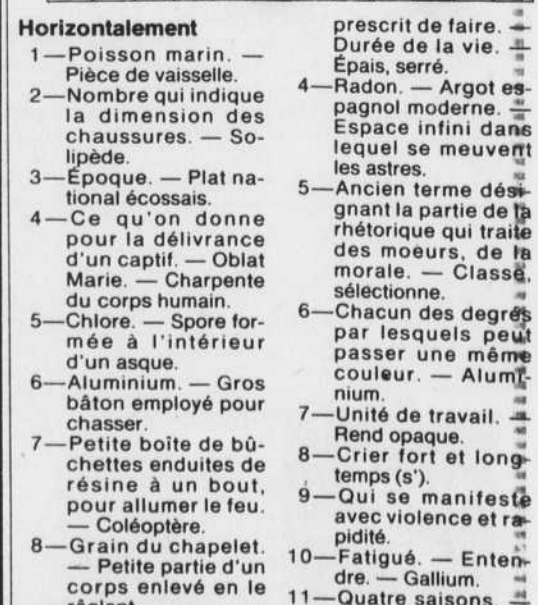

Horizontalement

1—Poisson marin. — Pièce de vaisselle.
2—Nombre qui indique la dimension des chaussures. — Solipède.
3—Époque. — Plat national écossais.
4—Ce qu'on donne pour la délivrance d'un captif. — Oblat Marie. — Charpente du corps humain.
5—Chlore. — Spore formée à l'intérieur d'un asque.
6—Aluminium. — Gros bâton employé pour chasser.
7—Petite boîte de bûchettes enduites de résine à un bout, pour allumer le feu. — Coléoptère.
8—Grain du chapelet. — Petite partie d'un corps enlevé en le râclant.
9—Iridium. — Garnie de cils. — Plomb.
10—Qui présente des lignes rayonnantes. — Qui se nourrit de peu.
11—Irlande. — Bismuth. — Malpropre.
12—Esseulée. — Époque. — Obtenu.

Verticalement

1—Qui font office d'opercule.
2—État d'esprit. — Plante à graines toxiques, commune dans les prés.
3—Ce que la morale prescrit de faire. — Durée de la vie. — Épais, serré.
4—Radon. — Argot espagnol moderne. — Espace infini dans lequel se meuvent les astres.
5—Ancien terme désignant la partie de la rhétorique qui traite des moeurs, de la morale. — Classé, sélectionné.
6—Chacun des degrés par lesquels peut passer une même couleur. — Aluminium.
7—Unité de travail. — Rend opaque.
8—Crier fort et longtemps (s').
9—Qui se manifeste avec violence et rapidité.
10—Fatigué. — Entendre. — Gallium.
11—Quatre saisons. — Métal précieux. — Pièce florale.
12—Peut servir de billet d'entrée dans un théâtre. — Couleur.

Solution d'hier

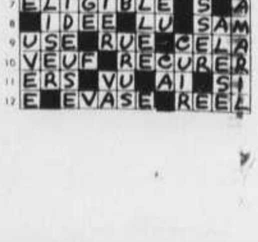

ARTS ET SPECTACLES

Même dans les pires conditions

Anna Prucnal, à couper le souffle

ROBERT LÉVESQUE

Le récital Anna Prucnal, dans le cadre du festival des communautés culturelles. Au piano: Jean-Paul Bernard. Au Félix-Leclerc jusqu'au 15 juillet.

Une sono défectueuse, un système de climatisation cassé, une salle faite pour des congrès de comptables (le Félix-Leclerc, quelle horreur!), rien n'a pu contrer l'effet Prucnal. Rien d'ailleurs ne semble pouvoir abattre cette exceptionnelle artiste. La Prucnal est en ville et il faut courir (jusqu'à dimanche!) voir et entendre cette Polonaise de Paris qui défonce tout avec une terrible douceur.

Dans les pires conditions (elle a dit un moment: « c'est l'enfer, vous reviendrez demain... »), Anna Prucnal, qui a enfilé 18 chansons avec des soupirs et des sourires contraints, a tout de même facilement perçé ce mur du son (pourquoi lui avoir imposé cet appareillage mal ajusté?) grâce à sa prodigieuse présence, son talent indéniable, sa chaleur, toutes qualités peaufinées par la pratique d'un métier qui, s'il s'étend du film à l'opéra (elle chante cet été à Saint-Céré *La voix humaine* de Cocteau mis en musique par Poulenc), et du théâtre à la chanson, semble conduit avec un exceptionnel mélange d'humilité et de haute exigence.

C'est le théâtre sans doute (elle a interprété Ionesco sous la direction de Lucian Pintillé) qui a donné cet aplomb à Prucnal. Rares sont les chanteuses qui savent d'emblée installer un tel momentum qui rive la salle à la scène. On sait immédiatement qu'il se passe quelque chose, que quelqu'un est là qui vit intensément dans un équilibre précaire. Cela est essentiel, et manque pourtant à la plupart. Prucnal est vive, à la fois fragile et forte, et sa présence en scène répond d'une nécessité plus que d'une envie.

Sa voix, évidemment, est superbe. Le registre est étonnant. Qu'elle chante une bluette d'Albert Willemetz sur une musique de Strauss ou un air d'opéra de Moussorgski, elle trouve la fraîcheur puis la gravité idoines à ces deux pôles. Et puis quand elle dit et chante *Les amants de la rue Kamiena*, sur la musique de Wozjtek Solarz, c'est le temps qui s'arrête, le charme qui s'installe, le métier qui triomphe. Avec trois fois rien mais l'essentiel-...quelque chose que l'on appelle le coeur, qui bat pour toute la salle.

Anna Prucnal, qui a depuis longtemps quitté sa Pologne, et qui ne voulait pas jouer artificiellement la patriote (« j'suis une Prucnalibre et sans patrie »), a retourné vers la salle, en arrachant les tiges, toutes les fleurs que le public lui a lancé. Elle semblait épuisée par un récital où constamment elle a dû lutter contre la technique, retenant sa force parce que ne sachant pas où sa voix allait. Mais ce demi-Prucnal prouvait déjà sa force, son caractère, son tempérament hors du commun.

Cette Prucnal se situe quelque part dans le cercle des Piaf (pour la fébrilité contrôlée), MacLaine (pour la solidité en scène), Gréco (pour le charme noir) et Mercouri (pour la chaleur blonde). Courez la voir! J'imagine que l'on aura améliorer les conditions techniques de son récital. Mais c'est ailleurs, dans l'ancienne Comédie-canadienne où sa voix gonflerait les voiles de ce beau bateau, qu'elle trouverait ses aises.

Anna Prucnal

Des festivals du septième art

CINÉMA

FRANCINE LAURENDEAU

Je suis saisie de vertige quand je songe à l'avalanche de festivals qui va bientôt déferler sur nous.

Bien sûr, l'événement cinématographique le plus attendu, c'est le Festival des films du monde qui se déroulera à Montréal du 16 au 27 août. Même si son directeur, Serge Losique, ne veut plus rien annoncer avant sa prochaine conférence de presse, on sait tout de même qu'on retrouvera en sélection officielle *Mario s'en va-t-en guerre*, du cinéaste québécois Jean Beaudin, d'après le roman *La Sablière*, de Claude Jasmin; *Stress*, du cinéaste français Jean-Louis Bertucelli, avec Carole Laure; *Love Streams*, de John Cassavetes, avec Cassavetes et Gena Rowlands, Ours d'Or du dernier festival de Berlin.

Nous avons régulièrement des nouvelles du Festival of Festivals, festival annuel non compétitif qui se tiendra à Toronto, du 6 au 15 septembre, et qui s'ouvrira avec *The Bay Boy*, écrit et réalisé par le Canadien Daniel Petrie, un film autobiographique situé dans une petite ville minière de la Nouvelle-Écosse, vers 1937. Le Festival of Festivals, entre autres manifestations, consacrera une soirée en hommage à l'acteur et cinéaste Warren Beatty qui sera invité à présenter et à commenter pour le public des extraits de ses films. C'est également à Toronto qu'aura lieu, du 13 au 18 septembre, le Festival international du cinéma d'animation (ex Ottawa).

Les cinéphiles auront déjà inscrit à leur agenda les dates des prochains Rendez-vous d'automne du cinéma québécois, du 25 au 30 septembre, à la Cinémathèque, et du treizième Festival international du Nouveau cinéma, du 18 au 28 octobre... D'ici là, bonnes vacances!

★★★

Dans la foulée du cycle *Trente ans de cinéma égyptien* qu'elle présentait en mai dernier, la Cinémathèque québécoise publie ces jours-ci un numéro spécial de sa collection *Les Dossiers de la Cinémathèque* sur le cinéma égyptien. Rédigée par un groupe d'experts, cette brochure (sans doute la seule sur le sujet en langue française) est co-éditée avec l'Agence de coopération culturelle et technique (Paris). C'est le Dossier no 13, intitulé *À propos du cinéma égyptien.*

À propos de l'Agence de coopération culturelle et technique, celle-ci lance ses concours cinématographiques du biennum 1984-1985 ouverts aux scénaristes, aux réalisateurs et aux producteurs de films de ses pays membres (dont le Canada) et associés. Il s'agit du concours international du scénario de long métrage, du concours d'encouragement à la réalisation cinématographique et du concours international de films de court métrage. Les prix attribués sont fort intéressants. Date limite: le 30 septembre 1984. Pour obtenir les règlements et bulletins d'inscription, écrire à l'Agence de coopération culturelle et technique, Direction générale de la Culture, Service du cinéma, 13, quai André Citroën, 75015 Paris. Tél.: 575.62.41.

★★★

Parmi les films dont on annonce le tournage cet été, signalons *Un amour de quartier*, une série de 13 demi-heures écrite par Claire Wojas et réalisée par Robert Ménard dont les personnages principaux seront interprétés par des comédiens de la trempe d'Olivette Thibault, Roger Lebel, Guy L'Écuyer, Jacques Godin, Pierre Curzi, Jean Dalmain et Linda Sorgini. Pour les nostalgiques de *Tit-Coq*, mentionnons qu'il leur sera donné de voir, à la télévision, une nouvelle mouture de la pièce de Gratien Gélinas, mise en scène par l'auteur et réalisée par Jacques Payette.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — "Greystoke: the legend of Tarzan" 9 h 15— "Police Academy" 7 h 30.
ASTRE II: — "2019 après la chute de New-York" 9 h 20,— "Marginal" 7 h 30.
ASTRE III: — "Breakdance" 9 h 15 — "Robinson dans les Rocheuses" 7 h 30.
ASTRE IV: — "Cimetière des morts vivants" 9 h 50.— "Force de frappe" 7 h 30.
BERRI I: (288-2115) — "Contre toute attente" 1 h 50, 4 h 15, 6 h 40, 9 h.
BERRI II: — "Les mots pour le dire" 1 h 15, 3 h 05, 5 h, 7 h, 8 h 50.
BERRI III: "Les dieux sont tombés sur la tête" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 10 h.
BERRI IV: — "Le prix du danger" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
BERRI V: — "L'été meurtrier" 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h.
BONAVENTURE I: (861-2725) —"Bachelor party" 7 h 15, 9 h 15.
BONAVENTURE II: —"Beat street" 7 h 30, 9 h 30.
BROSSARD I: (465-3851) — "Contre toute attente" 12 h 30, 4 h 45, 9 h, "Tonnerre de feu" 2 h 45, 7 h.
BROSSARD II: (465-3851) — "Ghostbuster" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
BROSSARD III: "Bachelor party" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CARTIER-LAVAL:(663-5124) — "Contre toute attente" 7 h, 9 h 15.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — "Octopussy" 7 h 25 — "Rocky III" 9 h 40.
CHAMPLAIN II: — "Les exterminateurs de l'an 3000" 7 h 30,— "Le cascadeur de la mort" 9 h 10.
CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — "Cannonball run II" 12 h 40, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35.
CINÉMA DU VILLAGE: 1220 est Ste-Catherine, (523-3239): "The diary" 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.
CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — Festival international de jazz de Montréal.
CINÉPLEX I: (849-4518) — "Backstage at the Kirov" 1 h 30, 3 h 05, 4 h 40, 6 h 15, 7 h 50, 9 h 25.
CINÉPLEX II: — "Beat street" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINÉPLEX III: — "Reuben, Reuben" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35.
CINÉPLEX IV: — "The big chill" 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.
CINÉPLEX V: — "The Ballad of Giorgio Cortez" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINÉPLEX VI: — "Return of Martin Guerre" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.
CINÉPLEX VII: — "Moscow on the Hudson" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 40.
CINÉPLEX VIII: — "Against all odds" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30.
CINÉPLEX IX: — "Hookers on Davie" 1 h 30, 3 h 05, 4 h 40, 6 h 20, 8 h, 9 h 40.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "Blanche Neige et les sept nains" 2 h 40, 6 h 15, 9 h 45 —"Le dernier vol de l'arche de Noé" 12 h 45, 4 h 20, 7 h 55.
CINÉMA MONTRÉAL II: — "Octopussy" 12 h 35, 4 h 50, 9 h— "Rocky III" 3 h, 7 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— "L'homme qui en savait trop" 12 h 05, 14 h 15, 16 h 25, 18 h 35, 20 h 45.
COMPLEXE DESJARDINS II: — "Robinson dans les Rocheuses no. 1" 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25, "Break dance & smurf" 14 h 05, 17 h 45, 21 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Pensionnat très spécial 3-D" 12 h 15, 15 h 45, 19 h 15— "Plaisirs d'été" 13 h 25, 16 h 55, 20 h 25— "Ardente et infidèle Amélia" 14 h 35, 18 h 05, 21 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "Hommes entre eux" 12 h 45, 14 h 10, 15 h 35, 17 h, 18 h 25, 19 h 50, 21 h 15.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349): Festival de films Indiens: .
CRÉMAZIE: (388-4210) — "Yenti" 7 h, 9 h 30.
DAUPHIN I: (721-6060) — "Blanche Neige et les sept nains" 12 h 30, 4 h 05, 7 h 40 — "Le dernier vol de l'arche de Noé" 2 h 10, 5 h 40, 9 h 10.
DAUPHIN II: "Tout feu, tout flamme" 2 h 15, 4 h 30, 7 h, 9 h 20.
DORVAL I: (631-8587) — "Gremlins" 7 h 25, 9 h 30.
DORVAL II: "Star Treck III: the search for Spock" 7 h, 9 h.
DORVAL III: "Pope of Greenwich village" 7 h 05, 9 h 20.
DECARIE I: (341-3190) — "Cannonbal run II" 7 h 20, 9 h 35.
DÉCARIE II: — "Bachelor party" 7 h, 9 h.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "Équateur" 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
ÉLYSÉE II: — "Erendira" 7 h, 9 h.
ESPACE 9:(272-1080)— Relâche
FAIRVIEW I: (697-8095) — "Splash" 7 h, 9 h.
FAIRVIEW II: — "Connan the destroyer" 7 h 10, 9 h 10.
FLEUR DE LYS: (849-0041): "S.A.S. À San Salvador" 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 10.
GREENFIELD 1: (671-6129) — "Juste un peu d'amour" 6 h 10, "Le jouet" 8 h.
GREENFIELD 2: — "Conan the destroyer" 7 h 10, 9 h 10.
GREENFIELD 3: — "Pénitencier de femmes" 6 h 05, "Lune de sang" 7 h 50.
IMPÉRIAL: (288-7102) — "Indiana Jones: the temple of doom" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35.
JEAN-TALON: (725-7000) — "Les Dieux sont tombés sur la tête" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
KENT I: (489-9707) — "Gremlins" 7 h 15, 9 h 20.
KENT II: — "The karate kid" 6 h 15, 8 h 45.
LA CITÉ I: (844-2829) — "Connan the destroyer" 6 h, 7 h 55, 9 h 50.
LA CITÉ II: — "Gremlins" 7 h 20, 9 h 20.
LA CITÉ III: — "Gremlins" 6 h 20, 8 h 20.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "Koyaanisqatsi" 7 h,— "L'aventure c'est l'aventure" 7 h 15. — "Vertigo" 9 h— "Le goût de l'eau" 9 h 30.
LAVAL I: (688-7776) — "Indiana Jones: the temple of doom" 7 h 15, 9 h 35.
LAVAL II: — "Gremlins" 7 h 05, 9 h 15.
LAVAL III: — "Star Treck III: the search for Spock" 7 h 10, 9 h 15.
LAVAL IV: — "S.A.S. à San Salvador" 7 h, 9 h.
LAVAL V: — "Connan the destroyer" 7 h 15, 9 h 20.
LAVAL-ODÉON I: (687-5207-)—"Krull" 1 h, 5 h 10, 9 h 20, — "Christine" 3 h 10, 7 h 20.
LAVAL-ODÉON II: — "Bachelor party" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
LOEW'S I: (861-7437) — "Gremlins" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 15.
LOEW'S II: — "Top secret" 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
LOEW'S III: — "Splash" 12 h 30, 2 h 35, 4 h 50, 7 h, 9 h 05.
LOEW'S IV: — "Greystoke: the legend of Tarzan" 12 h, 2 h 15, 4 h 35, 7 h 15, 9 h 35.
LOEW'S V: — "Sixteen candles" 12 h 15, 2 h 05, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.
MERCIER: (255-6224)— "Krull" 7 h.— "Christine" 9 h 15.
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — "Scènes de la vie conjugale" 8 h, "Et... Dieur créa les hommes" 7 h, 8 h 30, 10 h.
OUTREMONT: (277-4145)— "La cage aux folles II" 6 h 30 — "Céline et Julie vont en bateau" 8 h 30.
PALACE I: (866-6991) — "Star Treck III: the search for Spock" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 40.
PALACE II: — "The karate kid" 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h.
PALACE III: — "Breakin" 1 h 20, 3 h, 4 h 40, 6 h 20, 8 h, 9 h 40.
PALACE IV: — "Footlose" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
PALACE V: — "Conan the destroyer" 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30.
PALACE VI: — "Conan the destroyer" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
PARADIS I: (866-6991) — "Tendres passions" 9 h, "Un homme, une femme, un enfant" 7 h 15.
PARADIS II: — "Deux oiseaux rares" 9 h 25, "La nuit des juges" 7 h 30.
PARADIS III: — "L'opéra de la terreur" 8 h 50.— "Ninja force" 7 h 20.
PARISIEN I: (866-3856) — "Once upon a time in America" 12 h 50, 3 h 40, 6 h 25, 9 h 10.
PARISIEN II: — "Carmen" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.
PARISIEN III: — "Rue Cases-nègres" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.
PARISIEN IV: — "Juste un peu d'amour" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30.
PARISIEN V: — "L'amie" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "Cannonbal run II" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.
PLACE LONGUEUIL II: — "Le prix du danger" 1 h 35, 3 h 30, 5 h 25, 7 h 20, 9 h 15.
PLACE VILLE-MARIE I: (866-0689) — "Pope of Greenwich village" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30.
PLACE VILLE-MARIE II: — "The natural" 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "Rhinestone" 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 9 h 40.
PLACE ALEXIS NIHON II: — "Bachelor party" 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 7 h, 9 h 15.
PLACE ALEXIS NIHON III: — "Romancing the stone" 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 7 h, 9 h 15.
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Ghostbuster" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
SAINT-DENIS II: (845-3222) — Festival juste pour rire: "Moto massacre" 19 h 15— "Les aventuriers du Cobra D'Or" 17 h 20, 21 h.
SAINT-DENIS III: — "Les Branchés à St-Tropez" 17 h 55, 21 h 15 — "Un amour interdit" 19 h 30.
VERDUN: (768-2092)— "Les exterminateurs de l'an 3000" 7 h 50, "Cascadeur de la mort" 6 h 15, 9 h 35.
VERSAILLES I: (353-7880) — "Juste un peu d'amour" 6 h 10, "Le veinard" 7 h 50.
VERSAILLES II: — "Conan the destroyer" 7 h 15, 9 h 10.
VERSAILLES III: — "S.A.S. à San Salvador" 6 h, 7 h 40, 9 h 20.
VILLERAY: (388-5577) — "Krull" 7 h.— "Christine" 9 h 15.
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — "Top secret" 7 h 20, 9 h 20.
YORK: (937-8978) — "Streets of fire" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.

SUR SCÈNE

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: sortie 112, autoroute Transcanadienne, St-Marc-sur-Richelieu (584-2226)— "La grande opération" de Jean-Raymond Marcoux, m. en s. Gilbert Lepage, du 22 juin au 1 sept. mar. au ven. 21h., sam. 19h. et 22h.
LE BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, (842-2808)— La Boîte à Lily: Festival des Chansonniers du Québec: dès 21h, Gérard Ferron, Micheline Goulet, Marco Gianetti, Jean Sylvestre, Anne-Marie Gélinas, Johanne Garneau, Marc-André Lussier et Philippe Noireaut, le 12 juillet
CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: St-Timothée (373-3262)— "On va faire la cocotte" et "N'te promène donc pas toute nue" comédies de Feydeau, m. en s. Philippe Grenier, spectacle entrecoupé de danses (charleston, cabaret et french can can) du 14 juin au 2 septembre, mer. au ven. 21h., sam. 20h. et 22h.30, dim. 19h.30
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384)— "Au restaurant" et "La sortie au théâtre" du 4 juillet au 9 sept. 20h, mer. jeu. ven. sam.
CENTRE D'ARTS D'ORFORD JMC: Sortie 118, autoroute des Cantons de l'Est (819-843-3981)— Festival Orford 84: jeudi 12 juillet: Salle Gilles-Lefebvre, Cours d'interprétation, Jacinthe Couture, piano, 16h.30— Concert hors les murs: Église St-Jean-Baptiste, Sherbrooke, 20h.— Concert hors les murs: à l'Escale, à Granby, 20h.
CENTRE D'INTERPRÉTATION DU PHN-CFL: 1255 Boul. St-Joseph, Lachine (283-6054)— "J'aurai ta peau" présentation du théâtre de l'entrepôt, du 27 juin au 31 août, représentations en français mer. ven. sam. 20h., en anglais jeu. et dim. 20h.
DÎNER-THÉÂTRE LES MASQUES: Hotel Régence Hyatt, 777 Université (879-1370)— "I do! I do!" comédie musicale, m. en s. et chorégraphie Roger Peace, du 5 juillet au 2 sept. du mer. au dim.
ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE: Salle André Pagé, 360 est Laurier (524-0736)— "Les gros oiseaux: premier envol" m. en s. Michel Garneau, du 12 juin au 7 juillet, mar. au sam. 20h.30(prolongation 10 au 14 juillet
ÉGLISE ERSKINE AND AMERICAN: 3407 ave du Musée, Mtl— Concert du Quatuor Janequin, le 12 juillet, 12h.15 et 13h.
ÉGLISE DES SAINTS-ANGES: 1400 Boul. St-Joseph, Lachine (637-4621)— Concert de l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal avec la symphonie du 6 (La Pastorale) de L.V. Beethoven, le 12 juillet à 20h.
FESTIVAL MONDIAL DE FOLKLORE DE DRUMMONDVILLE: Parc St-Frédéric: Village des nations, 11h.— Parc Woodyatt: Folkothèque, animation avec les danseurs de la Bulgarie 12h.— Centre hospitalier Georges-Frédéric: Exposition de costumes traditionnels, 13h.— Parc St-Frédéric: animation avec les danseurs de L'URSS 14h.— Cégep de Drummondville: Spectacle et causerie de Jean Du Berger— Parc St-Frédéric: spectacle et causerie présentés par la Corée, 16h.— Parc Woodyatt: Folkothèque, animation avec les danseurs de la Pologne 17h.— Centre culturel: Spectacle Corée, Italie, Irlande 19h.30.— Église St-Georges: Concert Grèce et Yougoslavie, 19h.30— Parc Woodyatt: Folkothèque, animation avec les danseurs de l'URSS, 21h.
LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis (849-6955)— Le Groupe Tasman, jazz, en spectacle du 9 au 14 juillet
HOTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370)— Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg mar. au dim. de 20h. à 03h.— Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h.00 à 00.00— Dîner-dansant avec pianiste Gerry Pucci
LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano dim. 16h. à 21h., lun. au ven. de 19h.00 à 22h.00
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003)— « 2 pour 1 » cocktail jazz, de 17h. à 20h.— Greg Clayton Ensemble, 11-12 juillet
LE POURQUOI PAS: 500 est Rachel (523-8708)— Bluff, rock les 12-13-14 juillet
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano de 17h.00 à 19h.00, Eddie Prophete de 21h.00 à 02h.00 du lun. au ven.— Eddie Prophète de 21h. à 02h. sam.
PLANETARIUM DOW: 1000 St-Jacques (872-4530)— "Jacques Cartier Astronome" du 5 juil. au 2 sept. mar. au ven. 14h.15, 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30 et 20h.30, dim. 13h., 15h.30, 16h.30, 20h.30
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine (861-0657)— The Barbados Beat avec Nite Life 12 au 15 juillet
SALLE WILFRID PELLETIER: PDA (842-2112)— Théâtre national de Grèce, Oedipe roi, tragédie de Sophocle du 11 au 14 juillet, 20h.
STUDIO-THÉÂTRE CONCERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE: 100 est Notre-Dame (526-5857)— L'odyssée 3 D, spectacle humoristique où le public devient passager d'un bateau imaginaire, 15 sketches, création de Claude Desparois, Luc Gouin et Roger Léger, du 11 juillet au 28 août, à 20h.
HÔTEL CLARENDON: 57 rue Ste-Anne, Vieux-Québec (692-2480)— Spectacle de Léo Munger "Ah l'amour...toujours l'amour", du mer. au dim. 21h., jusqu'au 15 août
AUBERGE BROMONT: Sortie 78, autoroute des Cantons de l'Est, Bromont (866-1363)— "Le baron de crac" de Henri-Pierre Cami, du 23 juin au 29 juillet, jeu. au dim. 21h.
LE PATRIOTE DE SAINTE-AGATHE: Ste-Agathe (861-2244)— "La ruée vers Laure" de Marie-Thérèse Quinton, du 19 juin au 25 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h.30 et 22h.
MANOIR DU LAC LUCERNE: Ste-Marguerite Station (382-9039): « Les nuits de Montréal » revue musicale, du 4 juil. au 1 sept., du mer. au sa. 20 h 30.
THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: 1645 chemin du Chenal-du-Moine, Ste-Anne de Sorel (743-8446)— "Joyeuses Pâques" comédie de Jean Poiret, m. en s. Richard Niquette, du 12 juin au 25 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 21h.
THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 Wellington, Hull (771-6669)— "La chaire" comédie de Bill C. Davis, m. en s. Gilles Provost, du 10 juillet au 1 sept. mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.
THÉÂTRE MALENFANT: 734 St-Jean-Baptiste, Terrebonne (492-0165)— "Chez Paul-Ette, bière, vin, liqueur et nouveautés" de Louis-Marie Dansereau, du 21 juin au 8 sept., mar. au sam. 20h.30, à compter du 7 juillet le sam. 19h. et 22h.
THÉÂTRE DE MARJOLAINE: Autoroute Cantons de l'Est, sortie 106, Eastman (297-2860)— "Ah, si maman me voyait...!" de Louis-Georges Carrier, du 23 juin au 26 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.30, dim. 20h.
THÉÂTRE MOLSON: 10 chemin des Patriotes, St-Charles-sur-Richelieu (584-2223)— "Le charimari" ou le Démon du Midi de Pierrette Bruno, du 27 juin au 1 sept. mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.
THÉÂTRE DU PERCE-RÊVE: 9 rang Anctil, Victoriaville (752-5070)— "La chambre mandarine" comédie de Robert Thomas, m. en s. Martin et Patrice Daigneault, du 12 juillet au 9 sept. du jeu. au dim. à 20h.30
THÉÂTRE DU THÉ DES BOIS: Deauville (819-864-9569): « J'veux faire mon Show » mer. jeu. ven. sam. du 27 juin au 25 août 20 h 30.
THÉÂTRE SAINTE-ADÈLE: 1069 Boul. Ste-Adèle, sortie 67, autoroute des Laurentides, Ste-Adèle (435-7333)— "Les larrons font l'occasion" de Jane Milmore et William Van Zandt, du 20 juin au 1 sept., mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.
THÉÂTRE DE VAUDREUIL: Cité des Jeunes, Vaudreuil (455-7930)— "Le Charlatan" de Robert Lamoureux, du 26 juin au 2 sept. mar. au ven. 20h.30, sam. 19h.30 et 22h.
CENTRE NATIONAL DES ARTS (Ottawa): Studio: « Primadonna » 10 au 14 juillet, 21 h.— Théâtre: Run F. Y. Wife, 9 au 13 juillet, 20h.30— Opéra: Merry Window, 12 juillet, 20h.

La célèbre production du chef-d'oeuvre de Sophocle par le Théâtre national de Grèce, conçue pour le Festival d'Epidaure et présentée dans les décors et les costumes originaux, ce soir et demain, à 20 heures, à la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts.

(Publicité)

SYLVIE FERLATTE, dans **LES GROS OISEAUX: PREMIER ENVOL,** une parade de poèmes mise en scène par *MICHEL GARNEAU.*
Ce soir et jusqu'au 14 juillet à la SALLE ANDRÉ-PAGÉ, 360 Laurier Est. 524-0736.

(Publicité)

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 Première Edition
12.09 Fariboles
12.30 Avis de recherche
13.0 Reflets d'un pays
14.00 Cinéma « Retour au pays d'en bas » can. 77 avec Louis Bérubé, Johanne Marcel, Pierre Champagne et Bill Moore
15.30 Le Robinson Suisse
16.00 Félix et Ciboulette
16.30 Les aiguillages du rêve
17.00 Télé 5: Les jeux olympiques, reflets de l'histoire
18.00 Ce soir
18.25 Les nouvelles du sport
18.30 Québec, mer et monde
19.00 Baseball des expos: Les Expos reçoivent les Reds de Cincinnati
21.30 Trilogie algonquine
22.00 Le téléjournal
22.20 Le Point
22.35 La météo
22.40 Les nouvelles du sport
22.50 Québec cet été
23.05 Cinéma « Le coup de grâce » all. 76 avec Margarethe Von Trotta et Mathias Habich

10 CFTM
12.00 Le dix vous informe
12.15 Midi soleil
13.45 Ciné Quiz « Casablanca, nid d'espions » fr.hisp.it.63 avec Sara Montiel, Maurice Ronet et Franco Fabrizzi
15.55 Souvenir Olympique
16.00 N'ajustez pas votre appareil
16.30 La course aux trésors
17.00 Annie, agent très spécial
18.00 Le 18 heures
18.30 Salut capitaine
19.30 La quotidienne
19.31 Galaxie
20.00 Cinéma de comédie « Tombe les filles et tais-toi » amér. 72 avec Woody Allen, Diane Keaton, Tony Roberts et Jerry Lacy
22.00 Les Moineau et les Pinson
22.30 Les Nouvelles TVA
22.50 Le 10 vous informe
23.00 Les sports et la couleur du temps
23.15 Souvenir Olympique
23.20 Cinéma de fin de soirée « Adieu Bruce Lee » chinois 74 avec Lee Roy Lung, Lung Fei, Joe Tiger et Johnny Floyd
01.20 Nero Wolfe

17 RADIO-QUÉBEC
17.30 Télé-Université: l'évolution de l'homme
18.30 Cinq milliards d'hommes: l'organisation
19.00 Une femme, une époque: Marilyn Monroe
20.00 Station-Soleil
21.00 Cinémania « Cher papa » it. 79 avec Vittorio Gassman, Aurore Clément, Andrée Lachapelle, Stefano Madia et Julien Guiomar
22.45 Station-Soleil

99 TVFQ (Câble)
13.00 Destination...France
13.30 Histoires naturelles
14.00 Les jeux du stade
15.35 Le théâtre de Bouvard
16.30 L'île aux enfants
16.50 Variétoscope
17.05 Histoire d'en rire
17.20 L'Academie des Neuf
18.00 Les amours des années folles
18.15 Parole de régions: Provence, Côte d'Azur, Corse
18.30 Des chiffres et des lettres
18.50 Un temps pour tout
20.00 Bonjour, bon appétit
20.30 Balle de match
21.00 Histoires naturelles
21.30 Les jeux du Stade
23.23 Le théâtre de Bouvard
23.34 Le journal

6 CBMT
12.00 The Midday News
12.02 Take 30 forum
12.30 All in the family
12.57 Program Highlights
13.00 All my Children
14.00 Wok with Yan
14.28 Weather Report
14.30 Coronation Street
15.00 Canadian reflection
16.00 Do-it for yourself
16.29 Newswatch 6
16.30 Coming up Rosie
17.00 Happy Days
17.30 Three's company
18.00 Newswatch
19.00 Major league baseball
21.30 Inside baseball
22.00 The national
22.25 The journal
23.00 Newswatch Headlines and the National Update
23.05 Newswatch
23.27 Good rockin' tonight

12 CFCF
12.00 Hilnoon
12.30 Pulse 12
13.00 The Don Harron Show
14.00 Another world
15.00 General Hospital
16.00 McGowan's world
16.30 Take a break with Matthew Cope
16.37 Family Feud
17.00 The price is right
18.00 Pulse
19.00 M*A*S*H
19.30 The littlest hobo
20.00 Magnum P.I.
21.00 Live it up
21.30 Bizarre
22.00 Hill St.Blues
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
00.00 Cinema 12 « Hand of the ripper » horr. 72 avec Eric Porter, Anghard Rees et Jane Morrow
01.45 Second Feature « The bingo long travelling all-stars and motor kings » com. 1976 avec Billy Dee Williams, James Earl Jones et Richard Pryor
03.45 Cutter to Houston

★★ LA CRITIQUE EST UNANIME! ★★

«Avec Zelig, Woody Allen nous offre sa comédie la plus originale et la plus étonnante. Un véritable tour de force!»
Richard Guay, Le Devoir

«"Zelig": du grand Woody Allen.»
Franco Nuovo, Journal de Montréal

«Un véritable joyau.»
Luc Perreault, La Presse

«****Un chef-d'oeuvre»
Manon Peclet, Dimanche-Matin

POUR TOUS

WOODY ALLEN
MIA FARROW
Zelig
En Version Française

Une production JACK ROLLINS et CHARLES H. JOFFE

WOODY ALLEN MIA FARROW

Monteur SUSAN E. MORSE
Créateur de Costumes SANTO LOQUASTO
Chef Décorateur MEL BOURNE
Directeur de la Photographie GORDON WILLIS
Producteur Exécutif CHARLES H. JOFFE
Produit par ROBERT GREENHUT
Écrit et Réalisé par WOODY ALLEN

DES DEMAIN
CRÉMAZIE
ST-DENIS · CRÉMAZIE 388-4210
Lun. à ven. 7.30 - 9.15
Sam.-Dim. 12.30 - 2.15 - 4.00 - 5.45 - 7.30 - 9.15

SPORTS

Glen Sather dirigera une formation jeune et rapide

Équipe-Canada comptera huit Oilers

LONDON, Ontario (PC) — L'équipe qui représentera le Canada au tournoi de la Coupe Canada, en septembre prochain, sera en outre composée de huit joueurs des Oilers d'Edmonton, les nouveaux champions de la coupe Stanley.

Glen Sather, l'instructeur et directeur général des Oilers, qui occupera les mêmes fonctions avec Equipe Canada, a choisi huit joueurs de son équipe sur un groupe de 31 qui ont été présentés à la presse, hier à Toronto.

Le centre Wayne Gretzky, l'ailier gauche Mark Messier, l'ailier droit Glenn Anderson, les défenseurs Paul Coffey, Kevin Lowe, Charlie Huddy et Randy Gregg, et le gardien Grant Fuhr sont les huit Oilers qui prendront part au camp d'entraînement de l'équipe, en août.

L'ailier gauche Michel Goulet et le centre Peter Stastny, des Nordiques de Québec, ainsi que le défenseur Larry Robinson, du Canadien de Montréal, sont les seuls joueurs des équipes québécoises à avoir été invités au camp d'entraînement.

Les services de cinq joueurs des Islanders de New York ont également été retenus, soit ceux de l'ailier droit Mike Bossy, des ailiers gauches John Tonelli et Bob Bourne, du centre Bryan Trottier et du défenseur Denis Potvin.

Trottier a toutefois indiqué hier son refus de représenter le Canada. Il a en effet avisé les organisateurs de son intention de porter les couleurs des États-Unis, auquel cas il ne jouera pas. Trottier, qui est natif de Val Marie, en Saskatchewan, est également d'origine amérindienne, ce qui lui permet de traverser les frontières du Canada et des États-Unis sans être muni d'un passeport, et de travailler dans le pays de son choix. Trottier a fait une demande de passeport américain pour ainsi se conformer aux règlements du tournoi. Trottier a déjà dit vouloir jouer pour les États-Unis, « un pays qui m'a permis de gagner ma vie ainsi que celle de ma famille ».

La seule autre équipe à déléguer quatre joueurs sont les Bruins de Boston, avec le gardien Pete Peeters, le défenseur Raymond Bourque, l'ailier droit Rick Middleton et le centre Barry Pederson.

Les autres joueurs choisis sont: le centre Denis Savard, l'ailier gauche Al Secord et le défenseur Doug Wilson, des Black Hawks de Chicago; le défenseur Scott Stevens et l'ailier droit Mike Gartner, des Capitals de Washington; l'ailier droit Rick Vaive, des Maple Leafs de Toronto; le centre Sylvain Turgeon, des Whalers de Hartford; l'ailier droit Brian Bellows, des North Stars du Minnesota; le défenseur James Patrick, des Rangers de New York, l'ailier gauche Brian Sutter, des Blues de St. Louis; et le gardien Réjean Lemelin des Flames de Calgary.

L'entraîneur Glen Sather, à g., a présenté, hier, à Toronto, les 31 joueurs qui participeront au camp d'entraînement d'Équipe-Canada en vue de la Coupe Canada, disputée en septembre prochain. Rick Vaive, à d., est l'unique représentant des Maple Leafs de Toronto.

(Photolaser CP)

BASEBALL

Ligue Nationale

Mardi
LN 3, LA 1
Hier
Aucun match
Aujourd'hui
Los Angeles, Hershiser (4-3) à Chicago, Trout (9-3), 14 h 20
Cincinnati, Price (3-5) à Montréal, Smith (6-7), 19 h 05
San Francisco, Laskey (4-8) à Pittsburgh, DeLeon (5-4), 19 h 35
New York, Lynch (7-5) à Atlanta, Bedrosian (5-6), 19 h 40
San Diego, Show (8-6) à St. Louis, LaPoint (6-8), 20 h 35
Philadelphie, Carlton (6-4) à Houston, Niekro (9-7), 20 h 35

Les meneurs

	pb	cs	moy.
Gwynn, SD	321	114	.355
Franc'na Mtl	**214**	**74**	**.346**
San'berg Ch	347	116	.334
Cabell, Hou	225	73	.324
Wash'ton Atl	216	70	.324
Brenly, SF	231	74	.320
Clark, SF	203	65	.320
Dernier, Chi	288	91	.316
Raines, Mtl	**310**	**97**	**.313**
Hern'dez NY	282	88	.312

Circuits: Murphy, Atlanta, 20; Schmidt, Philadelphie, 16; **Carter, Montréal, 15.**
Points produits: Carter, Montréal, 60; Davis, Chicago, 59; Schmidt, Philadelphie, 58.
Buts volés: Samuel, Philadelphie 40; Wiggins, San Diego, 35.
Lanceurs (7 décisions): Soto, Cincinnati, 9-2, 2.98; Darling, New York, 10-3, 3.34; **Lea, Montréal, 13-4, 2.98.**

Ligue Américaine

Mardi
LN 3, LA 1
Hier
Aucun match
Aujourd'hui
Detroit, Petry (11-3) au Minnesota, Viola (9-7), 13 h 15
Toronto, Leal (9-2) à Oakland, Krueger (5-5), 15 h 15
Chicago, Burns (2-9), et Hoyt (8-8) à Baltimore, Davis (6-4) et McGregor (10-7), 17 h
Kansas City, Saberhagen (3-7) à New York, Niekro (11-4), 20 h
Cleveland, Heaton (5-8) au Texas, Hough (8-7), 20 h 35
Milwaukee, Gibson (0-2) en Californie, Romanick (8-9), 22 h 30
Boston, Ojeda (6-6) à Seattle, Vande Berg (5-8), 22 h 35

Les meneurs

	pb	cs	moy.
Winfield, NY	276	102	.370
Puckett, Min	227	77	.339
Hrbek, Min	278	93	.335
Mattingly, NY	313	103	.330
Sheridan, KC	240	79	.329
Murray, Bal	305	96	.315
GBell, Tor	303	95	.314
O'Brien, Tex	286	89	.311
Engle, Min	245	76	.310
Lemon, Det	287	88	.307
Henderson, Oa	339	104	.307
Trammell, Det	339	104	.307

Circuits: Kingman, Oakland, 23; Armas, Boston, 22.
Points produits: Murray, Baltimore, 72; Rice, Boston, 71; Kingman, Oakland, 71.
Buts volés: Henderson, Oakland, 43; Pettis, Californie, 34.
Lanceurs (8 décisions): Caudill, Oakland, 8-1, 1.97; Leal, Toronto, 9-2, 3.00.

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	47	34	.580	—
CHICAGO	48	36	.571	½
PHILADELPHIE	45	39	.536	3 ½
MONTRÉAL	**41**	**43**	**.488**	**7 ½**
ST. LOUIS	42	44	.488	7 ½
PITTSBURGH	32	52	.381	16 ½

Section Ouest

SAN DIEGO	49	34	.590	—
ATLANTA	46	41	.529	5
LOS ANGELES	45	43	.511	6 ½
HOUSTON	42	45	.483	9
CINCINNATI	39	48	.448	12
SAN FRANCISCO	33	50	.398	16

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

DETROIT	57	27	.679	—
TORONTO	50	34	.595	7
BALTIMORE	46	39	.541	11 ½
BOSTON	41	43	.488	16
MILWAUKEE	39	47	.453	19
NEW YORK	36	46	.439	20
CLEVELAND	33	49	.402	23

Section Ouest

CHICAGO	44	40	.524	—
MINNESOTA	43	41	.512	1
CALIFORNIE	43	42	.506	1 ½
OAKLAND	43	45	.489	3
KANSAS CITY	39	43	.476	4
SEATTLE	40	48	.455	6
TEXAS	38	49	.437	7 ½

Les frappeurs

	pb	cs	pp	cc	moy.
Carter	310	93	60	15	.300
Dawson	257	57	39	5	.222
Dilone	113	31	6	1	.274
Flynn	175	46	11	0	.263
Francona	214	74	18	1	.346
Little	231	57	6	0	.247
Raines	311	97	42	7	.312
Ramos	48	8	1	0	.167
Ramsey	15	2	1	0	.133
Rose	208	58	18	0	.279
Salazar	138	20	10	0	.145
Scott	22	4	2	0	.182
Stenhouse	82	16	5	1	.195
Thomas	74	23	9	0	.311
Wallach	306	80	44	14	.261
Wohlford	90	24	9	1	.267

Buts volés: Raines 28; Dilone 17; Dawson, 5; Carter; Little, Wallach, Rose 1, chacun.

Les lanceurs

	g-p	ml	pm	rab	mpm
Gullickson	5-6	108.0	46	46	3.83
James	2-4	42.1	17	38	3.62
Lea	13-4	133.0	43	74	2.91
Lucas	0-2	37.0	12	28	2.92
McGaffigan	3-4	41.1	12	29	2.61
Palmer	3-3	74.0	34	48	4.14
Reardon	3-2	45.0	11	40	2.20
Rogers	3-8	77.0	49	23	5.72
Schatzeder	3-2	52.1	14	33	2.41
Smith	6-7	105.1	35	59	3.00

Victoires préservées: Reardon 12; Lucas, 7; James, 3; McGaffigan 1; Schatzeder, 1.

Tour de France

Six victoires pour Renault

RODEZ, France (AFP) — Et de six. La fête continue pour les Renault. Après Pascal Poisson, mardi à Blagnac, c'est au tour du Français Pierre-Henry Menthéour de s'imposer, hier, à Rodez, couvrant les 220,5 km de la 13e étape du Tour de France cycliste en 6 h 03 min 23 sec (moyenne: 36,407 km-h). Pour sa part, son compatriote et coéquipier Vincent Barteau n'a eu aucun mal à conserver son maillot jaune de leader.

Six victoires, dont une par équipes. Et le Tour n'est qu'à mi-parcours. Et l'Américain Greg Lemond n'a encore rien gagné. Décidément Cyrille Guimard jouit d'une insolente réussite et l'on ne voit toujours pas qui pourrait contrecarrer ses projets de mettre un de ses coéquipiers sur la plus haute marche du podium aux Champs-Elysées.

Hier, Menthéour avait toutes les chances de s'imposer. Echappé en compagnie du Danois Kim Andersen (Coop) et du Français Dominique Garde (Peugeot Shell), le Breton de Brest, âgé de 24 ans, l'un des plus vieux de son équipe, n'a laissé aucune chance à ses deux compagnons.

Le classement général se lit comme suit: 1 - Vincent Barteau (France) 60:27.39; 2 - Maurice Le Guilloux (France) à 8.07; 3 - Laurent Fignon (France) à 10.25; 4 - Gerard Veldscholten (Pays-Bas) à 12.28; 5 - Bernard Hinault (France) à 12.38; 6 - Phil Anderson (Australie) à 13.29; 7 - Pierre-Henry Menthéour (France) à 14.18; 8 - Greg Lemond (Etats-Unis) à 14.23; 9 - Sean Kelly (Irlande) à 14.31; 10 - Pedro Delgado (Espagne) à 14.37.

D'autre part, la Néerlandaise Henneke Lieverse a remporté, hier, très légèrement détachée, la 10e étape du premier tour de France cycliste féminin disputée entre Villefranche de Rouergue et Rodez sur la distance de 60,500 km.

Sa compatriote Helene Hage, deuxième de l'étape, conserve le maillot de leader.

Hilary Matte et Suzanne Lemieux du Canada se sont taillées respectivement les 7e et 9e places.

Au classement général, Kelly-Ann Way est quatrième, Hilary Matte, septième, Suzanne Lemieux, neuvième, et Marilyn Wells, 14e.

Harvey, ingénieur chez Vachon

(PC) — Pierre Harvey vit comme dans un rêve. « 1984 est définitivement mon année. Ca fait déjà trois fois en quelques mois que je vis le plus beau jour de ma vie ».

L'athlète de Stoneham pourra s'envoler ce matin, sans aucune inquitude, vers Santa Barbara en Californie, y parfaire son entraînement cycliste en vue de la course de 100 kilomètres contre la montre et celle des 190 kilomètres route qu'il doit livrer, sous peu, dans le cadre des Jeux olympiques de Los Angeles.

L'athlète de 27 ans, natif de Rimouski, part le coeur léger sans craindre de manquer de sous à son retour. La compagnie Culinar, division des produits Vachon, l'a embauché à titre d'ingénieur en mécanique.

« Notre compagnie est honorée que Pierre Harvey ait consenti à se joindre à nous dans l'exercice de la profession pour laquelle il est hautement qualifié, de dire M. Camilien Bolduc, vice-président et directeur général de Culinar. M. Harvey s'est prêté avec grâce aux examens d'admission que requièrent nos normes d'embauche et il s'est révélé aussi compétent dans sa profession qu'il l'a toujours été dans les disciplines sportives auxquelles il s'est consacré ».

Pierre Harvey s'est dit à la fois heureux et soulagé de la part active qu'entend prendre Vachon dans sa carrière sportive et professionnelle. « Ma vie a jusqu'à maintenant été ponctuée d'insécurité et de gros doutes. J'ai beaucoup vécu stressé, face à la compétition et face à mes perspectives d'avenir. Je me disais qu'un jour faudrait bien que toutes ces années passées sur les bancs d'université en viennent à un aboutissement. Ma carrière sportive aura une fin, mais ma carrière professionnelle se doit d'avoir un prolongement. Je suis doublement content parce qu'il s'agit d'une compagnie québécoise qui marque le pas dans ce domaine ».